

Mémoires et documents
publiés par l'Académie salésienne, t. 129

QUINZE SIÈCLES DE CHRÉTIENTÉ

SAINT FRANÇOIS DE SALES
ET LES ÉVÊQUES
DE GENÈVE-ANNECY



sous la direction de
Laurent PERRILLAT

QUINZE SIÈCLES DE CHRÉTIENTÉ

SAINTE FRANÇOIS DE SALES ET
LES ÉVÊQUES DE GENÈVE-ANNECY

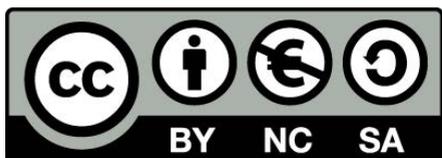


Photo de couverture :

Portrait de saint François de Sales, XVII^e siècle,
conservé au Musée de la Galerie (Annecy), propriété de l'Académie salésienne.
Cliché Denis Vidalie. © Académie salésienne.



Ouvrage publié avec le concours du Conseil départemental de la Haute-Savoie



académie salésienne

© By Académie salésienne, 2022.

Tous droits de reproduction même partielle sous quelque forme que ce soit, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

L'Académie salésienne laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

ISBN 2-901102-42-5 / EAN 9782901102427

QUINZE SIÈCLES DE CHRÉTIENTÉ

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET LES ÉVÊQUES DE GENÈVE-ANNECY

sous la direction de
Laurent PERRILLAT

2022

ANNECY
Académie salésienne
18, avenue de Trésun

Table des abréviations

AAC	Archives diocésaines de l'archevêché de Chambéry
AAS	Archives de l'Académie salésienne (Annecy)
ADHS	Archives départementales de la Haute-Savoie (Annecy)
ADS	Archives départementales de la Savoie (Chambéry)
AEA	Archives diocésaines de l'évêché d'Annecy
AN	Archives nationales (Paris)
A. de Foras, <i>Armorial...</i> ,	A. de Foras, F. de Mareschal, P. de Viry <i>et al.</i> <i>Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie</i> , Grenoble, 1863-1938
BnF	Bibliothèque nationale de France (Paris)
<i>Helvetia Sacra</i> , I, 3	<i>Helvetia Sacra</i> , vol. I, <i>Archidiocèses et diocèses</i> , 3, <i>Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné</i> , Berne, 1980
IVD	<i>Introduction à la Vie Dévote</i>
MDAS	<i>Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne</i>
MDSSHA	<i>Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie</i>
OEA	<i>Œuvres de saint François des Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église, édition complète d'après les autographes et les éditions originales</i> , Annecy, 1892-1964, 27 vol. (« Édition d'Annecy »)
RS	<i>Revue savoisienne</i>
TAD	<i>Traité de l'Amour de Dieu</i>

Introduction

2022 : un double anniversaire pour notre diocèse

Laurent Perrillat

Président de l'Académie salésienne

L'année 2022 constitue un double anniversaire pour le diocèse d'Annecy et l'Académie salésienne : nous fêtons les quatre cents ans du décès de notre saint patron, François de Sales, et les deux cents ans de la création du diocèse. On se rappelle en effet que l'antique évêché de Genève est supprimé par les autorités révolutionnaires et, malgré le concordat de 1801, il ne renaît pas ; il est vrai que la situation internationale et religieuse de la « Rome protestante » n'aurait pas permis le rétablissement d'un siège catholique en ses murs. Il faut attendre la Restauration sarde et 1822 pour qu'un « nouveau » diocèse soit créé, à Annecy : il hérite de bien des traits de son prédécesseur d'Ancien Régime mais de nouvelles perspectives se dessinent pour ce cadre de chrétienté, dans les deux siècles qui vont s'écouler.

Nombreuses ont été les manifestations scientifiques (colloques, journées d'études) qui ont émaillé 2022 pour éclairer la biographie ou l'œuvre de François de Sales et ses spécialistes ont profité de cette commémoration pour produire des écrits sur le saint et l'écrivain, ainsi que son héritage spirituel, littéraire et patrimonial. L'anniversaire de la création du diocèse d'Annecy a moins attiré l'attention, en raison du caractère local de l'événement, qui n'a pas le rayonnement universel de notre docteur de l'Église. Il vaut néanmoins la peine qu'on s'y attarde : le présent volume a été pensé pour aider le lecteur à mieux comprendre comment s'est constitué le diocèse de Genève puis celui d'Annecy et à mieux saisir la pensée salésienne. Les textes ici rassemblés sont les transcriptions enrichies des conférences que l'Académie salésienne a proposées tout au long de l'année 2022 et que tout internaute pourra également visualiser ou écouter sur notre chaîne Youtube.

Enfin, 2022 est une date de changement important à la tête du diocèse : Annecy a accueilli un nouveau pasteur, en la personne de Mgr Yves Le Saux, précédemment évêque du Mans, installé le 21 août à l'église Saint-Maurice d'Annecy. Le chef du diocèse est, rappelons-le, président d'honneur de droit de notre société et nous sommes heureux de pouvoir lui offrir, ainsi qu'au public, ce volume, en guise de bienvenue. Hasard des dates ? On constatera simplement que quelques millésimes en 22 ont marqué la vie du diocèse de Genève-Annecy : 1422, fin de l'épiscopat de Jean de La Rochetaillée, début de celui de Jean Courtecuisse ; 1522, mort de Jean de Savoie, évêque de Genève ; 1622, décès de saint François ; 1822, création du diocèse d'Annecy ; 2022, départ de Mgr Boivineau et accueil de Mgr Le Saux...



Mgr Yves Le Saux, 12^e évêque d'Annecy, depuis 2022, 22^e successeur de saint François de Sales.

Cliché Pascal Deloche/agence Godong

Les évêques de Genève au Moyen Âge

François DEMOTZ

Université Lyon-III

En cette année où nous commémorons la mort de saint François de Sales, il est juste de s'interroger sur ses devanciers médiévaux moins illustres qui ont œuvré dans des conditions très différentes. Si certains ont été des hommes de combat, ils n'ont pas eu à reconquérir une partie de leur diocèse depuis Annecy et ils ont toujours pu occuper le siège dans la cité elle-même. Jusqu'à la Réforme, l'évêque, sans être forcément genevois, gouverne un diocèse dont les limites n'ont pas varié depuis l'époque burgonde¹ et il incarne la continuité quand les régimes politiques passent².

Une des limites majeures de notre propos est justement la durée de l'époque considérée (de la fin du IV^e siècle au début du XV^e siècle) et donc le nombre d'évêques, une cinquantaine, mais aussi la diversité des périodes concernées ; il est toujours délicat de parler sur un même plan d'un pontife du royaume burgonde, d'un prélat engagé dans la réforme grégorienne et d'un évêque serviteur de l'état princier ducal.

Tout aussi vaste est désormais l'approche de ce qu'est un évêque et son action. Dans un premier temps, l'hagiographie et des grandes collections comme la *Gallia Christiana*³ ont permis de documenter la vie des évêques, tandis que l'intérêt pour l'histoire communale faisait étudier le rôle de l'évêque dans la cité, souvent dans une optique de lutte contre les libertés voulues par les bourgeois⁴. Les historiens ont aussi étudié l'histoire du diocèse de Genève

¹ Le diocèse de Genève s'est étendu aux dépens de la Grande Séquanaise jusqu'à Windisch et correspond à la Sapaudia confiée aux Burgondes mais Gondebaud, peut-être pour punir Genève d'avoir été la capitale de son frère Godegisel, en détache ce qui forme le diocèse de Windisch-Avenches dont le siège (attesté en 517) est ensuite transféré à Lausanne (J. Favrod, *Histoire politique du royaume burgonde, (443-534)*, Lausanne, 1997, p. 111-116).

² En témoignent la périodisation et le titre choisi pour le premier volume d'un ouvrage récent : M. Caesar, *Histoire de Genève*, t. 1, *La cité des évêques (IV^e-XVI^e siècle)*, Neuchâtel, 2014.

³ *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. 16, *Province de Vienne*, Paris 1865.

⁴ Pour une approche renouvelée, voir en dernier lieu M. Caesar, *Le pouvoir en ville : gestion urbaine et pratique des conflits politiques à Genève (fin XIII^e-début XVI^e siècle)*, Turnhout, 2011.

dans une optique régionale⁵, puis l'approche de la figure épiscopale s'est considérablement enrichie : elle est désormais analysée à travers les conciles provinciaux, les assemblées de paix, les visites pastorales, le rôle judiciaire, la complexité des liens de parenté, les réseaux d'amitié entre ecclésiastiques, les différentes formes de frontière, la construction d'un passé d'évêques⁶...

Toutes ces questions, et tant d'autres, se posent bien entendu pour les évêques de Genève dont l'histoire est cependant particulière du fait du poids exceptionnel de la rupture protestante⁷. De fait, l'histoire écrite à Genève a eu tendance à se focaliser sur le XVI^e siècle et, dès lors, l'étude du rôle des évêques médiévaux (et donc celle de l'institution ecclésiastique) a été largement envisagée dans une optique de pré-Réforme. Les travaux ont donc privilégié le XV^e siècle, d'autant qu'il est le mieux documenté⁸.

La relative pauvreté des archives genevoises antérieures à la fin du Moyen Âge influait aussi en ce sens, malgré les efforts des éditeurs de sources du XIX^e siècle⁹. La première pièce conservée à Genève ne remonte que partiellement au X^e siècle à travers un faux produit deux siècles plus tard¹⁰. Surtout, l'Église de Genève ne dispose pas d'un riche cartulaire comparable à ceux de Lausanne ou de Grenoble qui nous transmettent non seulement de nombreuses pièces antérieures au XII^e siècle mais aussi une mise en récit de l'histoire de l'Église concernée et donc un portrait des évêques successifs¹¹. Il

⁵ De J.-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, Maurienne et du décanat de Savoie*, Nancy [Annecy], 1759, à B. Bligny, *L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Lyon-Paris, 1960.

⁶ Pour donner une diversité des approches, citons O. Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, 1991 ; *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris, 1995 ; D. Barthélemy, *L'an mil et la paix de Dieu*, Paris, 1999 ; C.-B. Bouchard, *Sword, Miter and Cloister : Nobility and the Church in Burgundy (980-1198)*, Ithaca-Londres, 1987 ; L. Jégou, *L'évêque juge de paix : l'autorité épiscopale et le règlement des conflits (VIII^e-XI^e siècle)*, Turnhout, 2011 ; S. Gilsdorf, dir., *The Bishop : Power and Piety at the First Millenium*, Münster, 2004 ; O. Guyotjeanin, La seigneurie épiscopale dans le royaume de France (X^e-XIII^e siècles), *Chiesa e mondo feudale X-XIII*, Milan, 1995, p. 151-188 ; F. Mazel, dir., *L'espace du diocèse : genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 2008 ; M. Sot, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, 1981...

⁷ H. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, Genève, 1936 et 1968.

⁸ La fin du Moyen Âge occupe quasiment la moitié de la récente synthèse de Mathieu Caesar cité note 2.

⁹ C'est en particulier le cas d'Édouard Mallet qui édite les documents médiévaux dans la collection *Mémoires et documents de la société d'histoire de Genève* (désormais MDG) et ce, dès le volume I en 1840.

¹⁰ Sur le testament d'Eldegarde, Pièce Historique n°1 des AEG, cf. F. Demotz, *Les faux actes genevois et l'abbaye d'Ainay, Ab archivorum arcanis*, sous la dir. de M. Billoré et J. Picot, Rennes, 2014, p. 47-62.

¹¹ *Cartulaires de l'Église de Grenoble dits cartulaires de saint Hugues*, éd. par J. Marion, Paris, 1869, et *Cartulaire du chapitre Notre-Dame de Lausanne*, éd. par Ch. Roth, Lausanne, 1948. L'introduction du cartulaire de Grenoble et la chronique de Conon d'Estavayer sont particulièrement riches par la vision qu'elles portent de l'histoire de leur Église.

faut donc rendre hommage à Louis Binz, archiviste et historien genevois, qui, dans les années 1970, a relancé l'étude de l'Église de Genève et plus particulièrement celle de ses évêques de la fin du Moyen Âge¹². Elle se poursuit tant du côté français que suisse comme en témoignent les apports de l'archéologie¹³, les travaux de Catherine Santschi, de Matthieu de La Corbière¹⁴ ou encore la préparation d'un volume de la *Gallia pontificia* consacré au diocèse de Genève¹⁵. Pour autant et malgré un important renouvellement de l'historiographie du haut Moyen Âge¹⁶, nos connaissances varient considérablement selon les prélats et selon les périodes.

Pour toutes ces raisons, il ne saurait être question ici de songer à une histoire complète des évêques de Genève, mais plutôt de se poser des questions intemporelles dès lors qu'on s'intéresse à des prélats. La première est de savoir qui devient évêque et comment. Cela permet de dresser le profil des évêques à travers leur origine, tant sociale que géographique et intellectuelle, et à travers leur carrière pré-épiscopale. Le rôle des évêques fournit un deuxième point d'entrée. Il sera abordé de manière synthétique en se plaçant du point de vue de l'autorité épiscopale. En effet, le rôle de l'évêque dans l'institution ecclésiastique est sensiblement le même à Genève qu'ailleurs et les détails des luttes temporelles pour la suprématie sur la cité et au-delà, ont déjà été largement étudiés¹⁷ et dépassent le cadre d'une synthèse. Autorité majeure au temporel

¹² L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève (1378-1450)*, Genève, 1973. Il ne saurait être question de citer ici l'ensemble de travaux poursuivis pendant des décennies à l'exemple d'un volume d'édition intitulé *Les visites épiscopales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*, Annecy, 2006 (Documents hors série ; 1).

¹³ Après les études fondatrices de Louis Blondel, les recherches ont porté aussi bien sur le groupe cathédral (C. Bonnet, *Les fouilles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève*, Genève, 2009) que sur les églises rurales étudiées par Jean Terrier (Les églises de la campagne genevoise, *Revue suisse d'Art et d'archéologie*, 2002, vol. 59, n° 3, p. 195-206 ; Saint-Mathieu de Vuillonex : une église de bois édifée dans la campagne genevoise au X^e siècle, *Genava*, 1998, t. XLVI, p. 41-50...), et par Charles Bonnet (travaux parus dans *Genava* depuis 1968 sur les églises de Saint-Jean de Genève, Russin, Colonge, Jussy...) ; pour une synthèse, *Autour de l'église : fouilles archéologiques à Genève (1967-1997)*, Genève, 1997.

¹⁴ Outre le rôle essentiel de Catherine Santschi et Louis Binz, dans le volume de l'*Helvetia Sacra*, I, 3, consacré au diocèse de Genève, citons M. de La Corbière, M. Piguët et C. Santschi, *Terres et châteaux des évêques de Genève : les mandements de Jussy, Peney et Thiez des origines au début du XVII^e siècle*, Annecy, 2001 (MDAS ; 105).

¹⁵ Le diocèse de Genève avait déjà été très partiellement intégré par les *Regesta pontificum romanorum* : A. Brackmann, *Germania pontificia*, vol. II, pars II, *Helvetia pontificia*, 1927 : seule la partie suisse du diocèse de Genève est alors traitée, de façon incomplète. Le volume en cours prend en compte l'ensemble du diocèse et son intégration à la *Gallia Pontificia* permet de placer Genève dans sa province ecclésiastique.

¹⁶ Pour la période burgonde, J. Favrod, *op. cit.*, et pour la fin du haut Moyen Âge, F. Demotz, *Le royaume de Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056)*, Lausanne, 2008.

¹⁷ L'étude essentielle demeure celle de P. Duparc, *Le comté de Genève*, Genève, 1955.

comme au spirituel, l'évêque l'est comme rouage d'institutions politiques et ecclésiastiques, avec des supérieurs et des pairs. À ce titre, il doit dans un troisième temps être replacé parmi ses contemporains en observant les relations qu'ils tissent, dans le cadre de l'institution princière ou ecclésiastique mais aussi à titre personnel quand, exceptionnellement, des amitiés sont mentionnées.

Mon propos trouvera son terme au début du XV^e siècle qui marque une double rupture, d'abord par une succession rapide d'évêques et d'administrateurs apostoliques. Plus encore, le contexte se modifie radicalement avec un nouveau cadre, savoyard et surtout ducal : Amédée VIII finit par être lui-même l'évêque de la cité, son fils Louis s'y installe et veut en faire sa capitale, avant que ses propres fils n'en deviennent évêques¹⁸.

Devenir évêque de Genève

La norme médiévale est qu'un évêque soit issu de l'Église qu'il va présider et qu'il soit désigné *clero et populo*, c'est-à-dire « par le clergé et le peuple », avec approbation de l'autorité supérieure¹⁹ ; en d'autres termes, c'est un Genevois choisi par les chrétiens du diocèse de Genève. Il doit aussi pouvoir remplir les devoirs de sa charge, ce qui suppose qu'il ait la formation nécessaire et qu'il puisse tenir son rang. Saint François lui-même correspond à ce portrait : il est issu de la bonne aristocratie du diocèse et instruit dans les meilleurs centres intellectuels de son temps, à Paris et à Padoue. Cependant, il meurt à Lyon, c'est-à-dire hors de son diocèse, de sa province ecclésiastique et même dans un autre royaume ; surtout, il n'est pas vraiment choisi par le peuple dans l'Église de Genève : c'est l'évêque qui le désigne comme son successeur. Au Moyen Âge, il en est déjà ainsi : la norme est un cadre souple et son respect sourcilieux est souvent le signe de tensions, voire une arme en cas de contestation ou de conflit.

Quelle origine ? Une diversité relative

Genevois et Bourguignons

L'origine géographique des évêques médiévaux est délicate à analyser dans la mesure où, pour la majorité d'entre eux, elle est n'est pas connue²⁰. Pourtant quand elle l'est, on observe que plus de la moitié des évêques sont effectivement issus du diocèse et même de presque toutes les parties du diocèse. C'est le Faucigny qui fournit le plus de prélats puisque cinq d'entre eux au

¹⁸ L. Ripart, *Le saint Suaire, les Savoie et Chambéry (1453-1515), The Shroud at Court. History, Usages, Places and Images of a Dynastic Relic*, sous la dir. de P. Cozzo, A. Nicolotti et A. Merlotti, Leyde-Boston, 2019, p. 57-74.

¹⁹ La formule *Clero populoque* remonte au pontificat de Léon I^{er} au milieu du V^e siècle.

²⁰ Pour l'ensemble des éléments qui ne font pas l'objet de notes, nous renvoyons à l'*Helvetia Sacra*, I, 3.

moins en sont issus : Guy de Faucigny, Arducius de Faucigny, Pierre Métral « de Faucigny », Alamand de Saint-Jeoire et Guillaume de Marcossey, auxquels s'ajoute un natif de La Roche-sur-Foron, Adhémar Fabri. La partie méridionale du diocèse est représentée par Robert de Genève, peut-être né à Annecy, Aimon de Cruseilles, Guillaume de Duing-Conflans et Guillaume de Lornay. La partie occidentale ne fournit qu'un évêque, Humbert de Grammont, le Chablais aucun et la rive droite du Rhône peut-être deux²¹. La cité elle-même ne fait curieusement pas forcément mieux : seul Martin de Saint-Germain en est sans doute issu²².

Les autres évêques, presque aussi nombreux que les locaux, sont des étrangers, mais le sont-ils vraiment ? Presque tous appartiennent à des zones très voisines, en tout cas au même espace culturel et aristocratique que le Genevois, l'espace bourguignon. Des zones jurassiennes viennent Frédéric, qui possède des biens à côté de Besançon²³, Henri, sans doute issu de zones francophones proches de Bâle, et Aimon de Grandson ; la famille de Jean de Bertrand est installée dans la Combe de Savoie et en Tarentaise, tandis que Bernard Chabert et son successeur Pierre sont dauphinois. Le Valdotaïn Aimon de Quart et les Lyonnais Salonius et Jean de Rochetaillée illustrent les extrémités orientales et occidentales de la zone burgondo-bourguignonne dont Genève est un des pôles. En somme, seul l'auvergnat Jean de Murol peut apparaître comme un véritable étranger, encore qu'il fréquente les Genevois à Avignon et que les connexions entre élites auvergnates et lyonnaises soient multiples²⁴. Les péripéties politiques ne semblent avoir qu'une influence ponctuelle sur l'origine des évêques : le Comtois Frédéric illustre certes l'importance de Besançon dans la politique impériale au milieu du XI^e siècle²⁵, les Dauphinois apparaissent au temps des premières prétentions savoyardes sur la cité... Néanmoins, les deux Lyonnais sont séparés par près de mille ans et montent sur le siège genevois dans des contextes qui n'ont strictement rien à voir tant dans la situation de l'Église que dans la composition des élites ou de l'influence de Lyon.

Si la proportion d'évêques locaux et étrangers n'est guère différente de celle qu'on peut observer dans d'autres sièges régionaux, Genève se singularise par la rareté des véritables étrangers : aucun alémanique ou italien n'y est attesté

²¹ Adalgaud et Conrad paraissent issus du groupe familial des Mont.

²² C'est ce que paraît indiquer son testament, C. Le Fort et P. Lullin, *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, 1866, n° 1522.

²³ *Ibid.*, n° 208 et 210.

²⁴ Citons ici pour l'exemple, et pour des périodes variées, Sidoine Apollinaire, Amblard (archevêque en 972) et Guy de Boulogne (fils du comte d'Auvergne et archevêque en 1340).

²⁵ Sur le rôle joué par Besançon, B. de Vregille, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066)*, thèse de doctorat, université de Franche-Comté, 1978.

de façon certaine²⁶, contrairement à Lausanne²⁷, tandis qu'à Lyon, l'épiscopat compte un Bavarois, un Wisigoth, un Lorrain, un Anglais, un Manceau, un Picard, un Gascon, un Pyrénéen²⁸...

Toutes sortes d'aristocrates

L'origine sociale des évêques de Genève se caractérise par la même diversité relative, même si elle est paradoxalement encore moins connue, y compris pour des siècles bien documentés. Les premiers évêques appartiennent aux élites gallo-romaines, ce qui est conforme aux pratiques tardo-antiques et burgondes. Les deux évêques nommés Salonius sont issus des *Eucherii*²⁹ ; Salonius I^{er} a pour parents, Eucher et Galla, tous deux issus de l'aristocratie sénatoriale et il est lui-même apparenté à une autre puissante famille, celle des *Aviti*³⁰. Un demi-siècle plus tard, Maxime est élu après le refus du grand aristocrate lyonnais qu'est Florentin³¹ et il est lui-même ami avec Avit de Vienne. Cariatto, désigné avant 585, descend peut-être d'un évêque de Valence homonyme et les deux Pappolus suggèrent une lignée régionale³². D'ailleurs, Abelenus est probablement parent du comte d'Outre-Jura homonyme, donc membre des élites de la Bourgondie³³. Ensuite, il faut attendre le royaume de Bourgogne pour être à nouveau renseigné et ce de façon épisodique.

Seuls Martin de Saint-Germain et Adhémar Fabri sont issus de la bourgeoisie urbaine, le premier de Genève et le second de La Roche-sur-Foron.

²⁶ Aptadus, dit étranger à l'Église de Genève et homme de Charles le Gros, et Gerold, qui pourrait appartenir à la même famille que le comte Gerold qu'on a rattaché à une famille alsacienne, sont peut-être issus du sud de la Germanie. Le premier véritable étranger est le normand Jean Courtecuisse (1422-1423) et « Quant aux dix évêques qui se succédèrent après 1450, cinq étaient des Savoie, cinq des vassaux de cette maison ; tous étaient du pays » (L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 103).

²⁷ Le siège est occupé par des Alémaniques (des confins du diocèse ou extérieurs à lui), Eginolf de Kibourg, Burcard d'Oltigen Henri de Lenzbourg, par le toscan Roger de Vico Pisano et par Boniface de Bruxelles. Sur les évêques de Lausanne, J.-D. Morerod, *Genève d'une principauté épiscopale : la politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)*, Lausanne, 2000 et *Helvetia Sacra*, vol. I, *Archidiocèses et diocèses*, 4, *Le diocèse de Lausanne (VI^e siècle-1821), de Lausanne et Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925)*, Bâle, 1988.

²⁸ B. Galland, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire : les archevêchés de Lyon et de Vienne du milieu du XII^e siècle à la fin du XIV^e siècle*, Rome, 1994, et B. Berthod, J. Boucher, B. Galland et al., *Archevêques de Lyon*, Lyon, 2012.

²⁹ R. Mathisen, *The Ecclesiastical Aristocracy of the Fifth-Century Gaul : a Regional Analysis of Family Structure*, PhD inédit, université du Wisconsin, 1979, p. 246sq.

³⁰ B. Berthod, J. Boucher, B. Galland et al., *op. cit.*, p. 19.

³¹ Florentin est le petit neveu de l'évêque Sacerdos, fils d'un conseiller royal, le neveu de l'évêque Germain d'Orléans et le fils de l'évêque Nizier de Lyon (*ibid.*, p. 26).

³² N. Nimmegeers, *Évêques entre Bourgogne et Provence. La province ecclésiastique de Vienne au haut Moyen Âge (V^e-XI^e siècle)*, Rennes, 2014, p. 126.

³³ B. Dumezil, L'affaire d'Agrestius de Luxeuil : hérésie et régionalisme dans la Bourgondie du VII^e siècle, *Médiévales*, printemps 2007, n° 52, printemps 2007, p. 145.

De fait, presque tous ceux qui sont connus sont nobles et cela correspond sûrement largement à la réalité : si aucun rang social n'est requis (la servitude seule excluant du clergé), l'aristocratie considère que son rôle est de tenir les fonctions d'autorité, qu'elles soient laïques ou ecclésiastiques, et l'appartenance de l'évêque aux élites est pour son Église la garantie qu'il est rompu aux usages et qu'il dispose d'appuis et de relais utiles.

Le tableau doit toutefois être nuancé de deux manières. D'une part, l'origine sociale est d'autant mieux connue que la famille est bien identifiée par ailleurs, ce qui est le cas pour les lignages aristocratiques : cela peut donc nous cacher l'extraction bourgeoise des prélats dont nous ne savons rien³⁴. D'autre part, toutes les strates de l'aristocratie apparaissent de façon relativement équitable.

Si la lignée comtale elle-même ne compte qu'un seul évêque, Robert, fils du comte Guillaume II, les plus grandes familles seigneuriales fournissent des prélats. Adalgaud et Conrad, évêques des années 1020, sont sans doute issus du groupe parental des Mont, comme le comte Robert qui les a précédés à Genève et le premier prévôt du chapitre connu, Amalric³⁵. Ensuite, Guy et Arducius de Faucigny représentent le second lignage du diocèse (derrière celui du comte de Genève) qui, avec l'épiscopat, atteint le plus haut honneur auquel elle puisse aspirer. Aimon de Grandson est issu de la plus importante famille du Pays de Vaud, suffisamment puissante pour maintenir longtemps son autonomie face à l'emprise croissante des Savoie au nord du Léman. Aimon de Quart est membre d'une des plus puissantes familles valdotaines et, à ce titre, est inhumé à Saint-Ours d'Aoste. L'aristocratie seigneuriale et chevaleresque fournit tout autant d'évêques : Aimon de Cruseilles, Alamand de Saint-Jeoire, Guillaume de Marcossey et Jean de Bertrand en sont issus³⁶. Cependant, c'est la moyenne aristocratie qui semble fournir le gros des effectifs. Guillaume de Duing-Conflans, fils de Raymond de Duing et d'Anne de Conflans, et Guillaume de Lornay représentent la bonne noblesse locale, comme Humbert de Grammont, dont la famille est réputée riche et influente. Frédéric et Jean de Murol illustrent une strate un peu plus élevée : leurs familles gravitent dans l'entourage d'un comte, le comte de Bourgogne pour le premier, le comte d'Auvergne pour le second.

Cela confirme le peu que l'on sait des évêques du royaume de Bourgogne. Le nom d'Aimon renvoie à une puissante famille locale et ceux

³⁴ Pour la période 1378-1450, la mieux documentée, Louis Binz compte « cinq nobles et quatre plébéiens » mais fait remarquer que Genève constitue une exception, les sièges voisins étant généralement tenus par des nobles (L. Binz, *op. cit.*, p. 104).

³⁵ Sur les Mont, cf. F. Demotz, *Le royaume de Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056)*, Lausanne, 2008, p. 306sq.

³⁶ Aimon de Cruseilles vient d'une petite famille seigneuriale ; le père d'Alamand de Saint-Jeoire est dit chevalier mais sa famille place les siens dans les chapitres de Genève et de Lausanne ; Jean de Bertrand appartient à une famille noble au service du comte de Savoie et deux de ses membres ont été archevêques de Tarentaise.

d'Adalgaud et de Gerold à des groupes aristocratiques implantés peut-être plus récemment ; tous sont portés par des comtes de Conrad ou de Rodolphe III³⁷. Quant à leur successeur Hugues, son frère Luitard dispose de biens cédés par le roi³⁸. S'ils appartiennent aux mêmes élites locales ou du moins régionales, les évêques ne paraissent pas avoir reçu la même formation.

Quelle carrière avant d'être évêque (et pour le devenir) ?

Une formation intellectuelle sans doute inégale

Nous sommes malheureusement encore plus inégalement renseignés sur cet aspect que sur les précédents. Les premiers prélats genevois sont des lettrés, ce qui est cohérent avec leur appartenance à l'aristocratie gallo-romaine où l'on étudie la philosophie et la rhétorique. De fait, Salonius est le dédicataire d'un ouvrage d'exégèse biblique écrit par son père (Eucher) et il étudie au grand centre spirituel qu'est alors l'abbaye de Lérins³⁹, notamment auprès de saint Honorat et de saint Hilaire ; il est peut-être lui-même l'auteur de commentaires sur les Proverbes, l'Ecclésiaste et les Évangiles. Au début du siècle suivant, Maxime débat de questions théologiques avec Cyprien, évêque de Toulouse.

De leurs successeurs, nous ne savons à nouveau rien avant le XI^e siècle quand Frédéric donne au chapitre cathédral sa bibliothèque qui comporte au moins vingt-quatre livres⁴⁰. Sans doute cherche-t-il à pallier la modestie des fonds locaux, en particulier de ceux de son chapitre encore récent⁴¹. Frédéric dispose à titre personnel des ouvrages usuels d'un prélat de son temps, principalement de philosophie et de théologie mais aussi de poésie, tant antiques que médiévaux (Grégoire le Grand, Aristote, Platon, Isidore de Séville, Horace, Juvénal...). La législation canonique est aussi représentée, en particulier par le *Decretum* de Burcard de Worms, une œuvre quasi contemporaine et d'une grande influence sur la pratique épiscopale : c'est « la collection canonique la plus importante d'Occident avant celle de Gratien »⁴². Frédéric emploie aussi la Bible de Saint-Pierre, un Bible atlante caractéristique d'une production romaine pour les prélats réformateurs⁴³. La présence de littérature profane, d'ouvrages de grammaire et de logique montre que Frédéric

³⁷ Sur les élites rodolphiennes, F. Demotz, *op. cit.*, 2^e partie, *passim*.

³⁸ Th. Schieffer, éd., *Regum Burgundiae e stirpe rudolfina diplomata et acta*, Würzburg, 1977 (MGH, Diplomata, Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger), n° 113.

³⁹ Sur l'abbaye de Lérins, voir en dernier lieu, Laurent Ripart, *Les déserts de l'Occident : genèse des lieux monastiques dans le sud-est de la Gaule (fin IV^e-milieu VI^e siècle)*, Nice-Turnhout, 2021.

⁴⁰ M. de Tribolet, La bibliothèque de Frédéric de Genève, évêque de Genève, *Bulletin de la société d'histoire de Genève*, 1970, vol. 14, p. 265-275.

⁴¹ N. Nimmegeers, *op. cit.*, p. 170.

⁴² M.-C. Isaïa, dir., *Pouvoirs, Église et société*, Neuilly, 2009, p. 54.

⁴³ G. Lobrichon, *La Bible au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 95-100.

est un lettré, capable d'enseigner le *trivium* et peut-être le fondateur de l'école cathédrale⁴⁴.

Ensuite, la formation intellectuelle est dominée par le droit civil et elle semble d'autant plus poussée que l'épiscopat est tardif et que la naissance est plutôt modeste : Bernard Chabert est réputé pour son savoir et échange sur des questions canoniques avec Innocent III, Guillaume de Marcossey est licencié en droit canon et en droit civil, Guillaume de Lornay a étudié à Avignon, Jean de Rochetaillée a un double doctorat de l'université de Paris, Jean de Bertrand est docteur en droit civil après avoir étudié dans les universités de Montpellier et d'Orléans⁴⁵, Jean de Brogny termine ses études à Avignon... À l'inverse, Arducius de Faucigny se voit reprocher sa conduite passée et son inculture par Bernard de Clairvaux. Là encore, il faut se méfier des lacunes et de l'effet de sources : il est possible qu'on ait souligné la science de ceux dont on ne pouvait mettre en avant la naissance. Toutefois, le rang social élevé et une formation poussée peuvent être, jusqu'à un certain point, des critères alternatifs de l'accession à l'épiscopat, l'un pouvant compenser l'autre au moment du choix d'un nouvel évêque et s'ajouter à l'expérience, qui est un atout majeur. Le niveau de formation doit également être replacé dans le contexte du développement des universités⁴⁶ et de carrières ecclésiastiques complexes.

La prédominance des carrières canoniales

Presque tous les évêques ont déjà été bien plus que de simples clercs avant leur élection et la plupart ont d'abord été chanoines, mais pas forcément à Genève.

Guy de Faucigny, Martin de Saint-Germain, Alamand de Saint-Jeoire, Nantelme, Pierre Métral, Guillaume de Marcossey et peut-être Humbert de Grammont sortent du chapitre de Genève. Les grands chapitres cathédraux voisins constituent également des viviers d'évêques de Genève : c'est le cas du chapitre de Lausanne (Arducius de Faucigny, Aimon de Grandson et Aimon de Quart), de celui de Besançon (Aimon de Quart et peut-être Aimon de Grandson⁴⁷), de celui de Lyon (Guillaume de Duing-Conflans et Aimon de Quart) et de celui de Vienne (Robert de Genève). Avec les nominations pontificales, le multi canonicat et l'espace s'élargissent : Jean de Bertrand est chanoine de Sion, puis de Chartres et de Genève, tandis que Jean de Murol reçoit les prébendes de chanoine de Brioude, de Genève, de Paris et de Rouen.

Certains futurs évêques sont non seulement chanoines mais ont déjà fait carrière au sein d'un chapitre. Aimon de Grandson en est le chantre tout en

⁴⁴ N. Nimmegeers, *op. cit.*, p. 171.

⁴⁵ L. Binz, *Les visites épiscopales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*, Annecy, 2006, p. XII.

⁴⁶ C'est toute l'importance des efforts de la Maison de Savoie pour fonder une université à Genève, sans succès.

⁴⁷ M. de La Corbière, M. Piguet et C. Santschi, *op. cit.*, p. 51.

faisant office de chancelier⁴⁸ et d'autres en sont devenus l'homme fort comme prévôt : Arducius de Faucigny, Nantelme, Pierre Métral et peut-être Humbert de Grammont occupent cette fonction quand ils sont élus. Aimon de Quart est, quant à lui, prévôt du chapitre canonial de Saint-Jean de Beverley (comté de York).

D'autres sont entrés dans l'administration épiscopale et y ont occupé une place de premier plan comme archidiacre, à Besançon pour Frédéric⁴⁹, à Hereford pour Guillaume de Duing-Conflans et à Cambrai pour Jean de Murol, ou en tant qu'évêque auxiliaire comme Adhémar Fabri auprès de Guillaume de Marcossey (de 1366 à 1377)⁵⁰. D'autres fonctions diocésaines importantes précèdent aussi l'épiscopat : Bernard Chabert est chancelier de l'Église de Paris, chargé de l'Université, Guillaume de Marcossey est official de Genève et Jean de Bertrand est official de Tarentaise puis de Genève et « c'est probablement la démonstration de ses aptitudes qui incita le chapitre à l'élire »⁵¹.

Quelques évêques viennent du clergé régulier et tous ont exercé une autorité sur leur communauté en tant que prieur, à l'exception bien sûr de Pierre qui n'avait pas encore accompli son vœu d'entrer en religion quand il a été élu. Nantelme est prieur cartusien (du Vallon ou de Saint-Hugon), Henri dirige le prieuré clunisien de Saint-Alban de Bâle, Aimon de Cruseilles et Adhémar Fabri sont prieurs des frères prêcheurs, le premier à Lausanne et le second à Genève.

Comme chanoine, les futurs évêques ont pu observer la politique du prélat en place, les difficultés auxquelles il se heurte ou sa manière de gérer les conflits, toutes choses qu'ils ont expérimentées eux-mêmes s'ils ont été prieur ou prévôt. De plus, comme on le verra plus tard, de nombreux évêques de Genève ont par ailleurs une expérience de la diplomatie, une autre façon de nouer, dans le chapitre ou auprès d'appuis extérieurs, les relations capables d'influer sur le choix de l'évêque.

Clero et populo ? *Théorie et pratiques*

L'élection par le chapitre

En théorie, il faut avoir au moins 30 ans, être de naissance légitime, au moins diacre (voire sous-diacre) et choisi par le clergé et le peuple, c'est-à-dire par les dignitaires ecclésiastiques (chanoines, abbés, prieurs... de la ville, voire du diocèse) et les responsables de la paix publique (comte, vicomte, avoués, vassaux...), figures éminentes d'un peuple qui n'a lui-même qu'un rôle

⁴⁸ J.-D. Morerod, *op. cit.*, p. 200.

⁴⁹ Dans le cas de Frédéric, il est évêque de Genève avant d'être également choisi par son ami Hugues pour tenir un des archidiaconés du diocèse de Besançon.

⁵⁰ Il est aussi évêque *in partibus* de Bethléem (1363) puis évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1378).

⁵¹ L. Binz, *op. cit.*, p. XIII.

limité⁵². La méfiance envers la foule et envers l'influence des puissants conduit à réduire la place des laïcs, dont l'intervention est interdite par le concile d'Avignon en 1209 puis par Grégoire IX⁵³. Dans la pratique, cela revient progressivement à confier le choix au chapitre cathédral suivant une procédure qui comporte trois étapes : autorisation de procéder à l'élection, élection, confirmation de l'élection. Le respect de cette procédure et la régularité de l'élection sont contrôlés par le pouvoir temporel, le souverain ou son représentant, et par le pouvoir spirituel, l'archevêque ou le pape.

À Genève, ce qui n'est pas unique, l'Église a reçu peu avant 882 un diplôme de libre élection que lui a accordé Charles le Gros. Ce privilège n'est pas conservé mais d'après la mention qu'en fait le pape Jean VIII, le chapitre peut librement élire un clerc issu du clergé genevois⁵⁴. Ce diplôme, qui n'élimine pas tous les droits du souverain, est destiné à s'assurer les bonnes grâces de la cité et à limiter l'influence de l'archevêque de Vienne, qui soutient alors un autre souverain et veut imposer son propre candidat à Genève.

La plupart des évêques sont effectivement élus par le chapitre sans la moindre difficulté, à l'exemple de ce qui se passe autour de 1300 : c'est le cas pour Robert de Genève en 1267, pour Guillaume de Duing-Conflans en 1287 et pour Pierre Métral en 1311. Si le chapitre n'est pas unanime, l'évêque est élu par voie de compromis comme Aimon de Quart en 1304 ou Alamand de Saint-Jeoire en 1342, choix très rapidement confirmé par l'archevêque de Vienne.

Toutefois, le chapitre peut être profondément divisé, empêchant alors l'élection ou aboutissant à une double élection. Cette division est en général le fruit d'un conflit interne, allié à des interventions extérieures ou causé par elles, et le chapitre perd alors la main.

Choix du souverain, choix du pape

Genève fournit deux exemples caractéristiques de ces conflits dans lesquels le choix échappe au clergé local.

À la mort d'Anségisus au plus tard au début de 882, le diocèse de Genève est une ligne de front et un objet de rivalité dans le conflit qui oppose Charles le Gros, souverain légitime soutenu par le marquis Rodolphe qui tient les rives du Léman, et Boson qui s'est fait élire roi avec Vienne pour capitale. Sans qu'on sache s'il est unanime, le clergé genevois élit Aptadus avec l'accord de Charles le Gros, mais l'archevêque de Vienne, Otramne, refuse de le confirmer car il est fidèle de Boson. À la demande de Charles le Gros, Aptadus est donc consacré directement par le pape Jean VIII, mais l'archevêque parvient à le capturer et consacre un autre évêque ; l'identité de ce dernier nous est inconnue

⁵² S. Gougenheim, *La réforme grégorienne : de la lutte pour le sacré à la sécularisation du monde*, Paris, 2010, p. 60.

⁵³ J. Gaudemet, *Formation du droit canonique et gouvernement de l'Église de l'Antiquité à l'âge classique*, Strasbourg, 2008, p. 385.

⁵⁴ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 107 et 108.

et rien n'assure qu'il ait réellement occupé le siège, d'autant que Boson perd Vienne dans les mois qui suivent⁵⁵.

Deux grands siècles plus tard, l'élection du successeur de Guy de Faucigny en 1120 intervient dans le contexte de la fin de la querelle des investitures qui oppose alors l'Empereur au Pape. Selon le seul récit que nous possédons, Humbert de Grammont a été élu par le chapitre, mais l'empereur Henri V cherche à imposer son propre candidat. Son élection étant contestée, Humbert se rend alors à Gap auprès de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne qui vient d'être élu pape sous le nom de Calixte II et qui de Cluny est en route pour Rome⁵⁶. Comme pape, Calixte II consacre Humbert, geste qu'il aurait fait en tant qu'archevêque quelques mois plus tôt.

Ces deux exemples illustrent une évolution profonde. Jusqu'au XII^e siècle, le choix de l'évêque est fait en accord avec le souverain, voire à sa demande expresse. Il n'est pas douteux que, vers 512, l'élection de Maxime, évêque d'une capitale qui avait connu la guerre civile dix ans plus tôt, a fait l'objet d'une attention toute particulière de Gondebaud et Sigismond. Véritable roi franc de Bourgogne, Gontran se montre interventionniste : en 584, il désigne un fonctionnaire de sa cour, le garde du corps Cariotto, pour le siège genevois. Les rois de Bourgogne ont également une part importante voire majeure dans les élections épiscopales genevoises, comme cela est attesté pour de nombreux sièges, notamment ceux où les Rodolphiens installent des parents⁵⁷. En 927, Adalgaud de Genève se rend à Lausanne où Rodolphe II confirme l'élection de Libon qui est alors consacré ; les sources ont aussi gardé la trace de l'approbation royale de l'élection d'Isarn de Grenoble et de Ponce d'Orange⁵⁸. En 1031, ou peu avant, Frédéric doit son installation sur le siège genevois à Rodolphe III et à Hugues de Salins, son chapelain.

Ensuite, c'est au Pape que revient progressivement une influence décisive. Dans un premier temps, au XII^e siècle, il intervient en cas de litige, comme l'illustre le cas d'Humbert de Grammont, ou de démission. En 1205, ayant accepté celle de Nantelme, Innocent III donne l'ordre au clergé de Genève d'élire son successeur ; il écrit ensuite à l'élu, Pierre, et lui conseille de résigner sa charge, considérant son élection comme entachée.

Dans un second temps, à partir du milieu du XIII^e siècle, le Pape intervient assez régulièrement et l'élection est alors remplacée par une nomination. En 1260, Alexandre IV choisit Henri, un étranger au diocèse, et il écrit au chapitre pour lui faire prêter obéissance ; signe de la protection pontificale, Henri reçoit la permission d'être en même temps évêque et abbé commendataire, de Romainmôtier puis de Saint-Victor. Le phénomène s'accroît durant la période avignonnaise et concerne cette fois la désignation

⁵⁵ Sur ces événements et leur contexte, F. Demotz, *op. cit.*, p. 68-75.

⁵⁶ La consécration n'a pas lieu à Cluny, contrairement à ce qu'affirme P. Duparc, *op. cit.*, p. 99, en reprenant les travaux de V. Van Berchem.

⁵⁷ Burcard I^{er} et Burcard II à Lyon, Thibaud à Vienne et Hugues à Lausanne.

⁵⁸ Th. Schieffer, *op. cit.*, n° 25, 66 (vers 949) et 67 (vers 963-964).

de quatre évêques successifs aux dépens du chapitre. En 1366, alors que le chapitre a élu son prévôt, Nicolas de Begnins, Urbain V nomme au siège genevois Guillaume de Marcossey, jusque-là évêque de Gap. Douze ans plus tard, Jean de Murol devient évêque par la volonté de Gégouire XI, contre l'avis du chapitre qui a choisi Robert Chambrier. En 1385, Clément VII organise l'échange des sièges entre Jean de Murol et Adhémar Fabri, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux par la faveur pontificale. À la mort d'Adhémar Fabri, trois ans plus tard, Clément VII désigne Guillaume de Lornay.

C'est moins le cas ensuite, désormais, c'est le prince, en l'occurrence le duc de Savoie, qui va jouer un rôle déterminant dans le choix des prélats. Le phénomène n'est pas entièrement nouveau, puisque les familles comtales ont déjà influé sur le choix des évêques. C'est probablement le cas avant 1083 pour Guy de Faucigny, demi-frère du comte Aimon de Genève, en 1268 pour Aimon de Cruseilles, proche conseiller des comtes Pierre et Philippe de Savoie, en 1276 pour Robert, fils du comte Guillaume II de Genève... Cependant au XV^e siècle, les Savoie développent une Église ducale et occupent eux-mêmes durablement la charge d'évêque de Genève⁵⁹.

En revanche, la parenté avec un autre évêque est rarement décisive car elle n'est le plus souvent que la conséquence d'une haute naissance. Elle ne semble très importante que dans le cas de Jean de Bertrand, dont l'extraction est moins élevée mais dont les oncles font des carrières ecclésiastiques auprès de Clément VII : Antoine de Challant devient cardinal archevêque de Tarentaise, tandis qu'Aimon de Séchal est successivement chanoine de Sion, prieur du Mont-Joux, légat, patriarche de Jérusalem, administrateur de Tarentaise...⁶⁰. Du fait de leurs fonctions antérieures, les élus sont donc, pour beaucoup, des hommes d'expérience. On pourrait donc imaginer qu'ils arrivent tard à l'épiscopat, qui est dès lors court.

Vers un épiscopat plus tardif

L'âge au moment de l'élection épiscopale est toujours inconnu, sauf dans le cas de Jean de Murol, chanoine à 18 ans et évêque de Genève vers 38 ans. On peut cependant tenter une estimation *a minima* pour ceux dont on connaît la carrière. Aux XI^e-XIII^e siècles, quelques-uns paraissent être élus très jeunes du fait de leur haute naissance, à l'exemple d'Arducus évêque pendant 50 ans non sans avoir occupé une autre fonction quelques années avant son élection. Cependant, les profils les mieux connus et plus tardifs illustrent le développement de carrières ecclésiastiques plus lentes et plus complexes qui rapprochent du cas de Jean de Murol : Aimon de Cruseilles est prieur 20 ans avant son élection, Robert de Genève chanoine 24 ans avant, Guillaume de

⁵⁹ Les aspects religieux de la politique d'Amédée VIII ont été récemment abordés lors du colloque de Chillon (septembre 2016) dont la publication des actes par G. Castelnuovo est annoncée. Pour les aspects politiques : L. Ripart, C. Guilleré et P. Vuillemin, dir., *La naissance du duché de Savoie (1416)*, Chambéry, 2020.

⁶⁰ L. Binz, *op. cit.*, p. XII.

Conflans archidiacre 22 ans avant, Martin de Saint-Germain chanoine 22 ans avant, Aimon de Quart chanoine 19 ans avant, Alamand de Saint-Jeoire chanoine 25 ans avant et Guillaume de Marcossey official 22 ans avant. L'énumération est remarquable par son homogénéité et elle montre qu'on n'accède plus alors à l'épiscopat avant la quarantaine.

Cela explique l'évolution de la durée des épiscopats, certaine seulement à partir du XI^e siècle. Les cinq années d'épiscopat de Borcardus dans les années 1070 constituent alors une exception face aux 50 ans d'Arducus de Faucigny, aux 45 ans d'Aimon de Grandson, aux 42 ans de Frédéric et de Guy de Faucigny, aux 20 ans de Nantelme et aux 17 ans d'Humbert de Grammont. Le peu que nous savons des périodes antérieures paraît confirmer l'existence de longs épiscopats. Salonius, né vers 400, est déjà évêque en 441 et meurt vers 460 ; cinq siècles plus tard, Aimon et ses successeurs Gerold et Hugues occupent respectivement le siège genevois pendant environ 17 ans, 20 ans et 30 ans. À l'inverse, passé 1250, les 31 ans de l'épiscopat de Pierre Métral et les 20 ans de celui de Guillaume de Lornay font figure de record ; la majorité des épiscopats n'atteint pas la décennie⁶¹, quatre la dépassent à peine⁶².

Quelle que soit la durée leur charge, les évêques de Genève sont des hommes fidèles à leur siège : presque tous meurent en fonction. La première démission n'intervient qu'en 1205, quand Nantelme avance que l'âge et une maladie incurable ne lui permettent plus de remplir les devoirs de sa charge, désormais trop lourde. La période qui suit est la plus instable. Pierre sitôt élu en 1213 doit quitter le siège et son successeur Aimon de Grandson pense à faire de même en 1253 après 38 ans d'épiscopat ; il ne démissionne en fait que six ans plus tard, peu avant sa mort en 1262. La première moitié du XIII^e siècle voit également apparaître le premier cas de transfert quand, fin 1212 ou début 1213, Bernard Chabert quitte le siège genevois pour devenir archevêque d'Embrun. La situation se reproduit en 1385 quand Jean de Murol est transféré à Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis en 1419 quand Jean de Bertrand devient archevêque de Tarentaise. Dans tous les cas, il y a autorisation ou injonction pontificale avec le souci de bien contrôler le siège : quand Innocent IV apprend qu'Aimon de Grandson manifeste l'envie de quitter sa fonction, il désigne l'abbé d'Aulps (1253) puis l'archevêque de Lyon (1254) pour interdire au chapitre de Genève d'élire un successeur et pour désigner le nouvel évêque.

Un seul évêque a peut-être connu une fin tragique : on ignore le sort d'Aptadus après son emprisonnement par Otramne de Vienne en 882. Peut-être a-t-il pu finalement retrouver son siège puisque son successeur n'est connu que 17 ans plus tard, mais les avanies qu'il subit relèvent de son poids politique et non de son action religieuse.

⁶¹ 3 ans pour Adhémar Fabri, 7 ans pour Henri, Aimon de Cruseilles, Aimon du Quart, Guillaume de Conflans et Jean de Murol, 8 ans pour Martin de Saint-Germain.

⁶² 10 ans pour Robert de Genève et Jean de Bertrand, 11 pour Guillaume de Marcossey et 14 pour Alamand de Saint-Jeoire.

Être le premier à Genève : une ambition délicate

Le détail de la longue période de luttes entre l'évêque et les comtes, en particulier pour le contrôle de la cité, a été suffisamment étudié pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir ici. En revanche, sur l'ensemble de la période médiévale, il est indispensable non seulement de vérifier la permanence de l'exercice d'un pouvoir à la fois temporel et spirituel mais surtout d'évaluer la prééminence de l'évêque. Or, celle-ci dépend de multiples facteurs (personnalité du prélat, ambitions d'autres acteurs, place de Genève dans la géopolitique du temps...) et elle s'avère une notion plus ambiguë qu'il n'y paraît : elle ne saurait être confondue avec une forme d'indépendance car elle est loin de se résumer à un face à face avec le comte. La prééminence locale est le plus souvent le résultat de la protection d'une autorité supérieure active et les temps de forte autonomie sont aussi ceux des plus violentes contestations.

Un chef religieux incontesté dans son diocèse

Tenu pour un modèle d'action épiscopale, saint François est à la fois réorganisateur du diocèse, missionnaire, auteur de traités religieux, soucieux d'éducation « moderne », restaurateur ou initiateur de communautés régulières... Cette activité intense embrasse les différents pans du pouvoir épiscopal exercé par ses prédécesseurs car « L'évêque a partout les trois mêmes fonctions : l'ordre, la juridiction et le magistère »⁶³.

Le pouvoir d'ordre consiste notamment à consacrer les églises et les autels, activité présente dès les premiers évêques qui doivent développer une religion chrétienne encore relativement récente. En 515 (ou peu avant), Maxime fonde une église, sans doute celle d'Annemasse, sur les ruines d'un temple païen⁶⁴. Il poursuit ainsi l'œuvre de son prédécesseur qui, vers 450, fait appel à l'abbé de Condat, saint Romain, pour convertir les ariens de la cité au christianisme nicéen⁶⁵.

Il revient également à l'évêque de conférer les ordres sacrés et il assiste aussi à des consécrations épiscopales hors de son diocèse et de sa province, à l'exemple d'Arducius de Faucigny, présent à Lausanne lorsqu'en 1127 Humbert de Besançon consacre Landri de Durnes⁶⁶. Il doit encore administrer le baptême et la confirmation ; aussi l'enquête pontificale concernant Aimon de Grandson s'attache-t-elle à vérifier, entre autres, qu'il ne néglige pas de confirmer.

Le magistère fait de l'évêque le gardien de la foi, de l'orthodoxie. À ce titre, il lutte contre les déviants, les hérétiques, et les ennemis de la foi, qu'ils soient proches, comme les sorciers, ou plus lointains ; ses finances peuvent être mises à contribution à cet effet, ainsi que celles de tout son clergé à l'image du

⁶³ A.-M. Helvétius et J.-M. Matz, *Église et société au Moyen Âge*, Paris 2008, p. 140.

⁶⁴ J. Favrod, *op. cit.*, p. 385.

⁶⁵ Sur cet épisode de la vie de saint Romain, N. Nimmegeers, *op. cit.*, p. 52-53.

⁶⁶ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 355.

vingtième des dîmes instauré par Honorius III en 1215 pour financer la lutte contre les Albigeois : Aimon de Grandson est alors de loin le plus gros contributeur⁶⁷. Il est responsable de la transmission de la foi et donc de son enseignement. Par extension, toutes les écoles sont placées sous son contrôle et il est, comme ailleurs, jaloux de cette prérogative. Guillaume de Marcossey fait échouer la création d'une université accordée par Charles IV en 1365 à la demande du comte de Savoie Amédée VI qui en aurait eu le contrôle et une école communale ne naît qu'au XV^e siècle. L'évêque dispose en effet de l'enseignement supérieur à travers l'école cathédrale et dans son chapitre figure l'écolâtre, tel le *magister* Amédée qui souscrit à la donation de Guy de Faucigny à Saint-Symphorien d'Autun vers 1115⁶⁸. Au début du siècle suivant, la situation de l'école cathédrale semble peu florissante et, si un maître enseigne bien aux laïcs, il le fait contre rétribution et il n'y a pas de prêtre instruisant gratuitement les pauvres contrairement à l'obligation faite par le concile de Latran-IV⁶⁹ ; la fonction de « recteur des écoles de grammaire de Genève » est encore inégalement remplie au XIV^e siècle⁷⁰. L'évêque lui-même se doit de prêcher : des clercs du diocèse attestent des qualités de prédicateur d'Aimon de Grandson qui, ayant assisté au concile de 1215, prêche par exemple la croisade, et le synode diocésain commence en général par un sermon de l'évêque⁷¹. Un siècle et demi plus tard, à travers les statuts du synode de 1381, Jean de Murol « offre un ABC des vérités chrétiennes comprenant le texte du Credo, la liste des sept péchés capitaux, le décalogue et l'énumération des sept œuvres de miséricorde, avec des trucs mnémotechniques pour retenir ces formules »⁷².

Le pouvoir de juridiction est d'abord constitué par la gestion du patrimoine et des divers droits de l'Église de Genève. Toutes les formes de transaction sont donc de la responsabilité de l'évêque. Aimon de Quart achète des pièces de terres situées à Paconinge (1306), Aimon de Cruseilles échange avec le chapitre des droits sur une vigne contre la moitié d'une terre (1270), Aimon de Grandson échange avec les chanoines un cens sur la pêcherie de

⁶⁷ *Ibid.*, n° 565.

⁶⁸ Acte n° B12684 dans *Chartae Galliae*, 2014, disponible en ligne : <http://telma.irht.cnrs.fr/outils/chartae-galliae/charte267425/> [dernière consultation le 01/06/2022].

⁶⁹ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 634.

⁷⁰ M. Caesar, Écoles urbaines, pouvoir municipal et éducation civique à la fin du Moyen Âge. Quelques observations à partir du cas genevois aux XIV^e-XVI^e siècles, *Histoire urbaine*, 2011, t. 3, n° 32, p. 53-54.

⁷¹ F. Morenzoni, L'encadrement et l'instruction religieuse des fidèles d'après les statuts synodaux des diocèses de Genève et de Sion (XIII^e au XV^e siècle), *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1997, t. 91, p. 7-37 [réédité dans F. Morenzoni, *Sur les routes des Alpes : religieux, marchands et animaux dans la Suisse occidentale (XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 2019].

⁷² L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 165.

Genève contre un autre situé dans les Bauges et donne (contre redevance) un pré aux chanoines de Satigny (1320), accorde l'acensement viager d'un champ à un damoiseau (1306)⁷³... Un des droits majeurs depuis le début du XI^e siècle, parce que régalien, est la frappe des monnaies et l'évêque y est particulièrement attentif, à l'exemple de Martin de Saint-Germain : en 1300, il prend une ordonnance pour financer la frappe monétaire devenue très coûteuse⁷⁴.

Outre les droits propres à l'Église cathédrale, l'évêque est responsable de l'ensemble des églises de son diocèse, d'où son intervention pour d'autres établissements. En 1204, Nantelme confirme à l'abbaye de Bonmont la possession des églises de Vich, Burtigny et Grens et, à son tour, Aimon de Grandson confirme et notifie en 1252 une transaction entre l'abbaye de Bonmont et la chartreuse d'Oujon ; six ans plus tard, il scelle et notifie un accord fait devant lui entre le chapitre et Jacob, curé de Versonnex et de Villars, au sujet de ces églises⁷⁵.

Cela explique à la fois les critiques portées contre Guy de Faucigny et les missions données par l'évêque à ses agents. Guy est accusé d'avoir manqué à son rôle pour avoir remis de très nombreuses églises à des établissements religieux situés hors de son diocèse et pour avoir cédé des droits épiscopaux au comte, son demi-frère. À l'inverse, dans les années 1130, la chancellerie épiscopale produit des faux actes, notamment pour augmenter les droits du chapitre aux dépens de ceux de l'abbaye d'Ainay, notamment pour lui reprendre le prieuré de Satigny et constituer, à terme, le mandement de Peney⁷⁶.

Signe de l'importance de la chancellerie épiscopale⁷⁷, le passage au style de Noël est une décision d'Aimon de Quart en 1305 et la conservation de ces droits fait l'objet d'un travail de fond qui est archivé. En 1288, a lieu une reconnaissance d'hommages devant l'official de Guillaume de Marcossey et elle est consignée par un notaire⁷⁸. Vingt-deux ans plus tard, Aimon de Grandson demande à l'official, Bérard d'Ivrée, d'enquêter pour établir un état des redevances perçues dans la cité ou à proximité ; en 1310, l'enquêteur épiscopal vérifie tous les types de droits (péage de pont, leyde, droit de boucherie, droit sur la vente des biens au détail...) et ce qui est dû pour chaque par les différentes catégories de personnes (bourgeois de Genève, bourgeois d'autres villes, habitant du diocèse, juifs...)⁷⁹.

⁷³ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1566, 1508, 583 et 584, 1601.

⁷⁴ *Ibid.*, n° 1464.

⁷⁵ *Ibid.*, n° 489, 850 et 907.

⁷⁶ Ch. Bonnet, *Satigny : étude archéologique et histoire d'une des plus anciennes églises du canton de Genève*, Lausanne, 2022 et F. Demotz, *Les faux actes genevois et l'abbaye d'Ainay, Ab archivorum arcanis*, sous la dir. de M. Billoré et J. Picot, Rennes, 2014, *passim*.

⁷⁷ Sur le développement de la chancellerie, M. de Tribolet, *L'organisation de la chancellerie épiscopale et l'entourage de l'évêque de Genève au XII^e siècle*, *Revue suisse d'Histoire*, 1968, t. 18, p. 401-421.

⁷⁸ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1259.

⁷⁹ *Ibid.*, n° 1663.

Veiller à l'intégrité du diocèse, y compris face aux évêques voisins, n'entraîne pas le pontife genevois dans des conflits comparables à celui qui oppose l'archevêque de Vienne et son suffragant grenoblois à propos du Sermorens. En revanche, il doit conclure de multiples accords pour mettre fin à des contestations concernant la délimitation des terres épiscopales ou les droits d'institutions extérieures au diocèse. En 1296, Martin de Saint-Germain négocie avec Béatrix de Faucigny à propos des limites entre sa terre de Sallaz et les mandements de Châtillon et de Faucigny ; un siècle plus tôt, Nantelme règle avec les moines de Saint-Oyen et de Cluny la question du droit de présentation des desservants dans de très nombreuses églises du diocèse⁸⁰.

L'évêque est le seul juge de tout ce qui touche la religion et les membres de l'Église. Il est bien sûr responsable des clercs placés sous son autorité. Ainsi, à la suite des réformes carolingiennes, les évêques qui précèdent Frédéric mettent en place la vie commune du chapitre cathédral, ce qui entraîne une modification radicale du groupe cathédral de l'époque burgonde au profit d'une cathédrale unique et de bâtiments communautaires⁸¹, et ils instituent des doyens qui chapeautent les curés ruraux. Frédéric, qui aide Hugues de Salins dans la réforme du diocèse de Besançon, accélère ces évolutions dans son propre diocèse.

Au XV^e siècle, Jean de Bertrand, conciliariste réformateur, cherche toujours à améliorer son clergé, notamment en visitant régulièrement les paroisses. Instrument de contrôle du clergé (mais aussi de prédication), les visites pastorales ne sont bien documentées qu'à partir du XV^e siècle, mais elles sont mentionnées antérieurement ; ainsi, en 1276, Robert de Genève unit l'église de Bougy à celle d'Aubonne suite au constat qu'il a fait lors de la visite de tout son diocèse⁸². En 1411, Jean de Bertrand vérifie que chaque curé dispose des statuts synodaux et des canons du concile de Vienne de 1289⁸³. Émettant la règle, l'évêque peut la modifier ou faire des exceptions. En 1305, Aimon accorde la collation comme curé de Samoëns à un chanoine régulier de Sixt, tout en précisant qu'ultérieurement, seul un clerc séculier pourra y être curé⁸⁴.

L'évêque aborde toutes ces questions lors des synodes diocésains, tel celui que Jean de Bertrand tient en 1409 et où il s'inquiète du sort des cures vacantes et des abus des quêteurs, notamment étrangers au diocèse ; ce sont d'ailleurs des sujets récurrents des constitutions synodales⁸⁵. C'est théoriquement le jeudi saint et le 15 octobre que l'évêque réunit l'ensemble de ses prêtres pour les

⁸⁰ *Ibid.*, n° 1411 et 470 (1198).

⁸¹ Nous renvoyons aux travaux déjà cités de Charles Bonnet.

⁸² C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1132.

⁸³ L. Binz, *op. cit.*, p. 155.

⁸⁴ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1562.

⁸⁵ Aimon de Quart, Pierre de Faucigny et Alamand de Saint-Jeoire ont déjà traité des églises vacantes usurpées ; Jean de Rochetaillée réutilise en 1420 les décisions de Jean de Bertrand sur les quêteurs (L. Binz, *op. cit.*, p. 166-167).

deux synodes annuels⁸⁶. Au début du XIII^e siècle, Aimon de Grandson réunit effectivement des synodes, quelquefois dans la cathédrale mais le plus souvent ailleurs et sans toujours les présider en personne⁸⁷. Celui tenu en 1290 dans la cathédrale dure plusieurs jours après l'Ascension et le 21 septembre, Guillaume de Conflans annonce « le prochain synode qui sera célébré à Genève »⁸⁸ ; celui qui adopte les constitutions synodales a lieu le lundi de Pâques 1292⁸⁹. Sur la durée, l'usage genevois est d'un synode de trois jours, en général autour de la Pentecôte⁹⁰. Si la première disposition valable pour toute l'Église ne date que du concile du Latran de 1215⁹¹, la plus ancienne mention genevoise montre que le synode est déjà une réalité : autour de 1100, Guy de Faucigny réunit un synode à Genève et juge alors un différend entre l'abbé de Talloires et le curé de Thônes⁹².

L'épisode illustre un pouvoir réglementaire et judiciaire du prélat qui s'étend également à l'ensemble des fidèles puisque l'évêque est responsable de leur salut. À ce titre, il dispose d'un pouvoir de censure. Le plus utilisé est l'excommunication, en particulier par Guillaume de Conflans dans les conflits avec les comtes, de Genève et de Savoie, le Dauphin et les citoyens de Genève⁹³. Dans un premier temps, il fait lire par les curés dans toutes les paroisses ses menaces⁹⁴ ; ensuite, après les sommations, il prononce l'excommunication⁹⁵. Celle-ci n'amenant pas résipiscence, Guillaume de Conflans met en interdit toutes les terres du Dauphin et de Béatrice de Faucigny à l'automne 1291⁹⁶.

L'évêque peut également être en conflit avec des clercs, à commencer par son chapitre, que celui-ci cherche discrètement à limiter le pouvoir épiscopal ou l'affronte plus directement, pour des raisons politiques ou ecclésiastiques. La dissension peut être suffisamment sérieuse pour amener l'intervention répétée des autorités, comme sous l'épiscopat d'Aimon de Grandson. Celui-ci fait en 1227 l'objet d'une enquête pontificale dont les conclusions lui sont assez favorables ; pourtant, la sentence rendue par

⁸⁶ S. Gougenheim, *op. cit.*, p. 66

⁸⁷ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 634. Les deux seuls manquements à l'obligation de réunir un synode sont dus à la guerre et au conflit entre l'évêque et son chapitre (L. Binz, *op. cit.*, p. 145).

⁸⁸ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1312 et 1313 ; L. Binz, *op. cit.*, p. 146.

⁸⁹ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1359.

⁹⁰ L. Binz, *op. cit.*, p. 148.

⁹¹ *Ibid.*, p. 144.

⁹² C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 258. Datation par la présence de Guy et d'Ismidus comme abbé de Talloires.

⁹³ L'évêque peut aussi jeter l'anathème sur les hommes du comte de Genève comme le fait Amédée de Lausanne à Moudon entre 1153 et 1156 (J.-D. Morerod, *op. cit.*, p. 156-157 et 477).

⁹⁴ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1271 (1288 ?).

⁹⁵ *Ibid.*, n° 1302, 1305 et 1313 (1290) et n° 1327 (1291).

⁹⁶ *Ibid.*, n° 1350 et 1351.

l'archevêque de Vienne en 1234 montre la persistance de litiges mais aussi de véritables tensions et d'actes hostiles⁹⁷.

Si, dans les années 1130, l'évêque est également en conflit avec l'abbaye d'Ainay dont il cherche à s'approprier les prieurés proches de sa cité, ses relations avec les autres abbayes extérieures au diocèse et les établissements dispersés dans le diocèse paraissent en général pacifiques ; les abbés de chanoines réguliers participent aux assemblées aux côtés de l'évêque⁹⁸ et, contrairement à son homologue de Sion dont une partie du diocèse est dominée par Saint-Maurice d'Agaune, l'évêque n'a aucun très puissant abbé à redouter. Il dispose donc d'une autorité entière et constante sur son clergé, et c'est avec des puissants laïcs qu'il doit lutter pour affirmer sa prééminence.

Une prééminence qui doit se renouveler

Le gouvernement des cités au tout début du Moyen Âge est un objet de débat ; il est possible qu'à Genève comme ailleurs il y ait eu deux comtes, l'un burgonde et l'autre romain, avec de vastes pouvoirs civils et militaires, notamment sur la garnison qui était installée à Genève même ou à Carouge⁹⁹. Cependant, il faut attendre le IX^e siècle pour trouver incidemment la mention d'un comte dans le *pagus genavensis*¹⁰⁰. En fait, la cité échappe largement au pouvoir comtal. Dès la Bourgondie, l'évêque est à la tête de l'assemblée des curiales qui administre la ville, gérant les approvisionnements, levant l'impôt et faisant exécuter les travaux publics, et il domine à tel point sa cité qu'il est question de monarchie épiscopale, selon l'expression de Martin Heinzelmann pour l'époque franque¹⁰¹.

Simultanément, il est l'un des premiers fidèles du roi, d'autant qu'au premier millénaire le Pape est une figure effacée, *a minima* lointaine. C'est au roi Rodolphe I^{er} et non au Pape que l'archevêque de Vienne et ses suffragants écrivent en 899 pour se plaindre que l'évêque Bernard n'a pas assisté à un concile provincial. De fait, comme l'illustrent déjà les listes conciliaires de l'époque burgonde et mérovingienne, c'est le roi qui autorise ou non un évêque à participer à une assemblée, surtout hors de son royaume. C'est également à la demande expresse de l'empereur Charles le Gros que le pape Jean VIII

⁹⁷ *Ibid.*, n° 667.

⁹⁸ Les abbés de Sixt, d'Abondance et Filly participent au concile provincial de 1244 et ceux d'Entremont et d'Abondance au concile de 1289. Toutefois, les sources ne mentionnent pas les réguliers présents aux synodes des XII^e-XIII^e siècles ; la présence des abbés cisterciens et de tous les prieurs du diocèse au synode n'est mentionnée qu'en 1457 (L. Binz, *op. cit.*, p. 149).

⁹⁹ J. Favrod, *op. cit.*, p. 173-179.

¹⁰⁰ Eginhard intervient en faveur d'un certain Frumold évoque son père qui fut comte en Genevois (C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 88). Ensuite, Conrad, comme duc, et Rodolphe, comme comte-abbé avant d'être roi, tiennent les droits comtaux en Genevois.

¹⁰¹ M. Heinzelmann, *Bischofsherrschaft in Gallien : zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. bis zum 7. Jahrhundert : soziale, prosopographische und bildungsgeschichtliche Aspekte*, Munich, 1976.

intervient en faveur d'Aptadus en 882 et très certainement sur l'injonction du roi Boson qu'Otramne de Vienne s'en prend au même Aptadus. L'apparente vacance épiscopale au moment de la prise en main de la région par les Carolingiens illustre déjà en creux le poids déterminant du souverain.

La situation commence à évoluer au profit de l'évêque avec la restauration impériale ottonienne. Dès lors, l'épiscopat du royaume de Bourgogne voit son horizon s'élargir. D'abord avec son souverain : en 962, Gerold suit le roi Conrad à Rome où il assiste au couronnement impérial et à un synode, puis en 993-994 son successeur Hugues accompagne Rodolphe III à la consécration d'Odilon à Cluny. Ensuite sans lui : le même Hugues assiste au synode romain de 999, au concile de Francfort de 1007 et à la consécration de la cathédrale de Bâle en 1019 sans qu'on ait trace de la présence de Rodolphe III.

Dans le même temps, l'évêque dispose de plus en plus de droits royaux. Les successeurs d'Hugues durant les années 1020, Conrad et Adalgaud, sont ainsi les premiers dont on ait conservé des monnaies. Peut-être l'évêque a-t-il pu profiter de la politique du roi Conrad de vacance du pouvoir comtal pour exercer une partie des prérogatives du comte¹⁰² et bénéficier ensuite d'une position privilégiée auprès de Rodolphe III dont la politique est d'abord très favorable à l'épiscopat. Cependant, à Genève et contrairement à Lausanne, à Sion ou à la Tarentaise, le soutien royal ne se traduit pas par une remise des droits comtaux à l'évêque¹⁰³ : des comtes interviennent toujours en Genevois au début du XI^e siècle et l'évêque n'a alors récupéré de façon certaine que des droits qui étaient ceux du souverain lui-même, à l'image du droit régalien de frappe monétaire ou d'investiture, ou qui avaient pu être tenus directement par des agents du Roi, comme des droits de pêche et de marché ou des péages¹⁰⁴. L'évêque est le seigneur de la ville, mais l'appui royal s'émousse dans les années 1020 : les successeurs de Hugues ne sont plus des proches du souverain. Au début des années 1030, Rodolphe III nomme l'énergique Frédéric au siège genevois mais favorise simultanément l'émergence de comtes

¹⁰² Cette politique est certaine à Lyon, à Vienne, à Grenoble..., mais pas aux bords du Léman puisque des comtes interviennent très régulièrement en Pays de Vaud ; la médiocrité des sources ne permet pas de trancher sur le cas genevois. Cela expliquerait l'origine des droits de justice dans la cité.

¹⁰³ Malgré de longs débats et conflits, aucun évêque ne se prévaut jamais d'une concession majeure.

¹⁰⁴ Pour une petite synthèse des longs débats sur l'origine des pouvoirs temporels de l'évêque à Genève, M. de La Corbière, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève : étude des principautés et de l'habitat fortifié (XII^e-XIV^e siècle)*, Annecy, 2002, p. 26-29. Les auteurs se sont jusque-là focalisés sur un partage des droits entre comte et évêque carolingiens et post-carolingiens. C'est, à mon sens, trop oublier que le roi exerce lui-même directement une partie de l'autorité publique à travers des agents qui ne sont ni sous l'autorité du comte ni sous celle de l'évêque : frappe monétaire, perception de péages, gestion des biens fiscaux aux mains du roi...

héréditaires au moment où l'intégration de son royaume et de Genève à l'Empire sont définitivement décidées.

L'apparition d'un lignage comtal héréditaire issu de la parenté royale, celui des Géroldiens, puis la disparition du roi de Bourgogne en 1032 modifient radicalement la situation de l'évêque. Celui-ci perd son contrepoids au pouvoir comtal et l'équilibre entre deux fonctions non héréditaires est rompu. Dès lors, il ne peut plus affirmer sa prééminence avec le Roi mais doit le faire contre un pouvoir immédiatement rival et durablement implanté dans la même zone, celui du comte. On ne reviendra sur cette rivalité bien connue que pour en souligner les phases majeures.

Dans un tout premier temps, Frédéric peut compter sur l'appui de son ami, le très puissant archevêque Hugues de Salins, et jusqu'en 1056, l'autorité impériale bride les ambitions des Géroldiens : Conrad II contraint Gérold à la soumission à Genève même (1034) et maintient le *statu quo*, puis Henri III est un souverain présent qui s'appuie sur les évêques. Mathieu de la Corbière a donc pu faire l'hypothèse d'une cession de l'ensemble des droits publics sur la cité, à l'image de celle que Henri III octroie à l'archevêque de Besançon¹⁰⁵.

La fin de l'épiscopat de Frédéric et de celui de Guy de Faucigny sont sans doute marqués par un poids croissant de l'autorité comtale sans que cela aboutisse à un conflit. Privés de protecteur efficace à la mort d'Henri III (1056), les prélats genevois doivent en effet se montrer prudents dans la querelle des investitures : choisir le camp pontifical sans rompre avec le camp impérial, comme le fait Guy de Faucigny, ne suffit pas d'où une collaboration nécessaire avec le comte ; de fait, c'est entre le voyage d'Henri IV à Canossa (1076) et le concordat de Worms (1122) que la proximité entre l'évêque et le comte est la plus grande et elle est symbolisée par l'étroite parenté entre Guy de Faucigny et Aimon.

La défaite de l'Empereur favorise l'accession à l'épiscopat de prélats plus réformateurs, mais ne conforte pas leur position temporelle, d'où le long conflit avec les comtes successifs qu'il serait aussi fastidieux qu'inutile de détailler ici. Nous renvoyons à l'abondante littérature sur le sujet dont la pierre d'angle est l'étude de Pierre Duparc¹⁰⁶. Si les évêques l'emportent, ils le doivent à la maladie de leur adversaire qui s'oppose à l'Empereur sans être dans le parti du Pape. Au contraire, ils utilisent le soutien pontifical de Calixte II contre Aimon, le soutien impérial de Frédéric Barberousse contre Amédée I^{er}, le soutien pontifical et surtout impérial contre Guillaume I^{er}, avec succès. Ainsi, en 1124 à Seyssel, ils se voient confirmer l'autorité complète sur la ville, le

¹⁰⁵ *Ibid*, p. 29. Si l'idée est séduisante, il faut remarquer qu'un tel diplôme n'a laissé aucune trace ; même la chancellerie d'Humbert de Grammont, pourtant coutumière de la falsification des actes moins d'un siècle plus tard, n'en fait pas mention dans une interpolation ni n'en produit une version.

¹⁰⁶ P. Duparc, *op. cit.*

comte faisant fonction d'avoué¹⁰⁷, et cette autorité est renouvelée et précisée en 1156 (par l'accord de Saint-Simon), en 1184 (par la sentence d'Aix), en 1188 (par le compromis de Genève) ; ils obtiennent également l'immédiateté impériale en 1154 et 1162, immédiateté complétée d'une investiture des droits régaliens en 1185 (tandis que le comte est mis au ban de l'Empire en 1186), et un hommage lige du comte qui ne porte plus seulement sur la cité en 1219 à Desingy.

À l'inverse, les évêques vont échouer ensuite face aux Savoie qui savent, au contraire des comtes de Genève, s'appuyer sur la commune et sur l'Empereur tout en développant de bonnes relations avec la Papauté, surtout à l'époque avignonnaise¹⁰⁸. Ils ne sont nullement inactifs : Bernard Chabert négocie fermement, Aymon de Grandson mène une diplomatie opportuniste tout en réorganisant, accroissant et fortifiant les domaines épiscopaux, Alamand de Saint-Jeoire se rapproche de la commune pour lutter contre l'emprise savoyarde et entame la construction d'une nouvelle enceinte, Guillaume de Marcossey l'achève et obtient de l'Empereur une décision salvatrice¹⁰⁹... Cependant, Henri voit la naissance de l'organisation communale soutenue par le comte de Savoie (années 1260), Robert de Genève perd son château de l'Île (1287) et le vidomnat (1290) au profit d'Amédée V dont les troupes occupent sa cité (1285) et la ravagent (1291), Aimon de Quart doit fuir longuement (1307-1309) la cité aux mains de la commune et du comte de Savoie, puis reconnaître aux citoyens le droit de former une commune et d'en choisir les syndics, Pierre Métral doit s'exiler lui aussi (1320-1328), Alamand de Saint-Jeoire voit Amédée VI obtenir (temporairement) de Charles IV le vicariat impérial sur Genève (1365)... Si les papes protestent contre les empiètements savoyards à Lyon, les comtes de Savoie peuvent compter sur le silence pontifical quand il s'agit de grignoter les droits de l'Église de Genève et quand le comte de Savoie reçoit une nouvelle concession du vicariat impérial en 1398. Amédée VIII limite les droits de justice de l'évêque et ce sont ses agents qui perçoivent l'essentiel de la fiscalité pontificale depuis 1399¹¹⁰.

La réalité est cependant ambivalente : comme les autres prélats savoyards, l'évêque de Genève perd de son autorité temporelle et de son autonomie, mais il entre finalement dans le service du prince et son rang s'en trouve renforcé. En somme, ne pouvant échapper à l'Église ducale en construction, il intègre la société de cour. Toutefois, la position de l'évêque ne

¹⁰⁷ C'est ce qui résulte de la mention d'une vassalité du comte, liée à sa fonction et à ses propriétés à Genève même, et de son intervention en matière criminelle (*ibid.*, p. 106).

¹⁰⁸ B. Galland, *Les papes d'Avignon et la Maison de Savoie (1309-1409)*, Rome, 1998.

¹⁰⁹ Sur la politique des évêques pour renforcer et sécuriser leur temporel, M. de La Corbière, M. Piguët et C. Santschi, *op. cit.*, p. 49sq.

¹¹⁰ B. Galland, *op. cit.*, p. 395sq.

dépend pas seulement de son habileté ou de sa personnalité, mais aussi du rôle de sa cité dans les équilibres et les ambitions politiques.

Un rôle qui dépend aussi de la place de Genève elle-même

Plus le rôle dévolu à une cité est important, plus son prélat s'en trouve à la fois rehaussé, encadré et protégé ou exposé. Or, la place de Genève varie considérablement selon les constructions politiques, même si la période burgonde joue ici un rôle fondateur.

Manifestement, l'évêque de Genève est un personnage majeur du royaume de Sigismond d'autant que sa cité en est une capitale, l'un des pôles symboliques ; ainsi, les constructions royales se concentrent à Genève et Lyon¹¹¹. L'importance des prélats genevois évolue ensuite au gré de celle de la Bourgondie. Au temps du grand roi franc de Bourgondie qu'est Gontran, l'évêque des années 580 est issu de la garde royale et participe aux conciles du royaume. Quand la Bourgondie s'estompe dans le royaume mérovingien, l'évêque de Genève cherche à s'y opposer : l'intervention d'Abbelenus en 626 en faveur d'un moine de Luxeuil qui critiquait la règle de saint Colomban montre que l'évêque soutient un parti burgonde opposé à Clotaire II et qui avait tenté de se soulever en 613 sous la conduite du patrice Alethius et de Leudemond de Sion¹¹².

Néanmoins, à cet épisode près et plus encore sous l'autorité carolingienne, on ne sait quasiment rien des évêques, à la différence par exemple des évêques de Sion qui jouent un rôle plus important dans les élites burgondes¹¹³, puis qui cumulent les fonctions d'évêque et d'abbés de Saint-Maurice d'Agaune¹¹⁴.

Le processus s'inverse avec le développement du royaume de Bourgogne : le siège genevois redevient essentiel surtout quand les évêques jouent un rôle majeur auprès du roi et quand le rattachement du royaume de Provence à celui de Bourgogne réunit la Bourgondie. Les évêques Aimon et Gerold se succèdent alors à la tête de la chancellerie royale de Conrad, puis Hugues est un proche conseiller de Rodolphe III. C'est ensuite dans la cathédrale de Frédéric, à Saint-Pierre et le jour de la saint Pierre, que Conrad II est proclamé souverain des trois royaumes (Bourgogne, Germanie et Italie) en 1034.

Passé cette date, Genève ne tient qu'une place secondaire dans l'Empire, au contraire de Lausanne, qui est le pivot du contrôle des routes du lac Léman, notamment vers l'Italie¹¹⁵. Cela explique que les empereurs interviennent très

¹¹¹ J. Favrod, *op. cit.*, p. 168.

¹¹² B. Dumézil, *art. cit.*, p. 145-146.

¹¹³ Leudemond est au cœur d'un complot contre Lothaire II et Amé est exilé pour s'être opposé à Ebroïn.

¹¹⁴ De 762 (Willicaire) à 857 (Heymin).

¹¹⁵ Dès les ambitions impériales d'Otton I^{er}, le roi de Germanie cherche à peser sur le choix de l'évêque de Lausanne ; après 1034, les Saliens placent leurs hommes sur le siège (Ulric de Lenzbourg, Burcard d'Oltingen).

peu dans le choix de l'évêque de Genève alors qu'ils le font régulièrement à Lausanne ; c'est pour être homme de l'Empereur que des prélats lausannois meurent de mort violente¹¹⁶, ce qui n'arrive à aucun évêque de Genève. C'est seulement lorsque l'Empereur veut régner réellement en Bourgogne qu'il s'intéresse vraiment à Genève, au profit de l'évêque sous Frédéric Barberousse ou de son adversaire, le comte de Savoie, sous les Luxembourg.

Quand, pour dépasser nos bornes chronologiques, Louis de Savoie envisage de faire de Genève la capitale des États de Savoie, l'emprise temporelle se fait à nouveau très forte : deux des fils de Louis montent sur le siège et, si leur autorité ne saurait être contestée, c'est qu'elle est le bras du duc.

La double situation de chef incontesté du diocèse et d'homme d'autorité soumis à un pouvoir souverain constitue à la fois le fondement et la limite de la prééminence de l'évêque. Dès lors que le souverain lui porte moins d'attention, il bénéficie d'une grande autonomie mais se trouve plus exposé aux entreprises hostiles des grands laïcs. La position de l'évêque et sa politique dépendent donc des liens qui l'unissent à d'autres personnages influents, à commencer par son prince mais pas seulement, et des réseaux qu'il construit ou dans lesquels il s'insère.

Un homme entre liens institutionnels et réseaux personnels

À nouveau, l'exemple de François de Sales illustre les pistes à explorer pour ses prédécesseurs. Évêque, il nomme son frère coadjuteur, il pousse la carrière ecclésiastique de ses proches et c'est avec un ami, Antoine Favre, qu'il fonde l'Académie florimontane. Comme Favre, il est aussi un grand agent de son prince. Diplomate pour son Église, il l'est également pour son duc et pour le pape ; il séjourne à la cour ducale de Turin, mais encore à celle de Paris où il prêche et se fait apprécier d'Henri IV. En cela, il représente brillamment une tradition qui n'est pas propre à Genève.

Homme de cour plus qu'homme du cloître

À la cour royale et impériale

La présence de l'évêque de Genève à la cour est certaine dès l'époque burgonde et au début de l'époque mérovingienne : Maxime inspire des décisions à Sigismond et Carriotto est un ancien garde du corps de Gontran. Il faut ensuite attendre le X^e siècle pour qu'elle soit bien attestée, d'abord auprès du roi de Bourgogne. Adalgaud est présent lorsqu'en 927 Rodolphe II confirme l'élection de Libon au siège de Lausanne. C'est ensuite au tour d'Aimon et de Gerold de fréquenter la cour du roi Conrad, dont ils sont archichanceliers. Leur successeur, Hugues, est très souvent présent auprès de Rodolphe III et il

¹¹⁶ Henri est assassiné pour avoir trahi le royaume de Bourgogne (au profit de l'empereur Henri II) et Burcard d'Oltigen meurt sur le champ de bataille alors qu'il combat pour Henri IV.

connaît bien toute la famille régnante : il figure dans les diplômes majeurs avec la reine et le frère du roi, l'archevêque Burcard de Lyon, et il reçoit la tante du roi, l'impératrice Adélaïde, à Genève en 999.

Personnages influents de la cour, ils suivent le souverain à l'étranger. Comme François de Sales vient à Paris avec le duc pour le mariage de Victor-Amédée avec Christine de France en 1619, Gerold accompagne le roi Conrad au couronnement impérial d'Otton I^{er} à Rome en 962, puis Hugues va avec Rodolphe III rencontrer Otton III à Bruchsal, près de Karlsruhe, en 1000. Ils sont donc dignes de figurer dans les occasions diplomatiques les plus brillantes.

Après l'intégration de la Bourgogne à l'Empire en 1034, le séjour à la cour impériale, plus lointaine, est plus épisodique¹¹⁷. Il faut attendre 1125 pour qu'Humbert de Grammont soit mentionné auprès d'Henri V lors d'une assemblée impériale tenue à Strasbourg¹¹⁸. L'intérêt de Frédéric Barberousse pour le royaume de Bourgogne et son soutien à l'évêque, qui devient un prince d'Empire, expliquent les séjours réguliers d'Arducius de Faucigny auprès de l'Empereur en Allemagne (à Spire et Worms en 1154), en Italie (à Roncaglia en 1156), en bien sûr en Bourgogne (à Saint-Jean-de-Losne en 1162, à Dole en 1166, à Genève et à Besançon en 1168...). Son successeur, Nantelme, a pour premier geste d'aller à la cour impériale à Pavie (1185), puis il suit Barberousse en Italie et Allemagne, ce qui lui permet d'obtenir confirmations de droits et faveurs envers son Église. L'abaissement de l'Empire consécutif à la fin des Hohenstaufen rend rarissime (parce qu'inutile ?) la présence d'un prélat genevois auprès de l'Empereur, à l'exception d'Henri VII de Luxembourg ; celui-ci relançant l'action impériale dans le royaume de Bourgogne, Aimon de Quart en devient le conseiller et le secrétaire et il le suit en 1310 en Italie, où il meurt l'année suivante.

À la cour princière

Dès lors, c'est dans les cours princières qu'on retrouve les évêques de Genève avec des missions diplomatiques. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, deux évêques appartiennent à l'entourage de princes savoyards. C'est d'abord Aimon de Cruseilles, conseiller de Pierre de Savoie avant d'être son exécuteur testamentaire ; cela lui vaut des missions diplomatiques et d'être choisi comme arbitre, avant comme après son élection épiscopale, qu'il doit très probablement à Pierre. C'est ensuite Aimon de Quart : homme des Savoie, il est l'un des arbitres du traité d'Aix (1293) tout en poursuivant, comme de nombreux Savoyards, une carrière en Angleterre, notamment comme diplomate du roi Édouard I^{er}. Son origine savoyarde et sa grande expérience expliquent ses fonctions auprès de l'empereur Henri VII.

¹¹⁷ Sur les rapports avec l'Empereur et sur l'évêque de Genève prince d'Empire, C. Santschi, Genève et l'Empire, *La Suisse occidentale et l'Empire*, sous la dir. de J.-D. Morerod, D. Tappy *et al.*, Lausanne, 2004, p. 165-186.

¹¹⁸ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 271.

Le rattachement du Faucigny au Dauphiné explique que le XIII^e siècle fournisse l'exemple de deux évêques membres de la cour delphinale, Alamand de Saint-Jeoire, conseiller du dauphin Charles en 1349, et surtout Guillaume de Marcossey. Proche d'Humbert II de Viennois, dont il est ensuite exécuteur testamentaire, membre du conseil delphinal, Guillaume remplit encore d'importantes fonctions après le passage du Dauphiné aux Valois et même postérieurement à son élection comme évêque de Genève : trois ans après, il est membre du conseil de lieutenance générale, organisme chargé d'administrer le Dauphiné en l'absence de gouverneur.

À la cour pontificale

Les séjours à la cour pontificale et les missions pour le Pape sont exceptionnels avant le XIV^e siècle : seul Bernard Chabert est régulièrement absent de son diocèse du fait des missions que lui confie Innocent III qui l'a fait évêque de Genève avant de le transférer à Embrun en 1213. Aimon de Cruseilles est bien désigné comme arbitre par le pape Alexandre IV mais c'est avant son élection et sans doute comme homme de Pierre de Savoie ; il ne rencontre Grégoire X que parce que celui-ci consacre la cathédrale de Lausanne en allant de Lyon à Rome.

L'installation de la papauté à Avignon et surtout la carrière de Clément VII offrent au contraire de belles opportunités¹¹⁹. Si c'est comme procureur du Dauphin à la Curie que Guillaume de Marcossey fréquente régulièrement la cour avignonnaise avant 1350, ses successeurs font en revanche carrière dans l'entourage pontifical. Jean de Murol est élevé à la cour d'Avignon où la protection de Robert de Genève lui assure un brillant avenir auprès des papes successifs : conseiller de la chambre apostolique sous Grégoire XI, il remplit des missions diplomatiques et financières en France pour Clément VII et il meurt à Villeneuve-lès-Avignon après avoir été rarement présent à Genève¹²⁰. Adhémar Fabri est le confesseur de Clément VII, Guillaume de Lornay son chapelain et son camérier.

Beaucoup d'évêques de Genève ont donc fréquenté assidûment des cours et rempli des charges pour des princes, mais cela ne doit pas forcément être mis sur le compte d'un goût personnel pour le pouvoir et le faste : la proximité avec le prince est un gage d'autorité dans son diocèse et la naissance aristocratique de la majorité des prélats les prédispose à ce service princier. Les sources sont presque toujours insuffisantes pour évaluer le type de vie, fastueux ou austère, mais elles nous indiquent des libéralités envers les réguliers, signe de respect envers une vie qui tourne le dos au monde et à la richesse.

¹¹⁹ R. Logoz, *Clément VII (Robert de Genève) : sa chancellerie et le clergé romand au début du Grand Schisme (1378-1394)*, Lausanne, 1974.

¹²⁰ Sa présence dans le diocèse n'est attestée qu'en 1381 et 1384, pour sept ans d'épiscopat.

Des hommes attentifs aux réguliers

Cet intérêt se marque dès le très haut Moyen Âge. Maxime encourage le roi Sigismond à fonder le monastère de Saint-Maurice d'Agaune en 515. Le soutien apporté un siècle plus tard par Abbelenus à la critique de la règle colombanienne par son parent moine à Luxeuil obéit d'abord à des motifs politiques, mais il illustre la résistance des élites religieuses de Bourgondie face à saint Colomban et au monachisme d'origine irlandaise¹²¹.

Les signes sont plus tangibles dès que la documentation se fait plus abondante, c'est-à-dire à partir de la fin du X^e siècle. Gerold fait bâtir l'église du prieuré de Peillonex¹²². Son successeur Hugues fait reconstruire l'église de l'abbaye de Bourg-Saint-Pierre, il intervient dans des diplômes royaux en faveur d'établissements réguliers. Il est aussi un grand ami des Clunisiens, en particulier de l'abbé Odilon : il assiste à son élection abbatiale (993-994), le fréquente à la cour rodolphiennne, l'accueille lors de son passage à Genève (en 999), lui remet peu après l'église Saint-Victor qui devient un prieuré clunisien... Cette affection pour le monachisme bourguignon qu'est Cluny est partagée par les évêques suivants. La dernière donation de Frédéric, faite pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, est pour l'abbaye de Romainmôtier. À son tour, Guy de Faucigny met fin aux réclamations du chapitre contre Saint-Victor et il remet une soixantaine d'églises à Cluny comme évêque mais aussi à titre privé, en particulier celle de Contamine-sur-Arve au cœur des domaines familiaux¹²³.

Le très généreux soutien de Guy envers les moines prend également en compte la diversification du monde monastique et il est suivi en cela par ses successeurs. Guy donne certes beaucoup à des établissements anciens, Cluny, Nantua, Saint-Oyend et Ainay avec qui il développe une fraternité : faute de grande abbaye locale, Guy suit l'habitude des élites locales, y compris celle de sa parenté¹²⁴, en se tournant vers des établissements qui sont proches et déjà

¹²¹ Motifs religieux et politiques s'entremêlent : l'hostilité d'élites burgondes au mouvement colombanien double l'opposition à la cour de Neustrie qui le promeut. La résistance à la règle de saint Colomban est aussi sensible dans la zone de Saint-Oyend.

¹²² L'existence d'un prieuré canonial n'est mentionnée que par la donation du comte Robert, laquelle dit que l'évêque Gerold a construit l'église mais pas formellement qu'il y a installé des chanoines.

¹²³ Il faut ici nuancer fortement l'affirmation de Pierre Duparc, *op. cit.*, p. 94, pour qui « les moines de Cluny semblent surtout avoir été les principaux bénéficiaires de ces largesses indirectes du comte faites aux dépens de l'évêque ». Si le soutien épiscopal à Saint-Victor peut être interprété ainsi, le fait que Guy et les Faucigny choisissent les clunisiens pour leur nécropole familiale montre un attachement personnel.

¹²⁴ Là encore, le calcul politique et l'influence comtale ne doivent pas être surestimés, à l'exemple de dons faits à Saint-Martin d'Ainay : certes, les premiers Géroldiens font eux aussi des donations à l'abbaye d'Ainay mais celle-ci est sans doute déjà implantée près de Genève (le prieuré de Satigny est une possession athanéenne) et Guy a lui-même développé un lien personnel avec l'abbaye lyonnaise.

implantés dans le diocèse. Cependant, il se montre aussi soucieux de favoriser le courant cistercien naissant en protégeant l'abbaye d'Aulps. Humbert de Grammont, plus réformateur, conteste les droits d'Ainay mais protège les Chartreux, notamment ceux de Portes, et sa dernière intervention connue est une donation à la chartreuse de Meyriat en 1134. Ensuite, Arducus de Faucigny confirme de nombreuses donations, surtout en faveur des Cisterciens, et il est mentionné aussi bien dans l'obituaire des bénédictins de Nantua que dans celui des Cisterciens de Bonmont et des Chartreux d'Oujon. Cette attention aux nouveaux mouvements se poursuit au siècle suivant, cette fois en faveur des Ordres mendiants, à l'image de Bernard Chabert qui est un ami des frères franciscains. Aimon de Grandson fait régulièrement prêcher des Dominicains dans son diocèse à partir de 1222¹²⁵. Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne sont pas oubliés : c'est grâce à une donation d'Aimon de Cruseilles que l'ordre peut s'installer à Compesières en 1270¹²⁶.

Au-delà de ceux qui sont eux-mêmes issus des réguliers, comme chartreux (Nantelme), clunisien (Henri) ou dominicains (Aimon de Cruseilles et Adhémar Fabri), les évêques de Genève sont donc sensibles aux évolutions spirituelles de leur temps. Cela reflète des sentiments et des choix qui s'expriment également par les liens tissés au sein de l'Église, des liens qui ne sont pas seulement institutionnels.

Au sein de l'Église entre hiérarchie ecclésiastique et réseaux personnels

Un homme dans la hiérarchie ecclésiastique

La participation à des assemblées régionales plus au moins larges, notamment des synodes et des conciles provinciaux ou nationaux, est une constante de l'activité des évêques de Genève. Avant 500, Domitianus assiste à des translations de reliques à Agaune et à Genève, Maxime est présent aux conciles d'Epaone (517) et Lyon (518-523), Pappolus se fait représenter aux conciles d'Orléans (541 et 549), Salonius est mentionné à Lyon (567-570) et Paris (573), Pappolus II à Chalon-sur-Saône (vers 650), Altadus à Worms (833), Ansegisus à Ravenne (877)... Pour certains d'entre eux, c'est la seule source les concernant.

Le renforcement de l'autorité métropolitaine voulu par Charlemagne, notamment lors du concile de Francfort en 794, s'applique sans réelle difficulté dans son vaste empire, mais ce n'est plus le cas dès lors qu'il a éclaté en royaumes différents et rivaux. Les rapports entre l'évêque de Genève et son archevêque viennois en sont une excellente illustration, alors que jamais

¹²⁵ M.-C. Junod, L'enquête contre Aimon de Grandson évêque de Genève (1227), *Polémiques religieuses : études et textes*, sous la dir. de M.-Cl. Junod, M. Droin-Bridel, O. Labarthe, Genève, 1979, p. 52sq.

¹²⁶ C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1065. M. Piguet, Compesières, *Helvetia Sacra*, vol. IV, *Die Orden mit Augustinerregel, 7, Die Johanniter, die Templer, der Deutsche Orden, die Lazariter und Lazariterinnen, die Pauliner und die Serviten in der Schweiz*, Bâle, 2006, p. 164-191.

l'appartenance de Genève à la province de Vienne et le droit de l'archevêque à consacrer son suffragant ne sont contestés.

Jusqu'au milieu du IX^e siècle au moins, ces rapports paraissent avoir été bons voire amicaux, à l'image de ceux qui unissent Maxime à Avit de Vienne dans les années 510. C'est d'ailleurs Avit qui obtient du Pape des reliques de saint Pierre qu'il installe dans la cathédrale nord ; peut-être a-t-il alors donné à la cathédrale son vocable actuel aux dépens d'un vocable antérieure¹²⁷. En revanche après l'éclatement de l'empire carolingien, l'évêque de Genève n'entretient plus de rapports avec son métropolitain, sinon conflictuels. Il a déjà été question des malheurs d'Aptadus qu'Otramne de Vienne, refuse de consacrer puis emprisonne en 882 et de Bernard qui refuse de se rendre à un concile viennois auprès de Bernoin en 899. Ses successeurs ne vont pas davantage à Vienne, alors qu'on les retrouve auprès d'autres archevêques : Franco auprès d'Haluvala de Lyon en 906, puis Adelgaud auprès de Bérenger de Besançon en 927 pour consacrer un évêque voisin mais d'une autre province, Libon de Lausanne.

Un rapprochement s'esquisse quand le royaume de Provence est rattaché à celui de Bourgogne, mais il est encore timide. Toutes les rencontres connues se font en présence du souverain : à Vienne en 943 pour un jugement royal lors d'un plaid auquel assiste Sobon de Vienne, puis à Valence au milieu des années 970 pour une sentence ecclésiastique rendue avec Thibaut de Vienne et d'autres évêques de Viennoise. Quand, en 1031, Frédéric rencontre l'archevêque de Vienne au début de son épiscopat, c'est pour la consécration de Talloires, ordonnée par la reine Ermengarde agissant par et pour le roi ; bien qu'il soit réformateur comme Léger de Vienne, on ne les rencontre pas ensemble auprès du Pape. Durant la même période au contraire, l'évêque de Genève, en particulier Hugues, rencontre très fréquemment l'archevêque de Lyon.

C'est, semble-t-il, la Réforme dite grégorienne et l'arrivée d'un prélat réformateur sur le siège genevois qui amènent un retour de l'évêque de Genève dans un fonctionnement provincial réel : en 1124, Humbert de Grammont participe à un concile tenu à Vienne. Ses successeurs recherchent l'appui du métropolitain dans la lutte contre le comte de Genève puis contre celui de Savoie. En 1289 encore, Guillaume de Duing-Conflans participe à Vienne à un concile provincial dont il a réclamé la tenue pour lutter contre les usurpations du comte de Savoie. Le passage du Dauphiné (et donc de Vienne) aux Valois aurait pu tendre à nouveau les relations, mais c'est désormais le rapport au Pape qui est déterminant.

Les relations entre les évêques de Genève et celui qui occupe le siège de saint Pierre sont longtemps modestes. Jusqu'à l'intervention de Jean VIII en faveur d'Aptadus en 882, on ne conserve que la trace de lettres pontificales adressées à des groupes d'évêques, dont celui de Genève, et la première

¹²⁷ N. Nimmegeers, *op. cit.*, p. 264.

rencontre certaine entre un évêque de Genève et un pape, Jean XII, n'a lieu qu'en 962. Les rencontres se répètent ensuite, d'abord dans le cadre d'une Église impériale et réformatrice, puis dans celui d'une Papauté affirmée et de plus en plus centralisatrice : Hugues est à Rome avec Grégoire V en 998-999, Frédéric assiste au concile romain d'avril-mai 1050, puis il accompagne Léon IX à Saint-Maurice d'Agaune, à Romainmôtier et à Besançon, Guy de Faucigny accueille les légats pontificaux qui vont négocier la fin de la querelle des investitures avec Henri V, Humbert de Grammont est consacré par Calixte II lui-même en 1124, Arducius de Faucigny est présent au concile de Pavie (1159-1160) et du Latran-III (1179), voire à celui à Pise (1135)...¹²⁸ La proximité est encore plus nette durant la période avignonnaise, sans qu'il soit nécessaire d'insister à nouveau sur ce point au-delà de l'exemple de Guillaume de Marcossey : Clément VI le nomme doyen rural de Vuillonnet puis doyen de Sion, Innocent VI le fait évêque de Gap, puis Urbain V l'impose sur le siège de Genève. Elle survit au départ d'Avignon puisque Jean de Bertrand est un personnage important du concile de Constance qui a failli l'élire pape en 1417.

Des réseaux vicinaux et amicaux

Les rapports hiérarchiques ou fonctionnels peuvent se doubler de liens d'estime et d'amitié qu'il est plus rare de saisir.

Les évêques de Genève tardo-antiques et burgondes appartiennent à un milieu d'aristocrates lettrés où tout le monde se connaît. Le premier évêque de Genève, Isaac, renseigne Eucher de Lyon quand celui-ci écrit la *Passio* des martyrs d'Agaune, il lui fournit des éléments recueillis auprès de Théodore d'Octodure (Martigny), et c'est le fils d'Eucher, Salonius, qui lui succède. Les évêques suivants, Eleutherius et Theoplastus, sont sans doute les correspondants de Sidoine Apollinaire, aristocrate lyonnais, marié à la fille du sénateur puis empereur Avit, avant de devenir lui-même évêque. Son successeur, Maxime, est l'ami de l'évêque Avit de Vienne et il devient évêque de Genève (en 512-513) après le refus de Florentin, fils de Nizier de Lyon.

L'appartenance de l'évêque de Genève à un groupe amical, lié par l'appartenance sociale et intellectuelle, voire par une parenté, est beaucoup moins nette ensuite et les témoignages en deviennent beaucoup plus rares. Néanmoins, les prélats sont d'autant plus intégrés à des réseaux de parenté qu'ils sont de grands aristocrates. Petit-neveu d'un évêque de Genève (Guy), Arducius de Faucigny est aussi le neveu d'un évêque de Maurienne (Amédée) et d'un évêque de Lausanne (Girolde). Robert de Genève a trois frères évêques, Amédée à Die, Aimon à Viviers et Guy à Langres, et les frères d'Aimon de Quart, Emeric et Pierre, sont respectivement évêque et prévôt du chapitre d'Aoste.

¹²⁸ Aimon de Cruseilles est présent à la consécration de la cathédrale de Lausanne par Grégoire X et au serment prêté par Rodolphe de Habsbourg au pape le lendemain (1275).

Des traces formelles d'amitié entre ecclésiastiques ont parfois survécu. Jean de Murol, évoquant le lien tissé avec Robert de Genève depuis l'enfance, parle de quarante ans d'amitié continue. Frédéric fournit l'exemple d'un réseau amical beaucoup plus vaste. C'est un proche d'Hugues de Salins, grand archevêque de Besançon qui l'a fait nommer évêque de Genève et archidiacre de Besançon et auprès duquel il réside souvent. Or, Hugues mentionne lui-même comme amis d'autres évêques bourguignons, Lambert de Langres, Luzo de Tarentaise, Nizo de Lyon et Hugues de Lausanne ; de plus, il entretient d'étroites relations avec des Lorrains, en particulier Eberhard, abbé de Murbach, et Brunon, évêque de Toul avant de devenir le pape Léon IX. C'est justement Léon IX que Frédéric, Hugues de Besançon, Alinard de Lyon et Aimon de Sion accompagnent d'Italie à Besançon en 1050¹²⁹.

Les liens construits transparaissent également dans le choix de l'évêque de Genève comme arbitre. Ainsi en 1271, l'évêque Aimon est l'un des deux arbitres du conflit entre le comte de Savoie Philippe et les citoyens de Lausanne. Le choix de l'évêque de Genève comme arbitre s'explique par le fait qu'en tant qu'ancien prieur du couvent des frères prêcheurs de Lausanne, charge qu'il exerçait encore trois ans plus tôt, il est bien connu des Lausannois, de l'évêque Jean de Cossonay, qui est favorable à un accord, et plus encore du comte Philippe dont il est l'un des conseillers¹³⁰. Un bon siècle plus tard, Aimon du Quart est lui aussi choisi comme arbitre à Lausanne par l'évêque Gérard de Vuippens parce qu'il y a été prévôt du chapitre¹³¹.

Au terme de ce panorama, bref au regard de la période et du nombre d'évêques considérés, il serait vain de tenter un portrait de l'évêque de Genève au Moyen Âge, même si quelques traits dominants se sont dégagés, comme la relative diversité des profils sociaux, une large homogénéité géographique et culturelle illustrée par les affinités amicales, la prédominance des carrières capitulaires, la fidélité au siège, ou encore la dépendance bénéfique envers une autorité souveraine, roi, empereur ou pape. De fait, aucune famille avant les Savoie ne parvient à patrimonialiser le siège et les reconstructeurs de la cathédrale que sont Hugues et Arducius de Faucigny sont pour l'un le conseiller du roi Rodolphe III et pour l'autre le protégé de Frédéric Barberousse, qui reconnaît à l'évêque de Genève la qualité de prince immédiat de l'Empire. À l'inverse, ce sont les évêques *a priori* les mieux armés pour affirmer la puissance de leur siège, ceux qui sont issus de l'Église de Genève (ou de ses voisines) et de la haute aristocratie locale, qui font l'objet des jugements les plus négatifs.

¹²⁹ B. de Vregille, *op. cit.*, p. 28.

¹³⁰ J.-D. Morerod, *op. cit.*, p. 285-286 (et C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 1076).

¹³¹ *Ibid.*, p. 329.

C'est le cas de Guy de Faucigny, le seul évêque pour lequel nous possédons un portrait écrit contemporain, un portrait qui illustre l'ambiguïté de tout témoignage. D'après l'abbé de Cluny Pierre le Vénérable¹³², Guy doit être critiqué pour une vie dissolue et pour avoir cédé des droits à son demi-frère laïc, le comte Aimon, mais aussi être loué pour son action en faveur des pauvres¹³³ et des affligés et comme bienfaiteur des moines. Évidemment, le Clunisien reprend des thèmes chers à son ordre (il critique une vie qui n'est pas modelée sur celle du moine et le manque d'indépendance d'une Église face aux laïcs), mais il approuve la générosité envers les moines en général et les siens en particulier¹³⁴. Si on se décentre en confrontant le regard du Clunisien avec le reste de la documentation, le portrait est plus nuancé. Certes, Guy mène sans doute une vie conforme à son rang de naissance et il se montre attentif aux intérêts particuliers de sa parenté¹³⁵, mais il est aussi soucieux des devoirs de sa charge, pieux et généreux, favorable à une papauté réformatrice mais prudent dans les grands conflits de son temps, attentif aux aspirations spirituelles, présent à de nombreuses assemblées ecclésiastiques, au gré des nécessités institutionnelles mais aussi de ses amitiés et relations.

Un autre type de source très différent nous fournit finalement un portrait proche de celui de Guy. En conflit avec son chapitre, Aimon de Grandson fait l'objet d'une enquête pontificale¹³⁶ et, cette fois, nous disposons du témoignage non d'un illustre abbé mais de seize ecclésiastiques locaux, tant prieurs que curés et chanoines. Fin 1227, les conclusions lavent le prélat des accusations portées contre lui, notamment sur la dilapidation des biens d'Église et sur le trafic de charges. Elle brosse le tableau d'un homme pieux, ne négligeant jamais de dire la messe et doté de qualités intellectuelles dont témoignent ses prédications. C'est aussi un évêque désireux d'administrer son diocèse : il le parcourt pour prêcher la croisade ou visiter les églises, il institue et choisit un official très apprécié et il réunit son clergé en synode chaque année. Il n'est pas exceptionnellement mondain au regard de son rang de

¹³² C. Le Fort et P. Lullin, *op. cit.*, n° 261. Pour une édition plus récente que celle mentionnée par le régeste, *De miraculis*, éd. par D. Bouthilier et J.-P. Torell, Fribourg-Paris, 1992.

¹³³ Il n'est d'ailleurs pas un cas particulier : déjà Maxime fait reconstruire le grenier attenant au palais épiscopal, ce qui lui permet de secourir les miséreux (J. Favrod, *op. cit.*, p. 381).

¹³⁴ Sur l'inclusion clunisienne, D. Iogna-Prat, *Ordonner et exclure : Cluny et la société chrétienne*, Paris, 2000, en particulier la première partie.

¹³⁵ F. de Gingins-La Sarraz, Note sur Guy de Faucigny, évêque de Genève, et sa parenté, *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1862, t. 1, p. 2-6.

¹³⁶ Sur ce type d'enquêtes, alors fréquents, contre des prélats : J. Théry, « "Excès", "affaires d'enquête" : et gouvernement de l'Église (vers 1150-vers 1350) : les procédures de la papauté contre les prélats criminels : première approche, *La pathologie du pouvoir : vices, crimes et délits des gouvernants*, sous la dir. de P. Gilli, Leyde, 2016, p. 164-236.

naissance : c'est sans insister qu'on lui reproche une tenue qui manque d'austérité, un peu de népotisme et son goût pour la chasse, quoique, précise l'enquête, il ne porte pas de faucon ni ne chasse de bêtes fauves¹³⁷. On rappelle qu'il n'a pas hésité à affronter le comte de Savoie mais qu'il s'est monté faible ensuite. Il est surtout (et paradoxalement) accusé à la fois de négligence dans les devoirs de sa charge (par exemple concernant les confirmations et les pénitences) et d'un excès de pouvoir combinant l'arbitraire et l'oppression. Les études récentes insistent elles sur sa volonté de fortifier l'administration épiscopale et le temporel de l'Église de Genève. En somme, c'est plutôt un bon prélat, même s'il ne s'entend pas forcément avec tout son clergé.

Son exemple illustre la relative qualité des évêques médiévaux à Genève. Si aucun n'a l'envergure ou, du moins, la renommée de leur saint successeur, beaucoup sont de grands personnages à l'échelon régional. À l'inverse, aucun ne fait l'objet de scandale ni dans sa gestion du diocèse ni dans sa vie personnelle. Cela n'empêche pas les faiblesses et les critiques, y compris contradictoires, car, hier comme aujourd'hui, ce sont des hommes, comme leurs zéloteurs et leurs contempteurs. C'est cette normalité qui, au contraire des sièges où des personnalités flamboyantes et des crises exceptionnelles focalisent le regard, fait tout l'intérêt des évêques médiévaux de Genève.

¹³⁷ M.-C. Junod, La vie quotidienne d'un évêque au Moyen Âge : Aimon de Grandson, *Revue du Vieux Genève*, 1982, t. 12, p. 39-43.

Tableau synoptique

Évêque	Épiscopat	Souverain	Pape en relation avec l'évêque de Genève
Isaac	v. 400		
Salonius I ^{er} Eleuthère Théoplaste Domitien Maxime	...441-v. 461 v. 470 v. 470 v. 470-v. 490 v. 513-523...	Royaume Burgonde Gondioc Hilpéric <i>id.</i> Godegisel Gondebaud, Sigismond, Godomar	Zozime, Célestin I ^{er} Léon I ^{er} Hilaire Symmaque, Hormidas
Pappolus I ^{er} Salonius II Cariatto Rusticius (ou Patricius) Abbelenus Pappolus II Étholad	...541-549... v. 567-573... ...584-585... 601-602 ? ...626-627... ...647/653... ...664...	Burgondie mérovingienne Clotaire Gontran <i>id.</i> Thierry II, Sigebert II Clotaire II Clovis II Clotaire III	Jean IV
Gauzibert Walternus Altadus = ? Aptadus I Boson Ansegisus Aptadus	...769-770 v. 800 ...833... ...838... ...877... 882- ?	Empire carolingien Charlemagne (roi puis empereur) <i>id.</i> Louis le Pieux Lothaire I ^{er} (empereur) Lothaire II (roi) Louis d'Italie (empereur) Charles le Chauve (empereur) Charles le Gros (roi puis empereur)	Étienne III Nicolas I ^{er} , Hadrien II Jean VIII <i>id.</i>
Bernard Riculfe Franco Adelgaud Aymon Gerold Hugues Adalagaud Conrad Frédéric	...892-899... ...906... ...927... ...943-950... ...955-978... ...993-1020 ...1031-1073	Royaume de Bourgogne Rodolphe I ^{er} <i>id.</i> <i>id.</i> Rodolphe II Conrad le Pacifique <i>id.</i> Rodolphe III <i>id.</i> <i>id.</i>	Étienne VII, Jean IX Jean XII, Jean XIII Grégoire V, Jean XVIII Benoît VIII
<i>id.</i> Borcard Guy de Faucigny Humbert de Grammont Arducius de Faucigny Nantelme Bernard Chabert Pierre (de Sessons ?) Aimon de Grandson Henri Aimon de Cruseilles Robert de Genève Guillaume de Conflans Martin de St-Germain Aimon du Quart Pierre (de Faucigny) Alamand de St-Jeoire Guillaume Marcossy Jean de Murol Adhémar Fabri Guillaume de Lornay Jean de Bertrand Jean de Rochetaillée Jean Courtecuisse	1073... ...1078/83-1119 1120-1135 1135-1185 1185-1205 1205-1213 1213 1215-1260 1260-1267 1268-1275 1276-1287 1287-1294 1295-1303 1304-1311 1311-1342 1342-1366 1366-1377 1378-1385 1385-1388 1388-1408 1408-1418 1418-1423 1423-1426	Saint Empire Conrad II, Henri III, Henri IV Henri IV <i>id.</i> , Henri V Henri V, Lothaire de Supplimbourg Lothaire, Conrad III, Frédéric I ^{er} Barberousse Frédéric I ^{er} , Henri VI, Philippe de Souabe Philippe, Othon IV Othon IV <i>id.</i> , Frédéric II, <i>Grand interrègne</i> <i>Grand interrègne</i> <i>Grand interrègne</i> , Rodolphe I ^{er} de Habsbourg Rodolphe I ^{er} <i>id.</i> , Adolphe de Nassau, Adolphe de Nassau, Albert de Habsbourg Albert, Henri (VII) de Luxembourg Henri (VII), Louis (IV) de Wittelsbach Louis (IV), Charles (IV) de Luxembourg Charles (IV) <i>id.</i> , Venceslas, Venceslas <i>id.</i> , Robert de Wittelsbach Sigismond <i>id.</i> <i>id.</i>	Benoît IX, Léon IX, Grégoire VII Urbain II, Pascal II Calixte II, Innocent II Lucius II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Lucius III Urbain III, Célestin III Innocent III <i>id.</i> <i>id.</i> , Honorius II, Grégoire IX, Innocent IV, Célestin IV, Alexandre IV Urbain IV, Clément IV Grégoire X Nicolas IV Clément V Jean XXII, Benoît XII Clément VI, Innocent VI, Urbain V <i>id.</i> , Grégoire XI Urbain VI <i>id.</i> <i>Grand schisme</i> <i>Grand schisme</i> Martin V <i>id.</i>

Félix V et l'évêché de Genève au milieu du XV^e siècle : entre usages politiques et réforme religieuse

Alexandre PARENT

Le 22 avril 1444, Barthélémy Vitelleschi¹ entre dans le village de Chilly (aujourd'hui en Haute-Savoie) peuplé de 300 à 400 âmes². Vitelleschi est alors depuis le 6 avril 1444 (soit à peine deux semaines) cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc. C'est donc en tant que haut dignitaire de l'Église mais aussi et surtout en tant que représentant de l'évêque de Genève qu'il entre dans cette paroisse. Néanmoins, la mission qu'il vient accomplir n'est en rien nouvelle. En effet, il ne fait que poursuivre la tâche qui lui avait été confiée un an auparavant, le 20 février 1443, par l'évêque de Genève François de Metz³ : la visite de l'ensemble des paroisses et lieux de cultes séculiers comme réguliers du diocèse de Genève⁴.

¹ Le lecteur peut retrouver des éléments biographiques concernant Barthélémy Vitelleschi dans *Helvetia Sacra*, I, 3, p. 118-119 ; L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 136-137.

² Le registre des visites pastorales de 1443-1445 mentionne que le village abrite 76 feux (ADHS, 1G98, fol. 278) ; Selon L. Binz, au XV^e siècle un feu comprenait cinq personnes en campagne et quatre dans la ville de Genève, dans la note critique de Y. Blayo au sujet de L. Binz, *La population du diocèse de Genève à la fin du Moyen Âge*, *Population*, 1965, t. 20, n° 1, p. 161-162.

³ Le lecteur peut retrouver des éléments biographiques concernant François de Metz dans *Helvetia Sacra*, I, 3, p. 101-102. Le testament de François de Metz a été publié par J.-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoye*, Nancy [Annecy], 1759, p. 465-466 d'après un texte plus complet dans AEG, PH 550, 2 pièces qui ne sont que des extraits. La date transcrite par Besson : *die vigesima octava mensis novembris* doit se lire en réalité : *die ... veneris octava mensis novembris*, note précisée *ibid.*, p. 102 et E. Delaruelle, *La piété populaire au Moyen Âge*, Turin, 1980, p. 411.

⁴ Introduction du registre des visites pastorales du diocèse de Genève (ADHS, 1G98). Le projet de réforme de François de Metz se plaçait dans la suite des premières mesures et visites lancées par son prédécesseur Jean de Bertrand. Avant 1443, François de Metz aurait peut-être déjà visité une première fois le diocèse de Genève sans plus de précision quant à la date. En effet, nous ne faisons que soupçonner cette visite. Une mention dans le manuscrit des visites de 1443-1445 semble renvoyer à une visite

Cette tâche lui avait déjà fait parcourir une bonne partie du diocèse. Entre les mois de février et novembre 1443, Barthélémy Vitelleschi a en effet déjà visité 450 églises (paroissiales et filiales). Dans un diocèse qui compte alors 549 églises⁵, Vitelleschi en avait déjà visité plus de 80%. S'il s'arrête au mois de novembre après avoir parcouru une grande partie du territoire, c'est que la neige et les intempéries viennent l'empêcher de continuer⁶. Aussi, il peut apparaître tout à fait naturel que notre évêque auxiliaire reprenne ses visites à partir d'avril 1444. D'ailleurs, le registre des procès-verbaux reprend sans autre forme d'introduction par la visite de Chilly, ne précisant que la ville d'où s'élançèrent Vitelleschi et sa cour : Rumilly. Seuls quelques folios vierges ont été laissés par son secrétaire, Antoine de Crispi, pour matérialiser ce laps de temps entre le 30 novembre 1443 et le 22 avril 1444⁷.

Mais dans les faits, ces quelques mois furent riches en événements. En effet, l'évêque de Genève François de Metz, commanditaire de la visite pastorale, s'est éteint le 7 mars 1444⁸. Son successeur fut l'antipape Félix V : un personnage particulier à plus d'un titre. En effet, cet homme n'est autre qu'Amédée VIII, le premier duc de Savoie. L'historiographie autour de ce personnage a souvent oscillé entre éloge et diatribe tant son parcours n'est pas anodin.

Si l'on s'intéresse au duc tout d'abord, on se souvient d'Amédée VIII en premier lieu comme d'un homme qui a considérablement agrandi son domaine, profitant de la guerre entre les royaumes de France et d'Angleterre. Un homme qui est parvenu à faire presque doubler les ressources de sa

précédente. De plus, le pape Martin V a fait parvenir à François de Metz une autorisation d'employer un délégué afin d'accomplir cette visite au début de son épiscopat (L. Binz, *op. cit.*, p. 190). La visite pastorale de Jean de Bertrand du diocèse de Genève de 1411-1414 a d'ailleurs fait l'objet d'une édition : L. Binz, *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*, Annecy, 2006 (Documents hors série ; 1). Sur les visites de 1443-1445, le lecteur peut se tourner vers A. Parent, *Les visites pastorales de Barthélémy Vitelleschi dans le diocèse de Genève (1443-1445)*, mémoire de master, université de Savoie Mont-Blanc, 2016 ; A. Parent, *Vivre et croire : la religion dans les paroisses du diocèse de Genève au milieu du XV^e siècle d'après les visites pastorales de Barthélémy Vitelleschi (1443-1445)*, mémoire de master, université de Savoie Mont-Blanc, 2017 ; L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 198-200.

⁵ Ce chiffre additionne les 453 églises paroissiales du diocèse, auxquelles il faut ajouter les 7 paroisses de la ville de Genève et enfin les 89 filiales. D'après le *Répertoire des visites pastorales de la France, première série : anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, Paris, 1980, t. 2, p. 319.

⁶ Le registre des visites le précise même à la fin du procès-verbal de la visite de l'église paroissiale de Pontchy, le 30 novembre 1443 : *Qua etiam die ultima novembris prefates dominus visitator, viso que extemporis intemperie et grandem nivium et frigoris influentiam in prosecution supra incipie visitationis, perfice nullatenus potuisset.* (ADHS, 1G98, fol. 272). Louis Binz cite également cet extrait dans sa thèse (L. Binz, *op. cit.*, p. 198).

⁷ ADHS, 1G98, fol. 278.

⁸ *Helvetia Sacra*, I, 3, p. 32-33.

principauté entre 1380 à 1420 et qui a contribué à en accroître la valeur symbolique par l'obtention du titre ducal en 1416⁹. Un homme qui, de par ses liens familiaux, pouvait être en contact et fréquenter les grands princes de l'époque : il était le petit-fils de Bonne de Bourbon, sœur du roi Philippe VI de France et était donc cousin avec le roi Charles VII. Il fut marié à Marie de Bourgogne, fille du duc de Bourgogne Philippe le Hardi. Il maria également ses filles avantageusement avec Filippo Maria Visconti et Louis d'Anjou. Il fit également marier son fils Louis à Anne de Chypre¹⁰. Son règne est considéré comme un temps prospère pour la Savoie¹¹. On peut citer le chroniqueur bourguignon Olivier de la Marche qui n'hésite pas à écrire à son sujet : « Si sagement se gouverna que son pays de Savoye estait le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de ses voisins »¹².

Mais alors qu'il avait été à la tête de sa principauté depuis 1391, alors âgé d'à peine huit ans, le duc se retira dans son château de Ripaille au bord du lac Léman en 1434. Une résidence qu'il avait transformée en prieuré en 1410 et qu'Ursula Gießmann qualifie de « prétendu » ermitage car si les textes et l'historiographie en ont souvent fait un symbole de la retraite du duc, il faut rappeler qu'il s'agit d'un lieu très bien relié aux axes de communication : visible depuis le lac Léman, proche de Thonon-les-Bains¹³. Cela lui permet de ne pas se retirer non plus totalement du pouvoir. Il organise à Ripaille des rencontres diplomatiques et intègre progressivement son fils le plus âgé, Louis¹⁴. Certains ont pu d'ailleurs considérer que cette période marquait l'amorce d'un ralentissement dans l'essor et l'économie savoyards¹⁵. Ce renoncement devient effectif en 1439 avec l'accession d'Amédée VIII au titre papal¹⁶. Mais

⁹ Le lecteur peut notamment se tourner vers l'acte du colloque international organisé en 2016 pour les 600 ans de l'érection du duché : L. Ripart, C. Guilleré, P. Vuillemin, dir., *La naissance du duché de Savoie (1416)*, Chambéry, 2020.

¹⁰ U. Gießmann, *Der letzte Gegenpaps: Felix V. Studien zu Herrschaftspraxis und Legitimationsstrategien (1434-1451)*, Weimar, 2014, p. 9-15.

¹¹ R. Brondy, B. Demotz, J.-P. Leguay, *Histoire de la Savoie*, t. II, *La Savoie de l'An Mil à la Réforme*, Rennes, 1984, p. 312.

¹² *Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire*, éd. H. Beaune, Paris 1883.

¹³ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 35-42 ; M. Caesar, *Histoire de Genève*, t. I, *La cité des évêques (V^e-XVI^e siècle)*, Neuchâtel, 2014, p. 118-119 ; Claudia Märkl, *Les Commentarii d'Enea Silvio Piccolomi (Pie II, 1405-1458-1464)*, dans Pierre Monnet, Jean-Claude Schmitt (Dir.), *Autobiographies souveraines*, sous la dir. de P. Monnet et J.-C. Schmitt, Paris, 2012, p. 221-245.

¹⁴ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 54-58 ; E. Mongiano, *Da Ripaille a Losanna : papa del concilio o duca di Savoia ?*, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 363-373.

¹⁵ R. Brondy, B. Demotz, J.-P. Leguay, *op. cit.*, p. 426-431.

¹⁶ Cette élection est à remettre dans le contexte du concile de Bâle. Le lecteur peut à ce sujet consulter : É. Rosenblieh, *Juridiction conciliaire et juridiction pontificale au temps du concile de Bâle (1431-1449) : recours, procédures et suppliques*, thèse de doctorat,

officieusement le transfert du pouvoir à son fils n'est pas complet. Les limites étaient même fixées par écrit. Amédée VIII, devenu alors Félix V, conservait à vie toute l'administration du territoire savoyard¹⁷.

Les années entre l'élection de Félix V et sa propre nomination comme administrateur de l'évêché de Genève coïncident avec une période d'isolation progressive des pères de Bâle, à mesure que ceux-ci s'enferment dans leur doctrine et que le nombre de ses membres décroît¹⁸. Un seul cardinal resta : Louis Aleman. Le groupe restant, noyau dur pleinement opposé à Rome, se décida à former un comité électoral présidé par Aleman. En effet, malgré l'opposition consommée avec le pape, le concile n'estimait pas pouvoir diriger la chrétienté sans pape : le Christ avait gouverné en tant que chef suprême mais était accompagné des apôtres. Le concile était le représentant de l'*ecclesia universalis* mais n'était pas voué à la diriger¹⁹. De plus, en excommuniant les participants du concile, Eugène IV le mit en difficulté car l'excommunication signifiait la perte des bénéfices et donc des revenus qui y étaient liés²⁰. Malgré la vision très communautaire du pouvoir, le choix d'un pape devenait une piste séduisante. En effet, il agirait en tant que protecteur et pourrait potentiellement soutenir le concile avec son patrimoine.

Trente-trois électeurs furent nommés et parmi eux des Savoyards : six évêques sur onze, deux abbés sur six. Ce comité rassemblé nomma comme chef

université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, 2010, p. 309-358 ; *id.*, La juridiction du concile de Bâle ou la tentative d'instaurer la communauté conciliaire dans l'Église (1431-1449), *Hypothèses*, 2006, t. 1, n° 9, p. 127-136 ; G. Alberigo, dir., *Les conciles œcuméniques*, t. 1, *L'histoire*, Paris, 1994, p. 223.

¹⁷ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 54-58.

¹⁸ Le schisme des années 1430-1440 reste avant tout un conflit d'autorité entre le concile de Bâle et le pape. Plus précisément un conflit de primauté : les Bâlois contestaient la primauté du pape sur leur groupe et insistaient au contraire sur le fait que le pape devait se plier à leurs exigences. C'est notamment sur la représentativité que ce duel se faisait sentir. Le concile de Bâle estimait qu'il représentait la Chrétienté et qu'il devait participer au gouvernement de l'Église comme les apôtres aidaient le Christ. Aussi ils critiquaient l'autocratie du pape et s'armaient juridiquement contre lui tout en menant une profonde réflexion sur l'ecclésiologie et l'organisation même de la société. En retour, le pape cherchait à délégitimer cette assemblée, notamment en la qualifiant de *conciliabulum* ou *conventiculum*, voire simplement de « Bâlois » afin de limiter son influence à un territoire (É. Rosenblieh, *op. cit.*, p. 309-358 et *id.*, *art. cit.*). L'idéal des Bâlois s'inspirait des constitutions du début du XVe siècle de Jean Gerson, elles-mêmes en partie basées sur la *Politique* d'Aristote. Gerson imaginait un gouvernement mixte mélangeant monarchie et *timocratie*, soit un groupe d'hommes de mérite. Une forme de « monarchie mixte » qui était prise pour modèle par les pères de Bâle (J. W. Stieber, Amédée VIII-Félix V et le concile de Bâle, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 355-356 ; J.-M. Mayeur, Ch. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, dir., *Histoire du christianisme*, t. 6, *Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Paris, 1990, p. 127.

¹⁹ Les sept derniers électeurs ne se prononcèrent pas (U. Gießmann, *op. cit.*, p. 115 ; J.-M. Mayeur, Ch. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, dir., *op. cit.*, p. 127-129).

²⁰ É. Rosenblieh, *art. cit.*

le duc Amédée VIII avec vingt-six voix sur trente-trois²¹. À travers lui, le concile espérait redonner de la légitimité à leur mouvement qui perdait en soutien²². Ce choix souleva des débats mais reste pragmatique²³. Le fait qu'Amédée VIII était veuf et père de trois enfants encore en vie au moment de l'élection a pu gêner certains. Malgré tout, c'est surtout le besoin de trouver un homme puissant, avec un pied en Italie et en France, capable de « tenir la barre d'un navire en pleine tempête » comme l'image fut reprise lors des débats qui justifia ce choix. C'était aussi un moyen de s'appuyer sur la puissance économique du duché : la Savoie servant alors de *patrimonium Petri* pour Félix V en attendant qu'il puisse siéger à Rome en théorie. Mais Félix V, sous prétexte de compenser les dépenses de sa nouvelle charge qui pesaient sur le duché, réclama des bénéfices. Il prit par exemple possession de plusieurs abbayes comme San Michele della Chiusa dans le diocèse de Turin. Mais surtout, il prit possession de l'évêché de Genève deux jours après la mort de François de Metz, le 9 mars 1444²⁴.

Le registre des visites pastorales de 1443-1445 reste avant tout un organe de gestion. Son objectif est de compiler les procès-verbaux des visites pastorales afin de dresser un portrait du diocèse à une période précise et d'en conserver la mémoire pour ses futurs administrateurs. Ne pas y trouver de traces de ces événements politiques est donc tout à fait normal. On trouve exclusivement dans ses premières pages une bulle de Félix V autorisant François de Metz à déléguer son rôle de visiteur à Barthélémy Vitelleschi. Bulle elle-même suivie du mandat de François de Metz demandant à Vitelleschi d'accomplir la visite pour lui²⁵. Mais les Archives d'État de Turin conservent aussi le bullaire de

²¹ Les électeurs furent choisis en fonction de leur rang ainsi que de leur nation d'origine. En effet, malgré la radicalité du concile, certains royaumes le soutenaient toujours. C'était le cas de l'Aragon, de l'Écosse et de la Savoie. L'Empire quant à lui, bien que la Savoie fût une terre impériale, se cantonna dans un premier temps dans la neutralité avant de soutenir le pontife romain (U. Gießmann, *op. cit.*, p. 115). Il semble néanmoins qu'Amédée VIII n'avait pas prévu une telle élection et que ce soit le cardinal Aleman qui acheva de la convaincre. Aleman, en tant que dernier évêque du concile jouissait d'une grande autorité et était convaincu de la nécessité d'élire un nouveau pape pour subvenir aux besoins financiers, diplomatiques et militaires du concile (B. Galland, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome, 1998, p. 431-432).

²² U. Gießmann, *op. cit.*, p. 64-76. Le pape Eugène IV dans sa correspondance désignait volontiers le concile sous le terme *Basilenses* afin de nier cette vocation universelle que prétendait le concile et le ramener à une conspiration locale. Cette perte de soutien allait donc dans son sens (É. Rosenblieh, *art. cit.*).

²³ Ces débats et l'explication de ce choix se retrouvent dans le *De gestis concilii Basiliensis commentarium* d'Aeneas Silvius Piccolomini, en deux tomes, voir note 38.

²⁴ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 64-115 et 311-324.

²⁵ La bulle de Félix V du 7 février 1443 vise à autoriser François de Metz à employer un délégué pour réaliser la visite à la place de l'évêque. Le mandat de François de Metz daté du 20 février 1443 ordonne à Vitelleschi de se charger de la visite, prétextant une santé fragile. Il lui octroie toute l'autorité nécessaire et les pouvoirs d'absoudre, de suspendre, de punir ecclésiastique comme laïc. Il doit visiter l'ensemble des lieux de cultes du diocèse, réguliers comme séculiers (ADHS, 1G98).

Félix V dont le registre 5 contient la bulle datée du 17 avril 1444 dans laquelle le pape savoyard ordonne à Barthélémy Vitelleschi de poursuivre sa tâche²⁶. Ces documents restent dans l'ensemble très officiels et souvent peu bavards quant aux ambitions réelles de Félix V. Néanmoins remis en contexte et éclairés par les apports historiographiques récents, ils peuvent nous permettre de nous interroger au sujet de Félix V, nouvel évêque de Genève, ordonnant la poursuite des visites du diocèse.

Nos connaissances actuelles sur ce personnage reposent sur plusieurs ouvrages de référence. En 1992 eut lieu un colloque consacré à Amédée VIII sous la direction de Bernard Andenmatten et Agostino Paravicini Bagliani dont l'acte reste encore une des principales synthèses le concernant²⁷. Plus récemment, les colloques tenus à Chambéry en France et à Chillon en Suisse sont venus proposer un nouvel état des lieux de nos connaissances sur le duc Amédée VIII²⁸. D'autres études récentes ont pu également s'attaquer aux législations d'Amédée VIII : pensons aux statuts de Savoie de 1430 dont un colloque du 2 au 4 février 2015 à Genève a pu apporter un riche éclairage²⁹. Néanmoins, concernant l'étude de la période pontificale du duc de Savoie, les études se sont montrées moins nombreuses.

Les travaux récents d'Émilie Rosenblieh se sont concentrés sur le concile de Bâle et sa juridiction mais on peut, à travers eux, obtenir un bon éclairage de la politique du concile de Bâle et de celle de Félix V³⁰. D'autres travaux se sont concentrés sur des aspects bien précis du pontificat. Citons par exemple l'ouvrage d'Elisa Mongiano consacré à la chancellerie du duc-pape et en

²⁶ Dans cette bulle, Félix V se place dans la continuité de François de Metz en faisant référence aux instructions données par ce dernier à Barthélémy Vitelleschi. Mais il y explique aussi avoir pris possession du diocèse, comme le lui permettait le concile de Bâle, suite au décès de l'évêque. Il souhaite néanmoins que ce qui a été commencé soit fini. Il y encourage le visiteur à voir 2 à 3 paroisses par jour tout en récupérant les *procuraciones* au passage (bulle du 17 avril 1444, *Bullarium Felicis V*, t. V, fol. 62v-63).

²⁷ B. Andenmatten, A. Paravicini Bagliani, dir., *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Lausanne, 1992.

²⁸ La première partie du colloque, organisée à Chambéry les 18, 19 et 20 février 2016, a donné lieu à une publication déjà disponible : L. Ripart, C. Guilleré, P. Vuillemin, dir., *La naissance du duché de Savoie (1416)*, Chambéry, 2020. Les actes du second colloque s'étant tenu au château de Chillon en Suisse du 22 au 24 septembre 2017 feront l'objet d'une prochaine publication dans la collection des Cahiers lausannois d'histoire médiévale.

²⁹ Voir la publication : F. Morenzoni, M. Caesar, dir., *La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, Turin, 2019.

³⁰ On peut citer sa thèse de doctorat qui fera l'objet d'une publication prochaine : É. Rosenblieh, *Gouverner l'Église en assemblée : l'expérience du concile de Bâle (1431-1449)*, Leyde, à paraître. On peut citer également les travaux plus anciens de J. W. Stieber qui a travaillé sur les rapports entre le pape Eugène IV, le concile et le Saint Empire : J. W. Stieber, *Pope Eugenius IV, the Council of Basel and the Secular and Ecclesiastical Authorities in the Empire*, Leyde, 1978.

particulier au bullaire de Félix V conservé aux Archives d'État de Turin³¹. Plus récemment, Laura Gaffuri a montré comment Félix V s'était appuyé sur les ordres mendiants pour redessiner la géographie religieuse du duché de Savoie dans le contexte du schisme³². Mais l'une des études de références consacrées au pontificat de Félix V en général reste le travail d'Ursula Gießmann, paru en 2014³³. Le résumé de l'historiographie consacrée à l'antipape qu'elle propose démontre la difficulté qu'ont pu éprouver les historiens du XX^e siècle à appréhender ce personnage. En effet, au vu du parcours d'Amédée VIII-Félix V que nous avons synthétisé plus haut, l'historiographie s'est retrouvée à hésiter entre sincérité religieuse (pour ne pas dire sainteté) et hypocrisie par intérêt politique. Ursula Gießmann a souligné cette difficulté à cerner le duc-pape en citant les différentes biographies qui lui furent consacrées : citons par exemple celle de Francesco Cognasso en 1930 qui ne traita que sur quelques pages du pontificat³⁴. Souvent Amédée VIII est décrit comme le prince le plus prestigieux de la maison de Savoie au Moyen Âge : un savant diplomate privilégiant la paix et résolu à étendre son territoire tout en accroissant le prestige des Savoie³⁵. *A contrario*, le pontificat laisse souvent plus perplexe. En effet, les motivations de Félix V ont souvent pu laisser dubitatif³⁶. Il s'agit d'un homme d'État et on se doute qu'il opère avec toute l'expérience qu'il avait dans ce domaine. Le prestige qu'il espère en retirer est palpable, d'autant qu'il garde la main sur l'administration de son territoire. Néanmoins, retirer tout sentiment religieux au personnage serait également caricatural : n'a-t-il pas été bouleversé par la mort de son épouse ? Ne s'était-il pas retiré à Ripaille pour y vivre comme un ermite avec ses plus proches compagnons ?

L'objectif de cet article ne sera pas de trancher à ce sujet mais au contraire d'appuyer et d'appréhender cette complexité. S'interroger sur les diverses motivations qui l'ont poussé à faire poursuivre ces visites pastorales en 1444 peut être stimulant si l'on tient compte de ce contexte particulier où la constitution d'Église nationale commence à faire florès.

Pour débiter notre réflexion, intéressons-nous tout d'abord à la bulle du 17 avril 1444. Félix V y retrace les événements qui ont conduit à demander la poursuite de la visite à Vitelleschi. Il rappelle que l'initiative des visites revient

³¹ E. Mongiano, *La cancellaria di un antipapa, il bollario di Felice V (Amedeo VIII de Savoia)*, Turin, 1988.

³² L. Gaffuri, Frati in Trinca. Félix V (Amedeo VIII di Savoia), gli ordini mendicanti e lo scisma di Basilea (1439-1449), *Rivista di storia della chiesa in Italia*, 2021, n° 1, p. 38-60.

³³ U. Gießmann, *op. cit.*

³⁴ Elle cite également les travaux de Josef Stutz, datés également de 1930, basés en grande partie sur les travaux de Manger et Eckstein (*ibid.*, p. 26).

³⁵ *Ibid.*

³⁶ On peut citer dans ce sens le passage qui aborde cet épisode dans J.-M. Mayeur, Ch. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, dir., *op. cit.*, p. 130.

à François de Metz. Mais celui-ci étant mort avant la fin de la tâche, laissant son « église veuve de son propre pasteur », Félix V explique avoir accepté de prendre l'évêché comme le concile de Bâle le lui permettait. Il demande donc que ce qui a été commencé soit terminé³⁷. Le concile de Bâle avait en effet autorisé Félix V à s'octroyer plusieurs bénéfices pour couvrir ses dépenses, mais le choix de celui de Genève voulait dire beaucoup pour l'ancien duc. Dès le début de son pontificat, des personnages suspectaient Félix V d'agir davantage en tant que dirigeant des États de Savoie qu'en tant que pape.

Le couronnement de Félix V le 24 juillet 1440 eut un grand retentissement. Il officialisait la rupture entre Eugène IV et le concile de Bâle en consommant le schisme. Nous disposons d'un témoignage de l'événement, celui d'Aeneas Silvius Piccolomini qui fit une description très peu flatteuse de Félix V³⁸ : un homme devenu ridicule, à l'image d'un singe, après qu'on l'eut forcé à raser sa barbe pour accéder à son nouveau statut. Mais aussi un homme qui déclencha l'hilarité de toute l'assistance dès l'instant où il tenta de chanter lors de sa première messe³⁹. Le témoignage d'Aeneas n'est pas complètement neutre, il faut le rappeler. En effet, le parcours de Piccolomini était celui d'un membre du concile de Bâle déçu par le parti conciliaire et par Félix V. Il abandonna le camp conciliaire pour passer aux papistes en 1445. Dans son écrit, il ne nie pas son ancienne appartenance au camp bâlois mais fait de son parcours un récit de conversion. Le portrait proposé par Aeneas a été écrit en plusieurs étapes entre 1449, au moment où Félix V se réconcilia avec le pape Nicolas V, et 1461⁴⁰. Le témoignage qu'il nous livre de l'événement n'est donc pas neutre.

Mais on peut y voir une tentative de démontrer qu'Amédée VIII était un duc ambitieux, aux compétences certaines et dont la sagesse était soulignée par sa barbe fleurie. Le seul reproche que lui fait Piccolomini est son non-alignement pendant la guerre de Cent ans qui, selon lui, va lui causer son manque de soutien par la suite. Mais dès lors qu'il quitta cette fonction pour devenir le pape Félix V, il en serait devenu grotesque et surtout complètement

³⁷ *Ipse quoque Franciscus cardinalis et episcopus, pendente visitatione tua huiusmodi, et ante quam completeretur, sicut Domino placuit, fuit viam universe carnis ingressus, ac ecclesia Gebenuensis proprio viduata pastore. Nosque ecclesiam ipsam Gebennensem ad usus mense et camere nostrarum, prout ex forma facultatis nobis a generali synodo Basiliensi concessa poteramus, recepimus, et acceptavimus* (bulle du 17 avril 1444, *Bullarium Felicis V*, t. V, fol. 62v-63).

³⁸ On trouve cette description dans les *Commentarii* d'Aeneas Silvius Piccolomini, alors pape sous le nom de Pie II, qui est la seule œuvre autobiographique d'un pape connue. Ils ont été rédigés entre 1462 et 1463 et sont découpés en douze livres qui nous sont parvenus en deux manuscrits : le BAV Reg. Lat. 1995 composé de parties de la main de l'auteur et le Roma Bibl. Corsiniana ms. 147 qui est une édition de dernière main (Claudia Märkl, *art. cit.*).

³⁹ *Ibid.* et J.-M. Mayeur, Ch. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, dir., *loc. cit.*

⁴⁰ Année qui coïncide avec la visite de la reine de Chypre à Rome venue demander de l'aide contre les Turcs (Claudia Märkl, *art. cit.*).

inapte et dépourvu de motivation religieuse : la perte de sa barbe l'aurait comme démasqué⁴¹. Dès lors, la suspicion d'action pour le simple intérêt de sa principauté n'en est que soulignée. Ce nouveau titre permet à Félix V de tenter d'avoir la main sur une partie des bénéfices ecclésiastiques de son duché et notamment de l'évêché de Genève. Cela peut donc nous conduire à nous interroger sur les motivations à poursuivre les visites pastorales du diocèse de Genève en 1444.

Cette convoitise des Savoie à l'égard de cet évêché est en effet ancienne⁴². Bruno Galland a démontré les tentatives des princes de la maison de Savoie de soumettre le pouvoir temporel des évêques sur leurs terres dès le XIV^e siècle. Partout où ils le pouvaient, les princes augmentaient leurs avantages au détriment des seigneuries épiscopales. Bien entendu, il ne faut pas leur enlever tout sentiment religieux, néanmoins ils agissaient en hommes d'État. Dans ce sens, ils avaient besoin du pape et profitèrent notamment de la présence des papes à Avignon pour s'en rapprocher⁴³. Le diocèse de Genève était une des cibles des princes de Savoie, bien avant Amédée VIII : dès le XIII^e siècle les comtes de Savoie s'efforcèrent d'agrandir leurs possessions dans le Genevois au détriment du comte de Genève. La ville était sous l'autorité de l'évêque qui était donc leur principal concurrent pour s'y établir. Au début du XIV^e siècle, c'était même un des évêchés prioritaires où le prince souhaitait s'introduire. Le comte Amédée V obtint la nomination d'un proche sur le siège épiscopal : Aymon de Quart. En somme, si les comtes entretenaient généralement de bonnes relations avec leurs évêques, cela ne les empêchait pas de s'emparer de leurs prérogatives temporelles dès que l'occasion se présentait⁴⁴. Amédée VIII n'est pas en reste puisqu'il a déjà tenté à plusieurs reprises de s'approprier la souveraineté sur Genève. Il passe dans un premier temps par les institutions impériales pour obtenir le vicariat impérial en 1398, mais celui-ci lui est retiré à peine deux ans plus tard⁴⁵. Ne pouvant l'obtenir par l'empereur, Amédée VIII tenta sa chance auprès du pape à deux reprises : 1407-1408 et 1420. Néanmoins, l'opposition des citoyens genevois et leur attache à l'autonomie

⁴¹ *Ibid.*

⁴² En plus du pouvoir spirituel sur un vaste diocèse, l'évêché de Genève donnait accès à quelques possessions temporelles : sur la ville de Genève tout d'abord mais aussi sur les mandements de Jussy, Thiez, Peney ainsi que sur les villages de Céligny, Genthod, Neydens et Moisin (M. Caesar, *op. cit.*, p. 90-99).

⁴³ B. Galland, *op. cit.*, p. 25-38 et 363.

⁴⁴ Les papes d'Avignon se montrèrent même très favorables à la maison de Savoie au XIV^e siècle, ne manifestant guère d'opposition à la politique savoyarde auprès de ses évêques. B. Galland a notamment démontré que c'étaient les intérêts communs en Italie qui poussaient le pape à l'indulgence : il souhaitait garder le soutien des Savoie (*ibid.*, p. 119-193).

⁴⁵ Les comtes de Savoie s'étaient vu remettre cette charge en 1365 ce qui leur permettait, en plus d'administrer la justice et de percevoir les revenus de l'Empire, de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Néanmoins, la bulle fut abrogée l'année suivante (M. Caesar, *op. cit.*, p. 124-126).

accordée par l'autorité épiscopale ne put permettre au duc de faire aboutir son projet. Il profita des tensions dans l'Église genevoise après l'élection de François de Metz, entre 1428 et 1430, pour tenter de faire partager la ville entre son autorité et celle de l'évêque. Il était même prévu de faire ériger un mur pour distinguer les possessions des deux autorités. Néanmoins l'intervention du pape Martin V mit un terme à cette nouvelle tentative⁴⁶. Amédée VIII n'était donc pas à sa première tentative quand il se nomma à la tête de l'évêché de Genève : son accession au titre papal lui a servi de prétexte. Rappelons en effet que c'est déjà par opportunisme et pragmatisme politique qu'il avait accepté la charge de pape en 1439⁴⁷. Rappelons également que l'abdication d'Amédée VIII au profit de son fils Louis n'en reste pas moins symbolique puisque dans les faits l'ancien duc continue de gérer sa principauté, ou tout du moins met en place une dyarchie dans laquelle il conserve le contrôle sur la Savoie propre et laisse son fils aux commandes du Piémont⁴⁸.

Cette élection lui aurait donc permis de s'approprier le contrôle de Genève alors que les années précédentes avaient été marquées par des querelles entre le duc d'un côté, et l'évêque et les bourgeois de la ville de l'autre, qui souhaitaient conserver un rôle politique, encouragés par le succès des foires de

⁴⁶ Il avait été soutenu dans cette entreprise par le précédent évêque de Genève, Jean de Rochetaillé, qui avait été nommé archevêque de Rouen (*ibid.*).

⁴⁷ En effet, jusqu'en 1438, Amédée VIII n'a pas envisagé de devenir pape pour les Bâlois. Avant cette date, il s'était plutôt montré en position de neutralité dans le conflit qui opposait Eugène IV au concile de Bâle. Soutenant d'un côté les Bâlois dans leur tentative de réunion avec les Grecs mais de l'autre s'opposant au décret suspendant Eugène IV de ses fonctions le 24 janvier 1438. C'est en 1439 qu'il semble prendre sa décision progressivement et avant tout car le concile est insistant : l'initiative revient aux Bâlois. Comme l'a démontré B. Galland, les demandes formulées par Amédée VIII pour accepter le couronnement révèlent sa volonté de ne pas renoncer à son mode de vie de prince laïc : ne pas avoir à respecter les décrets du concile qui avaient interdit les réserves pontificales des bénéficiés, conserver son nom de baptême et sa barbe. Toutes ces demandes ne purent être acceptées, notamment concernant le nom et la barbe, mais révèlent que c'est moins par adhésion aux idées de réformes conciliaires que par volonté d'occuper un poste éminent pour la Chrétienté tout en considérant les intérêts qu'il pouvait en tirer personnellement pour sa principauté (B. Galland, *op. cit.*, p. 432-434). Elisa Mongiano a d'ailleurs produit un article qui s'interrogeait déjà sur cette dualité duc-pape du personnage de Amédée VIII-Félix V : E. Mongiano, *Da Ripaille a Losanna : papa del concilio o duca di Savoia ?*, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 363-373. Certains auteurs ont essayé de démontrer qu'Amédée VIII aurait pu avoir l'idée de devenir pape plus tôt que l'on aurait pu le penser. C'est le cas de Heribert Müller dans les années 1990 qui tenta de s'appuyer sur une lettre de Konrad von Weinsberg, alors protecteur impérial du concile, datée de début août 1439 dans laquelle il raconte que des rumeurs courent à Bâle concernant l'élection d'un pape et que déjà bon nombre de participants parlaient du duc de Savoie. Néanmoins, cela ne signifie pas que le duc y pensait lui-même. Cette thèse a été abandonnée (J. W. Stieber, *Amédée VIII-Félix V et le concile de Bâle*, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 339-362).

⁴⁸ E. Mongiano, *art. cit.*

Genève⁴⁹. En 1419, Amédée VIII avait même tenté d'obtenir l'évêché directement auprès de l'empereur, sans succès⁵⁰. La mort de François de Metz fut donc l'occasion de réaliser ce dessein, plus par opportunisme que par réelle planification. D'autant qu'à partir de 1444 et sa nomination à la tête de l'évêché, il habitera en permanence à Genève, comme pour mieux montrer son contrôle sur cet espace tant désiré⁵¹. Donc, si Félix V dans sa bulle de 1444 explique qu'il est dans son bon droit, il est clair que les intérêts de sa maison sont également pris en compte dans sa politique.

D'autant que dès les premiers temps de son pontificat des indices démontrent l'hybridation des symboles pontificaux avec ceux de la maison de Savoie, comme le démontrent les travaux d'Ursula Gießmann. La transformation du palais épiscopal de Bâle en résidence papale fut par exemple l'occasion de les mélanger, encouragé notamment par le fait que l'usage du rouge et de blanc était partagé par les deux institutions. On y ajouta des représentations généalogiques pour célébrer la dynastie d'Amédée VIII et on multiplia les reproductions des armoiries et des devises personnelles du duc. Cette assimilation des couleurs ainsi que la présence en nombre de représentants savoyards a pu donner lieu à une sorte de confusion qu'Ursula Gießmann a qualifiée de démarche de « savoyardisation » de la papauté. C'est un objectif de légitimité et de rayonnement du régime, mais cette entreprise est aussi en imitation du code de la représentation courtoise qu'appliquaient à ce moment d'autres puissances comme la Bourgogne⁵².

Ces quelques éléments peuvent donc laisser perplexe quant aux réelles intentions de Félix V : on remarque sa grande sensibilité aux intérêts de sa maison. Néanmoins il serait trop simpliste d'en rester là : cela n'explique pas pourquoi Félix V a ordonné la poursuite des visites à Barthélémy Vitelleschi. Si son objectif premier avait été de s'approprier le contrôle et les revenus de l'épiscopat de Genève, quel intérêt pouvait-il y avoir à faire poursuivre ces visites ? D'autant que sur les 532 lieux de cultes visités par Vitelleschi entre 1433 et 1445, 450 avaient déjà été inspectés en 1443 : soit une grande majorité du diocèse⁵³.

⁴⁹ L. Perrillat, Géographie historique des diocèses de Savoie, *Les Rendez-vous de l'Académie salésienne*, 2014, n° 20, disponible en ligne : <http://academie-salesienne.org/pdf/RVAS/RVAS20.pdf> [dernière consultation le 01/06/2022], p. 8 ; E. Mongiano, *art. cit.*

⁵⁰ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 320.

⁵¹ Notons également que la fonction papale permis à Félix V de devenir aussi administrateur du diocèse de Genève, (E. Mongiano, *Iuxta formam Sabaudie Statutorum : il consiglio residente con Felice V, La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, sous la dir. de F. Morenzoni et M. Caesar, Turin, 2019, p. 429-448 ; U. Gießmann, *op. cit.*, p. 311).

⁵² Elle le démontre en s'appuyant notamment sur l'exemple de la première entrée du nouveau pape à Bâle en 1440 (*ibid.*, p. 145-162 et 308-309).

⁵³ A. Parent, *Les visites pastorales de Barthélémy Vitelleschi dans le diocèse de Genève (1443-1445)*, mémoire de master, université de Savoie Mont-Blanc, 2016, p. 54-55.

Que l'on prenne la bulle de Félix V du 7 février 1443 où François de Metz est encore intermédiaire, ou celle du 17 avril 1444 où Félix V agit en tant que pape et en tant qu'administrateur du diocèse, les idées restent dans l'ensemble les mêmes. En 1443, Félix V autorise François de Metz à avoir recours à un délégué pour réaliser la visite, qui aura tous les pouvoirs et l'autorité nécessaire pour le faire à sa place. Il pourra notamment prélever les *procurationes*, c'est à dire la taxe prélevée lors des visites. Les deux bulles de Félix V s'arrêtent volontiers sur ce point, avant même d'aborder les modalités de visites⁵⁴. Mais il ne faut pas s'en étonner pour autant ou accuser trop vite Félix V de vénalité. Il agit en tant que pape et les *procurationes* faisaient partie des revenus que prélevait la papauté⁵⁵. L'argent est important pour la papauté, romaine ou bâloise, et sa politique, d'autant plus que Félix V se trouve nommé par un concile désargenté et de plus en plus isolé sur la scène européenne⁵⁶ contrairement à Eugène IV⁵⁷.

⁵⁴ Bulle de Félix V en tête du registre des visites pastorales de 1443-1445 (ADHS, 1G98) ; *Bullarium Felicis V*, t. V, fol. 62v-63.

⁵⁵ J. Gaudemet, *Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, t. VIII, *Le gouvernement de l'Église à l'époque classique*, vol 2, *Le gouvernement local*, Paris, 1979, p. 131. Les *procurationes* sont aussi un moyen pour l'évêque de prendre sa part sur les revenus curiaux comme nous le rappelle R. Germain dans son article : Revenus et actions pastorales des prêtres paroissiaux dans le diocèse de Clermont, *Le clerc séculier au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 101-119, plus particulièrement p. 105. Le clergé local devait également d'autres taxes à son évêque, ou archevêque le cas échéant, comme les *circates* et demandes, droits de synodes, redevances en grains : on parle de *jura assueta* (M.-C. Gasnault, *Le clergé dans les paroisses rurales du diocèse de Sens, L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente*, Paris, 1985, p. 321).

⁵⁶ Félix V espérait l'appui de Charles VII de France en retour du soutien savoyard dans son conflit contre l'Angleterre. Mais le nouveau pape fut surpris de son refus de le reconnaître dès 1440. Charles VII préféra la neutralité bien qu'il continuât à traiter les envoyés du concile comme des représentants d'un concile légitime. De même, bien que son refus de voir déposer Eugène IV signifiait une non-reconnaissance de Félix V, il n'en garda pas moins de bonnes relations avec ce dernier et refusa, de surcroît, de confisquer ses terres à la demande de la curie romaine (J. W. Stieber, *Amédée VIII-Félix V et le concile de Bâle, Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 357).

⁵⁷ Dans les faits, les événements ne tournaient pas à l'avantage des Bâlois. Si en 1434 Eugène IV fut chassé de Rome par le condottiere Fortabracchio, soutien du concile, il put organiser le rétablissement de son autorité depuis la ville de Florence. Un premier revers en 1439 au sujet de l'union avec les Grecs : les Bâlois avaient été consternés d'apprendre que Eugène IV était parvenu à faire venir l'empereur Paléologue à Ferrare en 1439. Une victoire pour le camp romain qui lui permettait de souligner ses avantages stratégiques : le *basileus* savait que le pape à Rome était à même de lui fournir la flotte dont il avait besoin. Le concile voyait sa légitimité à l'international décroître à mesure que les soutiens se raréfiaient. De son côté, Eugène IV poursuivait son entreprise d'union de la Chrétienté autour de lui (J.-M. Mayeur, Ch. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, dir., *op. cit.*, p. 124-127 ; U. Gießmann, *op. cit.*, p. 308-309). Eugène IV put notamment s'appuyer sur des puissants comme Côme de Médicis qu'il avait fait son gonfalonier de justice. Côme avait largement contribué à l'organisation du concile autour du pape à Florence afin de contribuer au renforcement de son propre régime. Eugène IV put rentrer à Rome en 1443.

Seuls Milan et l'Aragon soutinrent Félix V. Milan était restée une alliée notamment car Félix V était le beau-père du duc. L'un des objectifs de ce dernier était de conquérir les États pontificaux pour Félix V. Mais en 1442, il passa soudainement au camp adverse afin de lutter contre les Sforza, ennemi commun avec le pape romain. Sforza s'empara alors du Milanais. La Pologne, quant à elle, s'obstina à rester neutre avant un progressif basculement vers Eugène IV qui aboutira en 1447. La Bohême n'était qu'un soutien partiel pour les Bâlois. La Bourgogne avait quant à elle rejoint le camp romain après la signature d'un concordat le 6 novembre 1441. Il ne restait donc que l'Empire qui se cantonnait dans sa neutralité, ce qu'il faut comprendre comme une volonté de l'empereur Frédéric III d'apparaître comme médiateur. Félix V tenta sans réel succès de gagner les impériaux à sa cause : des négociations pour marier sa fille Marguerite à l'empereur échouèrent, mais il put faire contracter des mariages avec certains princes électeurs, notamment pour sa petite-fille Charlotte. Les fonds papaux étaient alors utilisés comme dot : certains biens de la papauté furent ainsi mis en gage et devinrent alors des possessions savoyardes, à commencer par la tiare. Par ces mariages on voit que les motivations à se faire reconnaître en tant que pape et en tant que duc sont mêlées⁵⁸.

Une telle implication financière de la Savoie conduisant à la mise en gage de certains symboles peut s'expliquer par les difficultés financières du concile qui s'appuie alors sur les capacités de la principauté savoyarde. Cela permettait de financer les ambassades et cérémonies mais cela explique aussi la demande de compensation de Félix V. Ce dernier avait d'ailleurs négocié pour faire rétablir les annates que le concile avait retirées à Eugène IV afin que tout ne repose pas sur sa principauté. Les États de Savoie doivent en théorie servir de principale ressource le temps que Félix V puisse entrer à Rome. Délai qui tend à s'agrandir à mesure que le concile se renferme et qu'Eugène IV se renforce en Italie du Nord⁵⁹.

On peut noter d'ailleurs que Côme de Médicis en a profité pour tenter d'intervenir dans les élections ecclésiastiques en empêchant les membres d'une famille non florentine d'obtenir le statut d'évêque. Une loi fut instaurée le 21 août 1444 en ce sens. Cette loi dut néanmoins être retirée en 1447 à cause des tensions que cela avait créé avec Eugène IV. Mais on peut néanmoins y voir une tentative de mettre en place une église d'État en y nommant des parents. Une ambition qui sera poursuivie par les successeurs de Côme de Médicis, et notamment Laurent le Magnifique (R. Fubini, *Le régime de Côme de Médicis au moment de son arrivée au pouvoir* (1434), trad. de l'italien par M. Saint-Upéry dans *Revue française de science politique*, 2014, vol. 64, n° 6, p. 1139-1156).

⁵⁸ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 280-309.

⁵⁹ En 1440, un décret du concile décida que le pape recevrait un cinquième des revenus annuels des nouvelles collations pour les cinq premières années de son pontificat, puis un dixième les cinq années suivantes. Ces fonds devaient lui permettre de pourvoir aux frais de la papauté et notamment au paiement du personnel de la curie. Cependant, aucune source n'est venue confirmer que ces fonds avaient été prélevés. Il semble que Félix V se soit surtout appuyé sur l'apport financier permis par les États-Généraux de Savoie avant son élection. Le décret annates est finalement voté en 1442 (*ibid.*, p. 312-

L'échec des négociations avec l'empereur Frédéric III en 1442 va entraîner un basculement dans la politique de Félix V. Ce dernier, alors en désaccord avec le concile concernant les pouvoirs pontificaux, décida de déplacer sa curie à Genève dans le couvent dominicain de Plainpalais, comme pour indiquer un retour à une politique plus savoyarde. Dans cette même ville de Genève, il forma un conseil en imitation du conseil ducal qu'il avait institué en 1430. Le partage entre le Piémont réservé à son fils et la Savoie qu'il garde pour lui est aussi à nouveau souligné, d'autant que Louis de Savoie connaissait des tensions avec la noblesse savoyarde qui l'accusait de privilégier les nouveaux territoires piémontais au détriment de la Savoie⁶⁰.

Dans ce contexte, on peut alors imaginer que l'ordre de poursuivre la visite en 1444 témoigne de ce retour à une politique plus centrée sur ses territoires. Il aurait pu témoigner d'une volonté de se légitimer en poursuivant la réforme des églises de son diocèse. La bulle de Félix V du 7 février 1443 s'en tient surtout à l'autorisation de nommer un délégué pour accomplir la visite et lui donner l'autorité et le pouvoir nécessaires. Mais la bulle du 17 avril 1444 se montre un peu plus prolixe à ce sujet. Félix V y renvoie largement au mandat produit par François de Metz le 20 février 1443 où il détaille les missions du visiteurs⁶¹. Il rappelle aussi au visiteur qu'il doit tâcher de visiter deux à trois églises par jour, récupérer les *procurationes* et enfin, comme le précédent évêque l'avait ordonné, qu'il bénéficie de toute l'autorité nécessaire pour suspendre, absoudre, excommunier et juger ce qui relève de l'ordinaire⁶². En somme, dans cette bulle il mêle son autorité d'administrateur de l'évêché à celle de pape. Une autorité papale qu'il teint de symboles savoyards : les différentes sphères de pouvoirs s'y trouvent enchevêtrées. Par son action dans le diocèse de Genève, Félix V témoigne de sa volonté de poursuivre son projet d'envergure de réformer la société savoyarde débuté quelques années plus tôt⁶³.

324 ; E. Mongiano, *Iuxta formam Sabaudie Statutorum* : il consiglio residente con Felice V, *La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, sous la dir. de F. Morenzi et M. Caesar, Turin, 2019, p. 429-448).

⁶⁰ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 311-320. Nous n'avons pas retrouvé d'archives de ce conseil formé à Genève, mais nous avons pu trouver des traces importantes de son action dans les domaines politique, administratif et judiciaire (E. Mongiano, *art. cit.*).

⁶¹ Ce mandat est l'occasion pour François de Metz de justifier d'une santé fragile pour nommer Barthélémy Vitelleschi comme auxiliaire. Il lui donne la faculté de suspendre, absoudre, punir les criminels ecclésiastiques comme laïcs, de condamner à la prison épiscopale au besoin. Il lui enjoint de visiter l'ensemble des lieux de cultes réguliers et séculiers du diocèse, des églises aux monastères en passant par les cimetières et les chapelles. Dans le mandat de l'évêque François de Metz, en tête du registre des visites pastorales de 1443-1445 (ADHS, 1G98).

⁶² Bulle de Félix V en tête du registre des visites pastorales de 1443-1445 (ADHS, 1G98) ; *Bullarium Felicis V*, t. V, fol. 62v-63.

⁶³ Les visites pastorales faisaient partie de l'arsenal classique de réforme de la vie religieuse comme l'avait déjà souligné Jean Gerson (M. Caesar, *op. cit.*, p. 90-99).

En effet, les actions de Félix V ont pu être rapprochées des Statuts de Savoie promulgués par Amédée VIII en 1430⁶⁴. Ce riche document nous donne une vision de la société savoyarde stratifiée et hiérarchisée avec à son sommet le duc et sa famille tandis qu'on trouve à sa base les plus humbles *laboratores*. Entre eux : une multitude de strates définies avec précisions dans leurs droits⁶⁵. En plus de révéler un idéal de gouvernement de la principauté savoyarde et de l'organisation de sa société, les Statuts de 1430 apparaissent comme une tentative de concordat entre le duc et les élites ecclésiastiques savoyardes⁶⁶. L'importance des vertus chrétiennes y est palpable. L'une des motivations d'Amédée VIII semble avoir été de donner à sa principauté une structure homogène suivant un ordre en correspondance avec la foi. Ce vœu pieux se retrouve notamment dans l'utilisation des fonds rassemblés avec les amendes imposées à ceux qui outrepasseraient ces règles par exemple : les trois quarts de l'amende seront versés à des œuvres pieuses en faveur des pauvres et des malades. L'intérêt financier semble avoir été écarté au profit de la vertu religieuse, voire au profit d'une forme de politique de redistribution entre riches vénaux et pauvres nécessiteux. Toutes les strates de cette société désirée se voient encouragées à la modestie, jusqu'au duc lui-même ce qui est rare dans ce genre de statuts à l'échelle européenne⁶⁷. Mentionnons également les lois du Statuts de 1430 faisant de la principauté savoyarde une pionnière dans la chasse à la sorcellerie. Martine Ostorero n'hésite pas dans ce sens à parler d'une véritable hérésie d'État : démontrant ainsi la volonté d'Amédée VIII-Félix V de défendre la majesté divine, mais plus largement d'affirmer la compétence des pouvoirs laïques à légiférer et à juger les cas d'hérésies en partenariat avec l'Inquisition pontificale alors qu'on pourrait penser les cas d'hétérodoxie religieuse comme

⁶⁴ Ce document a fait l'objet d'une publication récente et riche : F. Morenzoni, M. Caesar, dir., *op. cit.*

⁶⁵ On se souvient souvent des lois somptuaires que les Statuts cherchaient à faire respecter afin de distinguer la place de chacun dans la société. À ce sujet, le lecteur peut se référer à : A. Barbero, Stratificazione e distinzione sociale negli Statuta Sabaudie, *La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, sous la dir. de F. Morenzoni et M. Caesar, Turin, 2019, p. 197-212. Le lecteur peut également consulter dans le même ouvrage : M.-G. Muzzarelli, Regole per tutti : confronti nel campo della legislazione suntaria a partire dalla normativa sabauda, *La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, sous la dir. de F. Morenzoni et M. Caesar, Turin, 2019, p. 233-252 ; M. Caesar, *op. cit.*, p. 118-119.

⁶⁶ G. Castelnuovo, Introduction, *La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, sous la dir. de F. Morenzoni et M. Caesar, Turin, 2019, p. 11-20.

⁶⁷ Les nombreuses lois somptuaires décidées au XV^e siècle dans les cités italiennes comme Bologne avaient avant tout comme objectif de limiter la consommation et donc le gaspillage de fonds dans des achats de luxe superflus. Dans d'autres cas, comme à Pérouse, il s'agissait d'éviter de voir des uniformes de factions politiques se multiplier dans la cité (M.-G. Muzzarelli, *art. cit.*).

relevant des compétences ecclésiastiques. Un moyen encore de se montrer en chef défenseur de son territoire et de l'intérêt général. Laurence Rivière Ciavaldini analyse une représentation dans l'Apocalypse des ducs de Savoie d'Amédée VIII comme l'Élu de Dieu combattant au côté du Christ comme un souhait de souveraineté sur le temporel et le spirituel⁶⁸. Dans ce sens, l'épisode de la papauté de Félix V apparaît comme une étape supplémentaire vers cet idéal décrit dans les Statuts mais aussi, encore une fois, vers ce mélange des pouvoirs temporels au profit de sa dynastie.

On peut donc mettre la poursuite des visites du diocèse de Genève en lien avec ce projet de société, même si, finalement, elles n'occupèrent Barthélémy Vitelleschi que peu de temps en 1444. En effet, sa nouvelle tournée débutée le 25 avril prendra fin quelques jours plus tard le 31 mai, après avoir inspecté 29 lieux de culte. Il n'achèvera réellement sa tâche qu'un an plus tard en parcourant 53 paroisses entre le 31 août et le 1^{er} octobre 1445⁶⁹. Néanmoins, le travail de réforme des lieux de cultes a pu y être continué⁷⁰.

Ainsi, la poursuite des visites pastorales dans le diocèse de Genève en 1444 nous a permis de soulever des questionnements politiques plus profonds que ce que les documents qui y sont liés laisseraient penser au premier abord. L'emprise de Félix V sur le diocèse de Genève en 1444 coïncide avec une nouvelle phase d'isolement accéléré du concile de Bâle. Félix V semble s'en détourner pour mieux s'intéresser à sa principauté et à sa gestion notamment religieuse. Avec cette mainmise sur le diocèse de Genève, Félix V tentait un renforcement de sa principauté qu'il rêvait de voir rayonner à l'échelle européenne⁷¹. Mais il faut également la mettre en lien avec la préparation de son abdication dont la potentialité ne fait que croître. Son fils Louis l'organise même en prenant contact avec Charles VII en France pour négocier le retrait de son père dès la fin de l'an 1445. La mort d'Eugène IV en 1447 et son remplacement par Nicolas V qui avait participé comme cardinal au concile de Bâle ouvrait la voie à des négociations. Félix V s'en tira en reconnaissant Nicolas V et en lui donnant le baiser d'hommage. Il put par surcroît conserver le titre de cardinal, l'évêché de Genève et les revenus qui y étaient liés à condition de ne plus compromettre la paix de l'Église. Des conditions très

⁶⁸ M. Ostorero, Amédée VIII et la répression de la sorcellerie démoniaque : une hérésie d'État, *La loi du prince : la raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, t. 1, *Les statuts de Savoie d'Amédée VIII de 1430 : une œuvre législative majeure*, sous la dir. de F. Morenzoni et M. Caesar, Turin, 2019, p. 317-356 ; M. Caesar, *op. cit.*, p. 118-119 ; U. Gießmann, *op. cit.*, p. 143.

⁶⁹ A. Parent, *Les visites pastorales de Barthélémy Vitelleschi dans le diocèse de Genève (1443-1445)*, mémoire de master, université de Savoie Mont-Blanc, 2016, p. 54-55.

⁷⁰ À ce sujet, le lecteur peut consulter A. Parent, *La réforme des églises paroissiales dans le diocèse de Genève d'après les visites pastorales de Barthélémy Vitelleschi (1443-1445)*, *Les Rendez-vous de l'Académie salésienne*, 2018, n° 31, disponible en ligne : <http://academie-salesienne.org/pdf/RVAS/RVAS31.pdf> [dernière consultation le 01/06/2022].

⁷¹ G. Castelnuovo, *art. cit.*

favorables donc qui démontrent les talents de diplomate d'Amédée VIII et son œuvre pour sa principauté qui est alors financièrement exsangue⁷².

Le fait que Félix V se soit décidé à abandonner la tiare au moment où cette fonction risquait d'entacher sa principauté et son influence est aussi révélateur de la priorité qu'il donnait au pouvoir temporel de sa maison. Par surcroît, en demandant à Eugène IV la légation permanente sur les diocèses de ses anciens États, on peut voir qu'il souhaitait conserver cet assemblage entre pouvoir temporel et pouvoir laïc⁷³. Finalement, comme l'a écrit Elisa Mongiano, Félix V est à la fois le pape du concile de Bâle ainsi que le duc de Savoie et il faut le garder à l'esprit quand il est évêque de Genève⁷⁴. Lorsque Félix V relance la visite du diocèse en 1444, son objectif est multiple : récupérer le diocèse pour l'associer à ses États, légitimer son action de pape mais aussi poursuivre la réforme de la société savoyarde. Ces motivations se retrouvent également dans les actions qu'Amédée VIII poursuivra à Genève les années suivantes en tant qu'évêque. Il publiera des statuts pour la ville et en réformera les tribunaux : démontrant ainsi sa volonté d'améliorer globalement ses États. La ville de Genève reste au cœur de la politique de la maison de Savoie⁷⁵. En 1451, Amédée VIII put également obtenir un indult de Nicolas V : pour le siège de Genève mais aussi plus largement pour tous les évêchés et abbayes de sa principauté, le pape devra choisir en accord avec le duc le nom du candidat⁷⁶. Ainsi, notre exemple nous met en accord avec la thèse d'Ursula Gießmann selon laquelle le pouvoir papal est tellement enchevêtré au pouvoir ducal que l'abdication ne le change que très peu : les deux sont devenus indissociables. Un assemblage qui entraine dans le projet de constitution d'une Église d'État⁷⁷.

L'historiographie savoyarde s'est longuement interrogée sur la question de la justesse de l'appellation d'« État savoyard ». Il faut déjà s'interroger sur ce que l'on désigne par État : une entité politique exerçant sa souveraineté dans l'intérêt général d'une communauté la reconnaissant. Le terme de communauté peut apparaître flou à cette époque d'autant que le duc de Savoie règne sur un

⁷² U. Gießmann, *op. cit.*, p. 345-355. En sortant de sa neutralité et en se rangeant du côté de la curie romaine, l'Empereur force Félix V à prévoir des négociations en vue de son abdication (E. Mongiano, *Da Ripaille a Losanna : papa del concilio o duca di Savoia ?*, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 363-373).

⁷³ B. Galland, *op. cit.*, p. 419-420 ; E. Mongiano, *art. cit.*

⁷⁴ *Ibid.*, p. 363-373.

⁷⁵ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 359-363 ; M. Caesar, *op. cit.*, p. 124-126.

⁷⁶ On trouvera une situation similaire avec le concordat de Bologne en France en 1516 (L. Perrillat, *Géographie historique des diocèses de Savoie*, *Les Rendez-vous de l'Académie salésienne*, 2014, n° 20, disponible en ligne : <http://academie-salesienne.org/pdf/RVAS/RVAS20.pdf> [dernière consultation le 01/06/2022], p. 8).

⁷⁷ U. Gießmann, *op. cit.*, p. 373-374 ; B. Galland, *op. cit.*, p. 419-420.

territoire marqué par les particularismes bien que son administration soit centralisée. Parler de « nation savoyarde » semble renvoyer à un autre temps⁷⁸. Le concept de nation au Moyen Âge reste délicat à manier : les historiens ont su montrer qu'il ne fallait pas pour autant le laisser de côté⁷⁹. L'aborder avec la définition contemporaine développée après 1789 semble à juste titre complètement anachronique. Le mot existe à l'époque médiévale mais renvoie à une multitude de sens, rendant l'appréhension du terme de *natio* assez déroutante⁸⁰. Pour autant, Colette Beaune a proposé de la définir comme : les habitants d'un pays ou membres d'une communauté ayant une identité fondée sur l'origine mais aussi, pour les derniers temps du Moyen Âge, fondée sur des loyalismes, des traditions et territoires sous la même dynastie⁸¹. En se basant sur cette définition et toute proportion gardée, notre étude nous aura peut-être permis d'éclairer ce point : la dynastie des Savoie incarnée en 1444 par Félix V et son fils (bien qu'en retrait) semble bien servir de liant aux territoires. L'action de Félix V jonglant entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel relèverait de la volonté d'un prince d'assurer l'emprise de sa dynastie sur son territoire et la société qu'il gouverne : de faire *natio* afin d'accumuler les expressions de souveraineté sur sa principauté. Dans ce sens, dans un territoire plein de particularismes comme nous le disions, la religion peut apparaître comme un liant culturel. D'autant que l'Europe du milieu du XV^e siècle n'est pas avare d'exemples de princes et monarques légiférant et cherchant à discipliner le corps social : phénomène qu'on a pu désigner par l'expression « réforme des princes »⁸². Amédée VIII-Félix V à cet égard ne se distingue pas des autres souverains de son temps dans cette recherche continue de majesté qualifiée de « majesté impossible » dans le cas savoyard par J. Chiffolleau, du fait du souhait non réalisé d'exercer une influence à l'échelle européenne⁸³. Une particularité demeure peut-être néanmoins, différenciant Amédée VIII de ses homologues dans cette quête de majesté : son parcours singulier. Un parcours qui lui a permis d'influer sur la politique ecclésiastique de sa principauté en se coiffant d'une tiare pontificale.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Le lecteur peut, à ce sujet, se reporter aux actes du XLIV^e Congrès de la SHMESP tenu à Prague du 23 au 26 mai 2013, publiés aux éditions de la Sorbonne : *Nation et nations au Moyen Âge*, Paris, 2014.

⁸⁰ Voir *ibid.*, p. 9-34 et 327-336.

⁸¹ C. Beaune, Nation, *Dictionnaire du Moyen Âge*, sous la dir. de C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris, 2002, p. 966-967 ; *Nation et nations au Moyen Âge*, Paris, 2014, p. 9-34.

⁸² J.-F. Poudret, Un concordat entre Amédée VIII et le clergé de Savoie, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 189-190.

⁸³ J. Chiffolleau, Amédée VIII ou la Majesté impossible ?, *Amédée VIII-Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, sous la dir. de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 19-49.

Saint François de Sales : une autre idée de Dieu et des hommes

Stéphane GAL

Université Grenoble Alpes, CNRS-LARHRA

Le Savoyard a volontiers une certaine sensibilité à l'égard de saint François de Sales, ce grand personnage avec lequel il a un petit peu grandi. Pour en venir à « une autre idée de Dieu et des hommes » par François Sales, on peut se référer à la chapelle de Sainte-Marie-d'En-Haut à Grenoble. Elle a été entièrement décorée selon le programme du jésuite Claude-François Ménestrier, pour évoquer la vie, les vertus de saint François de Sales, de la Visitation et de la Vierge, mis en parallèle sur fond de grisaille et d'or. Cette chapelle se situe dans une sorte de crypte et, pour qui va y pénétrer, c'est un peu aussi pénétrer dans l'esprit du personnage de saint François de Sales. Bien que non spécialiste de ce dernier, je l'ai souvent croisé en tant qu'historien dans les recherches que j'ai menées : avec Lesdiguières, duc, maréchal, connétable de France, avec le duc Charles-Emmanuel I^{er} dont les chemins ont croisé ceux de saint François de Sales. J'ai travaillé également sur la verticalité des montagnes, la manière dont on les percevait, dont on en usait à l'époque de saint François de Sales¹. Saint François de Sales a vécu de 1567 à 1622 et cet évêque de Genève-Annecy (il devient évêque en 1602) a profondément marqué les habitants de la Savoie et même au-delà, il a été déclaré bienheureux dès 1661 et canonisé dès 1665. Ce sont des délais très courts, alors qu'au XVII^e siècle, l'Église catholique est très exigeante en matière de canonisation, à cause des critiques de la réforme protestante. C'est donc l'histoire, le cheminement de François de Sales que nous allons examiner, et nous verrons qu'il n'a pas été hermétique à la période qui était la sienne, notamment par ses angoisses, ses turbulences, qui ont eu aussi des conséquences sur sa vie et sur sa manière de penser Dieu et les hommes.

Saint François de Sales s'impose comme homme de la douceur, un homme du dialogue dans une époque marquée par la violence, l'intransigeance.

¹ S. Gal, *Lesdiguières : prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, 2007 ; *Charles-Emmanuel de Savoie : la politique du précipice*, Paris, 2012 ; *Histoires verticales : les usages politiques et culturels de la montagne (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Seyssel, 2018.

Il va faire preuve d'ouverture d'esprit, de cœur et c'est ce qui va le rendre intemporel. Il n'est pas un esprit solitaire, il est même plus cofondateur que fondateur, si l'on y regarde de près. Il s'est associé à une femme pour fonder la Visitation (ce qui n'était pas évident, étant donné le regard que la société portait sur les femmes à cette époque) et à un jurisconsulte pour fonder l'Académie florimontane. On trouve donc chez lui plusieurs formes d'unions : masculin/féminin, foi/science, catholiques/protestants, cœur/esprit, à une époque, précisément, où le temps, la société, les autorités, quelles qu'elles soient, visent plutôt à dresser des barrières. Il s'agit par exemple du procès de la science, par la personnalité de Galilée, contemporain de saint François de Sales. On assiste alors à une rigidification de la foi, tant du côté de la Réforme que de la Contre-Réforme, que l'on a qualifiée de confessionnalisation, c'est à dire à l'affirmation de l'identité confessionnelle qui exclut, qui repousse l'autre. Le XVII^e siècle est aussi l'âge où la raison l'emporte, pourrait-on dire, progressivement, sur le cœur. La raison avec Descartes est une manière de penser qui induit que le baroque va céder la place au classicisme et à une certaine rationalité qui, peut-être, n'était pas celle de saint François de Sales.

Alors que l'hagiographie a présenté François de Sales comme un personnage tout pétri de douceur, presque mièvre, on peut voir qu'il a été un homme d'une grande force, et qu'il a passé sa vie à s'extraire des paradigmes, des influences qui étaient ceux de son temps, de son éducation, de toutes ses références y compris religieuses. Il porte donc une sorte d'originalité que l'hagiographie n'a pas toujours suffisamment mise en valeur, mais certaines études solides ont heureusement permis de sortir de cette vision un peu trop lisse². Les textes laissés par saint François de Sales lui-même vont nous aider à cheminer avec lui et mieux cerner ce portrait original, selon trois points de vue principaux : face aux passions religieuses qui déchirent son temps, qu'on qualifierait de nos jours de fanatismes ; dans ses rapports entre France et Savoie, deux entités entre lesquelles François de Sales a été tiraillé toute sa vie, tout en affirmant son attachement à la seconde ; la foi des montagnes, où s'ancre notre personnage à jamais marqué par un territoire bien spécifique.

Face aux passions religieuses

Un cœur de chair dans un siècle de fer

Lorsque François de Sales naît et grandit, l'Europe est marquée par le traité du Cateau-Cambrésis, signé en 1559, qui met fin aux guerres d'Italie et redessine les frontières. Le duché de Savoie renaît alors, c'est un État secondaire mais qui occupe une place tout à fait particulière entre les Alpes et la

² Quelques ouvrages de références : A. Ravier, *François de Sales, un sage et un saint*, Paris, 2009 (6^e éd.) ; V. Mellinshoff-Bourgerie, *François de Sales : un homme de lettres spirituelles*, Genève, 1999 ; H. Michon, *Saint François de Sales : une nouvelle mystique*, Paris, 2008 ; *Saint François de Sales : portraits croisés*, Annecy, 2010 (MDAS ; 117).

Méditerranée et entre les grandes puissances de l'époque que sont la France et l'Espagne, deux voisins puissants qui tentent de se partager l'hégémonie sur le monde, ou du moins l'Europe. En 1562, peu de temps avant la naissance de saint François de Sales, les guerres de religion éclatent en France et vont déchirer le royaume jusqu'en 1598³. Huit guerres civiles ébranlent la France, ce qui n'est pas sans conséquences sur tous les États voisins. Très vite d'ailleurs, en 1566, les Pays-Bas espagnols se révoltent contre leur souverain espagnol. La ville de Genève s'affirme comme la capitale du calvinisme aux portes du duché de Savoie. C'est une ville qui reçoit des réfugiés et qui se nourrit en quelque sorte des troubles qui se déchaînent en Europe ; c'est une ville aussi qui envoie des pasteurs, qui envoie des textes, des imprimés, dans toute l'Europe, pour soutenir la cause protestante. Genève prend de plus en plus d'importance et constitue une menace non seulement religieuse mais aussi politique pour le duc de Savoie. La Savoie joue un rôle stratégique : elle est neutre officiellement au début des années 1560, mais il est toujours délicat d'être parfaitement neutre, donc le duc autorise les troupes du roi d'Espagne à traverser ses États pour se rendre aux Pays-Bas via ce qu'on appelle le chemin des Espagnols. Ce dernier traverse Piémont, Maurienne, Genevois, donc, au moins en partie, le diocèse que François de Sales dirigera ; il remonte la vallée du Rhin pour gagner les Pays-Bas où s'affrontent protestants et catholiques. Et tout cela génère beaucoup de turbulences, beaucoup de déséquilibres dans cette Europe et précisément dans le petit duché de Savoie. Ces guerres qui se déchaînent sont des conflits souvent faits de prises de villes, de sièges très meurtriers lorsque les villes tombent et qu'elles sont pillées. Ce sont, bien sûr, des guerres de batailles, mais beaucoup plus des guerres d'accrochages, des guerres où les violences sont exacerbées et sacrnalisées, avec des atrocités qui culminent au moment de la Saint-Barthélemy le 24 août 1572. C'est dans cette Europe ensanglantée que grandit le jeune François de Sales.

La Sainte Ligue de Paris à la Savoie

Précisément à cette époque, François de Sales se rend en France, pays en proie à la guerre civile, pour y poursuivre ses études. À Paris, il va suivre des cours d'abord au collège de Clermont ensuite à l'université pour devenir bachelier puis licencié. Dans cette ville où il demeure dix ans, il traverse une importante crise mystique entre 1586 et 1587. Cette crise ne dure guère mais elle explique la perméabilité du jeune François de Sales aux événements qui l'entourent. Paris est une cité fortement catholique, elle affiche cette identité et en est fière. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, dans les années 1580, monte un vaste mouvement que l'on qualifie de sainte ligue, qui n'est autre que l'association des ultras catholiques de France qui s'opposent aux protestants avec férocité, mais aussi au roi lui-même que l'on considère comme trop

³ Sur la question et le contexte général, on se reportera à l'ouvrage de synthèse de Nicolas Le Roux, dans la collection de l'Histoire de France dirigée par Joël Cornette, *Les guerres de Religion (1559-1629)*, Paris, 2009.

indulgent face aux hérétiques. En 1588, la ville se couvre de barricades, c'est une insurrection ligueuse en faveur du duc de Guise qui triomphe, le roi doit s'enfuir de sa propre capitale. À la même période, la nièce du duc de Guise, Marie Stuart, catholique, reine d'Écosse, qui fut aussi reine de France, est exécutée par sa cousine Élisabeth I^{re}, protestante. L'Espagne tente d'envahir l'Angleterre avec ce qu'on a appelé l'Invincible Armada. Dans cette ville tendue par les événements extérieurs, qui se contracte et voit avec anxiété se prolonger l'affrontement entre catholiques et protestants, François de Sales est tourmenté par une crise mystique. Peut-être a-t-il lui-même été atteint par le climat d'angoisses eschatologiques qui travaille la grande cité. De fait, un peu comme Martin Luther en son temps, il est persuadé que les portes du ciel sont tellement étroites, tellement réservées à une élite de la foi, que rien ne pourra le sauver de la damnation. Il parvient cependant à passer outre et, au moment où les événements dégénèrent à Paris et que la ville s'apprête à subir un siège, il termine son cursus puis part en Italie. C'est à l'université de Padoue qu'il achève ses études et reçoit le doctorat dans l'un et l'autre droit, en 1591. Ce changement de climat lui a sans doute été bénéfique. La crise mystique de François semble définitivement dépassée à ce moment-là.

Genève l'hérétique : un cœur à re-prendre ?

Malgré sa neutralité, la Savoie n'est pas épargnée par ces guerres qui se sont allumées à ses portes et doit faire face à plusieurs enjeux. Genève a échappé au contrôle du duc de Savoie et s'est émancipée en choisissant la Réforme. Le duc de Savoie rêve de reprendre cette ville qui est comme une écharde dans ses États. Parallèlement, le marquisat de Saluces, territoire français de l'autre côté des Alpes, gêne profondément le duc de Savoie parce que des protestants y détiennent une sorte de base dans les vallées vaudoises, qui sont toutes proches de Turin. Les protestants de ces vallées et la présence de la France menacent donc directement la capitale même du duc. Charles-Emmanuel I^{er}, belliqueux, ambitieux, décide de passer à l'attaque en 1588. La France est alors en proie à ses divisions, la guerre civile, la Ligue, les barricades. La France est donc affaiblie et le duc en profite pour envahir le marquisat, première étape de la conquête d'un espace plus vaste, rêve de Charles-Emmanuel, comprenant des territoires français du Dauphiné, de la Provence, jusqu'au Rhône, et ainsi se tailler un royaume et obtenir une couronne royale. Mais à partir de 1589, le duc doit affronter un autre roi, protestant certes et cela légitime son combat, mais bientôt ce roi se convertit au catholicisme ce qui n'empêche pas la guerre de se poursuivre : Henri IV remporte des victoires et peut compter, dans les Alpes, sur un de ses plus fameux capitaines, Lesdiguières qui, de la Méditerranée à Genève, va former une digue contre les ambitions du duc de Savoie.

Genève, précisément, constitue un cœur à reprendre pour le duc de Savoie mais aussi pour François de Sales. Le duc de Savoie lance une « opération commando » les 11-12 décembre (soit les 21-22 décembre 1602

dans notre actuel calendrier), la fameuse Escalade, pour tenter de reprendre, par la force et la surprise, la cité calviniste. François de Sales, à ce moment-là, regarde avec beaucoup de sévérité cette cité qu'il voit comme un nid de scorpions et au sujet de laquelle il écrit dans les années 1590 « qu'il n'y avoit nul doute que l'hérésie de l'Europe ne vînt à être grandement débilitée [affaiblie], si cette cité étoit réduite et domptée ; parce que c'est le siège de Satan, d'où il épanche l'hérésie sur tout le reste du monde [et à commencer par les États du duc de Savoie] ; ce qui est évident par ces points »⁴. François de Sales ne verrait pas d'un mauvais œil que la ville de Genève soit réduite et passe aux mains des catholiques. François de Sales juge sévèrement l'hérésie et Genève⁵. Dans son ouvrage *Défense de l'étendard de la Sainte Croix* (1600), dont le titre peut faire penser à la croisade, il prend des exemples qui mettent en scène des huguenots. Il rapporte qu'ils sont punis par Dieu lui-même puisque ces bêtises, dit-il, s'en prennent au crucifix, s'en moquent et, tout à coup, sont épris de rage et se ruent les uns sur les autres pour se déchirer, comme s'ils étaient brûlés par un feu qui était déjà celui de l'enfer. Cette image préfigure, par anticipation, la condamnation des hérétiques à la damnation éternelle. Et il rapporte : « j'ai tant ouï de témoins assurés de ceci que, me venant à propos, je l'ai dû consigner en cet endroit »⁶. Cet ouvrage, François de Sales le publie à Lyon à l'enseigne du nom de Jésus chez Jean Pillehote, qui avait été un grand éditeur des Ligueurs donc des ultras catholiques français pendant cette période difficile et tumultueuse des années 1580-1590.

Mais François de Sales se montre capable d'évoluer et de reconnaître ses excès, avec une certaine humilité, quelques années plus tard, en 1616, dans la préface de l'édition du *Traité de l'amour de Dieu* : « Et sur ce propos mon cher lecteur, je te conjure d'être doux et bonteux [bienveillant] en la lecture de ce traité que si tu trouves le style un peu (quoique que ce sera, je m'assure fort peu) différent de celui dont j'ai usé écrivant à Philotée, et tous deux grandement divers de celui que j'ai déjà employé en la *Défense de la croix*, sache qu'en dix-neuf ans on apprend et on désapprend beaucoup de choses ; que le langage de la guerre est autre que celui de la paix ; et que l'on parle d'une façon aux jeunes apprentis, et d'une autre sorte aux vieux compagnons »⁷. François admet lui-même qu'il a évolué, que son langage n'est plus tout à fait le même, qu'il n'est plus le jeune apprenti, qu'il s'adresse à une époque où les guerres

⁴ *Œuvres complètes de saint François de Sales évêque et prince de Genève*, Paris, 1836, t. II, p. 551-553, tiré de la *Vie* du saint, par Charles-Auguste de Sales, liv. V, p. 120.

⁵ Voir notre commentaire : Genève, entre cité de Dieu et siège de Satan. Discours de François de Sales au duc de Savoie en 1596, *Les affrontements religieux en Europe du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle*, sous la dir. de V. Castagnet, O. Christin et N. Ghermani, Villeneuve-d'Ascq, 2008, p. 57-69.

⁶ *Défense de l'étendard de la sainte Croix*, chap. XIV, De la punition de ceux qui ont injurié l'image de la Croix, et combien elle est haïe par les ennemis de Jésus-Christ, Lyon, 1600.

⁷ *TAD*, préface, p. 18.

civiles se sont momentanément éteintes. Cela révèle une autre facette de François de Sales car, s'il a des mots durs à l'égard de l'hérésie, parallèlement, il maintient le dialogue avec ces protestants de Genève, qui sont ses voisins, quand il est prévôt (1593-1602). On peut analyser ses rapports avec les hérétiques, dans le cadre de sa mission fondatrice dans le Chablais entre 1594-1596. Il y fait preuve d'une certaine inventivité, d'adaptation, pour pouvoir toucher ces gens qui n'ont que faire de la prédication d'un papiste. Il va se servir de la parole pour communiquer, pour entrer en relation avec (c'est un point important chez saint François de Sales) les autres par la parole et par l'écrit en essayant de discuter des controverses entre protestants et catholiques. Celles-ci prennent une tournure étonnante quand, en 1597, à plusieurs reprises, François de Sales va se rendre à Genève pour dialoguer directement avec celui qui a succédé à Calvin : Théodore de Bèze. Alain Dufour, éminent spécialiste de ce théologien, pensait que ces entrevues avaient pu réellement avoir lieu bien qu'elles n'aient pas laissé de traces écrites dans le livre des visiteurs qu'on entretenait à l'époque pour savoir qui venait à Genève. Il n'y a donc guère de traces dans les sources genevoises, mais François de Sales en rend compte au pape. C'est donc une réalité discrète qui nous permet de constater que, au cours de ces visites, François et Théodore parlent de ce qui sépare ces frères que sont les protestants et les catholiques et, éventuellement, de ce qui peut les rapprocher. François de Sales fait preuve d'une audace inouïe pour l'époque : grand dignitaire ecclésiastique, il se rend dans un territoire protestant, au risque de sa vie. On sait en définitive assez peu de choses de la teneur de ces échanges mais ils ont permis de maintenir une forme de dialogue, à une époque où précisément tout visait à opposer protestants et catholiques. C'est en ce sens qu'on peut trouver originalité et courage dans l'action de François de Sales.

Entre France et Savoie

L'Europe de François de Sales va se déchirer à nouveau à partir de 1618, quand éclate la guerre de Trente Ans, conflit qui est une guerre de religion au cours de laquelle les motifs politiques vont progressivement prendre le pas, pour faire passer les affaires religieuses au second plan. La Savoie a ouvert les hostilités puisque son duc a décidé de s'opposer aux Espagnols et de se rapprocher de la France. En ce sens, on peut parler d'un renversement des alliances. Après avoir longtemps combattu la France aux côtés de l'Espagne, le duc Charles-Emmanuel attaque l'Espagne aux côtés des Français. Dès 1608, sa politique change, qui le conduit à plusieurs face-à-face avec les Espagnols, entre 1614 et 1618, dans le cadre notamment de la guerre de succession de Montferrat. Dans ce contexte, le duc veut consolider son alliance avec la France, c'est pourquoi il envisage le mariage de son fils, le prince de Piémont, Victor-Amédée, futur Victor-Amédée I^{er}, avec Christine ou Chrétienne de France, la fille d'Henri IV, sœur de Louis XIII.

Charles-Emmanuel I^{er} va donc en quelque sorte se servir de François de Sales, son évêque, puisqu'il le sait bien en cour, très influent en France, où il dispose d'une large audience grâce à ses ouvrages. L'évêque de Genève est donc envoyé en missions diplomatiques et se rend à Paris à plusieurs reprises, dès 1602, et notamment pour ce mariage princier en 1618-1619. De fait, le mariage sera célébré. Dans la chapelle de Sainte-Marie-d'En-Haut de Grenoble, est représentée Christine de France qui vient bénir la première pierre de la Visitation, et dans cette peinture, au second plan, François de Sales donne la bénédiction ; il est présent pour construire, en quelque sorte, et donner l'image d'un bâtisseur d'un couvent, d'une spiritualité et d'une alliance à laquelle il contribue entre la France et la Savoie. Il est utilisé encore par le duc de Savoie sur place à Grenoble lors de prédications. Il vient donc dans cette ville pour prêcher lors de plusieurs temps liturgiques (l'avent 1616, le carême 1617, l'avent 1617 et le carême 1618), à la demande pressante des cercles dévots très actifs à Grenoble. Après avoir été vaincus par Henri IV, de nombreux ligueurs ultras catholiques se sont en quelque sorte reconvertis dans un militantisme énergique. Les épouses de ces anciens ligueurs sont elles-mêmes particulièrement impliquées dans cette vie spirituelle, religieuse, dévote du début du XVII^e siècle. C'est le cas à Grenoble où les femmes des parlementaires, donc des plus hautes instances judiciaires souveraines, agissent comme un véritable groupe de pression qui pousse François de Sales à venir prêcher dans la ville, pour y édifier les âmes dévotes, mais aussi pour convaincre le grand homme de guerre protestant qu'est Lesdiguières. Les milieux catholiques grenoblois veulent peser sur lui à travers sa maîtresse Marie Vignon, qui est catholique et perméable aux cercles dévots. On ne sait pas exactement si François de Sales a pu rencontrer Lesdiguières personnellement, mais il est clair que ce dernier a entendu parler de l'évêque de Genève-Annecy, et qu'il l'a trouvé à son goût. On imagine évidemment que Marie Vignon la catholique, sous l'égide des prédications de François de Sales et des cercles dévots, a influencé son amant, tant et si bien que Lesdiguières, entre le carême 1617 et l'avent 1617 choisit d'épouser sa maîtresse, non pas selon le rite protestant mais selon le rite catholique. On peut tout à fait légitimement voir une influence de saint François de Sales dans cette régularisation de la situation de Lesdiguières au travers de ce mariage mixte où intervient le rituel catholique.

À peu près à la même période, François de Sales écrit à un haut personnage, depuis Annecy le 4 avril 1616, montrant qu'il se déplace selon la volonté et l'approbation du duc de Savoie : « J'ai reçu la lettre de son altesse par laquelle elle témoigne d'agréer que se fassent les sermons du carême à Grenoble »⁸. Mais, dans le même temps, les déplacements du prélat, ses visites, ses relations avec des personnalités françaises, inquiètent son souverain qui a peur que son évêque lui échappe. Il le considère comme trop précieux pour le voir choisir la France où on lui fait miroiter un chapeau de cardinal. Si François

⁸ AST, Corte, Prima Sezione, Lettere di santi, mazzo 1, fasc. 5, n° 30.

de Sales avait été vraiment ambitieux, il aurait pu opter pour les offres françaises et probablement gravir les échelons de la hiérarchie ecclésiastique. Il ne le fait pas et cherche même à le justifier dans une de ses lettres. Il dit alors, selon une formule bien connue : « je suis en toutes façons savoyard et de naissance et d'obligation, et n'ay ni n'eus jamais, ni pas un des miens, ni office, ni bénéfice, ni chose quelconque hors de cet estat, et qui ay vescu, tellement, lié aux exercices ecclésiastiques, qu'on ne m'a jamais trouvé hors de ce train ; et qui suis meshuy tantost envielly dans la naturelle, et inviolable fidélité que j'ay vouée et jurée à Son Altesse »⁹. Il proteste de sa fidélité à son état et au duc et cela fait partie aussi de sa personnalité, d'être fidèle à son petit pays.

La foi des montagnes

Les Alpes, paradis ou enfer : une terre d'enseignement

La vie et l'œuvre de François de Sales sont caractérisées par le fait qu'il a été à la tête d'un diocèse alpin. À son époque, les montagnes, et singulièrement les Alpes, sont un espace inquiétant et mal connu. Les montagnes relèvent d'une vision ambivalente, mêlant paradis et enfer. C'est pourtant dans ce pays montueux, que François de Sales va conduire des visites pastorales : en bon fidèle de saint Charles Borromée, il se déplace sur place pour visiter ces villages de montagne. Il voit sur place comment vivent les curés, si leur comportement est conforme à leurs vœux, à la foi catholique, si leur instruction est suffisante, si l'église est bien tenue, au regard des aspects matériels, si les fidèles sont bien instruits, si les sacrements sont bien dispensés etc. Beaucoup d'évêques à cette époque se dispensent d'aller visiter leur diocèse surtout lorsque les chemins sont difficiles comme ceux d'un diocèse de montagne.

Du temps de saint François de Sales, on voit la montagne comme une sorte d'enfer où brûlent les damnés. On prétend les entendre dans les mugissements du vent ou dans le craquement des glaciers. La montagne comporte donc aussi des lieux qui appellent la protection, comme le sanctuaire de Notre-Dame-du-Charmaix, gardienne des passages périlleux, en Maurienne. En témoigne aussi le cadavre du mercenaire du Théodule en Valais, rendu par les glaces : les cadavres qu'on trouvait et qui n'avaient pas de signe religieux étaient laissés aux bêtes sauvages. S'ils portaient un signe religieux, on donnait à leur dépouille une sépulture chrétienne. Ceci nous donne à voir quelques exemples des peurs liées à la montagne qui permettent de mieux comprendre l'univers de l'évêque de Genève et des âmes dont il avait la charge. François de Sales nous en donne un témoignage précis dans une de ces lettres, écrite à Jeanne de Chantal, alors qu'il est en visite pastorale près de Chamonix, qu'il appelle le « pays des glaces », autrement dit les hautes montagnes, en 1606 : « Mais ma chère fille, ne vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les

⁹ *Ibid.*

entrailles de craintes. Chose vraie. Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger couroit çà et là sur les glaces pour recouvrer une vache qui s'étoit égarée ; et ne prenant pas garde à sa course il tomba dans une crevasse et fente de glaces de douze piques de profondeur [environ 60 mètres]. On ne savoit ce qu'il étoit devenu, si son chapeau qui, à sa chute lui tomba de la tête, et s'arrêta sur le bord de la fente, n'eût marqué le lieu où il étoit. Ô Dieu ! Un de ses voisins se fit dévaler avec une corde pour le chercher, et le retrouva non seulement mort, mais presque tout converti en glace : et en cet état, il l'embrasse et crie qu'on le retire vite autrement qu'il mourra du gel. On le retira donc avec son mort entre ses bras, lequel après il fit enterrer »¹⁰. Dans cette montagne terrible, homicide, qui peut priver les hommes d'une sépulture chrétienne et donc les vouer à la damnation éternelle, le berger fait preuve d'un courage inouï puisqu'il descend chercher le mort au risque de sa propre vie. Pour François de Sales c'est une leçon extraordinaire : « Quel aiguillon pour moi ma chère fille ! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache. Cette chute si horrible que l'ardeur de la poursuite lui cause pendant qu'il regarde plutôt où est sa quête, et où elle a mis ses pieds que non pas lui-même où il chemine ; cette charité du voisin qui s'abîme lui-même pour ôter son ami de l'abîme, ces glaces ne devroient-elles pas ou geler de crainte ou brûler d'amour ? »¹¹.

Est exposé ici ce langage extraordinaire de François de Sales pour susciter des images, pour rapporter des faits profondément. L'on peut y voir comment l'évêque se met à l'école des montagnards, alors qu'à l'époque, les montagnards sont réputés sauvages, barbares, ignares (on n'est pas loin des « crétins des Alpes » !). François de Sales, lui, renverse complètement cette perception. Ce qu'il voit, ce sont des hommes, ce sont des cœurs, qui battent et qui sont des modèles évangéliques à tel point qu'il juge pertinent de l'exposer à Jeanne de Chantal. Cette lettre magnifique rappelle bien sûr la parabole de la brebis perdue, adaptée au pays des glaces, terre qui apparaît comme une sorte de terre promise, où peut s'exprimer la foi des hommes et des femmes¹².

Un regard neuf sur Dieu et sur les hommes

Revenons sur ce regard neuf porté par François de Sales sur Dieu et sur les hommes. Il en ressort une théologie de la rédemption, qui se construit à partir de l'amour de Dieu pour l'Homme et qui n'insiste pas sur le péché originel, comme beaucoup d'autres à la même époque, marquées notamment par la théologie de saint Augustin.

¹⁰ *Lettres de saint François de Sales*, éd. par J.-J. Blaise, Paris, 1817, t. 1, p. 354-355.

¹¹ *Ibid.*, p. 355.

¹² Pour plus de détails sur l'analyse de cette lettre, on se reportera à notre article, S. Gal et L. Perrillat, *Saint François de Sales au pays des glaces : une parabole alpine, La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (XV^e-XIX^e siècle)*, sous la dir. de S. Gal et L. Perrillat, Chambéry, 2015, p. 181-191.

a. Une théologie de la rédemption

Pour Hélène Michon, qui a écrit un ouvrage magnifique sur la mystique de Saint François de Sales, il y a une forme de véritable « révolution » chez le prélat savoyard, qui consiste à ne pas voir le péché originel qui marque l'humanité, mais à voir plutôt ce qui sauve l'homme, ce qui le grandit¹³. Et l'on pourrait ajouter que ce regard singulier se porte aussi sur la femme. Dans son rapport aux autres surtout lorsque l'on regarde sa correspondance, on est frappé par l'importance prise par les correspondantes, et l'on pense évidemment à sainte Jeanne de Chantal. Il a un rapport particulier aux femmes, qui n'est pas seulement l'œil et l'oreille du confesseur ou du directeur de conscience. Loin du comportement de ses contemporains, et notamment celui des ecclésiastiques, qui considèrent la femme comme un être vulnérable et inquiétant, maillon faible de l'humanité, ce qu'il voit, ce sont d'abord des cœurs avec lesquels établir un dialogue sous le regard de Dieu.

b. Une théologie de la proximité de Dieu

François de Sales puise au Cantique des cantiques une mystique émotionnelle et affective. Il brosse le portrait d'un dieu amoureux de l'humanité et non juge, qui dispose de forces non pour contraindre la liberté humaine mais pour la rendre amoureuse ! Approche qui préserve le libre-arbitre au rebours de la prédestination calviniste ou du serf-arbitre luthérien. Ce qui caractérise aussi cette théologie (on le voit bien dans l'épisode de la vache perdue au pays des glaces), c'est un Dieu qui est proche de l'homme, un Dieu amoureux de l'humanité et non pas un juge, pas ce Dieu des ligueurs qu'on a vu plus haut, avec le syndrome de Sodome et Gomorrhe, ce Dieu juge qui foudroie l'humanité pécheresse. Ce n'est pas du tout le Dieu de saint François de Sales. Ce Dieu salésien a des forces non pour contraindre la liberté mais pour la rendre amoureuse, un Dieu qui séduit, un Dieu qui magnétise, attire, mais pas un Dieu de la violence ou de la brutalité. Et cette approche préserve en quelque sorte le libre-arbitre, la liberté de l'homme face à Dieu au rebours d'autres théologies de son temps, chez les catholiques, mais aussi chez les protestants (marqués par la prédestination chez les calvinistes, le serf-arbitre chez les luthériens) qui font passer la liberté de l'être au second plan. C'est une autre manière, une autre approche qui n'est pas celle de François de Sales dans sa théologie. L'homme est libre : c'est un homme debout devant Dieu que veut saint François de Sales. Ce n'est pas un homme à genoux qui se bat la coulpe devant ses péchés, marque indélébile du péché originel, mais un homme debout devant Dieu parce qu'il y a entre l'homme et Dieu une relation d'amour.

Le serf-arbitre luthérien était la notion que Luther avait opposée au libre-arbitre que défendait Érasme. Au début du XVI^e siècle, Érasme, le prince des humanistes, défendait la liberté humaine face à la grâce de Dieu, alors que

¹³ H. Michon, *op. cit.*, p. 283.

Luther, le grand réformateur, défendait de son côté une notion de liberté humaine considérablement réduite par la toute-puissance de la grâce divine. « Serf-arbitre » comme un serf plus qu'un vassal, autrement dit un docile esclave de son seigneur, impliquant une liberté extrêmement limitée. Calvin ira encore plus loin, en développant l'idée de prédestination, c'est-à-dire d'un choix de Dieu de toute éternité partageant les hommes entre ceux qui sont sauvés et destinés au salut et ceux qui sont prédestinés à la damnation.

c. Une théologie du cœur

Point capital, l'amour chez François de Sales passe vraiment par le cœur, centre des émotions, pour l'homme du XVII^e siècle, centre de la relation de l'homme à Dieu et centre des hommes entre eux. La relation entre les hommes, entre l'homme et la femme envisagée comme une sorte de cœur à cœur, de transparence, de relation directe presque sans filtre, une relation qui n'a pas peur d'elle-même. Et c'est globalement une approche sensible qui est celle de François de Sales lorsqu'il parle souvent de cœur, lorsqu'on le voit pleurer, lorsqu'il parle de ses émotions, parce que c'est un homme qui laisse parler son cœur. En dépit de son habit, de sa soutane, de sa tenue de prélat, de prince de l'Église, il recherche le cœur à cœur dans les relations humaines et propose donc des émotions sensibles, canalisées vers Dieu. C'est une voie que l'on pourrait qualifier de typiquement baroque. Le baroque fait partie de cette reconquête catholique par l'art et par les sens, il joue énormément sur les émotions des fidèles pour les capter. Mais cette foi est très théâtralisée, alors que François de Sales n'est pas du tout dans cette optique. Ces émotions et cette relation du cœur humanisent François de Sales car elles ne sont pas feintes ou exagérées, contrairement aux artifices déployés dans le cadre de l'art baroque.

d. Une théologie de l'action et de la relation

La théologie de François de Sales est une théologie de la rencontre, de la mobilité, du déplacement extérieur et intérieur, on le perçoit bien à propos de la Visitation. La visitation de Marie à Élisabeth est ce déplacement dans l'espace mais aussi un déplacement intérieur qui se sent : l'enfant a tressailli. Cela relève à la fois du visible et de l'invisible qui travaille l'homme à l'intérieur et de l'action, parce que la mobilité c'est agir, c'est se déplacer et c'est ce que fait saint François de Sales lorsqu'il visite son diocèse, comme saint Charles Borromée le préconisait : c'est une action harmonieusement associée à la contemplation. C'est en partie l'idéal, au moins originel, de l'ordre de la Visitation, tel que l'avaient pensé saint François de Sales et Jeanne de Chantal, même si, par la suite, la clôture stricte a prévalu et que l'ordre a adopté un aspect beaucoup plus conventionnel par rapport au projet initial de saint François de Sales, qui était peut-être trop original voire transgressif pour son temps. Il était audacieux en effet d'envisager des femmes qui se déplaçaient, allaient visiter des malades, allaient dans le monde au contact d'hommes et de

femmes : à ce projet correspond bien l'image de la visitation de la vierge à sa cousine. Cette théologie de l'action est aussi celle du dépassement vers l'autre, spécialement les protestants, notamment les visites à Théodore de Bèze, qui prennent toute leur cohérence dans cette théologie de la rencontre.

e. Une théologie ouverte

La théologie ouverte de François de Sales n'est pas cléricisme. Il regarde le cœur des hommes et il place, d'une certaine manière, clercs, laïcs, hommes, femmes sur le même pied. Il s'adresse à des cœurs : la catéchèse de l'*Introduction à la vie dévote* montre que la sainteté n'est pas liée à un état ou à un cloître, ce que pouvaient penser justement beaucoup de croyants de cette époque, en envisageant que le ciel n'était réservé qu'à cette élite, à ces athlètes de la foi qu'étaient les religieux et les ecclésiastiques. Pour saint François de Sales, le ciel est ouvert à tous ceux qui ont cette agilité, cette vivacité de l'âme qu'est la dévotion ; il y a là peut-être un rapprochement avec la vision protestante du sacerdoce universel où chacun est prêtre, tandis que les catholiques maintiennent cette différence entre les ecclésiastiques, consacrés par l'ordination sacerdotale, et les laïcs.

f. Un humanisme

L'humanisme est au cœur de la théologie, de la spiritualité et de la mystique salésienne, qui donne à saint François de Sales une intemporalité et une forme de modernité qui nous parlent encore aujourd'hui. L'humanisme qui constitue une dimension fondamentale chez saint François de Sales, consiste en une curiosité pour l'homme, une attention à la nature, un regard sensible posé sur ce qui l'entoure et sur ceux qui l'entourent. Ici l'homme détient une intelligence humaine, il cherche à comprendre les autres, pas forcément pour les convaincre mais les amener à soi. La rencontre est privilégiée, pour comprendre les autres, dans une volonté de comprendre le monde.

L'évocation de la nature n'est pas non plus une simple catéchèse pour les images, comme le défend Hélène Michon. Selon elle, cette évocation ne consiste qu'en des images convoquées par saint François de Sales dans sa pédagogie¹⁴. Pour moi, il faut dépasser cette vue : il s'agit assurément d'une attention au monde qui l'entoure, une réelle sensibilité au vivant sous toutes ses formes et on le perçoit, dans les écrits de saint François de Sales, quand il évoque toutes ces références à la nature (animaux, abeilles...), elles débordent du religieux *stricto sensu*.

C'est aussi l'esprit de l'Académie florimontane : provoquer la rencontre des hommes de science, des savants, pour qu'ils échangent dans un esprit d'harmonie. C'est aussi le style d'écriture, vif, habité, qui est celui de François de Sales. Ceux qui l'ont lue ont goûté à la saveur de cette écriture, teintée de libre arbitre, forme de liberté que l'on pourrait traduire aujourd'hui par le

¹⁴ *Ibid.*, p. 82.

respect dû à l'homme, y compris face à Dieu. Chez François de Sales, l'homme a une place face à Dieu, il n'est jamais écrasé par Dieu.

La dévotion de saint François de Sales consiste en un vrai dialogue entre l'âme, entre le fidèle et son Dieu. Dans cet humanisme, le cœur est au centre et c'est ce qui rend intemporelles la spiritualité de François de Sales, sa théologie, son approche et sa mystique. Cette attention à l'homme et à la femme a traversé les siècles et aujourd'hui encore, elle garde une certaine fraîcheur pour nous. Pour souligner cette modernité, on pourrait appliquer à saint François de Sales cette citation :

Ma civilisation, héritière de Dieu, a fait chacun responsable de tous les hommes, et tous les hommes responsables de chacun. Un individu doit se sacrifier au sauvetage d'une collectivité, mais il ne s'agit point ici d'une arithmétique imbécile. Il s'agit du respect de l'Homme au travers de l'individu. La grandeur, en effet, de ma civilisation c'est que cent mineurs s'y doivent de risquer leur vie pour le sauvetage d'un seul mineur enseveli. Ils sauvent l'Homme¹⁵.

On retrouve ici, en écho, la parabole de la brebis perdue ou le texte sur le pays des glaces. Il ne s'agit pas d'aller simplement sauver une vie. Il ne s'agit pas d'aller sauver l'âme d'un mort, comme dans le pays des glaces de saint François de Sales, mais l'acte dit l'humanité, l'acte sauve l'humanité : c'est cela la force de cette action et cette intemporalité de l'humanisme de François de Sales. Avec ce dernier et Saint-Exupéry, je vous laisse méditer au regard de notre actualité et au drame qui se joue présentement en Ukraine.

¹⁵ A. de Saint-Exupéry, *Pilote de guerre, mission sur Arras*, Paris, 1942, p. 204.

Le concept de l'amour, base de la pensée et de la spiritualité de saint François de Sales

Père Jean-Claude MUTABAZI

Curé de la paroisse Saint-François-en-Chablais

Je commence par me poser cette question : Pourquoi la pensée de François de Sales (ses écrits, son enseignement) reste intemporelle ? Pourquoi elle parle encore à l'homme et à la femme d'aujourd'hui ? Je me donne cette réponse : parce que François de Sales traite une des catégories universelles qui sont la vie, l'amour et la mort. Ces catégories occupent la pensée, la mythologie, l'art, la musique... de presque tous les peuples. Une de ces catégories tient donc une place importante dans les écrits de François de Sales : celle de l'amour. Il fonde sa pensée, son enseignement dans le concept de l'amour, un des concepts (comme je viens de le dire plus haut) qui traversent le temps et l'espace. Mais *pourquoi* cette catégorie particulièrement ? Et *comment* traite-t-il cette catégorie ? Les quatre parties de mon propos cherchent à répondre à ces deux questions du *pourquoi* et du *comment* François de Sales base sa pensée et spiritualité sur ce concept de l'amour.

- I. La rencontre de l'Amour
- II. Deux sortes d'amour : bienveillance et complaisance
- III. Amitié à la salésienne
- IV. Les vertus salésiennes, concret de l'amour : humilité, douceur, patience.

Voilà le plan de ce propos qui restera sans doute limité dans le temps et dans la matière. Je ne prétends pas tout développer ni tout connaître de François de Sales et ses écrits.

La rencontre de l'Amour

Expérience du Cantique des cantiques

Nous lisons dans le *Traité de l'Amour de Dieu* au livre I, chapitre 6 :

Dieu, ayant créé l'homme à son image et ressemblance, veut que, comme en lui, tout y soit ordonné par l'amour et pour l'amour. Dieu est amour, il agit

par amour et pour l'amour ; ainsi l'homme doit-il être gouverné par l'amour et pour l'amour¹.

Mais d'où François de Sales tire-t-il cette conviction très profonde en lui ? Chez A. Ravier, *Un sage et un saint : François de Sales*², nous pouvons lire : « C'est à l'automne de 1584 que François entendit, au collège royal, les leçons du bénédictin Gilbert Génébrard. Leçons d'une science rigoureuse mais qui donnaient du « Cantique » une interprétation hardiment mystique : les « amours de la Sulamite et de son berger » étaient présentés comme le symbole des relations entre Dieu et le cœur humain, du Christ et de l'Église. Ce fut une révélation pour François. Et dès lors, il ne put plus concevoir la vie spirituelle que comme une histoire d'amour, la plus belle des histoires d'amour »³. François de Sales est donc attiré par ce Dieu qui se définit comme amoureux de l'homme, et qui escalade montagnes et collines à sa recherche (Ct 2, 8).

Il me semble que nous pouvons situer ici une étape importante ou un tournant dans la compréhension de Dieu et la préhension de la Foi par François. À travers ce livre du Cantique des cantiques, François fait expérience de l'Amour de Dieu, « Celui qui m'a fait goûter si suavement ses douceurs et qui s'est montré à moi si aimable [...] Ô Amour, ô charité, ô Beauté en laquelle j'ai mis toutes mes affections »⁴, écrit-il. Depuis, il le comprendra davantage comme un « Dieu-Amour », alors que, à son époque, on parlait plus facilement d'un « Dieu-Juste », qui exerce le Jugement. Il aurait eu raison, lui qui faisait des études de droit, de rester dans cette mouvance de l'époque. Mais sa foi va se ressourcer dans une relation avec un Dieu d'Amour, avec un Amour. D'où la note particulière ou, mieux, le fond de toute sa théologie et sa prédication, grâce au contact avec le Dieu du Cantique des cantiques. Dieu est amour ; il ne peut qu'aimer.

En plus, en parcourant les Saintes Écritures, tout parle de cette relation amoureuse de Dieu à l'égard de l'homme appelé à donner réponse à cet amour. Tout est manifestation de cette tendresse du Créateur pour sa créature. Faisons un détour du côté du *Traité de l'Amour de Dieu*.

L'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ

Dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, au livre X, chapitre 17, François décrit comment Notre Seigneur manifesta son amour. Je le cite : « Je vous ai longuement parlé des actes par lesquels Dieu nous a manifesté son amour. Je voudrais que vous en gardiez précieusement la mémoire. Aussi, je vous en

¹ OEA, t. IV, p. 40, TAD, I, 6.

² A. Ravier, *Un sage et un saint : François de Sales*, Paris, 1985, p. 26.

³ Lire aussi par exemple la biographie faite par É. Lajeunie, *Saint François de Sales : l'homme, la pensée, l'action*, Paris, 1966, t. 1, p. 137-138.

⁴ A. Ravier, *op. cit.*, p. 27.

présente un petit recueil. [...] Jusqu'où, en effet, le divin Amant n'est-il pas allé en matière d'amour ? ».

1. Il nous aima d'un amour de *complaisance*, car ses délices furent d'être avec les enfants des hommes (Pr 8, 31) et d'attirer l'homme à soi, se rendant homme lui-même.

2. Il nous aima d'un amour de *bienveillance*, jetant sa propre divinité en l'homme, en sorte que l'homme fût Dieu.

3. Il s'unit à nous par une conjonction incompréhensible, en laquelle il adhéra et se serra à notre nature si fortement, indissolublement et infiniment, que jamais rien ne fut si étroitement joint et pressé à l'humanité, qu'est maintenant la très sainte divinité en la personne du Fils de Dieu. (L'évènement de *l'incarnation*)⁵.

4. Il s'écoula tout en nous, et, par manière de dire, fondit sa grandeur pour la réduire à la forme et figure de notre petitesse... Il se fit petit et pas du tout roi à la manière des hommes. Nous le lisons dans l'épître aux Philippiens (Ph 2, 6-11).

5. Il a été en extase..., comme dit saint Paul, il s'est en quelque sorte quitté soi-même, « il s'est vidé de soi-même, il s'est épuisé de sa grandeur, de sa gloire, il s'est démis du trône de son incompréhensible majesté, et, s'il faut ainsi parler, il s'est anéanti soi-même » (Ph 2, 7) pour venir à notre humanité, nous remplir de sa divinité, nous combler de sa bonté, nous élever à sa dignité et nous donner le divin être d'enfants de Dieu. Selon le langage de son apôtre, « Je vis moi-même, non plus moi-même, mais l'homme vit en moi » (Ga 2, 20). « Ma vie, c'est l'homme ; et mourir pour l'homme, c'est mon profit » (Ph 1, 21). « Ma vie est cachée avec l'homme en Dieu » (Col 3, 3). Celui qui habitait en soi-même habite maintenant en nous, et celui qui était vivant ès siècles dans le sein de son Père éternel, fut par après mortel dans le giron de sa mère temporelle ; celui qui vivait éternellement de sa vie divine, vécut temporellement de la vie humaine, et celui qui jamais éternellement n'avait été que Dieu, sera éternellement à jamais encore homme, tant l'amour de l'homme a ravi Dieu et l'a tiré à l'extase. François parle aussi d'un regard plein d'amour de Jésus, à l'égard de ceux qui croisaient sa route :

6. Il admira la foi du centurion (Mt 8, 10) et de la Cananéenne (Mt 15, 28).

7. Il contempla le jeune homme qui avait jusqu'à l'heure gardé les commandements, et désirait d'être acheminé à la perfection. (Mc 10, 21) [...]

12. Enfin, Théotime, ce Dieu d'amour mourut dans un feu d'amour, en raison de l'infinie charité dont il nous aimait et par la force de cet amour. Il mourut dans l'amour, par l'amour, pour l'amour. Il mourut d'amour.

⁵ Pour François de Sales comme pour Irénée de Lyon bien avant lui et tant d'autres, Dieu s'est incarné par amour pour l'homme, et non pas premièrement parce que l'homme était pécheur et donc avait besoin d'être sauvé. C'est d'abord l'amour de complaisance qui motive l'incarnation, et non le salut du péché.

Amour de bienveillance et amour de complaisance

François de Sales distingue deux sortes d'amour : l'amour de complaisance et l'amour de bienveillance.

L'amour de complaisance nous fait doucement reposer dans le bien qui nous délecte et dont nous nourrissons notre cœur. « Comme vous le savez, Théotime, le cœur se réjouit de ce qui lui plaît » (*TAD*, V, 2). Et la réciprocité fait de l'amour partagé une incomparable complaisance. Cette première sorte d'amour consiste dans la complaisance provoquée par la vue du bien, ainsi que par le mouvement et l'écoulement de la volonté dans la chose aimée. Une image typique pour parler de la complaisance est celle de l'aimant et du fer. Le fer a une telle affinité avec l'aimant qu'il se tourne vers lui dès qu'il en ressent l'attraction. Après quoi, il se déplace vers l'aimant, cherchant autant qu'il peut à s'y unir. L'amour est la complaisance, le mouvement et l'écoulement du cœur vers le bien estimé comme tel par la volonté (*TAD*, I, 7). Le mouvement de cette première sorte d'amour s'origine dans la complaisance pour s'achever dans l'union, laquelle union provoque dans le cœur une seconde complaisance. En plus, l'amour perdure grâce à la complaisance où il se tient ; il ne peut vivre que par elle ; elle est sa mère et sa nourrice. L'abeille naît dans le miel, se nourrit de miel, ne vole que pour le miel. Ainsi l'amour naît de la complaisance, ne se maintient que par elle et n'aspire qu'à elle (*TAD*, I, 7).

Par l'amour de bienveillance⁶, nous aimons quelque chose ou quelqu'un pour son bien. « Qu'est-ce que c'est que la bienveillance sinon vouloir le bien de quelqu'un ? » (*TAD*, I, 13). Ainsi se forme l'amour de bienveillance, qui n'est autre que l'acte de volonté par lequel celle-ci s'unit au plaisir, au contentement et au bien de qui elle aime. Quand l'amour de bienveillance n'est pas réciproque, il s'appelle « amour de simple bienveillance » ; mais quand il l'est, il s'appelle « amour d'amitié ». Ce qui suppose que les amis s'entr'aiment, le sachent, et qu'il y ait entre eux échanges, familiarité, confidences. Arrêtons-nous un moment sur le discours de François de Sales au sujet de l'amitié.

Amitié à la salésienne

À l'origine de l'amitié

L'amitié⁷ est plus proche de l'amour de complaisance. Elle peut naître de l'amour de bienveillance (suite à un coup de main, un geste de soutien...). Cependant, elle ne saura jamais tenir sans être alimentée par ce dernier (amour de bienveillance). Il existe cette conviction que l'humanité, à sa façon et à son niveau, fait expérience de ce qui se vit au sein de la Trinité : une communion et communication permanente. Nous qui croyons au Dieu de l'Alliance, nous

⁶ Le critère de l'*union* peut-il servir de repère pour distinguer entre l'amour de complaisance et l'amour de bienveillance ?

⁷ *Philia*, amour d'amitié : voir Benoît XVI, *Deus Caritas est*, p. 22.

croyons en Dieu le parfait communicant, un Dieu « communic'acteur », un Dieu créateur de communication, de relations, de communion. Dans *Dei Verbum* n° 2, nous lisons : « Dieu invisible s'adresse aux hommes, en son immense Amour, comme à des amis ; il s'entretient avec eux, pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie ». Dieu étant lui-même « communic'acteur », « relation trinitaire », et s'étant engagé à entrer en communication avec l'humanité, il l'invite à son tour à entrer en relation au sein d'elle-même : relation et communication au sein de l'humanité. Nous pouvons situer l'amitié sur ce terrain-là.

Exemple et enseignement de François de Sales

François de Sales n'a pas fait que des discours sur l'amitié. Bien au contraire, il a vécu de solides et vraies amitiés, notamment avec sainte Jeanne de Chantal (sa co-fondatrice de la Visitation) et Antoine Favre (avec qui il a fondé l'Académie florimontane). Il dit ceci : si l'on marche en montagne, il vaut mieux s'encorder ! Or, nous marchons en montagne ; le monde n'est pas une plaine facile. Il existe aussi bien des difficultés pour vivre la foi dans la rocaïlle des intérêts, du quotidien. Il faut donc s'encorder, « s'entreporter ». Pour lui, l'amitié est bonne et nécessaire. Et dire que nous devons aimer toute personne n'est pas en contradiction avec l'amitié que nous portons à quelques-uns. Au contraire ! Sous prétexte d'aimer tout le monde, on pourrait en venir à n'aimer personne vraiment, à rester à un amour général sans rencontre réelle avec l'autre. L'amitié ouvre à l'autre, fait sortir de soi. Ainsi l'amitié avec quelques-uns est un chemin et un moyen vers l'amour de tous. L'universel se réalise dans le particulier...

L'amitié est donc si importante aux yeux de François de Sales qu'il y consacre six chapitres dans la troisième partie de son livre *Introduction à la Vie Dévote* (IVD, III, 17-22). Même s'ils comportent quelques éléments à adapter pour tenir en compte le monde d'aujourd'hui, ils peuvent nous être très profitables, car il s'agit de quelque chose d'essentiel dans notre vie personnelle, dans la vie de l'Église et pour la vie du monde. Dieu n'est-il pas « Dieu ami des hommes » d'après la Bible ? Notre relation avec lui sera donc une relation d'amitié et notre relation avec les autres sera marquée de l'amitié (cf. Jn 15, 1-17).

Mais *qu'est-ce que l'amitié* ? C'est un amour totalement fondé sur la communication ; « On ne peut donc presque l'avoir avec une personne sans participer à ses qualités ». Chez François de Sales (IVD, III, 17), « Tout amour n'est pas amitié », car : 1. « On peut aimer sans être aimé ». Là, il y a de *l'amour de bienveillance* mais non pas de l'amitié. L'amitié est *un amour mutuel*. 2. Il ne suffit pas qu'il soit mutuel, mais il faut que les parties qui s'entraiment *sachent* leur réciproque affection, car si elles l'ignorent, elles auront de l'amour, mais non pas de l'amitié. Alors, pour que l'amitié soit explicite, il y a nécessité de la parole, de se le dire. Une sorte de déclaration implicite ou explicite. 3. Il

faut avec cela qu'il y ait entre les deux amitiés quelque sorte de *communication qui soit le fondement de l'amitié*.

Selon la diversité des communications l'amitié est aussi diverse, et les communications sont différentes selon la différence des biens que l'on s'entre-communique (la communication = le fait de mettre quelque chose en commun). La qualité d'une amitié tient donc à la qualité de ce qui est partagé, des biens communiqués : c'est ainsi qu'il peut y avoir des amitiés charnelles, sensuelles, intellectuelles ou spirituelles. Elles supposent un discernement, que François nous aide à faire, pour distinguer les vraies des fausses. Les « amourettes » (ou amours frivoles ou flirt) « sont toutes mauvaises, folles et vaines » car « elles dérobent l'amour et donc le cœur à Dieu, à la femme et au mari ; elles n'ont ni fondement ni raison ; elles ne rendent aucun profit, ni honneur, ni contentement... Ce feu d'amour est plus actif et pénétrant qu'il ne vous semble ». Les « vraies amitiés » sont ancrées en Dieu. « Si la communication se fait de la charité, de la dévotion, de la perfection chrétienne, votre amitié sera précieuse. Elle sera excellente parce qu'elle vient de Dieu, parce qu'elle tend à Dieu, parce que son lien c'est Dieu, parce qu'elle durera éternellement en Dieu »⁸.

Nécessaire aux chrétiens vivant sans le monde, la vraie amitié trouve appui dans l'Évangile (Jésus avec Jean, Lazare, Marthe et Marie, cf. Jn 13, 23, 11, 5) et dans l'histoire de l'Église : saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire et saint Basile, saint Bernard, saint François d'Assise et sainte Claire... et nombre de fondateurs et fondatrices. Rappelons son amitié spirituelle avec sainte Jeanne de Chantal. Nous sommes donc invités à *cultiver les bonnes amitiés* et à *nous garder des mauvaises*. Cela veut dire « ne pas composer avec l'ennemi », savoir éviter les occasions de rencontre (inutile, frivole...), avoir le courage de rompre : « Taillez, tranchez, rompez ; il ne faut pas s'amuser à découdre ces folles amitiés, il les faut déchirer, il n'en faut pas dénouer les liaisons, il les faut rompre ou couper » car « l'amitié requiert la communication du bien et non pas du mal »⁹.

L'amitié vraie est un *signe* qu'on avance « ensemble » sur le chemin de la vie et de la sainteté. Elle est un *témoignage* rendu à Dieu Trinité d'Amour, à l'image de qui nous sommes. Elle est un *chemin* en même temps *de ressourcement et d'apostolat*. Cette conception de l'amitié fait dire à François de Sales que le *mariage* est d'abord une histoire d'*amitié* qui s'élève à une grande complaisance moyennant l'union des cœurs.

Concluons ce point de l'amitié en rappelant tout simplement *que l'expérience humaine d'aimer n'est pas à opposer à l'amour de Dieu* : l'un n'entre pas en concurrence avec l'autre. Bien au contraire, l'expérience humaine de l'amour dit quelque chose de l'amour de Dieu : Dieu ne nous a pas seulement donné le commandement d'aimer ; il a voulu que son commandement soit

⁸ OEA, t. III, p. 203, IVD, III, 19.

⁹ OEA, t. III, p. 211, IVD, III, 21.

bon et agréable. Si l'amour peut être crucifiant, s'il peut conduire parfois à en coûter d'aimer, il faut d'abord affirmer qu'aimer est agréable, que cela ouvre et dilate notre cœur ; car l'amour est *complaisance et bienveillance*.

Les vertus salésiennes : le concret de l'amour

L'humilité¹⁰

Pour François, rien ne peut tant nous humilier devant la miséricorde de Dieu que la multitude de ses bienfaits, ni rien tant nous humilier devant sa justice que la multitude de nos méfaits. L'humilité est alors la *reconnaissance* de la bonté infinie de Dieu envers nous, et la *reconnaissance* de ce que nous sommes : des êtres fragiles et pécheurs.

François dit que ce qu'il y a de bon en nous n'est pas de nous ; cela vient de Dieu : « Qu'as-tu de bon que tu n'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi veux-tu t'enorgueillir ? » (*IVD*, III, 5). Au contraire, regarder nos dons, connaître nos qualités, c'est reconnaître les dons de Dieu. Les nier, c'est mépriser les dons de Dieu. *Ainsi l'humilité conduit à l'amour de celui qui donne tout, et à l'action de grâce* : joie et reconnaissance pour ce que Dieu nous a donné « car la connaissance engendre la reconnaissance » (*IVD*, III, 5). Nous prenons sur la Vierge Marie l'exemple de cette humilité qui naît de la reconnaissance des bienfaits de Dieu. Rappelez-vous quand elle chante son *Magnificat* : « Le Seigneur a fait pour moi des merveilles ».

« La vraie humilité ne fait pas semblant de l'être » : ceux qui disent « Je ne vauds rien ; je ne suis rien » sont bien déçus et contrariés, quand ce sont les autres qui le disent à leur sujet. C'est le signe d'une fausse humilité ! La vraie humilité ne s'étale pas ; elle accepte ce qu'on dit sur nous... ». Alors, « ne disons point de paroles d'humilité, ou disons-les avec un vrai sentiment intérieur, conforme à ce que nous prononçons extérieurement » : l'humilité a quelque chose à voir avec la *vérité* : être en vérité pour reconnaître ses qualités et ses défauts.

« L'humilité qui cache et couvre les vertus pour les conserver, les fait néanmoins paraître quand la charité le commande » : ne pas agir sous prétexte d'humilité, c'est de l'humilité mal placée (« je ne veux pas me faire remarquer, me mettre en avant ! »). Bien au contraire, l'orgueilleux n'ose pas agir : s'il échoue, son amour-propre et sa réputation vont en prendre un coup ! L'humble prend des risques : il sait que ce qu'il fait n'est pas seulement de lui, mais que c'est un don de Dieu.

La douceur envers le prochain

« L'humilité rend notre cœur doux »¹¹. À quelqu'un qui lui disait : « Je crains bien que votre douceur ne vous joue un mauvais tour », il pouvait

¹⁰ Les citations et idées principales que j'expose ici sur l'humilité sont tirées de l'*IVD*, III, 5 (*OEA*, t. III, p. 145-151).

¹¹ *OEA*, t. XIII, p. 31, lettre CCLXXX, avril 1605.

répondre : « Il vaut mieux avoir à rendre compte de trop de douceur que de trop de sévérité ». La douceur a quelque chose à voir avec l'humilité. Quand François parle de la douceur, il la met ensemble avec l'humilité que nous venons de voir : *la douceur est, dans notre relation aux autres, ce que l'humilité est dans notre relation à Dieu*. Quand on est humble devant Dieu, on devient aussi doux avec les autres. La douceur envers le prochain nous aide à le considérer et à l'aimer tel qu'il est : il n'est pas tout, mais non plus il n'est pas rien. Il est le fruit de l'amour de Dieu et de l'amour de ses parents, et ainsi mérite aussi notre amour, notre charité. Enfin, la « douceur envers le prochain », François l'appelle « la fleur de la charité » (*IVD*, III, 8).

« Celui qui est doux n'offense personne, supporte et endure volontiers ceux qui font du mal, enfin souffre patiemment les coups et ne rend pas le mal pour le mal. Le doux ne se trouble jamais, mais détrempe toutes ses paroles en l'humilité, vainquant le mal par le bien »¹². Une telle douceur demande une grande force intérieure. Il nous faut apprendre à rester aussi paisible que possible dans les combats et les conflits, ne pas se laisser emporter par la passion de la violence, et refuser d'ajouter des critiques aux critiques. Il nous faut acquérir une égalité d'âme dans les inégalités et accidents de la vie.

La patience envers soi¹³

La douceur ne s'exerce pas seulement envers le prochain, mais aussi et d'abord *envers nous-mêmes*. Ici nous allons appeler « patience », la douceur qui est pratiquée envers soi-même. François dit que dans le refus (ou la non acceptation) de nos imperfections, il y a souvent beaucoup d'amour-propre. Il faut donc être prudent. *Le désir de perfection est très ambigu, et même peut être éloigné de la sainteté* : il peut être très narcissique : quand nous passons notre temps à nous observer, à traquer tout ce qui n'irait pas bien ; il peut cacher le rêve secret de se débrouiller tout seul, et finalement de ne pas avoir besoin des autres ou d'être sauvés.

Un manque de patience envers soi-même conduit souvent à la rigidité, à l'aigreur envers les autres. Il s'agit bien d'apprendre à s'accepter et à s'aimer soi-même, y compris avec ses imperfections. François de Sales nous invite à faire usage de la *patience* :

Ces colères, dépités et aigreurs que l'on a contre soi-même tendent à l'orgueil et n'ont origine que de l'amour-propre, qui se trouble et s'inquiète de nous voir imparfaits... Croyez-moi, Philothée : comme les remontrances d'un père, faites doucement et cordialement, ont bien plus de pouvoir sur un enfant pour le corriger que non par les colères et courroux ; ainsi, quand notre cœur aura fait quelque faute, si nous le reprenons avec des remontrances douces et tranquilles, ayant plus de compassion de lui que de passion contre lui, l'encourageant à l'amendement, la repentance qu'il en concevra entrera bien

¹² *OEA*, t. XXI, lettre MMXC, p. 175-176.

¹³ *OEA*, t. III, p. 166-169, *IVD*, III, 9.

plus avant et le pénétrera mieux que ne ferait pas une repentance dépiteuse, colérique et tempétueuse¹⁴.

Conclusion

Le livre du *Cantique des cantiques* a joué un rôle important dans le parcours humain et spirituel de François de Sales. Nous savons combien un livre peut changer, orienter ou réorienter toute une vie ! Plusieurs en sont indubitablement témoins. Mais derrière ce livre sacré, qui a fini par être intégré dans le Corpus biblique non sans peine (car le nom de Dieu y est presque absent !), se cache un Amour que François cherche et recherche. Dieu. Un Amour complaisant et bienveillant qui inspire désormais sa vie spirituelle, son ministère de prêtre et d'évêque, ses relations amicales... Ce concept d'amour nous permet et nous permettra d'avantage, je l'espère, de structurer notre vie et notre pensée, à la suite de François de Sales, dans la triple relation qui fait de nous ce que nous sommes : notre relation à Dieu, à l'autre y compris la création, et à nous-mêmes. Quelques citations pour terminer :

L'amour est comme un bel arbre : les racines sont la convenance au bien ; le tronc, la complaisance éprouvée ; les tiges, le mouvement ; les branches, les moyens recherchés et les efforts pour y parvenir ; les fruits enfin, la jouissance de l'union. L'amour semble ainsi composé de cinq parties principales.

L'amour est la complaisance, le mouvement et l'écoulement du cœur vers le bien estimé comme tel par la volonté¹⁵.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *OEA*, t. IV, p. 41, *TAD*, I, 7.

Saint François de Sales en ligne : panorama de ses écrits sur internet

Laurent PERRILLAT

Président de l'Académie salésienne

Dans la profusion d'informations disponibles sur internet, saint François de Sales présente un cas d'étude très intéressant : c'est un auteur qui a beaucoup écrit et on a également produit énormément de travaux le concernant. Il est actuellement très facile d'accéder à ces textes par internet mais une des difficultés majeures, dans cette masse de documentation surabondante, est de se repérer efficacement et de façon pertinente. Les bibliothèques numériques, plateformes où sont numérisés et mis en ligne le texte ou l'image des contenus de livres, nativement électroniques ou existant sous forme imprimée, ont connu depuis quelques années un prodigieux essor¹. Elles proposent des fonctionnalités qui facilitent la recherche d'informations grâce à des mots-clés, l'utilisation de favoris ou d'annotations, d'alertes, de téléchargements de fichiers etc., toutes opérations qui n'étaient pas possibles avec la version papier d'un document. Les possibilités sont donc immenses pour explorer le corpus sur ou d'un auteur mais elles ont quand même des limites : outre un contact physique qui n'a pas celui de l'imprimé (avec des sens que jamais l'ordinateur ne pourra combler : le toucher et l'odorat), les bibliothèques numériques sont contraintes par le droit d'auteur, qui fait que certains ouvrages, notamment récents, ne sont pas toujours disponibles en ligne. Le droit français impose qu'une œuvre tombe dans le domaine public seulement 70 ans après la mort de son auteur. Elles impliquent une lecture sur écran, qui n'est pas toujours commode et qui peut rebuter certains, entraînant parfois... l'impression des textes. Elles induisent un autre rapport au livre et à sa lecture, qui peut cesser

¹ Pour un panorama général sur les bibliothèques numériques, on pourra consulter, par exemple : BnF, *Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique ?*, disponible en ligne : https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-06/BnF_TestPresseV6_0.pdf [dernière consultation le 15/09/2022]. Pour approfondir la question, en se concentrant particulièrement sur *Gallica*, cf. E. Bermès, *Le numérique en bibliothèque, naissance d'un patrimoine : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France (1997-2019)*, thèse de l'École nationale des chartes, 2020, disponible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02475991> [dernière consultation le 15/09/2022]. Dans les notes qui suivent, on se contentera d'indiquer l'url (pérenne, autant que possible) pour laquelle on a effectué la dernière consultation le 15/09/2022.

d'être linéaire pour devenir plus discursive et, ainsi, plus sélective. Elles peuvent être confrontées à des problèmes d'ordre technique : panne sur les serveurs ou, pour le lecteur, batterie à plat, problèmes de connexion à internet... En revanche, consulter des livres numériques présente des avantages matériels certains : cela peut se faire tranquillement depuis chez soi, à tout moment du jour et de la nuit, la recherche plein texte permet de retrouver aisément l'occurrence d'un terme ou d'un nom précis et on n'est pas confronté à des soucis de stockage des documents sur des étagères... En gardant bien à l'esprit ces divers avantages et inconvénients, on va pouvoir proposer ici des pistes de recherches sur saint François de Sales. Le format de cet article ne permet pas bien sûr de montrer tout ce qui est disponible sur internet mais on pourra cependant regrouper les ressources selon quatre grands ensembles : les biographies du saint ; les éditions de ses œuvres ; les bibliographies sur saint François de Sales ; une sélection d'études le concernant, éclairant tel ou tel aspect de la vie ou de son œuvre.

Les biographies de saint François de Sales

Tout bon moteur de recherche permet de retrouver facilement quelques éléments biographiques fondamentaux sur saint François de Sales. Il renverra inmanquablement vers des encyclopédies en ligne, comme l'*Encyclopaedia Universalis* (mais dont le contenu est soumis à l'achat)² ou encore *Wikipedia*. Dans celle-ci, l'article qui est consacré au saint³ est qualifié « bon » c'est-à-dire qu'il respecte certains critères de fond (pertinence, accessibilité, neutralité) et de forme (structuration, orthographe, longueur, références à l'appui) : on pourra donc s'en servir comme première base pour appréhender le personnage et utiliser les liens proposés pour approfondir tel ou tel aspect.

En poursuivant la recherche dans la bibliothèque numérique française la plus importante, *Gallica*, on pourra saisir « François de Sales » dans la recherche simple mais le nombre de résultats (plusieurs milliers) empêche toute sélection fiable. Il peut être alors avantageux d'utiliser les fonctionnalités de Recherche avancée et de saisir « vie françois sales » dans le champ Titre. On obtient alors un nombre de résultats bien plus abordable et on y trouve les premières biographies du saint qui remontent au XVII^e siècle : on pourra ainsi lire Louis de La Rivière, *La vie de l'illustrissime François de Sales...*, Lyon, 1625⁴ ; Philibert de La Bonneville, *Abbrégé de la vie du bien-heureux François de Sales...*, Lyon, 1623⁵ ; Jean Goulu, *La vie du bien-heureux M^{re} François de*

² <https://www.universalis.fr/encyclopedie/francois-de-sales/>

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/François_de_Sales. On pourra également consulter avec grand profit l'article « François de Sales », par P. Serouet, dans le *Dictionnaire de spiritualité : ascétique et mystique : doctrine et histoire*, Paris, 1964, t. V, *Faber-Fyot*, col. 1057-1097. Il donne une biographie synthétique, analyse la spiritualité salésienne et propose une bibliographie critique de ses biographies et de ses œuvres.

⁴ https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001102480774

⁵ https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001100729008

Sales,... Lyon, 1625⁶ ; ou encore sa biographie par son neveu et successeur, Charles-Auguste de Sales, *Histoire du bienheureux François de Sales*..., Lyon, 1634⁷. Il convient d'être prudent avec ces documents : ils visent à l'édification et à la glorification de l'image du futur saint et ne reflètent assurément pas toujours l'exactitude des faits. *Gallica* (ou des bibliothèques numériques comme *Europeana*, *Google Books* ou *Internet Archive*) propose encore beaucoup d'autres biographies, s'étalant du milieu du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle ; on citera par exemple : Jacques Marsollier, *Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève*..., Paris, 1700⁸ ; André-Jean-Marie Hamon, *Vie de saint François de Sales*, Paris, 1855 (édition revue en 1930 par J.-F. Gonthier et Georges Letourneau)⁹ ; Anatole de Ségur, *Histoire de saint François de Sales*, Paris, 1872¹⁰ ou encore Maurice Henry-Couïannier, *Saint François de Sales et ses amitiés*, Paris, 1930¹¹.

Les éditions des œuvres de François de Sales

Examinons comment on peut retrouver les plus fameux écrits du saint : l'*Introduction à la vie dévote*, le *Traité de l'amour de Dieu*, les *Entretiens spirituels* et l'édition de ses œuvres complètes.

La numérisation de ses écrits (surtout dans leurs plus anciennes éditions, notamment du vivant du saint) permet de visualiser des documents qu'il peut être très difficile de consulter, même en bibliothèque. Songez : il n'existe que deux exemplaires au monde de la première édition sortie en 1609, chez Pierre Rigaud à Lyon, de l'*Introduction à la vie dévote* (l'un conservé au monastère de la Visitation d'Annecy, l'autre à l'Österreichische Nationalbibliothek de Vienne, en Autriche). Il est donc plaisant de pouvoir, à défaut, feuilleter la seconde édition, datant de la même année, disponible sur *NuBIS*, la plateforme numérique de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne¹². Les premières éditions du *Traité de l'amour de Dieu* ne sont guère moins rares mais on pourra lire un exemplaire sur *Gallica* de la toute première (1616), également sortie des presses du lyonnais Pierre Rigaud¹³. Pour ce qui concerne les *Entretiens spirituels*, livre qui a connu une histoire éditoriale particulièrement mouvementée et pour lequel il faudra attendre l'ouvrage d'A. Ravier et

⁶ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9771640b>. La *Vie de très illustre messire François de Sales*..., Lyon, 1624, par M. de Longuetterre est introuvable sous forme numérique. Sur ces premières biographies de François de Sales, cf. F. Meyer, *Intimes et premiers biographes : la sainteté de François de Sales appréciée par ses familiers, Saint François de Sales, portraits croisés*, Annecy, 2010, p. 267-289.

⁷ https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001100921365

⁸ https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001102480162

⁹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5816807q>

¹⁰ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63780166>

¹¹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9768096j>

¹² <https://nubis.univ-paris1.fr/ark:/15733/mmr5>

¹³ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8606991b>

R. Devos, à La Pléiade (1969)¹⁴, pour disposer d'une véritable édition scientifique, on pourra se référer à *Gallica* où on trouvera non seulement la première édition (1628)¹⁵ sous le titre des *Entretiens et colloques spirituels du bienheureux François de Sales* mais aussi la seconde (1629) intitulée *Les vrais entretiens spirituels du bienheureux François de Sales*¹⁶. Les historiens ont beaucoup débattu sur ces deux éditions, qui, rappelons-le, n'ont pas été voulues par son auteur. La seconde est issue des démarches entreprises par Jeanne de Chantal pour supprimer les exemplaires de la première, jugée par la mère fondatrice trop éloignée de l'esprit du saint. A. Ravier en vient néanmoins à la conclusion que « nous sommes obligés de reconnaître que, malgré d'énormes défauts, le texte le plus fidèle à la première rédaction se trouve dans les *Colloques* et non pas dans les *Vrais entretiens* »¹⁷.

Quant aux œuvres complètes (qui comprennent les textes que l'on vient de traiter mais aussi la volumineuse correspondance, les opuscules, les *Controverses*, la *Défense de l'étendard de la sainte Croix*, les sermons et bien d'autres encore), l'édition de référence demeure celle qu'ont entreprise les sœurs de la Visitation d'Annecy entre 1892 et 1964. Cette collection considérable, qui compte 27 forts volumes, a été digitalisée en 2016 par la Bibliothèque nationale de France et mise en ligne sur *Gallica*, grâce à une collaboration entre celle-ci et l'Académie salésienne, qui a obtenu l'accord formel de numérisation de la part du monastère annécien. On ne retracera pas ici en détails l'histoire de ce monument mais on retiendra qu'il s'agit d'une véritable entreprise scientifique, accomplie avec le plus grand soin par l'équipe de la Visitation. Celle-ci a recherché les originaux, collecté des centaines de données, comparé les multiples éditions pour produire un texte des ouvrages de leur saint patron le plus exact possible, accompagné de notes identifiant lieux et personnages et remettant systématiquement en contexte événements et datations. C'est donc une source de premier plan pour connaître saint François de Sales, son temps et ses idées ; on trouvera dans l'Introduction générale du tome I (p. XXIX et suivantes) de ce document la genèse de cette compilation et des informations précieuses sur l'histoire des œuvres complètes.

D'autres sites proposent les œuvres complètes dans l'édition de la Visitation (sur la base des fichiers présents sur *Gallica* ou selon leur propre numérisation). On en signalera particulièrement deux. Celui des salésiens de Don Bosco¹⁸, outre une table générale des œuvres complètes, offre le téléchargement de chaque volume au format OCRisé, permettant la recherche plein texte, ou en fac-similé, reproduction à l'identique de l'image des pages. Il propose aussi des concordances sur l'ensemble des œuvres : il s'agit de l'index

¹⁴ A. Ravier et R. Devos, éd., *Saint François de Sales : œuvres*, Paris, 1969 (Bibliothèque de La Pléiade ; 212).

¹⁵ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9689773k>

¹⁶ https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML_00GOO0100137001100676712

¹⁷ A. Ravier et R. Devos, éd., *op. cit.*, p. 985.

¹⁸ https://www.donboscosanto.eu/francesco_di_sales/index-fr.php

des termes signifiants, indiquant pour chacun d'eux le nombre d'occurrences et renvoyant aux passages précis où on pourra les retrouver. On peut ainsi aisément voir que le mot « amour », par exemple, est présent 5 432 fois dans ces textes mais cet outil de recherche est plus utile si on s'intéresse à un terme très précis, assez spécifique et peut rendre de grands services pour mieux analyser le vocabulaire et le style de François de Sales. Le second est le site JesusMarie.com¹⁹ : ce dernier propose le téléchargement gratuit de 1 800 livres de la spiritualité chrétienne. On y trouve, entre autres, des éditions de la Bible, le *Dictionnaire de théologie catholique* et les textes des principaux théologiens chrétiens, dont, naturellement, François de Sales. On retrouve ainsi le texte de l'édition de la Visitation d'Annecy et on peut encore y signaler un glossaire qui permet de mieux comprendre certains termes actuellement désuets mais employés encore du temps de saint François. Les administrateurs de ce site énoncent leur politique de diffusion en affirmant que « tout le site JesusMarie.com est placé sous licence Creative Commons, en conséquence, il peut être copié sans autorisation avec indication de JesusMarie.com comme source et l'interdiction de commercialiser le contenu. Notre seul but est la diffusion gratuite des meilleurs livres de l'Église catholique romaine : ceux du magistère romain, des docteurs de l'Église, des Pères de l'Église, des saints et des grands mystiques catholiques. « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Matthieu chap. 10, verset 8) ». On notera qu'il existe bien d'autres plateformes qui permettent d'accéder aux œuvres de François de Sales : *Google Books*, *Internet Archive*, *Europeana* mais on sera assuré, avec la version présente sur *Gallica*, de disposer de l'édition de référence.

Bibliographies sur saint François de Sales

Il sera probablement impossible d'établir une bibliographie complète des études portant sur saint François de Sales²⁰. Pour ce faire, il conviendrait d'interroger une multitude de bibliographies imprimées et de bases de données en ligne. Dans le cadre de l'Union des sociétés savantes de Savoie, l'Académie salésienne a participé à la constitution du CASSS²¹ : le CAtalogue des Sociétés Savantes de Savoie. Lancé en 2005 et piloté par l'auteur de ces lignes jusqu'en 2021, il propose la description et la localisation des ouvrages conservés dans les bibliothèques des associations d'histoire des deux départements savoyards. L'Académie salésienne y a saisi tous les ouvrages qu'elle possède et on peut, grâce au moteur de recherche et quelques mots-clés bien choisis, retrouver les documents concernant saint François de Sales. La démarche ne sera pas

¹⁹ http://jesusmarie.free.fr/francois_de_sales.html

²⁰ A. Ravier écrivait en 1969 : « une bibliographie complète sur saint François de Sales, fût-elle-même possible dans l'état actuel des recherches, dépasserait l'intention de notre ouvrage » (A. Ravier et R. Devos, éd., *op. cit.*, p. 1811).

²¹ <http://www.karvi.fr/sssavoieopac/>

exhaustive mais du moins, elle permettra de retrouver un instrument de travail essentiel : la *Bibliografia salesiana : opere e scritti riguardanti san Francesco di Sales, repertorio bibliografico (1623-1955)*, par V. Brasier, E. Morganti et M. S. Durica. Dès les premières années d'existence de l'Académie salésienne, le chanoine Brasier avait en effet fait paraître (en 1881, dans le t. 3 des *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, p. 326-358)²² une Bibliographie salésienne latine et française, d'une quarantaine de pages, qui contenait une première liste, bien incomplète, des travaux sur le saint. Poursuivie par Dom Morganti et achevée par M. S. Durica, elle aboutit à la parution de la *Bibliografia* en 1956, comprenant près de 1 300 références. « On a l'impression que le rédacteur s'est borné à noter les ouvrages où le nom du saint figurait au titre ou à la table des matières. Cela explique pourquoi on y cherche vainement des œuvres qui, consacrées à d'autres sujets, contiennent cependant des pages fort importantes sur saint François de Sales », notait L. Cognet en 1958²³ : c'est néanmoins une première approche, fort riche, du sujet et, depuis, rien de comparable n'a été entrepris. On notera que cette *Bibliografia* est rarissime de ce côté des Alpes²⁴ et n'a pas fait l'objet d'une numérisation (ce qui pourrait poser des problèmes de droits) : bien peu nombreuses sont les bibliothèques publiques qui en détiennent un exemplaire. L'Académie salésienne a l'insigne avantage d'en posséder un : il est consultable uniquement sur place dans nos locaux.

Si on veut combler la lacune chronologique nous séparant de 1955, période de très forte production éditoriale, une méthode commode consiste à consulter les bibliographies contenues dans les plus récentes biographies. Les ouvrages sont nombreux et inégaux et, à vrai dire, bien peu existent sous forme numérique mais, en se cantonnant au domaine francophone, on en retiendra au moins trois, majeurs, assez récents et sûrs : V. Mellinshoff-Bourgerie, *François de Sales (1567-1622), un homme de lettres spirituelles : culture, tradition, épistolarité*, Genève, 1999, H. Michon, *Saint François de Sales : une nouvelle mystique*, Paris, 2008 et, le plus proche de nous, P. de Gmeline, *François de Sales : le gentilhomme de Dieu*, Paris, 2018²⁵. On peut aussi imaginer que les publications qui paraissent au cours de cette année 2022

²² <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5439253d/f334>

²³ L. Cognet, Compte rendu de la *Bibliografia salesiana : opere e scritti riguardanti san Francesco di Sales, repertorio bibliografico (1623-1955)*, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1958, n° 141, p. 201.

²⁴ En France, d'après Worldcat et le SUDOC, on ne le trouve qu'à la BnF, à la BM de Lyon, à l'Institut catholique de Paris et à la BNU de Strasbourg. Introuvable dans les bibliothèques municipales, universitaires ou même diocésaines de Savoie...

²⁵ Ces documents sont partiellement disponibles en ligne, le premier pour les établissements d'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre d'une licence nationale, le troisième sous forme d'extraits sur *Google Books* (<https://books.google.fr/books?id=jXNGDwAAQBAJ>).

contribueront à compiler les références des très nombreuses études sur saint François²⁶.

Quelques études sur saint François de Sales

Il ne saurait être question de citer ici tout ce qui a pu paraître sur François de Sales. Nous nous en tiendrons donc à quelques exemples ou quelques aspects spécifiques, en nous concentrant sur des documents solides et assez récents. Deux biographies essentielles sont à retenir : celle d'Étienne-Marie Lajeunie, *Saint François de Sales : l'homme, la pensée, l'action*, Paris, 1962 (2 vol.) et celle du chanoine Francis Trochu, *Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, fondateur de la Visitation Sainte-Marie, docteur de l'Église (1567-1622), d'après ses écrits, ses premiers historiens et les procès inédits de sa canonisation*, t. I, *La vocation (1567-1593), le sacerdoce (1593-1602)*, paru chez Vitte en 1941 et t. II, *L'épiscopat (1602-1622)*, sorti l'année suivante. Ces deux ouvrages demeurent globalement exacts concernant les faits et présentent de façon objective la vie du saint. Ils ne sont malheureusement pas disponibles en ligne, hormis des extraits du livre de Mgr Trochu, dans le cadre du projet ReLIRE (Registre des Livres Indisponibles en Réédition)²⁷ ; on peut le feuilleter partiellement puis une consultation intégrale interviendra, quand le document tombera dans le domaine public (Mgr Trochu étant décédé en 1967, il faudra attendre 2037). On pourra les compléter avec un volume peu connu et devenu très rare mais qui apporte force détails sur les relations de François de Sales avec son entourage proche et sur son pays d'origine : *Saint François de Sales et sa famille*, par Louis-Étienne Piccard, président de l'Académie chablaisienne, paru à Paris en 1911, dans la collection des *Annales salésiennes*. L'Académie salésienne envisage d'envoyer son exemplaire à la BnF pour qu'il soit numérisé sur *Gallica*, dans le cadre du programme instauré avec l'Union des sociétés savantes de Savoie.

André Ravier et Roger Devos font paraître en 1969 dans la collection La Pléiade un volume des principales œuvres de saint François de Sales (*Introduction à la vie dévote, Traité de l'amour de Dieu et Entretiens spirituels*). C'est à proprement parler une véritable « bible » pour connaître ses écrits, tant sur la forme (un volume de petit format de plus de 1 900 pages imprimées sur papier bible) que sur le fond (les titres fondamentaux). Elle a été rééditée en 1986 et en 1992. Comme les autres volumes de La Pléiade et en raison de la frilosité des grands éditeurs français à mettre en ligne leurs publications, on ne pourra trouver ce document sur le web, il faut recourir aux exemplaires, heureusement très abondants, disponibles en bibliothèque.

²⁶ On pense en particulier aux actes du colloque tenu à l'université catholique de Lyon les 25-27 novembre 2021 sur le thème : *François de Sales : évêque et homme spirituel* et paru aux éditions du Cerf en septembre 2022 sous le titre *Saint François de Sales : parole publique et parole privée*. On y consultera notamment p. 311-342 l'abondante et précieuse bibliographie, qui recense les publications les plus récentes.

²⁷ <https://relire.bnf.fr/>

On ne saurait, enfin, terminer cette présentation sans mentionner les publications de l'Académie salésienne. Dès 2007, pionnière parmi toutes les sociétés savantes non seulement de Savoie mais aussi de France, notre association s'est lancée dans la numérisation des tomes de ses *Mémoires et documents* : tous ceux qui ont paru de 1878 (premier volume) jusqu'à 2000 inclus²⁸ ont été mis en ligne sur *Gallica* en 2010, auxquels ont été ajoutés en 2017 les tomes 112 et 113 correspondant à *L'apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles*²⁹, sur demande de l'auteur. Dans cette collection, on trouvera plusieurs ouvrages qui concernent directement saint François : le recueil de contributions édité en 1968 à l'occasion des quatre cents ans de sa naissance (*Saint François de Sales, témoignages et mélanges à l'occasion du IV^e centenaire de sa naissance (1567-1967)*, t. 80), la très savante étude d'André Ravier et Albert Mirot sur *Saint François de Sales et ses faussaires* (1971, t. 83) ou encore le *Journal de saint François de Sales durant son épiscopat (1602-1622)*, par l'abbé Gonthier³⁰ (également disponible sous forme de monographie)³¹. Hors des *Mémoires et documents*, on peut aussi remarquer les procès-verbaux des visites pastorales³² du saint, par les soins du chanoine Rebord, président de l'Académie salésienne il y a un siècle : avec le *Dictionnaire du clergé*³³, c'est une œuvre fondamentale pour retracer le parcours de notre saint évêque dans son diocèse et une source de premier plan pour l'histoire locale.

Conclusion

La richesse de l'information sur internet est foisonnante et s'il est facile de se rendre compte de la surabondance des documents disponibles sur saint François de Sales, il demeure malaisé d'effectuer une sélection pertinente. Ce petit texte aura aidé le lecteur, on l'espère, à se repérer ou à cerner quelques œuvres « phares » du saint, modèle du serviteur du Christ et aussi grand écrivain français. On aura bien à l'esprit que la documentation présente sur internet doit être complétée par la consultation d'ouvrages conservés dans les bibliothèques. Tout comme la télévision n'a pas éliminé la radio ou le cinéma, internet ne supprime pas les livres : ces médias sont complémentaires et

²⁸ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb41066906v>

²⁹ <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb45323550r>

³⁰ Paru dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1893, t. 16, p. 257-380 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5439021r/f277>) et 1894, t. 17, p. 1-138 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5438543r/f27>).

³¹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9741190p>

³² C.-A. Rebord, *Administration diocésaine : visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy (1411-1920), analyses détaillées des visites de Saint François de Sales (1604-1618), texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites, notes et documents*, Annecy, 1921-1922.

³³ C.-A. Rebord et A. Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, Annecy, 1920-1921. Cf.0 <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34213527m>

peuvent conférer au chercheur tenace l'opportunité de réunir l'ensemble des connaissances sur un auteur et/ou ses œuvres. L'Académie salésienne a su accompagner l'évolution de ces supports de l'information : elle a notamment fait procéder à la numérisation sur *Gallica* de plusieurs documents écrits par ou sur son saint patron, spécialement l'édition de ses œuvres complètes par la Visitation d'Annecy.

Il importe enfin de se situer dans le temps quand on explore le monde des bibliothèques numériques : une recherche effectuée en 2022 ne donnera sans doute pas les mêmes résultats que dans quelques années ou en 2017 et il est probable que, d'ici quelque temps, les url indiquées dans cette contribution ne seront plus accessibles ou que d'autres ouvrages de référence sur le sujet auront été mis en ligne. Gageons néanmoins que les outils proposés par le web permettront de garder toujours trace de saint François de Sales et de retrouver l'essentiel de sa pensée et de son œuvre sur la toile...

Les évêques de Genève-Annecy à l'épreuve des défis du siècle des Lumières

Arnaud PERTUISET

Académie salésienne

Dans le diocèse de Genève-Annecy, et encore peut-être plus qu'ailleurs, le XVIII^e siècle change la donne. Les nouvelles idées secouent l'édifice de l'Ancien Régime et ouvrent le champ des possibles : synonymes de dangers pour les uns, d'opportunités pour les autres. Dans ce flux du siècle, comment les héritiers du trône épiscopal de François de Sales se positionnent-ils ? C'est tout l'enjeu de cette étude.

Les sources¹ sont pléthoriques et permettent d'appréhender le jeu des forces politiques, sociales, intellectuelles, économiques et religieuses qui s'opèrent à toutes échelles, du local vers les cœurs du pouvoir. Les évêques du diocèse de Genève-Annecy doivent ainsi ferrailer pour que la voix des frontières et des périphéries existe dans le concert des lieux où se prennent les décisions, en l'occurrence Turin et Paris.

Ainsi, cette étude propose d'identifier les défis du siècle des Lumières en veillant à discerner les ruptures et les permanences, mais aussi les glissements qui s'opèrent au cours du siècle. Mais avant de présenter les défis, revenons sur les évêques du diocèse de Genève-Annecy au XVIII^e siècle :

Monseigneur Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex (1701-1734)

Vacance du siège (1734-1741)

Monseigneur Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont (1741-1763)

Vacance du siège (1763-1764)

Monseigneur Jean-Pierre Biord (1764-1785)

Monseigneur Joseph-Marie Paget (1785-1792)

¹ Les dossiers des Archives nationales (AN, Paris) et de l'AST voire ceux du Vatican (ASV) montrent clairement la position des lieux centraux du pouvoir vis-à-vis d'un lieu périphérique comme l'est le diocèse de Genève-Annecy. Quant aux archives locales, les ADHS, les ADS ou bien sûr celles de l'Académie salésienne (« Les cartons des évêques »), elles révèlent la stratégie des évêques pour faire exister leur point de vue et montrer leur détermination à combattre sur les grands dossiers du siècle.

Une première remarque s'impose : c'est la stabilité à la tête du diocèse, le plus court épiscopat, celui de Mgr Paget étant interrompu par les événements révolutionnaires et l'entrée des Français en Savoie en septembre 1792. Pour autant, la stabilité à l'interne ne doit pas minimiser les soubresauts de l'extérieur et la difficulté des évêques à faire entendre leur voix. Les chantiers sont ainsi multiples. Les évêques de Genève-Annecy cherchent ainsi à établir une véritable résidence épiscopale : ce sera le palais de la raison sous l'épiscopat de Mgr Biord. De même, ils luttent pour maintenir le *limes* catholique face à la poussée protestante depuis Genève. Dans une société transformée par les idées nouvelles, ils s'engagent dans le combat intellectuel des Lumières. Sur le front administratif, les évêques doivent exister face à la montée en puissance de la monarchie administrative royale² dont ils sont un maillon. À l'échelle interne, ils conduisent la difficile réforme des réguliers. Le défi est donc immense. Les évêques s'engagent avec des succès inégaux mais aussi une implication personnelle variable dans les combats du temps. Il en va du devenir de leur diocèse et de leur rang dans une monarchie administrative qu'ils doivent servir sans desservir leur dessein religieux. Difficile équation, positionnement paradoxal, recherche permanente d'équilibre fragile, c'est là tout le jeu dans lequel se retrouvent les évêques du diocèse de Genève-Annecy au cours du siècle des Lumières.

Le palais de la raison : résider et endiguer, l'impossible pari ?

Mgr Biord met fin au « rêve du retour à Genève » des évêques du diocèse de Genève-Annecy. Résidant au XVIII^e siècle à Annecy, il est alors temps que les évêques se dotent d'un véritable palais épiscopal³ (un centre épiscopal) alors

Maisons épiscopales	Évêques concernés	Mappe ⁴
Maison Lambert ⁵ (presqu'en face de la cathédrale)	Début de l'épiscopat de saint François de Sales	N° 1967
Hôtel du président Favre ou Hôtel de Bagnorea ⁶ (18 de l'actuelle rue Sainte-Claire à Annecy)	- 2 ^e moitié épiscopat saint François de Sales - Jean d'Arenthon d'Alex (renonciation au château d'Annecy) - Mgr de Rossillon de Bernex	
Maison vers le Thiou de Marin Pelard ⁷	Mgr François de Sales	
Maison historique de Boège (12 de l'actuelle rue J-J Rousseau à Annecy) Hôtel de la Monnaie ⁸	- Mgr Deschamps de Chaumont - Mgr Biord - Mgr Paget	N° 2380

Fig. n°1 : Les résidences successives des évêques d'Annecy (début XVII^e siècle-1785)

² Les séries C des ADS et des ADHS, séries dites de « l'intendant » montrent bien cette place de plus en plus centrale occupée par les intendants.

³ A. Pertuiset et C. Regat, *Le Palais épiscopal d'Annecy*, Annecy, 2011.

⁴ La mappe sarde constitue le premier cadastre complet d'un État de l'époque moderne. Accomplie sous le règne de Victor-Amédée II, entre la fin des années 1720 et le début des années 1730, c'est un ouvrage colossal, qui offre au souverain des États de Piémont-Sardaigne un outil fiscal très efficace.

même que le diocèse est menacé à ses limites par la volonté économique des souverains de France et de Piémont-Sardaigne de supplanter la Genève protestante par une politique d'ouverture et de tolérance religieuse : à Versoix du côté français dans les années 1770 et à Carouge du côté piémontais dans les années 1780.

Ce projet a un prix. Au-delà des considérations financières et du montage budgétaire du chantier, pour Mgr Biord, l'obtention d'un palais épiscopal signifie renoncer au maintien du limes catholique dans l'espace de la province de Carouge, et ce, en dépit de l'expiration du traité de Turin en 1779, traité qui avait mis en place une politique de tolérance pour 25 ans de 1754 à 1779⁹. La priorité royale est le développement économique de l'espace savoyard et l'orthodoxie doctrinale d'un prélat ne doit pas l'empêcher. En échange, Turin s'engage à financer la réalisation des travaux pour doter les évêques de Genève-Annecy d'un véritable palais épiscopal. Résister ou résider serait-on tenté de conclure. Le choix de la raison montre bien l'affirmation du pouvoir royal sur la sphère diocésaine. Créature du roi ou « bon petit soldat », Mgr Biord sert la monarchie piémontaise tant il mesure qu'il en dépend complètement, et ce, depuis sa nomination en 1764 qui relève de la volonté de Charles-Emmanuel III de disposer d'un évêque dans l'espace savoyard, qui lui doit tout, s'assurant ainsi la loyauté de ces serviteurs de la monarchie piémontaise.

Un exemple traduit bien cet inflexionnement de la politique royale. Sous l'épiscopat de Mgr Deschamps de Chaumont, le vicaire général Biord mène à bien la construction de l'église de Chêne¹⁰ à quelques encablures de Genève : c'est le temps de l'endigement et d'une politique religieuse offensive visant à réaffirmer l'intention du souverain piémontais de défendre le catholicisme voire de rêver du retour à Genève, nous sommes à la fin des années 1750. De même, précédemment, dans la partie française du diocèse, Mgr d'Arenthon d'Alex ordonne la destruction de temples dans le pays de Gex dans la dynamique de l'édit de Fontainebleau (1685), qui révoque l'édit de Nantes ; alors que le pouvoir français, sous l'impulsion du ministre Choiseul, promeut une politique d'ouverture et de tolérance à Versoix¹¹ dès 1758 et durant toutes les années 1760, afin de concurrencer Genève et de faire valoir les intérêts économiques du royaume de France. Dans ce projet, ni la voix de Mgr Deschamps de

⁵ Presqu'en face de l'ancienne cathédrale, ancienne église des Cordeliers.

⁶ C. Regat, *L'hôtel de Bagnorea*, MDAS, 2004, t. 109, p. 209-263.

⁷ Mgr de Sales loua à Marin Pelard, seigneur d'Espagne (près du Thiou) la maison pour 350 florins pour trois ans (C.-M. Rebord, *Monseigneur Jean-Pierre Biord et le palais épiscopal d'Annecy (notes et documents)*, Annecy, 1924, p. 5-6).

⁸ C. Regat, *L'hôtel de la Monnaie : les surprenants secrets d'une demeure annécienne*, Annecy, 2008.

⁹ AST, province de Carouge, paquet 1.

¹⁰ AAS, Mémoires de Mgr J.-P. Biord, vol. 1 (1764-1771), p. 25.

¹¹ Le port de cité du canton de Genève porte encore aujourd'hui le nom de Port-Choiseul.

Chaumont ni celle de son successeur Biord ne sont entendues comme en témoigne le dossier des Archives nationales de France sur ce sujet¹², archives qui désignent clairement l'évêque Biord comme un frein au projet. Ainsi, Mgr Biord œuvre au travers d'une stratégie double. Au local, le prélat tente d'obtenir des prêtres dans sa ligne doctrinale et des moyens pour les lieux de culte et l'enseignement ; au niveau curial, auprès du ministre Choiseul¹³ ou du cardinal de La Roche-Aymon¹⁴ à la cour de France ou auprès du comte Corte à la cour de Turin, l'évêque s'évertue à faire entendre son point de vue qui ne parvient pas, faute de relais influents, à infléchir la position des cours française ou piémontaise.

Le combat perdu des Lumières

Passés les soubresauts jansénistes du début du siècle, un combat d'une autre envergure attend les évêques au milieu du siècle. Le vent nouveau des idées philosophiques souffle de plus en plus fort au tournant des années 1750. Genève est au cœur du mouvement philosophique avec ses imprimeries. Rousseau et Voltaire portent les idées des Lumières avec force. C'est d'ailleurs avec ce dernier que Mgr Biord aura maille à partir : un combat perdu d'avance, mais un combat qu'il mènera avec la limite de ses réseaux et de ses armes intellectuelles, mais avec la force de son engagement doctrinal. Mgr Biord ne craint pas le ridicule dans lequel Voltaire veut le confondre. Voltaire joue ainsi en deux actes une comédie pascalienne en 1768 et 1769. Le prélat ne renonce pas pour autant et s'efforce de montrer l'hypocrisie de la démarche du philosophe de Ferney.

L'étude détaillée des correspondances directe et indirecte démontre une nouvelle fois le manque de relais dont souffre l'évêque ainsi qu'une posture doctrinale traditionnelle d'inspiration borroméenne et en décalage flagrant avec le mouvement du siècle et l'environnement culturel de son temps. Il se trouve ainsi pris dans un « catholicisme entre Calvin et Voltaire », un étau dont il n'arrive pas à se dégager pour offrir une autre « voie-voix » que celle portée en étendard par le seigneur de Ferney, petite ville périphérique devenue « l'auberge de l'Europe des Lumières ». C'est là tout l'écart entre un évêque, fidèle soldat du catholicisme, et une figure majeure des lettres européennes qui murmurent à l'oreille des puissants, à l'image de la relation entre Voltaire et Frédéric II de Prusse.

¹² AN, H174-H179.

¹³ Ce dernier, par sa réponse du 6 juillet 1770, affiche une position officielle de façade et essaye de rassurer l'évêque sur la question religieuse : « Tout ce qui vous a été dit sur le temple destiné à l'exercice libre et public de la Religion P. Réformée porte absolument à faux. Il n'a jamais été question de rien qui eut trait à cet objet, et je vous conseille d'être tranquille jusqu'à ce qu'il se fasse quelque chose qui puisse allumer votre zèle avec quelque apparence de raison ».

¹⁴ Le prélat préside l'Assemblée du clergé de France.

Émetteur/Destinataire	Date	Sources
Biord à Voltaire	11/04/1768	D 14944
Voltaire à Biord	15/04/1768	D 14950
Biord à Voltaire	23/04/1768	D 14980
Voltaire à Biord	29/04/1768	D 14987
Biord à Voltaire	02/05/1768	D 14995
Biord à Voltaire	05/05/1769	D 15631
Voltaire (De Mauléon) à Biord	17/05/1769	D 15653
Biord à Voltaire	30/05/1769	D 15672
Voltaire à Biord	15/06/1769	D 15688

Fig. n° 2 : Correspondance directe entre Mgr Biord et Voltaire¹⁵

Pour autant, « *L'affaire défraie la chronique des cours européennes* »¹⁶ et nourrit les pages des gazettes. En effet, lors des Pâques de 1768, puis encore celles de l'année 1769, Voltaire se livre à de « fausses communions » visant à ridiculiser le prêtre Gros, et à travers lui le clergé du diocèse de Genève-Annecy, et plus précisément son évêque Mgr Biord, qui a eu l'outrecuidance de se mêler des affaires du seigneur de Ferney. Pour autant, les nouvelles frasques du philosophe clivent en cette période de combat entre les Lumières et la religion. Ainsi, Frédéric II, roi de Prusse, épingle la comédie peu philosophique jouée à Pâques par son ancien maître à penser¹⁷, qui nuit ainsi au vrai combat mené par les Lumières contre la superstition et le fanatisme. Par ailleurs, ce qui est moins surprenant, la gazette janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques* ou les *Mémoires secrets* de Bachaumont condamnent les pâques du philosophe. Pour la première, je n'ai trouvé qu'une seule occurrence de l'affaire datée du 18 janvier 1770 et qui se compose de deux lettres¹⁸. Ces dernières, et

¹⁵ T. Besterman, *Les œuvres complètes de Voltaire*, Banbury, 1974 : t. 117, *Correspondence XXXIII (1768, D14635-D15163)*, t. 118, *Correspondence XXXIV (1768-1769, D15164-D15672)* et t. 119, *Correspondence XXXV (1769-1770, D15673-D16126)*. Dans la suite des notes, la référence à cet ouvrage comportera la mention Besterman, suivie de D et du n° de la lettre.

¹⁶ J.-F. Campario, *Simon Bigex, le philosophe : heurs et malheurs d'un secrétaire de Voltaire*, Annecy, 2009, p. 351.

¹⁷ Lettre de Frédéric II adressée le 2 juillet 1769 à d'Alembert : « je suis un peu fâché que ce même Voltaire fasse si platement ses pâques, et donne une farce aussi triviale au public ; qu'il fasse imprimer sa confession de foi, à laquelle personne n'ajoute foi, et qu'il souille la mâle parure de sa philosophie par les accoutrements de l'hypocrisie dont il s'affuble » (Besterman, D15725).

¹⁸ *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*, 18 janvier 1770, p. 10-12. J'ai consulté des tables pour définir les entrées possibles relatives au sujet traité (1728-1790). Il n'existe aucune entrée pour le vicaire général ou Mgr Biord, l'évêché d'Annecy, Annecy ou Genève. J'ai vérifié les entrées pour Voltaire et le Conseil ou royaume de Sardaigne. Celles-ci n'ont révélé aucun intérêt pour l'affaire étudiée. Par ailleurs, les *Nouvelles ecclésiastiques* ne portent aucune mention sur Biord au moment de l'affaire des billets de confession, à laquelle semble avoir été mêlé le futur prélat de Genève-Annecy.

principalement la première assez longue, offrent une vue chronologique assez complète de l'affaire¹⁹. L'hebdomadaire janséniste fustige le simulacre de communion du philosophe et loue l'attitude zélée de Mgr Biord : « ce prélat, qui a la réputation d'être aussi édifiant qu'éclairé ». Les deux lettres publiées rejoignent en tout point l'argumentation déployée par l'évêque au cours du combat épistolaire avec Voltaire : la condamnation d'une communion sans une rétractation en bonne et due forme et, dans la seconde lettre, le danger de la philosophie dont les écrits abreuvent et encouragent les attaques contre la religion catholique dans le contexte de la fin des années 1760 et du début des années 1770. Le dernier thème est d'ailleurs largement véhiculé dans les *Mémoires secrets*²⁰, qui soutiennent le combat engagé par les apologistes tels l'abbé Bergier²¹ ou Mgr Lefranc de Pompignan²².

Un dernier coup de théâtre se produit sur la scène de Ferney. Le curé Hugonet, successeur du prêtre Gros décédé, procède aux derniers ajustements avec Mgr Biord pour se prémunir d'un « acte III » des pâques voltairiennes²³. Mgr Biord place en la personne d'Hugonet une sentinelle beaucoup plus encline à défendre la citadelle du catholicisme. Les pressions extérieures augurent pourtant d'une nouvelle comédie²⁴. Le procureur du roi se rend à la cure pour intimer l'ordre au prêtre de faire communier le philosophe s'il se présente ; par ailleurs, les ecclésiastiques, avec qui Hugonet s'entretient,

¹⁹ Les *Mémoires secrets* publient un rapport plus complet avec, à l'appui, la quasi intégralité de la correspondance entre le philosophe et l'évêque. Ils tancent vertement la comédie jouée par le philosophe et saluent la pugnacité de Mgr Biord (L. Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir l'histoire de la république des lettres en France*, Londres, 1784, t. 4, p. 291-297).

²⁰ Article du 28 février 1770, *ibid.*, t. 5, p. 70-71 et article du 7 mars 1770, *ibid.*, p. 74-75. Dans l'article du 5 mars, Mgr de Reims, président de l'assemblée du clergé et poussé par l'épiscopat, sollicite le roi pour interdire la nouvelle parution du *Dictionnaire philosophique*. Les ouvrages sont saisis et embastillés, mais déjà le commentateur signale malicieusement, qu'une fois l'assemblée terminée, la parution reprendra (*ibid.*, p. 73-74).

²¹ A. Bergier, *Apologie de la religion chrétienne*, Paris, 1769. Lire au sujet du combat apologétique de l'abbé Bergier : S. Albertan-Coppola, *L'abbé Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790) : des Monts-Jura à Versailles, le parcours d'un apologiste du XVIII^e siècle*, Paris, 2010.

²² Les combats du prélat symbolisent l'apologétique chrétienne entre 1750 et environ 1780 (J.-G. Lefranc de Pompignan, *Avertissement de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris... en 1775, aux fidèles de ce royaume sur les avantages de la religion chrétienne et les effets pernicioseux de l'incrédulité*, Paris, 1775). Voir également les travaux de G. Robichez, *Un humaniste chrétien au siècle des Lumières : Jean-Jacques Lefranc de Pompignan*, thèse de doctorat, université Paris-IV-Sorbonne, 1984.

²³ Lettre du curé Hugonet envoyée à Mgr Biord le 21 mars 1770 (Besterman, D16249).

²⁴ Les *Mémoires secrets* du 2 mars 1770 parlent sur une démonstration de dévotion du seigneur de Ferney : « M. de Voltaire, pour préliminaire de la farce spirituelle qu'il se propose de jouer pour la troisième fois à pâques prochain, vient de se faire nommer père temporel des capucins de la province de Gex. Ces bons peres, qu'il a tant baffoués, & sous le nom desquels il a fait paroître tant de brochures impies & scandaleuses, sont aujourd'hui sous sa protection » (L. Petit de Bachaumont, *op. cit.*, t. 5, p. 71).

inclinent vers la résignation et conseillent de donner la communion. Le pays de Gex, partie française du diocèse de Genève-Annecy, apparaît échapper à l'évêque, comme l'indique une dernière remarque d'Hugonet, qui préconise à Mgr Biord de passer par le canal de l'official sans quoi le courrier risquerait de ne pas lui parvenir. Un malheur n'arrive jamais seul. Le curé de Ferney apprend également à l'évêque que Voltaire vient d'être déclaré « Père temporel des capucins de Gex », suite à l'obtention de subsides à la fin de l'année 1769 auprès de la duchesse de Choiseul²⁵ pour ses voisins capucins désargentés, un secours qui lui vaut encore un peu plus le titre de généreux protecteur du pays de Gex. Jean-François Campario éclaire cet épilogue pour le moins inattendu. Il explique que : « pour le remercier, le secrétaire du Père général des franciscains à Rome, sans prendre garde à son nom, lui envoie un brevet qui le nomme 'père temporel' des capucins ! »²⁶. Cette hypothèse est validée par la lettre du général des capucins, Aimé de Lamballe, au comte de Saint-Florentin, dans laquelle il dément formellement les lettres d'affiliation prétendument délivrées par ses soins à Voltaire²⁷. Certes, Mgr Biord lutte mais la rouerie du seigneur de Voltaire n'en finit plus de se jouer de l'évêque de Genève-Annecy.

À la périphérie des réseaux : servir la monarchie

Le lustre du siècle épiscopal occupé par Mgr François de Sales ne suffit pas à doter ses successeurs de réseaux solides et d'appuis dans les différentes cours, et notamment celle de France à l'instar du cas particulier incarné par le saint savoyard. La Savoie devient au XVIII^e siècle un espace périphérique, au mieux un entre-deux. Mgr Biord caractérise cette situation. S'il a étudié à Paris, il n'a pas fréquenté Saint-Sulpice, la pépinière des évêques du royaume de France. Il n'a pas non plus fréquenté à Turin la Superga devenue « le centre de formation » de l'épiscopat piémontais. Devenu évêque par la volonté de Charles-Emmanuel III, il devient aussitôt un homme au service de la monarchie piémontaise. Si deux Septimontains²⁸ connaissent un destin hors du commun avec l'accession à l'épiscopat de Jean-Pierre Biord et le cardinalat pour Jean-François Gerdil, Mgr Biord ne capitalise pas davantage sur ce lien local. Loin de peser sur les débats du temps, il ne peut offrir que la réponse pastorale en labourant un diocèse largement désinvesti pendant la première moitié du XVIII^e siècle. Une pastorale épiscopale zélée impulse la défense des limites du diocèse de Genève-Annecy. Mgr Biord mise sur une réappropriation

²⁵ Besterman, D16029.

²⁶ J.-F. Campario, *op. cit.*, p. 354.

²⁷ « On m'écrit de plusieurs endroits, que M. de Voltaire se loue et se vante, que je lui ai envoyé des lettres d'affiliation, avec les plus grands éloges ; ce qui fait grand bruit, et inquiète beaucoup votre Grandeur, qui a chargé le P. Provincial des capucins de Savoie, de s'informer de la vérité du fait ; je m'empresse, Monseigneur, de vous assurer, que je n'ai jamais envoyé de lettres d'affiliation, à M. de Voltaire, et que je désavoue celle, qu'il pourrait avoir, ne l'ayant point signée, pour en faire présent à ce Monsieur » (Besterman, D16357).

²⁸ Les deux prélats figurent sur le vitrail de l'église de Samoëns.

globalisante de l'espace historique du diocèse qui consiste à articuler la présence épiscopale sur le terrain avec une pratique encadrée de la religion par les populations du diocèse qui réaffirment, à cette occasion, leur adhésion au catholicisme. Cette perception du diocèse rejoint la conclusion émise par Philippe Martin à propos de la Lorraine entre la fin du XVII^e siècle et le premier tiers du XVIII^e siècle : « C'est une vision historique et géométrique de l'espace qui s'impose. Mais chaque camp l'interprète en fonction de ses aspirations. Les prélats défendent la tradition. Au nom de l'antériorité supposée du découpage diocésain, ils souhaitent promouvoir un diocèse qui échappe aux contingences de l'époque, quitte à ne pas correspondre aux autres réalités que sont, par exemple, les États »²⁹. Au sein du diocèse de Genève-Annecy, Mgr Biord perpétue le combat épiscopal de la défense des limites historiques du territoire diocésain, ici, l'héritage direct de l'action de Mgr François de Sales et Mgr Jean d'Arenthon d'Alex lors de la Réforme catholique.

Ainsi, les évêques de Genève-Annecy deviennent toujours plus au fil du siècle des Lumières des rouages de l'administration monarchique : le religieux au service du politique. La modernité renforce le basculement du centre de gravité vers les appareils monarchiques. Les évêques de Genève-Annecy doivent composer avec cette nouvelle donne pour pouvoir s'assurer le soutien du souverain, de sa cour et de son administration. En effet, il convient de composer au local avec les intendants pour ne pas être déclassé ou relégué, l'affaire de Carouge en est le parfait exemple, comme on le verra ci-dessous. Mgr Biord est ainsi débordé par la coalition entre le comte Corte à Turin et l'intendant Foassa-Friot. Ici, c'est l'économique et le développement de la cité sarde qui prévalent sur la défense de la religion catholique : la *Realpolitik* des souverains piémontais tranche avec la vision pastorale tridentine du prélat savoyard.

Nonobstant ce contexte, les autorités ecclésiastiques emmenées par Mgr Biord mettent au défi les toutes nouvelles autorités civiles installées depuis 1780 à Carouge. Le prélat veille à une application scrupuleuse des engagements pris en 1779 sur la question religieuse. Suspendu sur le fil ténu de l'interprétation, il insuffle à ses sentinelles de terrain le zèle théologique propre à traquer toutes les initiatives protestantes qui transgresseraient la règle tacite fixée par Turin. Jean Nicolas a bien montré que les notables locaux, à l'image du comte de Veyrier³⁰ ou de l'avocat Pachtod³¹, tempêtent contre la surveillance et l'orthodoxie pratiquées par les prêtres catholiques. Face à la pression imposée par Mgr Biord, les autorités civiles privilégient la stratégie

²⁹ P. Martin, Définir le diocèse : débats en Lorraine à propos d'une définition (vers 1690-1730), *Le diocèse : espaces, représentations, pouvoirs (France, XV^e-XX^e siècle)*, sous la dir. de G. Chaix, Paris, 2002, p. 353.

³⁰ Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 898, fol. 296, lettre du comte de Veyrier, 11 janvier 1782.

³¹ *Ibid.*, fol. 303, lettre du comte de Veyrier, 25 janvier 1782.

du louvoisement. Le secrétaire d'État Corte temporeise depuis Turin face aux rapports offensifs adressés par Mgr Biord informé par ses « créatures de terrain ». En coulisses, il intrigue avec l'avocat fiscal général de Chambéry ainsi qu'avec l'intendant de la province de Carouge, Jean-Baptiste Foassa Friot, pour, dans l'interstice de la disposition de la pratique privée de la religion, favoriser la liberté du culte et l'établissement des protestants à Carouge. Il impulse ici le « réalisme somme toute novateur »³² de la politique de tolérance religieuse dans les États de Piémont-Sardaigne, une monarchie plus pragmatique et progressiste que l'image véhiculée par son histoire, et notamment l'histoire religieuse en Savoie, sous l'Ancien Régime.

La présence d'un pasteur³³ à Carouge déchaîne les passions dans le camp ecclésiastique : « On note à ce sujet des tensions entre le pouvoir civil et le clergé catholique qui obtient en décembre de la même année l'expulsion du pasteur »³⁴ ; une réaction qui contraste selon l'avocat Frère avec l'opinion des populations catholiques de Carouge qui considère :

qu'il vaut mieux que les protestans exercent leur religion en Savoye que de rien faire aucun exercice, ou l'aller faire à Genève, parce que cet exercice donne et conserve les mœurs et pratiqué dans l'endroit attache d'avantage les protestans au pais et doit en faire de meilleurs sujets au souverain³⁵.

Les autorités carougeoises, à savoir l'intendant de province et l'avocat fiscal, conservent pourtant leur sang-froid et préconisent le maintien d'une tolérance assouplie, mais pas assoupie, conformément aux dispositions affichées par le pouvoir royal. L'intendant Foassa Friot, comme l'avocat fiscal Peytavin, affichent une même ligne de conduite dans leur correspondance respective³⁶ :

³² « En matière de politique religieuse, la politique savoyarde durant le XVIII^e siècle porte la marque d'un réalisme somme toute novateur, étonnant sans doute de la part d'une monarchie souvent qualifiée ici même de dévote, dans un État qui fut le berceau du salésianisme et des courants mystiques épigones, ainsi que le bastion de la Contre Réforme face à l'hérésie calviniste. Mais un faisceau complexe de déterminations, tant diplomatiques qu'économiques et humaines, a conduit à des accommodements pragmatiques débouchant sur une tolérance de fait » (J. Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, t. 2, p. 1023-1024).

³³ L'avocat Frère signale la réunion des protestants depuis quelques mois dans une chambre de la maison du sieur Brochet avec les sermons du ministre Courlat de Lausanne, qui n'est pas âgé de 30 ans ; le sieur Marloy atteste par ailleurs que les sermons font l'éloge du roi, et qu'il n'y a apparemment pas de catholiques aux assemblées (ADHS, IC I 1, pièce 43, lettre de l'avocat Frère au comte Corte envoyée le 6 décembre 1781).

³⁴ J. Nicolas, *op. cit.*, t. 2, p. 1025. Jean Nicolas relève l'expulsion du pasteur prononcée par le secrétaire d'État Corte dans sa lettre du 19 décembre 1781.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Dans un courrier daté du 11 décembre 1781, l'avocat fiscal Peytavin explique qu'« il [le juge-mage] n'étoit pas autorisé à leur en accorder la permission, mais qu'il fermeroit les yeux en tant que leurs assemblées seroient secretes et sans eclat » (ADHS, IC I 1, pièce 44). Quant à l'intendant Foassa Friot, il écrit le 31 décembre 1781 au sénateur de Serraval, un défenseur de la tolérance au congrès de 1779, que : « Si les principaux des protestants de Carouge chercheront à s'expliquer avec moi au sujet de leurs assemblées de

garder le cap de l'application d'une tolérance de fait. La vigueur du combat engagé par le clergé catholique n'altère pas la mission ambitieuse donnée aux représentants du pouvoir civil. Le pari de Carouge ne saurait s'arrêter en raison des velléités ecclésiastiques qui prônent le maintien du rempart catholique avec Genève. Le retour d'un pasteur en 1783 démontre l'impossibilité pour Mgr Biord d'interrompre la marche forcée du développement économique de Carouge adossé sur l'industrie des populations protestantes. Le roi Victor-Amédée III accède à la demande des populations protestantes locales et prend le parti de lutter contre l'athéisme :

Aiant été représenté par diverses personnes qu'il seroit convenable à tous égards de tolérer à Carouge un Ministre de la Religion prétendue Réformée afin de servir de Pasteur aux Protestants qui sont établis dans le dit endroit, S.M. a daigné y adhrer d'après l'avis d'un Congrès qui a pris cet important objet dans la plus mure et sérieuse considération [...] le dit ministre doit recourir comme tout autre Protestant pour obtenir la permission d'habiter à Carouge qu'il prête serment de fidélité et passe soumission de se comporter en bon et fidele sujet, de s'abstenir de dogmatiser publiquement et de tout autre exercice public de la Religion prétendue Réformée, qu'il ne porte aucun distinctif, ni devise extérieure qui puisse indiquer sa qualité et enfin qu'avant de donner cours à la requête vous vous procuriez des notions exactes, et sûres sur sa vie, et ses mœurs, pour savoir s'il jouit d'une bonne réputation et s'il est d'une conduite irréprochable [...] de plus en confiance que pour prévenir toute liaison avec le Consistoire de Genève il seroit à propos de ne point le tirer de cette ville, mais des vallées de Piémont s'il est possible³⁷.

Pour l'administration piémontaise, il est clair que si l'évêque Biord n'a pas pu s'opposer à la décision royale de 1779, il place la province de Carouge au centre de ses préoccupations épiscopales. Le prélat surveille, il mobilise, il s'informe et il agit à l'exemple des efforts déployés pour l'érection d'une église à Bossey. Il ambitionne même en 1781-1782³⁸ le rétablissement de la religion catholique à Genève, quand surviennent de nouveaux troubles politiques dans la cité de Calvin. Il presse le pouvoir français, mais aussi cette fois, le pouvoir turinois de favoriser ses desseins. Il argue que les Genevois peuvent certainement tolérer, ce qu'il tolère lui-même à l'endroit des protestants à

religion je ne manquerai point en conformité de ce que vous avez la bonté de me mander par votre obligeante lettre du courant de leur faire entendre que je n'ai point changé de façon de penser à cet égard, et que par conséquent je fermerai les yeux sur leurs assemblées en tant qu'elles seront privées, et se tiendront sans éclat, ni aucun avec extérieur, ou de publicité... » (ADHS, IC I 1, pièce 24).

³⁷ ADHS, IC I 1, pièce 26, lettre de Turin à l'intendant et au juge-mage de Carouge envoyée le 2 juillet 1783.

³⁸ ADHS, 1G377 : correspondance de Mgr Biord, lettres de Mgr Biord adressées au ministre de France Amelot le 21 décembre 1781 et au comte Corte le 7 juin 1782. Le projet épiscopal ne dépasse pas le stade de la déclaration d'intention. Il relève plus de la posture que de la faisabilité. Mgr Biord n'entreprend d'ailleurs aucune démarche concrète à cette fin.

Carouge et à Chêne. Il reprend l'argumentation désormais bien huilée des occasions manquées des médiations de Lautrecht en 1738 et du chevalier de Beauteville entre 1766 et 1768. Les représentations de Mgr Biord n'aboutissent pas et, à l'image du projet français de Versoix, se soldent par une relative stabilité, en tout cas jusqu'à la fin de l'épiscopat de Mgr Biord en 1785, de la situation religieuse sur la frontière avec le monde protestant.

Le défi administratif : l'épiscopat comme maillon de l'administration royale

Le glissement de Paris vers Turin constitue l'un des traits marquants des relations des évêques de Genève-Annecy avec les cours souveraines de France et de Piémont-Sardaigne au cours du siècle des Lumières. C'est ainsi que les évêchés de Mgr Deschamps de Chaumont, et plus encore celui de Mgr Biord, regardent par-delà les monts à la différence de la pratique de Mgr de Rossillon de Bernex. À ce sujet, la correspondance administrative de Mgr Biord est particulièrement éclairante. Elle montre sans équivoque la primauté des échanges avec Turin.

Années	Turin	Paris	Savoie	Pays Gex	Rome	Genève	Étranger	Indéterminé	Total
1764	11		4						15
1765	18		18	1					37
1766	20	1	3		1	3			28
1767	22	1	3						26
1768	41	2	2	3	1				49
1769	39	2	3	4	2			1	51
1770	36	7	3		1				47
1771	32		11						43
1772	30	1	11		1				43
1773	29	3	14				1	1	48
1774	33	4	1						38
1775	23	1			1			1	26
1776	27								27
1777	20		4						24
1778	27	3	1						31
1779	24	4	1						29
1780	36	1						1	38
1781	26	2	1						29
1782	6	1						1	8
1783	13	1	5				2		21
1784	20		3						23
1785	6								6
Total	539	34	88	8	7	3	3	5	687

Fig. n° 3 : Les lieux de correspondance de Mgr Biord

Les données statistiques montrent le poids écrasant de Turin dans la correspondance de Mgr Biord : près de 80% (78,5%). L'épiscopat du prélat annécien affiche une continuité dans les échanges entre l'évêque et le bureau des Affaires internes de Turin avec trois interlocuteurs privilégiés au cours de l'épiscopat, chronologiquement : le chevalier Ferraris (1764-1768), le chevalier de Mouroux (1768-1773) et le comte Corte (1773-1785). Ces trois correspondants représentent plus de 75% des lettres de Mgr Biord à Turin, soit près des deux tiers de l'ensemble des lettres envoyées par le prélat annécien entre 1764 et 1785.

À la lumière de ce résultat, une première conclusion s'impose. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le diocèse de Genève-Annecy est un diocèse savoyard, qui évolue complètement ou presque dans la sphère piémontaise. Conclusion évidente, certainement pas, il suffit de se référer à la correspondance de Mgr de Rossillon de Bernex à la fin de son épiscopat en 1734. L'évêque de Genève-Annecy donnait alors la priorité à Paris sur Turin³⁹. Sa correspondance traduit la recherche d'un équilibre entre les royaumes de France et de Piémont-Sardaigne. Elle montre également les ramifications du réseau épiscopal, bien plus nombreuses que celles du réseau épiscopal Biord. Mgr de Rossillon de Bernex correspond avec le Piémont, avec Lyon, avec Belley, avec Dijon, avec la Franche-Comté ou encore la Suisse. L'évêque échange avec les pouvoirs centraux français et piémontais, mais il entretient aussi des relations régulières avec les diocèses voisins du diocèse de Genève-Annecy. Rien de comparable dans la correspondance de Mgr Biord, l'évêque se tourne alors de manière quasi exclusive vers Turin. Paris ou Rome ne sont l'objet que d'une correspondance ponctuelle : la question de Versoix et de Voltaire explique les quelques lettres à destination de Paris, les visites ad limina ou l'élection d'un nouveau pontife motivent les rares lettres de Mgr Biord destinées à la curie romaine.

À l'aune de l'étude comparée des correspondants de Mgr Biord et de Mgr de Rossillon de Bernex, les résultats permettent de dégager des évolutions sur l'administration du diocèse de Genève-Annecy. L'épiscopat Biord est placé sous le signe de la montée en puissance de l'administration épiscopale, un développement qui s'accompagne du renforcement des liens avec l'administration turinoise, quant à elle soucieuse d'affirmer la centralisation des pouvoirs au sein de la monarchie piémontaise. Une seconde conclusion s'impose. Elle concerne la manière d'administrer un diocèse. Là où Mgr de Rossillon de Bernex incarne un prélat d'Ancien Régime à la tête d'un puissant réseau qui suffit à affirmer la décision épiscopale, Mgr Biord, le prélat sans réseau, gouverne grâce et sous la tutelle turinoise. C'est donc une profonde mutation opérée par le diocèse de Genève-Annecy en l'espace d'un demi-siècle.

³⁹ F. Meyer, *La Maison de l'évêque : familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie-Bugey-Lyonnais-Dauphiné-Comtat venaisin) de la fin du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 2008, p. 191.

L'évêque, d'homme du roi, serait devenu un homme au service du roi. Si être un homme du roi laisse la latitude pour un positionnement fort, y compris contre l'autorité monarchique, être un homme au service du roi signifie davantage devenir un rouage de l'appareil monarchique, qui promeut la montée en puissance de l'État moderne. Ne peut-on pas alors mieux comprendre le choix des souverains de Piémont-Sardaigne de nommer les roturiers Jean-Pierre Biord et Michel Conseil, à la tête, respectivement, des diocèses de Genève-Annecy et de Chambéry ?

Conclusion

Trois séquences bien distinctes rythment l'épiscopat de Genève-Annecy au XVIII^e siècle. Une première marquée par l'épiscopat de Mgr de Rossillon de Bernex (1701-1734) incarne une posture offensive dans le sillage de l'édit de Fontainebleau (1685) qui met fin à la paix religieuse entre catholiques et protestants. La reconquête du pays de Gex illustre cette volonté de l'évêque.

S'ouvre ensuite une période plus incertaine, celle de la longue vacance du siège épiscopal (1734-1741) puis de l'épiscopat de Mgr Deschamps de Chaumont (1741-1763). L'immobilisme est alors de rigueur. Le pouvoir du chapitre cathédral et celui de son prévôt Vidomne de Macognin sortent renforcés. C'est moins le temps des grands chantiers épiscopaux que des luttes intestines pour le pouvoir dans le diocèse.

L'épiscopat de Mgr Biord (1764-1785), puis celui de son protégé Mgr Paget (1785-1792), incarnent la montée en puissance de l'administration diocésaine arrimée à celle de l'administration piémontaise. L'évêque se dote enfin d'un palais digne de ce nom après plus de deux siècles d'un retour rêvé à Genève. Place désormais à une politique épiscopale plus pragmatique et réaliste, la défense de la religion catholique passe par une lutte de tous les instants sur le terrain, où les desseins monarchiques royaux et des Lumières mettent à mal les digues de la religion contre l'esprit du temps tourné notamment vers la tolérance religieuse d'une part et le développement économique d'autre part.

Les évêques de Genève-Annecy traversent le siècle avec intensité car ils administrent un diocèse de frontières où les tentations de l'expérimentation et des recompositions séduisent les pouvoirs centraux, aussi bien français que piémontais, pouvoirs centraux à la recherche de nouveaux équilibres entre le politique, l'économique et le religieux.

« Un diocèse antique et nouveau » : Mgr de Thiollaz et la création du diocèse d'Annecy

Éric FONTANET

Université Paris-Sorbonne - École normale supérieure

Le vendredi 6 juin 1823, la ville d'Annecy assiste à un spectacle qu'elle n'a pas connu depuis plus de trente ans. C'est en effet la première fois depuis avril 1793 et l'installation de Mgr Panisset¹, évêque constitutionnel élu par le peuple dans des circonstances inhabituelles, qu'elle accueille en tant que ville épiscopale l'entrée de son évêque. L'homme qu'elle reçoit, cependant, est loin de lui être inconnu ; né en avril 1752, donc âgé de 71 ans lors de son installation, Claude-François de Thiollaz a exercé des fonctions de premier plan au service du diocèse pendant les quatre décennies précédentes, et a connu personnellement les quatre évêques auxquels il succède. Parmi ceux-ci, les deux premiers étaient encore canoniquement des évêques de Genève, résidant à Annecy en raison de l'occupation de leur siège par la République calviniste : Mgr Biord (1764-1785) et Mgr Paget (1787-1802). Au moment de l'invasion française et révolutionnaire, ce dernier avait quitté le diocèse, tandis que Mgr Panisset, l'évêque élu, tentait d'y établir une Église constitutionnelle. Par la suite, le concordat de 1801, afin de faire coïncider le chef-lieu du diocèse et celui du département, avait placé à Chambéry le siège d'un grand diocèse réunissant toute la Savoie (anciens évêchés de Chambéry, Genève, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne). Celui-ci avait été confié sous le régime napoléonien à Mgr des Monstiers de Mérinville (1802-1805) puis à Mgr Dessolle (1805-1824). Après plusieurs années de tractations, enfin, la monarchie sarde restaurée avait créé à Annecy un diocèse aux frontières recoupant, imparfaitement, celles de l'ancien diocèse de Genève, et Mgr de Thiollaz en était le premier évêque.

¹ C. Sorrel, *Damnatio memoriae* : la légende noire de François-Thérèse Panisset, évêque du Mont-Blanc (XVIII^e-XX^e siècles), *Gouverner une Église en Révolution : histoires et mémoires de l'épiscopat constitutionnel, actes des journées d'étude organisées par le LARHRA, Lyon (8-9 juin 2012)*, Lyon, 2017, p. 281-304.

Sous l'épiscopat de ses prédécesseurs, âgés pour la plupart et souvent en retrait, Claude-François de Thiollaz, avec son confrère et ami François-Marie Bigex, avait plus d'une fois tenu les rênes du diocèse. Nommé vicaire général à vingt-sept ans par Mgr Biord, qui était son cousin germain, il était en bonne partie responsable de la résistance assez généralement opposée aux pouvoirs révolutionnaires par le clergé de Genève. Il avait lui-même, après le concordat, organisé le rétablissement de l'Église dans le département du Léman, qui correspondait à son ancien diocèse. Le retour de la Savoie entre les mains de la monarchie sarde, en 1815, avait été l'objet de ses vœux et de toute son activité à l'échelle locale. En voyant entrer leur nouvel évêque dans le palais épiscopal dont son propre cousin, Mgr Biord, avait ordonné la construction cinquante ans plus tôt², en constatant qu'il était accompagné de Jean-François de Rolland, l'un des rares survivants du chapitre de Genève³, et lui aussi neveu d'un ancien archevêque de Tarentaise, les habitants d'Annecy ont donc certainement eu le sentiment d'assister à un authentique retour de l'Ancien Régime, à une restauration des hommes et des principes qu'avaient connus leurs parents, à une tentative assumée, selon les mots de la Charte française du roi Louis XVIII, de « renouer la chaîne des temps ».

Tel était en tout cas le programme de Mgr de Thiollaz, tel qu'exprimé dans son *Mandement d'avènement* de janvier 1823, publié avant même son sacre épiscopal afin d'ordonner une quête au profit du séminaire. Il y reprend, dans leur version la plus radicale, les thèmes chers aux ultras français depuis 1814, s'exclamant par exemple : « Il faut que la génération précédente se rattache aux générations passées ; il faut qu'elle efface, autant que possible, toutes les traces du volcan révolutionnaire qui a laissé de toutes parts sa lave impure, [...] nous ne devons rien d'avantageux au siècle qu'on appelle si ridiculement le siècle des Lumières. [...] Oublions donc toutes ces maximes désolantes, rentrons tous dans la voie que nous frayèrent nos pères ». Dans le cas de Mgr de Thiollaz, ces formules sont d'autant plus intéressantes qu'il ne s'agit en aucun cas de vagues déclarations d'intention sacrifiant à l'esprit du moment, telles qu'on peut en trouver chez les élites politiques de l'époque, notamment en France où le « mythe du retour à l'Ancien Régime » était un lieu commun assez éloigné de l'action politique réelle⁴, mais d'une authentique ligne de conduite qui forme la colonne vertébrale de son épiscopat. La lutte contre la Révolution irrigue tous ses écrits publics, sauf quelques rares exceptions, quel que soit par ailleurs le sujet. En 1826, plus de trente ans après l'invasion de la Savoie par la France, un mandement annonçant une quête pour

² A. Pertuiset, *Mgr Biord, évêque du diocèse de Genève-Annecy : un prélat de frontière à la périphérie des Lumières (1764-1785)*, Annecy, 2012 (MDAS ; 119).

³ Archives privées aimablement prêtées par la famille de Prémare, « Récit de l'arrivée de Monseigneur Claude François de Thiollaz à Annecy le vendredi 6 juin 1823 ».

⁴ O. Tort, Le mythe du retour à l'Ancien Régime sous la Restauration, *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne (1814-1830)*, sous la dir. de J.-C. Caron et J.-P. Luis, Rennes, 2015, p. 243-254.

le séminaire est encore l'occasion de rappeler les méfaits de la Révolution et les leçons à en tirer⁵, et un texte sur le carême de 1828 conduit tout naturellement du carême au devoir de faire pénitence, du devoir de faire pénitence à la corruption du siècle, et de la corruption du siècle à l'esprit philosophique et révolutionnaire qui en est la cause⁶. On doit noter d'autre part que Mgr de Thiollaz avait déjà été vicaire général de deux évêques lorsque la Révolution entra en Savoie. Le retour de l'ordre ancien n'était donc pas pour lui un fantasme chargé d'imaginaire médiéval, comme dans l'esprit des romantiques, mais le rétablissement le plus strict possible, à toutes les échelles (des plus infimes détails aux frontières des États), d'une situation qu'il avait bien connue quelques décennies plus tôt. C'est ce à quoi il s'employa durant ses neuf années d'épiscopat.

L'historiographie récente tend toutefois à considérer d'un œil sceptique cette tentative de déclarer l'histoire nulle et non avenue, et à revenir sur les analyses du XIX^e siècle issues aussi bien des libéraux que des contre-révolutionnaires eux-mêmes, qui faisaient volontiers de la Restauration une parenthèse réactionnaire entre l'empire napoléonien et les monarchies parlementaires des années 1830, au profit d'une vision qui étudie la période comme une transition, voire comme le moment fondateur où se mettent en place les forces motrices du XIX^e siècle⁷. En étudiant ce que la Restauration a pu produire d'effectif, et, le cas échéant, de nouveau, on s'aperçoit que c'est parfois précisément la volonté de faire revenir le passé qui a produit les évolutions les plus significatives. La politique française en offre un exemple avec l'attitude des parlementaires ultras de la « Chambre introuvable » qui, dans leur lutte obstinée contre les évolutions libérales soutenues par les gouvernements modérés, en sont venus à défendre toujours davantage les droits de la Chambre, introduisant ainsi en France le parlementarisme moderne⁸. En histoire religieuse, les deux décennies de la Restauration, où les hommes de la Contre-Révolution sont à l'œuvre, marquent un infléchissement profond qui ouvre la voie à ce que sera l'Église du XIX^e siècle. La reconstruction des diocèses d'une manière beaucoup plus centralisée autour de l'évêque, l'instauration d'un nouveau rapport de force entre le trône et l'autel, le retour au pape qui annonce le triomphe de l'ultramontanisme, l'essor des missions étrangères, pour n'en citer que quelques aspects, sont autant de points qui distinguent nettement l'Église de 1820 de celle de l'Ancien Régime, et qui

⁵ AEA, mandement de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque d'Annecy, conseiller du roi, pour la cueillette de 1826.

⁶ AEA, mandement de Mgr l'évêque d'Annecy pour le carême de 1828.

⁷ Entre autres, E. de Waresquiel, *Penser la Restauration (1814-1830)*, Paris, 2015 ; F. Demier, *La France de la Restauration (1814-1830) : l'impossible retour du passé*, Paris, 2012 ; P. Boutry, *Restauration, Les noms d'époque, de « Restauration » à « années de plomb »*, sous la dir. de D. Kalifa, Paris, 2019, p. 27-54.

⁸ Paradoxe étudié notamment par M. Morabito, *Histoire constitutionnelle et politique de la France de 1789 à nos jours*, Paris, 2012 et par P. Rosanvallon, *La monarchie impossible : les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, 1994.

illustrent la manière dont les prélats de la Restauration ont en quelque sorte cherché à faire « de l'ancien avec du neuf ».

Mgr de Thiollaz, ami de Joseph de Maistre, plus proche dans son attitude face au pouvoir royal de l'intransigeance pontificale des années 1820 que de la soumission des prélats d'Ancien Régime, très méfiant envers tout ce qui est étranger à son diocèse, est parfois précurseur, parfois partie prenante, parfois en marge de ces mouvements nouveaux. Rattaché par son éducation à l'Église ancienne, mais nommé tardivement, parmi des confrères dans l'épiscopat qui appartiennent à une autre génération, il est un évêque à la charnière du XVIII^e siècle, encore marqué par le concile de Trente et la Contre-Réforme, et du XIX^e, tel qu'il se poursuivra jusqu'au concile Vatican-II⁹. Dans le cas de Mgr de Thiollaz, cette dialectique entre ancien et nouveau est en outre particulièrement sensible dans la mesure où, bien qu'il se considère comme le successeur de saint François de Sales et l'héritier d'une longue lignée rétablie par ses soins, il est, de fait, le premier évêque d'un diocèse nouveau. À son corps défendant, Mgr de Thiollaz est le père fondateur du diocèse d'Annecy et non le nouvel évêque de Genève. L'ambiguïté qu'il s'est efforcé d'entretenir sur ce sujet lui survit d'ailleurs puisque le titre de la biographie du prélat elle-même, parue en 1907, fait état de cette tension : « Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, *premier évêque d'Annecy*, et du *rétablissement* de ce siège épiscopal »¹⁰. L'abbé Nestor Albert (1846-1916), chanoine de la cathédrale d'Annecy, membre de l'Académie de Savoie et de l'Académie salésienne d'Annecy¹¹, auteur de cet ouvrage essentiel, hésite encore à la fin du régime concordataire, dont son héros a vu la naissance, entre la volonté de souligner le caractère fondateur de l'épiscopat de Thiollaz et le désir de l'analyser comme une restauration d'un ordre interrompu.

À cette question, qui peut servir de ligne directrice à un coup d'œil sur la création du diocèse d'Annecy et la vie de son premier évêque, s'ajoute une autre considération : le renforcement de l'autorité épiscopale, tout comme les autres infléchissements novateurs mis en œuvre par les contre-révolutionnaires, n'est permis dans les faits que par les bouleversements révolutionnaires eux-mêmes. La Révolution a débarrassé l'épiscopat des freins qui entravaient son action au XVIII^e siècle, et les principales difficultés des évêques d'Ancien Régime, tels Mgr Biord, ne concernent plus Mgr de Thiollaz en 1820. Le premier¹² devait faire face à un chapitre illustre et jaloux de ses privilèges,

⁹ Pour le diocèse de Genève-Annecy, deux thèses récentes encadrent la période, celle de M. Pertuiset déjà citée, et E. Deloche, *Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962)*, Annecy, 2016 (MDAS ; 123).

¹⁰ C'est nous qui soulignons. N. Albert, *Histoire de Mgr Claude-François de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1752-1832), et du rétablissement de ce siège épiscopal (1814-1824)*, Paris-Annecy, 1907.

¹¹ M. François, notice sur Nestor Albert dans l'annuaire prosopographique *La France savante* du CTHS et de l'École nationale des chartes.

¹² A. Pertuiset, *op. cit.*

mécontent de sa nomination et tout prêt à contester son pouvoir épiscopal, à des congrégations qui, comme les bénédictins de Talloires, n'acceptaient que de mauvaise grâce les tentatives de réforme et les nominations de l'évêché, aux vues de l'intendant et plus généralement du pouvoir royal, qui, dans l'esprit du despotisme éclairé, avaient leurs propres réformes en tête. À Chambéry, se faisait sentir dans les dernières années de l'Ancien Régime l'influence du diocèse voisin de Grenoble, dont les prêtres étaient tentés par le richérisme, c'est-à-dire par une ecclésiologie qui soumet l'évêque à l'assemblée des curés du diocèse. L'évêque de la Restauration, au contraire, est vu comme l'appui le plus sûr du trône, il est souvent le restaurateur des monastères locaux, comme c'est le cas de Mgr de Thiollaz pour les visitandines, il nomme et déplace à sa guise les curés, et il est la plupart du temps maître d'un diocèse où il a dû tout réorganiser après les années révolutionnaires. S'il est, en outre, issu du clergé réfractaire et a subi des persécutions à ce titre, il est auréolé du prestige des « confesseurs de la foi », qui donne encore davantage d'autorité à ses décisions.

La création du diocèse d'Annecy et l'action de Mgr de Thiollaz illustrent donc, dans des proportions qu'il s'agit ici de déterminer, et de manière plus ou moins marquée selon les sujets, un phénomène propre à ce que l'on nomme en France la Restauration et en Piémont-Sardaigne le *Buon Governo*, par lequel une politique volontaire et cohérente de retour à l'ordre ancien, pensée et vécue en opposition frontale avec l'héritage révolutionnaire, pose en réalité les jalons des grandes évolutions du XIX^e siècle, en prenant appui pour ce faire sur une situation issue de la Révolution elle-même. En 1823, pour en revenir à l'entrée de Mgr de Thiollaz à Annecy, on doit d'ailleurs noter que ses contemporains le laissaient déjà entendre, dans un petit texte qui se trouve parmi les archives de l'Académie salésienne¹³. Composé à l'occasion des festivités, il se chantait sur l'air répétitif et entraînant d'une comptine folklorique intitulée *Je le tiens, ce nid de fauvettes*, et se terminait ainsi :

Notre heureuse et chère patrie
Par ta prudence et par tes soins
Reprendra cette antique vie
Qui ne connut plus de besoin.
Dans ton immortelle carrière,
Brillant de l'éclat le plus beau
Toujours tu seras la lumière
D'un diocèse antique et nouveau.

C'est la naissance de ce « diocèse antique et nouveau » d'Annecy que nous abordons ici à travers la vie de son premier évêque, en suivant celle-ci chronologiquement, de sa naissance en 1752 à sa mort en 1832, c'est-à-dire, pour situer grossièrement dans un contexte français ces 80 ans d'existence, des

¹³ AAS, C 309, « La fin des maux de l'Église et l'arrivée de Mgr C.-F. de Thiollaz à Annecy, sa ville épiscopale », en onze strophes.

débuts de l'édition de l'*Encyclopédie* aux premières années du règne de Louis-Philippe, roi des Français.

L'héritage

Origines sociales et formation : un évêque de l'ancienne France ?

Parmi les éléments qui tirent l'épiscopat de Mgr de Thiollaz du côté de l'Ancien Régime, nous avons déjà cité son âge. Le fait est que, sacré évêque en 1823, alors qu'il a plus de 71 ans, il se trouve, d'un point de vue générationnel, assez isolé dans l'épiscopat savoyard. À sa mort, neuf ans plus tard, il est à 80 ans le doyen des évêques de Savoie. Ses confrères de 1832 appartiennent à une autre génération, qu'il a d'ailleurs lui-même en partie formée au cours des années révolutionnaires, voire à une génération encore postérieure ordonnée sous l'Empire. Il n'est besoin que de les énumérer pour s'en convaincre ; parmi eux Mgr Martinet, archevêque de Chambéry et métropolitain de la province, âgé de 56 ans, Mgr Rey, évêque de Pignerol, 62 ans, Mgr Jourdain, évêque d'Aoste, 52 ans, Mgr Billiet, évêque de Maurienne, 48 ans. Même Mgr Rochaix, évêque de Tarentaise, qui, à 69 ans, fait figure de patriarche, est moins proche de Mgr de Thiollaz que ne l'étaient les défunts Mgr Dessolle, l'évêque d'Empire, et son prédécesseur Mgr de Mérinville, qui auraient eu respectivement 88 et 90 ans en 1832.

Thiollaz, d'autre part, est le dernier évêque né dans une famille appartenant depuis plus d'une génération à la noblesse. Parmi ses contemporains, il était déjà une exception, puisque François-Marie Bigex, archevêque de Chambéry, est roturier, et qu'André-Marie de Maistre et Jean-Baptiste Aubriot de La Palme, évêques d'Aoste, ou Joseph-Marie Paget, dernier évêque de Genève, sont tous trois fils ou frères de sénateurs anoblis, comme l'était d'ailleurs Mgr Biord avant eux. Avec les hommes de la génération suivante, le décalage est encore plus grand : le futur cardinal Billiet était berger avant d'entrer au séminaire. Alors qu'en France, la Restauration marque le retour en force d'un épiscopat noble volontiers issu du clergé d'Ancien Régime, puisqu'environ 60% des évêques nommés durant cette période sont issus de la noblesse, la monarchie sarde semble leur préférer des roturiers. Jean-François de Rolland (1763-1837), choisi par Mgr de Thiollaz pour être prévôt de sa cathédrale d'Annecy, et neveu d'un ancien archevêque de Tarentaise, ne sera par exemple jamais promu, pas plus que l'archidiacre de Chambéry, Georges-Gabriel de Mouxy de Loche. Plusieurs chanoines nobles d'Ancien Régime, comme Louis-Marie de Buttet (1751-1824), par ailleurs baron du Bourget, ou Joseph-Marie de Regard de Vars de Clermont (1753-1835), retrouvent leurs stalles chambériennes en 1803 mais n'occupent aucune fonction d'importance par la suite. Au contraire, le modèle du « paysan mitré » apparaît plus vite et plus massivement en Savoie qu'en France, avec Mgr Rey, Mgr Martinet ou Mgr Billiet. Issu d'une famille noble, nommé très jeune chanoine et vicaire général (à 27 ans, ce qui est très précisément l'âge moyen de nomination au

vicariat général des futurs évêques français de 1789), Mgr de Thiollaz serait donc plus proche du modèle de l'« évêque de l'ancienne France », défini par Michel Péronnet dans sa thèse sur les évêques en poste en 1789¹⁴, que de celui de l'évêque du XIX^e siècle étudié par Jacques-Olivier Boudon¹⁵.

L'« évêque de l'ancienne France », toutefois, n'appartient pas à n'importe quelle famille de la noblesse. Si les fils de la haute noblesse de cour, souvent entrés dans les ordres sans vocation (dont l'exemple canonique est le célèbre Talleyrand), ne sont pas majoritaires dans l'épiscopat, il n'en demeure pas moins que les familles d'évêques sont celles qui, dit Michel Péronnet, « paraissent à l'abri de toute aventure [...]. Pour la plupart solidement implantées dans les provinces, elles assurent un certain nombre de fonctions d'encadrement : cour, administration, armée surtout, justice, seigneurie, et entendent ajouter à ces fonctions un complément de pouvoir religieux. [...] Image d'« héritiers » sûrs d'eux-mêmes pour qui l'exercice du pouvoir est chose normale et inscrite dans une tradition plus que centenaire »¹⁶. L'épiscopat savoyard semble correspondre à ce modèle, bien que de façon moins systématique, si on considère les carrières du très fortuné Mgr Deschamps de Chaumont, évêque de Genève en 1741, de Mgr Millet d'Avrillars, archevêque de Tarentaise en 1727, ou de Mgr Filippa di Martiniana, évêque de Maurienne en 1757. Mgr de Thiollaz appartient-il à ce milieu ? C'était l'avis d'Henri Baud, qui, dans le volume consacré à Genève-Annecy de la grande collection *Histoire des diocèses de France*, écrivait de Thiollaz qu'il « fut le dernier évêque d'Ancien Régime. Par ses origines aristocratiques tout d'abord : né au château de Thiollaz, dans la paroisse de Chaumont, il appartient à une ancienne famille, alliée aux meilleures maisons de Savoie »¹⁷. Parmi les contemporains du prélat, un sieur Jean-Jacques Duchesne, tanneur de Nernier sur les bords du lac Léman, écrivait de même dans une lettre au vitriol adressée en octobre 1831 au journal saint-simonien *Le Globe*, publiée par Marc Vuilleumier dans les *Cahiers d'Histoire* des universités du Centre-Est¹⁸ : « Nous habitons, par le malheur de notre naissance, un pays (qui cependant nous est bien cher), gouverné despotiquement et de plus journellement tracassé d'une manière insupportable par un clergé superbe, cruel et fanatique, lequel a pour chef un vieillard ancien noble (Mr de Thiollaz dont vous aurez peut-être entendu parler) qui d'entre tous les évêques est le plus furibon ». Marc Vuilleumier, commentant ce passage, n'hésite pas à accentuer le trait, en écrivant de

¹⁴ M. Péronnet, *Les évêques de l'ancienne France*, thèse de doctorat, université Paris-Sorbonne, 1977.

¹⁵ J.-O. Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) : origines, formation, nomination*, Paris, 1996.

¹⁶ M. Péronnet, *op. cit.*, vol. 1, p. 277.

¹⁷ H. Baud, dir., *Histoire du diocèse de Genève-Annecy*, Paris, 1985.

¹⁸ M. Vuilleumier, Deux documents inédits sur le saint-simonisme, l'influence de Lamennais et Buonarrotti en Savoie (1812-1831), *Cahiers d'histoire*, 1963, t. 8, p. 217-226.

Mgr de Thiollaz qu'il « appartenait à l'une des plus anciennes familles de la noblesse savoyarde ». Charles Buet, enfin, écrivain et journaliste catholique conservateur de la fin du XIX^e siècle, va jusqu'à faire d'un jeune page dénommé Emmanuel de Thiollaz l'un des compagnons de jeu du futur saint François de Sales dans son roman *L'Apôtre du Chablais*, publié en 1870.

En réalité, Gaspard de Thiollaz, l'aïeul de notre évêque, était en 1578, où se passe l'action du roman de Buet, notaire à Chaumont sur les pentes du Vuache. Il y exerçait également, comme c'était souvent le cas pour les hommes de robe, la fonction de châtelain. Selon l'article « Thiollaz » du grand *Armorial* d'Amédée de Foras¹⁹, c'est le fils de celui-ci, Boniface de Thiollaz, qui fut anobli en 1594 par lettres patentes de Charles-Emmanuel I^{er}, bien que la possibilité d'une noblesse primitive d'extraction chevaleresque, qui se serait perdue ensuite, ne soit pas exclue. De fait, dans des textes antérieurs à 1594, le nom des ancêtres de Mgr de Thiollaz n'est pas précédé du qualificatif « noble », mais des titres « maître » ou « honorable », caractéristiques des hommes de loi. On trouve ainsi dans les archives recueillies autrefois par le sénat de Savoie les actes de plusieurs procès datant de 1572, opposant « hon. M^e Gaspard de Thiollaz, chastelain de Chaulmont, demandeur », à Amblard Vidomne de Novéry, défendeur, lequel, tandis que Gaspard de Thiollaz est dit « maître » dans le corps du document, y est appelé « noble » à plusieurs reprises²⁰. Par la suite, les Thiollaz exercent le métier des armes, dans les régiments savoyards : gendarme dans la compagnie du marquis de Saint-Maurice en 1637, lieutenant dans le régiment de Saint-Michel en 1673. Au XVIII^e siècle, l'engagement à l'étranger l'emporte sur le service des princes de Piémont, ce qui est fréquent dans la noblesse savoyarde de l'époque. Joseph de Thiollaz (1685-1746) est ainsi lieutenant grenadier au service du roi de Hongrie, son frère François de Thiollaz (1696-1777), père de l'évêque, capitaine d'infanterie pour le compte de l'électeur de Bavière, et Jean-Joseph-Emmanuel de Thiollaz (1748-1818), frère aîné de Claude-François, devient officier du roi de Saxe.

Ces hommes d'épée se marient dans des familles de robe ou dans la petite bourgeoisie locale : les trois tantes de notre futur évêque, dont les contrats de mariage figurent dans les registres du bureau du tabellion de Chaumont²¹,

¹⁹ A. de Foras, *Armorial...*, t. V, article « Thiollaz ». L'article sur les Thiollaz, placé par la force des choses dans le 5^e volume consacré à la fin de l'alphabet n'a pas été rédigé par Foras mais par Pierre de Viry, et n'a été publié que dans les années 1930. Nestor Albert ne pouvait donc pas en tenir compte dans sa biographie de Mgr de Thiollaz.

²⁰ ADS, 4B1180, famille de Thiollaz. Cf. aussi pour une synthèse de l'histoire de cette famille, L. Perrillat, Chaumont et la famille de Thiollaz, *Échos saléviens*, 2010, n° 19, p. 39-74.

²¹ ADHS, 6C 678, fol. 41, mariage de maître Joseph Bior et demoiselle Claudine de Thiollaz ; 6C678, fol. 198, mariage entre sieur Anthoine Veyrat, de Chessenaz, d'une part, et demoiselle Françoise de Thiollaz, de Thiolla paroisse de Saint-Jean-sous-Chaumont, d'autre part ; 6C690, fol. 21, mariage entre le sieur Bernard Lacraz et demoiselle Marie de Thiollaz.

épousent respectivement Joseph Biord, notaire et commissaire d'extentes, Antoine Veyrat et Bernard Lacraz, tous deux chirurgiens. Le parrain et la marraine de Mgr de Thiollaz, Claude-François Baytaz de Doucy, seigneur de Dons et d'Echallon, et de sa sœur Anne-Péronne Baytaz de Doucy, épouse de Claude-François de Cirace, appartiennent également à la noblesse locale²². Le patrimoine de la famille de Thiollaz est modeste, l'engagement militaire, en Piémont ou à l'étranger, étant généralement peu lucratif pour les Savoyards²³ : le cadastre sarde des années 1730 permet de constater que « Joseph feu Jean-Pierre Dethiollaz », grand-père de Claude-François, possède en tout une vingtaine d'hectares sur la mappe de Saint-Jean-de-Thiollaz, qu'on retrouve à peu près, augmentés de deux prés à Frangy, dans « l'inventaire des biens meubles et immeubles de noble François de Thyollaz », son fils, en date du 8 juillet 1774²⁴.

La véritable ascension sociale de la famille de Thiollaz date donc de la génération même du futur évêque, avec en particulier la double promotion des frères Biord, ses cousins germains, en 1764. Le 9 juillet, Jean-Pierre Biord est sacré évêque de Genève, et le 6 décembre, Paul-Joseph Biord, l'aîné de la famille, est nommé par le roi membre du sénat de Savoie. L'élévation à l'épiscopat de Mgr Biord, qualifié par M. Arnaud Pertuiset d'« improbable évêque », est la cause directe de la carrière ecclésiastique de Claude-François de Thiollaz. L'évêque de Genève, en manque d'appuis face à la « vieille garde » de son chapitre qui n'a pour lui aucune sympathie, entoure en effet d'une protection attentive et constante les jeunes clercs de sa famille, comme ses neveux Jean-Joseph Raphet et Jean-François Duc, ou son cousin Claude-François de Thiollaz²⁵. Pour ce dernier, Mgr Biord élabore une stratégie scolaire qui prend le pas sur les vues des parents, comme le révèle une lettre de 1769 citée par Nestor Albert, où M^{me} de Thiollaz écrit au sujet de son fils : « Je ne sais si vous savez que nous avons mandé notre abbé à Paris finir ses études. Nous avons entrepris ce grand ouvrage en suivant le conseil de Monseigneur ; car nous ne contions de le mander qu'à Turin ». Joseph-Marie de Thiollaz, né en 1759, troisième fils de la famille, marchant en parallèle sur les traces de son cousin le sénateur et comte Paul-Joseph Biord, était substitut de l'avocat général du Sénat au moment de l'invasion française. Celle-ci entraîna mécaniquement, en raison de la disparition du Sénat, une pause d'une vingtaine d'années dans sa carrière, à l'issue de laquelle il recueillit, comme son frère, les fruits de sa fidélité à la maison de Savoie et obtint un siège au Sénat restauré²⁶. La famille

²² ADHS, EDépôt65/GG4, naissances de la paroisse de Chaumont entre 1704 et 1776.

²³ J. Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978.

²⁴ ADHS, 6C731, fol. 313-314, inventaire des biens meubles et immeubles de noble François de Thyollaz (1774).

²⁵ A. Pertuiset, *op. cit.*

²⁶ L. Perrillat et C. Townley, *Dictionnaire des magistrats du sénat et de la chambre des comptes de Savoie*, Chambéry, 2018, n° 539.

de Thiollaz reçut sous la Restauration un titre de comte. Le profil du futur évêque d'Annecy se situe donc socialement entre deux modèles : si le milieu dont est issu Mgr de Thiollaz contraste avec celui des évêques du XIX^e siècle, même nommés sous la Restauration (en Savoie du moins), on ne peut pas dire pour autant qu'il s'identifie avec celui des évêques de la fin de l'Ancien Régime étudiés par Michel Peronnet.

Un dernier élément permet d'appréhender le milieu dans lequel Mgr de Thiollaz a vu le jour : l'étude des testaments des membres de sa famille, notamment de celui de son frère Joseph-Marie, déposé au sénat de Savoie²⁷. On y lit un grand souci de sobriété, un certain orgueil aristocratique, et une profonde piété. Au sujet de son épouse, le testateur écrit : « je la prie de donner tous ses soins pour que mes enfants soient élevés dans l'amour de la Religion et de tous leurs devoirs sociaux, comme je les exhorte à avoir pour elle tous les égards que des gens bien nés doivent à leurs parents, [...] je veux que mon fils soit élevé simplement quoique suivant sa condition, [...] je ne veux point d'éducation brillante et recherchée pour ma fille Joséphine [...] ». Bien qu'il soit nécessaire de faire la part des choses entre les usages suivis presque universellement dans les classes aisées de la société (comme la fondation de messes pour le repos de l'âme du défunt), et les éléments qui auraient une connotation plus personnelle, il est visible que le testament de Joseph-Marie de Thiollaz témoigne de l'attachement de sa famille au catholicisme et à une certaine idée de la noblesse, conçue comme corpus de devoirs. Dans un codicille, il va jusqu'à confier à son frère, qui vient d'être nommé évêque, « le soin d'épurer [s]a bibliothèque de façon que tous les livres qu'il n'approuvera pas soient éliminés et brûlés sur le champ », tandis que l'unique ouvrage dont il fait mention nommément pour le léguer à la bibliothèque d'Annecy traite en plusieurs volumes « des usages des Églises de la Belgique ». On constate par ailleurs que, lors de la réorganisation du diocèse après le rétablissement du culte en 1801, les familles qui sont ou vont devenir dans les années qui suivent membres du réseau familial des Thiollaz font toutes partie de la liste des diocésains de Chambéry et Genève qui souhaitent obtenir du préfet l'autorisation de rétablir une chapelle privée dans leur demeure : M. de Thiollaz au château de Montpon à Alby-sur-Chéran mais aussi au château de Thiollaz à Chaumont, Mme d'Arcine à Arbusigny, M. Constantin de Magny, futur gendre de la précédente, à Regnier, Mme de Livet à Annecy-le-Vieux²⁸. Ceci est loin d'être le cas de toutes les familles propriétaires d'un château ou d'une maison-forte pourvue d'un oratoire en Savoie, et est, dès lors, socialement significatif du caractère particulièrement religieux de ces foyers.

De sa famille, de petite noblesse militaire et fervente, Mgr de Thiollaz pouvait donc retenir l'idée d'une étroite alliance entre le service de l'Église et celui du roi, qui fut jusqu'à la fin de sa vie l'un des principes de fond de sa

²⁷ ADS, 6FS157.

²⁸ ADS, 43F47.

pensée et de son action. À l'en-tête d'un écrit public, là où Mgr Bigex énumérait en 1819 « évêque de Pignerol, prévôt d'Oulx, seigneur de Chaumont, de l'abbaye de Sainte-Marie et de Saint-Pierre de Val-Lemina, et comte »²⁹, et Mgr Martinet en 1826 « évêque de Tarentaise, prieur des Saints-Georges-et-Valentin, prince de Conflans et de Saint-Sigismond »³⁰, Mgr de Thiollaz se contenta toujours d'écrire : « évêque d'Annecy, conseiller du roi ». On pourrait, de même, aller jusqu'à avancer l'idée que l'émigration des officiers savoyards du XVIII^e siècle, dont les Thiollaz, n'est pas étrangère à sa conception de la monarchie, dépourvue de tout sentimentalisme. Il n'y a pas tant chez lui attachement à la dynastie ou à un monarque en particulier qu'adhésion idéologique au principe royal, qui fonde les sociétés. Mgr de Thiollaz est le chantre de l'autorité souveraine comme principe, à laquelle il a consacré son unique ouvrage publié, *Essai sur la nature de l'autorité souveraine*, mais il est apparemment muet lorsqu'il s'agit de rédiger l'une de ces oraisons funèbres qui pleurent le plus pieux des hommes et le meilleur des souverains dont les jeunes évêques savoyards de la Restauration, déjà influencés par le romantisme, ont été plus d'une fois les auteurs³¹. Son légitimisme n'est ni sentimental ni sociologique, mais dogmatique, et correspond bien à ce que nous savons de la famille de Thiollaz, marquée par le service militaire et peu rémunérateur du roi.

En ce qui concerne la formation intellectuelle du jeune abbé de Thiollaz, en revanche, le modèle de Michel Péronnet s'applique exactement. Après un passage au collège chappuisien d'Annecy et au séminaire de cette ville, confié sous l'Ancien Régime aux lazaristes, il fut, comme on l'a dit, orienté par Mgr Biord vers Paris. Il y obtint en 1781 le titre de « docteur de Sorbonne » *in utroque jure*, c'est-à-dire en droit civil et droit canon, très valorisé dans les cursus ecclésiastiques, fut maître de logique au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et surtout fréquenta le grand séminaire de Saint-Sulpice³². Ces différentes étapes étaient autant d'officieux sésames nécessaires pour accéder un jour à l'épiscopat en France, et sont pour nous l'occasion d'un autre constat : bien que fervent partisan du maintien de la Savoie entre les mains des rois de Piémont-Sardaigne, Mgr de Thiollaz fut toujours un homme de culture purement française. Devenu évêque, il exigeait des services du gouvernement turinois qu'ils lui envoient leurs circulaires en français, et de son côté, s'il écrivait volontiers en latin aux autorités ecclésiastiques, s'adressait en français aux pouvoirs politiques. Il était en cela semblable à un certain nombre de clercs savoyards des XVII^e et XVIII^e siècles, qui avaient fait leurs

²⁹ AAC, Z1 270, annexe 7, mandement de Mgr Bigex sur le carême de 1819.

³⁰ ADS, 43F88, lettre pastorale de Mgr Martinet sur les sociétés secrètes.

³¹ AAC, D1/D2-12-85, oraison funèbre du roi Charles-Emmanuel IV par l'abbé Rey (1819). ADS, 43F28, oraison funèbre du roi Louis XVIII par Mgr Rey (1824). F.-M. Vibert, *Oraison funèbre de S. M. Charles-Félix, roi de Sardaigne, prononcée dans l'église de l'abbaye royale d'Hautecombe, le jour de sa sépulture, 11 mai 1831*, Chambéry, 1831.

³² N. Albert, *op. cit.*, t. 1, p. 39-50.

classes à Avignon ou à Lyon. Sous la Restauration, au contraire, à l'instigation du gouvernement sarde qui ne reconnaissait plus les diplômes étrangers, c'est en Piémont que les diocèses de Savoie envoyaient leurs séminaristes, à l'exemple du jeune abbé Alexis Collomb d'Arcine, neveu de Mgr de Thiollaz, qui présenta en 1817 sa thèse à l'université de Turin. Ce transfert des études vers Turin à la fin de l'Ancien Régime ou sous la Restauration est commun à l'Église et aux autres corps de métiers, tels que les médecins, qui pouvaient être docteurs de Montpellier avant la Révolution, ou les avocats qui, au XVII^e siècle, étudiaient souvent à Valence³³, et la formation française et sulpicienne de Mgr de Thiollaz est donc un élément qui, plus directement que ses origines familiales, le rattache à l'Ancien Régime.

Contre-Réforme et Contre-Révolution

Considérer la formation et l'environnement intellectuel dans lequel a baigné Mgr de Thiollaz amène à se poser la question des sources de son engagement contre-révolutionnaire. On tend en effet aujourd'hui à insister sur les références communes qui unissent les révolutionnaires et les théoriciens de la Contre-Révolution, et à montrer que les uns sont tout autant que les autres des hommes des Lumières. C'est l'événement révolutionnaire qui les aurait ensuite départagés, avec des nuances variées d'adhésion ou de rejet à chacune de ses étapes³⁴. Le cas de Joseph de Maistre en est un bon exemple ; pétri pendant toute la première partie de sa vie des idées gallicanes et philosophiques des milieux du sénat de Savoie, il fut converti à la Contre-Révolution en 1792 par l'invasion française qui le contraignit à l'exil et à la perte de tous ses biens, ainsi que par sa lecture de l'auteur anglais Edmund Burke, et devint le brillant polémiste légitimiste que l'on sait. Plus généralement, on explique la difficulté qu'eut la Révolution à susciter un enthousiasme durable en Savoie par le fait qu'elle n'atteignit le pays qu'en septembre 1792, alors que Louis XVI était déjà emprisonné dans la tour du Temple, et que la République venait d'être proclamée. « Tandis qu'ils croyaient accueillir les promesses de 1789, écrit Jean Nicolas, les Savoyards doivent se mettre au pas de 1792 et brûler toutes les étapes intermédiaires »³⁵. Pour Claude-François de Thiollaz, il semble qu'il en aille différemment, et la période qui s'écoule entre son ordination sacerdotale et l'invasion française peut donner plusieurs raisons de justifier chez lui une hostilité d'entrée de jeu à la Révolution. La Contre-Révolution n'est pas tant pour Mgr de Thiollaz une réaction de rejet face aux événements révolutionnaires que la suite logique de ses combats précédents. Elle s'insère dans le temps long, s'ancre dans l'héritage laissé par l'Église du XVIII^e siècle,

³³ J. Nicolas, *op. cit.*, t. 1, p. 72-86.

³⁴ J. Tulard, dir., *La Contre-Révolution : origines, histoire, postérité*, Paris, 1990 (rééd. Paris, 2013), notamment J.-C. Petitfils, *Les origines de la pensée contre-révolutionnaire*, p. 15-34.

³⁵ J. Nicolas, *La Révolution française dans le duché de Savoie : permanence et changements*, Chambéry, 1989.

et se poursuit jusqu'à sa mort, survenue en 1832 alors qu'il réfléchissait aux mesures à prendre si la chute du ministère Casimir Périer, en France, amenait une nouvelle révolution et une nouvelle invasion de la Savoie³⁶.

Après ses années de formation parisiennes, l'abbé de Thiollaz était rentré dans son diocèse d'Annecy. Mgr Biord avait de toute évidence envoyé son jeune cousin à Paris en vue de lui confier des fonctions d'encadrement dans son diocèse. Il le nomma donc en 1778 chanoine à 26 ans, avant même l'obtention de son doctorat, puis vicaire général à 27. Il en allait de même pour l'autre protégé de Mgr Biord, l'abbé François-Marie Bigex. Extérieur à la famille de l'évêque mais jugé particulièrement prometteur, celui-ci avait suivi à Paris le même cursus que Thiollaz, et les lettres que lui adressait Mgr Biord témoignent de la proximité qui existait alors entre les deux étudiants savoyards³⁷. Bigex et Thiollaz, devenus tous deux vicaires généraux, furent à ce titre mêlés de près à toutes les affaires du diocèse de Genève durant l'épiscopat de Mgr Biord, puis le gouvernèrent directement en tant que vicaires capitulaires pendant la longue vacance du siège qui suivit la mort du prélat, de mars 1785 à janvier 1787. L'abbé Lavanchy affirme qu'il fut alors question du chanoine de Thiollaz pour succéder à Mgr Biord³⁸, mais c'est son supérieur hiérarchique direct, le prévôt du chapitre Joseph-Marie Paget, qui fut finalement choisi. De 25 ans plus âgé que Thiollaz et Bigex, Paget avait en outre sur eux l'avantage d'appartenir aux réseaux turinois : docteur de l'université de Turin, et non de la Sorbonne, il avait été chanoine de la basilique de Superga, avait déjà refusé un évêché en Sardaigne, et était recommandé par son frère qui était alors le secrétaire du duc de Chablais.

La nomination de Mgr Paget permit toutefois à Thiollaz de lui succéder en qualité de prévôt du chapitre. Il fut aussi renouvelé dans ses fonctions de vicaire général, ainsi que François-Marie Bigex. Mgr Paget leur adjoignit par la suite son neveu, Jacques-François Besson, docteur en droit de Dijon, qu'il appela auprès de lui comme chanoine et vicaire général. L'abbé de Thiollaz occupait donc des fonctions de premier plan dans le diocèse de Genève depuis près de quinze ans lorsque les troupes révolutionnaires pénétrèrent en Savoie. Il avait pu y observer une Église culturellement sur la défensive mais encore loin d'être moribonde. Les congrégations masculines, certes, souffraient d'une baisse des vocations et d'une désaffection assez générales mais de nombreux diocèses pouvaient presque sembler encore florissants. Celui de Genève, en particulier, du fait de sa situation géopolitique particulière de bastion avancé face à la « Rome protestante », était encore très marqué par la Contre-Réforme dont l'élan se trouvait régulièrement renouvelé par ce voisinage. Pour les

³⁶ ADS, 43F53, lettre de Mgr de Thiollaz à Mgr Martinet, archevêque de Chambéry.

³⁷ ADS, 43F52, lettres de Mgr Biord à M. Bigex, au séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

³⁸ J.-M. Lavanchy, *Le diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française*, Annecy, 1894.

évêques dépossédés de Genève, la lutte religieuse contre le protestantisme constituait encore au XVIII^e siècle l'horizon naturel de l'action épiscopale. Constituer le diocèse en rempart contre Genève supposait cependant l'appui du pouvoir séculier, fondé sur la coïncidence de la frontière religieuse et de la frontière politique entre la monarchie sarde et la république calviniste. C'est ce à quoi s'employait Mgr Biord, qui devait faire face sur ce terrain à l'attrait économique que représentait pour Turin une entente avec Genève, le commerce étant favorisé par la tolérance religieuse³⁹. Un autre combat fit passer, bien malgré lui, Mgr Biord à la postérité, et lui fut également dicté par un voisinage inquiétant : celui de Voltaire lui-même, qui séjournait sur son diocèse à Ferney, afin de rester à proximité de la Suisse. L'affaire des Pâques de 1768-1769, où le philosophe communia et prononça un sermon, fut pour lui l'occasion d'une série de lettres où il tâcha de tourner en ridicule le pieux évêque de Genève, qui protestait publiquement contre l'attitude du « patriarche de Ferney » et s'adressa même à Versailles.

Cette double orientation, contre le protestantisme et contre la philosophie des Lumières, dans une Savoie du XVIII^e siècle qui n'était pas soumise à l'Église d'une manière aussi monolithique qu'on a pu le dire⁴⁰, se retrouve exactement, une cinquantaine d'années plus tard, dans l'action de Mgr de Thiollaz. Sur la question genevoise, il disposait d'un chef de guerre particulièrement redoutable en la personne de l'abbé Jean-François Vuarin, docteur de Sorbonne comme lui. Ce jeune diacre extrêmement déterminé faisait partie, durant la Révolution, des missionnaires disposés en Savoie par Thiollaz, alors vicaire général. Ce dernier l'avait envoyé en 1795 dans la ville de Genève, afin de préparer le terrain à une éventuelle réintroduction du catholicisme au sein de la « Rome protestante ». Il lui écrivait des lettres, officiellement adressées à « M. Niquelet, marchand drapier », où il lui donnait ses instructions et l'exhortait à ne pas se décourager⁴¹. En 1797, l'abbé Vuarin, ordonné prêtre à Fribourg, revient à Genève où, alors que la ville est envahie par les armées françaises, il parvient à tirer parti de la liberté de culte théoriquement imposée par le Directoire pour créer une paroisse catholique, et s'installe provisoirement dans le temple dit « des Allemands ». Il bénéficie dans cette entreprise du soutien direct et constant de Thiollaz, qui, après le Concordat, rédige un long mémoire en vue d'obtenir des autorités le temple de Saint-Germain, plus vaste, et n'hésite pas à retourner, non sans ironie, la législation française contre ses auteurs. « Il est indubitable, écrit-il, que Genève forme une partie de la République française, et que par conséquent la loi du 18 germinal an X, qui est envisagée comme une loi fondamentale de la République, doit y être exécutée comme ailleurs. [...] En vertu de cette loi les

³⁹ A. Pertuiset, *op. cit.*, p. 169-213.

⁴⁰ F. Meyer, *La foi des montagnes : culture et religion dans la Savoie d'Ancien Régime*, Annecy, 2014 (MDAS ; 121).

⁴¹ AAS, recueil n° 30, lettres de Thiollaz à Vuarin.

protestants obtiennent dans toute la République des églises comme temples, *et les obtiennent gratis* [ajouté de la main de Bigex] ; par quelle fatalité arriverait-il donc qu'on ne pût obtenir un temple pour église à Genève ? »⁴². Toute sa vie, Thiollaz défend les arrières de Vuarin, qui se tourne vers lui, même après le rattachement de Genève au diocèse de Lausanne, comme en 1820 où l'intransigeance de l'abbé le met en porte-à-faux vis-à-vis de son nouvel évêque, Mgr Yenni, au sujet d'un serment exigé de lui par le gouvernement de Genève. En 1827 enfin, Vuarin écrit encore à Thiollaz, devenu évêque à son tour, pour lui suggérer un vaste système de surveillance des ouvriers de son diocèse qui viennent travailler à Genève, et sont ainsi « mêlés jour et nuit avec une populace corrompue, hérétique ou impure », ce qui n'arriverait pas si l'abbé pouvait connaître leur nom et les prendre en charge. Dans le même temps, la présence de livres ou de pasteurs protestants sur le territoire du diocèse était signalée par les curés de Mgr de Thiollaz aux *carabinieri* royaux⁴³. Thiollaz, on peut donc l'affirmer, ne perdit jamais la question protestante de vue, et l'héritage de la Contre-Réforme savoyarde était encore dans les années 1820 un des cadres fondamentaux de sa politique.

La rhétorique anti-philosophique, d'autre-part, surabonde dans ses lettres pastorales et ses mandements. En guise d'exemple, on peut citer la vigoureuse ouverture de la lettre de 1825 consacrée au *Respect dû à l'Église* : « Dans le nombre immense d'opinions dangereuses, fausses, subversives de tout ordre, qui inondent les sociétés, la plus féconde en ruines de tout genre, celle même qui nuit le plus à l'espoir d'une restauration solide, c'est celle qui s'est attachée à décrier l'Église, qui a attaqué ses dogmes, qui a tourné sa morale en dérision, qui a jeté le ridicule sur le Ministère sacré, qui lui a contesté son autorité sur les hommes. Tel fut pendant cinquante ans le but des efforts de la secte philosophique ; elle n'a rien négligé pour l'atteindre ; les travaux de tous genres ne l'ont point effrayée : « Écrasez l'infâme » disait son Coryphée en parlant de notre sainte Religion, et dans un autre temps, elle s'écriait « Osez tout contre le clergé, vous serez soutenus ». Tout le monde connaît, peu de personnes apprécient l'épouvantable catastrophe qui a couronné tant d'efforts »⁴⁴. Les philosophes des Lumières, dont Voltaire, sont ici jugés responsables de la Révolution, avec une nuance conspirationniste qui rappelle les théories de Barruel. Sur un plan plus philosophique, l'*Essai sur la nature de l'autorité souveraine* est l'œuvre principale de Thiollaz, qui explique l'avoir rédigée en 1799 puis avoir attendu la Restauration pour la publier à Lyon, en 1816. Il s'agit d'une défense du droit divin des monarques, dans la lignée de Bossuet, mais appliquée à réfuter le *Contrat social* de Rousseau, et non sans parenté avec les idées de Joseph de Maistre. Sur le fond, c'est la démarche philosophique en

⁴² ADS 43F46, « Mauvaise foi de la ville de Genève qui refuse de céder un temple aux catholiques ».

⁴³ ADHS, 43F173, censure.

⁴⁴ AEA, lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Annecy sur le respect dû à l'Église, 26 novembre 1825.

elle-même que Thiollaz condamne : « J'oppose donc le simple bon sens aux philosophes politiques de notre génération, et j'espère faire voir que leurs lumières prétendues sont en réalité de très épaisses ténèbres. [...] Il est temps de comprimer la détestable manie de raisonner sur tout, qui s'est emparée de tout le monde. Certes, s'il était donné à tout le monde de dire des choses judicieuses, personne ne s'en plaindrait, [...] mais il n'en est rien. Il existe dans le monde une foule de cervelles étroites, et une foule d'objets vastes en eux-mêmes. Cette disproportion aurait dû condamner au silence une quantité d'hommes, elle a produit au contraire la multitude des frondeurs des vérités antiques »⁴⁵.

De part et d'autre de la Révolution se dessine donc une nette continuité, imposée en réalité par les données géographiques et historiques qu'étaient le voisinage de Genève et le passage à Annecy de Voltaire et Rousseau, et dans laquelle les événements révolutionnaires s'insèrent naturellement. Un homme comme Thiollaz abordait la Révolution avec l'arsenal politique et idéologique utilisé à la fin du XVIII^e siècle contre les protestants et les philosophes. On peut ajouter sans se montrer trop téléologique qu'il était ainsi plus disposé qu'un autre à théoriser cette continuité, et à envisager l'hypothèse, devenue classique par la suite, que la Révolution était fille des Lumières et petite-fille du protestantisme. Cette généalogie, qui analyse fondamentalement la Réforme comme esprit de rébellion contre l'autorité légitime, esprit qui aurait inspiré les philosophes puis les révolutionnaires, s'est diffusée au XIX^e siècle, notamment à travers les écrits de Joseph de Maistre et de Lamennais, et fut adoptée par les différents papes. Léon XIII lui-même écrivait en 1881 : « C'est de cette hérésie [le protestantisme] que naquirent au siècle dernier, et la fausse philosophie, et ce qu'on appelle le droit moderne, et la souveraineté du peuple, et cette licence sans frein en dehors de laquelle beaucoup ne savent plus voir de vraie liberté »⁴⁶. On remarque que cette idée apparaît chez Thiollaz dès les années révolutionnaires, et avec une singulière clarté, dans des formules telles que celles qui suivent : « C'est un rejeton du protestantisme, que les philosophes du siècle ont embelli et développé, qu'ils ont propagé en exaltant l'orgueil et en exagérant au peuple ses peines et ses privations »⁴⁷. « Tel est, sans exagération, l'esprit du siècle ; né du protestantisme et de la philosophie, fortifié par l'assemblée nationale, devenu puissant sous la convention, et que Napoléon sous une autre forme a porté au dernier période (*sic*) »⁴⁸. La Contre-Révolution est donc l'héritière de la Contre-Réforme pour la simple raison que, dans l'esprit de Thiollaz, la Révolution est issue de la Réforme.

⁴⁵ Préface de la réédition de 1831. C.-F. de Thiollaz, *Essai sur la nature de l'autorité souveraine, par un docteur en Sorbonne, évêque d'Annecy*, Lyon, 1816 (rééd. Chambéry, 1831).

⁴⁶ Léon XIII, Encyclique *Diuturnum*, sur l'origine du pouvoir civil, Rome, 29 juin 1881.

⁴⁷ C.-F. de Thiollaz, *op. cit.*, récapitulation et conclusion du chapitre III.

⁴⁸ AAS, C308, mémoire inédit de la main de C.-F. de Thiollaz intitulé *Coup d'œil sur les maux de la société et les moyens d'une restauration*, envoyé à M. de Collegno, commissaire du roi, au printemps 1816.

Une telle analyse des faits, qui place la Révolution « à mi-parcours » d'un processus néfaste d'« engendrement du monde moderne »⁴⁹, conduit d'ailleurs sans peine à une interprétation providentialiste de celle-ci. Là encore, la théorie a été popularisée par Joseph de Maistre mais se trouve de façon précoce sous la plume de Thiollaz. Dans cette optique, les événements révolutionnaires ne fonctionnent pas comme un point de départ malheureux mais comme la preuve éclatante et voulue par Dieu que l'Église, lorsqu'elle critiquait les Lumières, le protestantisme et l'« esprit du siècle », a toujours eu raison. La Providence divine a permis la Révolution pour manifester où pouvaient conduire les idées condamnées par l'Église, et ce qu'il advient d'un État qui ne prend pas la religion pour base. Mgr de Thiollaz aurait, sans hésiter, appliqué aux libéraux des années 1820 la célèbre formule attribuée à Talleyrand, qui dénonçait les émigrés ultras comme n'ayant « rien oublié, rien appris », puisque la leçon de la Révolution est pour lui précisément l'échec du libéralisme. Citons-le à nouveau : « Cessons donc, NTCF [nos très chers frères], cessons d'imputer nos malheurs aux hommes, et d'en accuser leur malice ; quelle qu'elle ait jamais été, elle ne pouvait rien sur nous sans la volonté du Seigneur. [...] S'il a pris la malice humaine pour ministre de sa justice, c'est que rien ne devait plus venger sa gloire outragée que d'abandonner l'homme aux maximes perverses qu'il avait adoptées, c'est que le règne de la philosophie devait à la fois, par ses excès, punir la génération criminelle, et, par ces mêmes excès, instruire et préserver les générations futures »⁵⁰ ; « Souvenons-nous que les maux comme les biens viennent de Dieu, et que, s'il a permis cette hideuse expérience, que le soleil n'avait point encore éclairée, c'est pour nous rendre sensible toute la perversité des doctrines qui ont produit tant de malheurs »⁵¹ ; « La Providence elle-même a paru se plaire à déconcerter la bravoure et la sagesse des nations, elle voulait sans doute laisser un champ libre à l'irréligion, pour que tout homme sage pût apprécier les espérances qu'elle donnait, et les maux infinis dont elle a été la source »⁵².

Le legs de la Révolution : le prestige des « confesseurs de la foi »

Si Mgr de Thiollaz, élève de Mgr Biord et héritier de sa lutte contre le protestantisme et les Lumières, insistait tant sur l'action de la providence, à l'œuvre dans la Révolution pour permettre enfin aux hommes de comparer et de juger, le fait est qu'il avait également des raisons personnelles de lui rendre hommage à l'issue des années révolutionnaires. Profondément engagé dans la

⁴⁹ P. Ladrière, *La Révolution Française dans la doctrine politique des papes de la fin du XVIII^e siècle à la moitié du XX^e siècle*, *Archives de sciences sociales des religions*, 1988, t. 66, n^o 1, p. 87-112.

⁵⁰ AAC, mandement des vicaires généraux de Mgr l'évêque de Chambéry et Genève, pour le jubilé, 20 décembre 1803, de Thiollaz et Bigex.

⁵¹ AEA, mandement de Mgr l'évêque d'Annecy, 1^{er} septembre 1823.

⁵² AEA, lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Annecy, au sujet du jubilé à Rome, 28 mars 1825.

lutte contre la Révolution sur les plans politique et pastoral, il avait manqué d'y perdre la vie et en sortait finalement conforté dans sa position et pourvu de responsabilités nouvelles. Cette période est bien connue grâce au travail des clercs savoyards érudits du XIX^e siècle, qui se sont attachés à relater, dans une perspective volontiers hagiographique, les vies héroïques des missionnaires et des prêtres exilés⁵³, et surtout grâce au grand mouvement de renouvellement réalisé autour du bicentenaire de 1989, dont les analyses, notamment celles de Christian Sorrel⁵⁴, mettent en évidence le succès réel mais incomplet de la pastorale anti-révolutionnaire du diocèse de Genève, tout en soulignant l'échec de son versant politique.

Claude-François de Thiollaz, prévôt du chapitre de Genève, n'avait pas attendu l'invasion de 1792 pour s'intéresser aux événements de France. Ceci tient notamment à la configuration géographique du diocèse, qui se trouvait à cheval entre la France et le Piémont-Sardaigne, comme c'était le cas d'un certain nombre de diocèses de frontière au XVIII^e siècle. Le pays de Gex, français, était alors entièrement rattaché à Annecy-Genève et constituait environ un tiers de ses paroisses. Parmi celles-ci se trouvait par exemple le prieuré de Léaz, qui avait été attribué au chanoine de Thiollaz afin de compléter ses revenus, la prébende des chanoines de Genève étant assez modeste. Ce territoire était relativement intégré aux mouvements de France, à l'image de son principal ecclésiastique, le curé-doyen de Gex. Celui-ci était depuis 1782 Pierre-Marin Roupf de Varicourt, lui aussi chanoine de Genève, qui se trouvait être le neveu à la mode de Bretagne de l'influent M. Émery, supérieur général de Saint-Sulpice, également originaire de Gex, et le frère de la marquise de Villette que Voltaire considérait comme sa fille adoptive. Lorsqu'à l'été 1789 les dîmes furent supprimées en France, puis les biens du clergé nationalisés, le chapitre perdit une partie de ses revenus. M. de Thiollaz envoya à Paris le chanoine de Varicourt afin d'y défendre ses droits, puis le rejoignit afin de s'en occuper lui-même. Il se trouvait donc à Paris en septembre 1789, mais n'y obtint pas l'indemnité escomptée.

Mgr Paget attendit la condamnation publique et formelle de la constitution civile du clergé par le bref *Quod aliquantum* de mars 1791, soit huit mois après la promulgation de la constitution, pour faire paraître une brève lettre pastorale exhortant les prêtres du pays de Gex, seuls concernés pour

⁵³ J.-M. Lavanchy, *op. cit.* ; N. Albert, *op. cit.* ; A. Billiet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, Chambéry, 1865 ; F. Fleury, *Histoire de l'Église de Genève depuis les temps les plus anciens, avec des pièces justificatives*, Genève, 1881.

⁵⁴ C. Sorrel, *L'Église de Savoie et la Révolution : forces et limites d'une résistance spirituelle, La Révolution française dans le duché de Savoie : permanences et changements, rencontres à l'université de Savoie (14 mars 1989)*, Chambéry, 1989, p. 97-138 ; *id.*, *Le serment civique du clergé du département du Mont-Blanc en 1793, Vivre en Révolution : la Savoie (1792-1799), actes du colloque de Montmélian (20 mai 1989)*, Chambéry, 1989, p. 159-199 ; *id.*, *Le clergé réfractaire et le culte laïque en Savoie de 1793 à 1801, Vivre en Révolution : la Savoie (1792-1799), actes du colloque de Montmélian (20 mai 1989)*, Chambéry, 1989, p. 269-285.

le moment, à se soumettre au pape⁵⁵. En novembre 1792, la Savoie était incorporée à la France révolutionnaire, et l'évêque de Genève émigrait vers le Piémont, laissant le gouvernement du diocèse aux mains de ses vicaires généraux Bigex et Thiollaz, assistés de son neveu Besson et de Rouphe de Varicourt. Le serment commença d'être exigé au début de l'année 1793, date où le diocèse de Genève, nous dit Christian Sorrel, « s'affirme comme le foyer du refus », puis « le laboratoire de la pastorale réfractaire savoyarde » tandis que d'autres territoires ont une attitude plus contrastée, comme la Tarentaise et les marges du diocèse de Chambéry. L'activité de Thiollaz à cette époque fut assez intense (déclaration solennelle du chapitre du 13 février 1793, affirmant sa fidélité au pape et à l'évêque en exil, lettres aux prêtres pour les encourager à ne pas prêter serment, délégation de pouvoirs spéciaux aux curés et vicaires), pour que le Directoire du département, après l'avoir fait arrêter avec l'abbé Besson, imprime en 1 500 exemplaires le procès-verbal de sa condamnation, à diffuser dans tout le département⁵⁶, ce qui indique l'importance relative qu'il y avait prise. Condamné à la déportation en Guyane, l'abbé de Thiollaz s'évade à Lyon, est arrêté à nouveau, transféré à Bordeaux, sort de prison après une intervention de la duchesse de Doudeauville auprès de Fouquier-Tinville, part pour l'Angleterre, et se trouve à Lausanne en août 1793 après avoir traversé l'Allemagne. Il y rejoint l'abbé Bigex et la soixantaine de prêtres insermentés qui s'y sont réfugiés.

Le serment exigé des prêtres savoyards en février 1793 mêle le simple serment d'adhésion à la constitution civile du clergé, demandé en France dans un premier temps, et le serment dit « Liberté-Égalité », qui n'avait pas été formellement condamné par le pape. Le rejet de ce serment par la grande majorité des prêtres du diocèse de Genève entraîne leur émigration massive, notamment vers la Suisse voisine, tandis qu'un évêque constitutionnel est élu au printemps 1793 pour tout le département du Mont-Blanc (diocèses de Genève, Chambéry, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne) en la personne du curé de Saint-Pierre-d'Albigny, François-Thérèse Panisset. Tandis que celui-ci peine à organiser le clergé assermenté⁵⁷, l'Église réfractaire se structure en plusieurs pôles bien coordonnés, tirant parti de la hiérarchie déjà existante. À Turin se trouve Mgr Paget. Il y nomme deux nouveaux vicaires généraux parmi les prêtres du diocèse qui sont réfugiés avec lui, le chanoine Jacques-François Dubouloz, ancien préfet du collège d'Annecy, et l'abbé Nicolas Saint-Marcel, ancien précepteur des enfants du roi, et les envoie en Savoie. En Suisse, la ville de Lausanne, dont le bailli est favorable aux idées contre-révolutionnaires, est le principal foyer réfractaire et la résidence de l'abbé Bigex, ainsi que de

⁵⁵ AN, D/XXIXbis/23, dossier 244, pièce 6.

⁵⁶ AN, F7 5350, dossier des émigrés, Dethiollaz Claude-François.

⁵⁷ C. Sorrel, *Damnatio memoriae* : la légende noire de François-Thérèse Panisset, évêque du Mont-Blanc (XVIII^e-XX^e siècles), *Gouverner une Église en Révolution : histoires et mémoires de l'épiscopat constitutionnel, actes des journées d'étude organisées par le LARHRA, Lyon (8-9 juin 2012)*, Lyon, 2017, p. 281-304.

plusieurs émigrés savoyards qui entretiennent l'agitation politique, parmi lesquels Benoît-Maurice de Sales et Joseph de Maistre⁵⁸. Thiollaz est parfois à Lausanne, parfois à Turin, et va jusqu'à Venise. Il est en communication directe aussi bien avec les autres vicaires généraux qu'avec les prêtres insermentés clandestinement cachés en Savoie, avec l'archevêque de Turin, le cardinal Costa d'Arignano, et même avec le secrétaire d'État de Pie VI, le cardinal de Zelada. Les circonstances exceptionnelles, d'autre part, amènent les dignitaires des différents diocèses de Savoie à se rapprocher et à se coordonner : André-Marie de Maistre, vicaire capitulaire de Tarentaise depuis la mort de son évêque et Jean-Baptiste Aubriot de La Palme, vicaire général de Chambéry, sont également à Turin et confèrent avec le clergé de Genève.

La priorité était alors de saper le travail du clergé constitutionnel et d'obtenir la rétractation et le départ en émigration des prêtres qui continuaient à en faire partie. Thiollaz écrivit en ce sens une lettre aux nombreux curés qui, bien que jureurs, avaient refusé de se rallier à Mgr Panisset. Fidèle à son esprit intransigent, il l'annota d'ailleurs pour lui-même en regrettant la modération dont il était obligé de faire preuve⁵⁹. Dès le début de l'année 1794, cependant, la tentative d'établir un diocèse du Mont-Blanc s'effondra en raison du retrait du soutien des autorités révolutionnaires. Antoine-Louis Albitte, le célèbre « tigre de l'Ain », envoyé en mission en Savoie, menait en effet désormais une politique strictement anti-religieuse, demandant aux prêtres une abjuration pure simple. Cette formule, dite « serment d'Albitte », signait la fin de l'Église constitutionnelle en Savoie. Elle permit, l'année suivante, aux vicaires généraux de Genève de réaliser un coup d'éclat en négociant l'abdication et la rétractation de Mgr Panisset. Désireux d'être réintégré dans la communion avec Rome, ce dernier fut en effet conduit à Lausanne par le vicaire général Dubouloz, et pris en charge par Thiollaz qui rédigea une rétractation formelle destinée à la publication. Ce texte, qui n'était pas dénué d'importance dans la mesure où il s'agissait de la première abdication d'un évêque constitutionnel, fut ensuite remanié par Joseph de Maistre, apparemment dans un sens plus nettement ultramontain.

Durant cette période et jusqu'au concordat, Thiollaz et Bigex dirigent collégalement le diocèse de Genève, assistés de Dubouloz et Saint-Marcel, non sans tenir informé Mgr Paget. Ils publient des instructions pastorales pour transmettre leurs consignes aux fidèles, et ont visiblement un droit d'initiative complet : on trouve, par exemple, dans les archives de l'Académie salésienne, des notes prises par Thiollaz sur les décisions de l'évêque du Puy, Mgr de Galard-Terraube, dont il s'inspire dans ses propres orientations⁶⁰. Bigex tient le premier rôle vis-à-vis des fidèles, et engage le diocèse dans une voie novatrice en développant le culte animé par des laïcs durant les mois où il n'y a presque

⁵⁸ P. Guichonnet, *Les monts en feu : la guerre en Faucigny (1793)*, Annecy, 1994 (MDAS ; 100).

⁵⁹ AAS, C308.

⁶⁰ *Ibid.*

plus de prêtres en Savoie⁶¹. Ses publications, comme *Le missionnaire catholique* de 1796 et surtout ses *Étrennes religieuses*, recueil d'articles religieux sur tous les sujets qu'il publie chaque année à partir de 1798, sont largement diffusées⁶². Thiollaz est davantage impliqué dans l'organisation des missions, entre le printemps 1795, où la politique de la Convention thermidorienne pousse les prêtres savoyards à revenir massivement dans le diocèse, et la « seconde Terreur » de septembre 1797 qui voit l'arrestation et la déportation de 174 d'entre eux vers l'île de Ré. Il ajoute ainsi un *Précis de quelques décisions pour les missionnaires de la Savoie* aux *Avis pastoraux* de Mgr Paget rédigés par Bigex, Besson, Dubouloz et Saint-Marcel⁶³, dans lequel il traite de l'attitude à adopter sur des sujets délicats tels que la conscription, les assignats, ou les mariages célébrés en l'absence d'un prêtre réfractaire.

En dehors de ces activités pastorales se pose la question de la participation de Thiollaz aux affaires politiques de la Contre-Révolution. Lausanne, on l'a dit, était un foyer d'agitation où fut préparée l'offensive sarde de l'été 1793 qui tenta sans succès de soulever le Faucigny, la Maurienne et la Tarentaise, et où les réseaux royalistes français du comte d'Antraigues ou de Cazalès avaient des ramifications⁶⁴. Le prévôt de Thiollaz fut-il compromis dans ces opérations ? Il est certain qu'il était personnellement lié avec Benoît-Maurice de Sales, qui était à la tête des armées sardes, et avec Joseph de Maistre, agent du roi de Sardaigne à Lausanne. Il était de plus le neveu du comte de La Fléchère, qu'une émeute royaliste portait au même moment à la tête de la municipalité d'Annecy et qui fut exécuté après son échec⁶⁵. Selon Paul Guichonnet, toutefois, son implication ne s'arrêtait pas là. « Maistre et Sales, dit-il, organisent, avec les vicaires généraux Thiollaz et Bigex, une officine de renseignement et de correspondances destinées à éclairer le cabinet de Turin. Elle est essentiellement alimentée par l'avocat Pierre-Joseph Mirami »⁶⁶. Lorsque le Directoire, en novembre 1797, met sous surveillance les « grands vicaires du ci-devant diocèse d'Annecy François-Marie Bigex et Claude-François d'Hetiollat » et que le commissaire du directoire exécutif du Léman demande au ministre de la Police de faire pression sur la Suisse pour obtenir leur expulsion, il ne leur est pourtant reproché qu'une « correspondance des

⁶¹ C. Sorrel, Le clergé réfractaire et le culte laïque en Savoie de 1793 à 1801, *Vivre en Révolution : la Savoie (1792-1799), actes du colloque de Montmélián (20 mai 1989)*, Chambéry, 1989, p. 269-285.

⁶² ADS, 43F153, *Étrennes religieuses pour l'an de grâce 1809*, éditées à Aurillac, Autun, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourg, Bruxelles, Châlons-sur-Saône, Chambéry, Dijon, Genève, Grenoble, Mâcon, Montbrison, Poitiers, le Puy, Rodez, Saint-Brieuc, Saint-Flour et Toulouse.

⁶³ N. Albert, *op. cit.*, t. 1, p. 182-194.

⁶⁴ AN, F7 3049/B, police générale.

⁶⁵ Sur cet épisode, cf. J. Nicolas, Un épisode contre-révolutionnaire : Annecy, août 1793, *Chemins d'histoire alpine : mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, sous la dir. de M. Fol, C. Sorrel et H. Viallet, Annecy, 1997, p. 365-381.

⁶⁶ P. Guichonnet, *op. cit.*, p. 180.

plus actives avec les réfractaires cachés dans le département », sans mention d'une quelconque intrigue politique⁶⁷. Tout au plus peut-on donc remarquer que, sur le plan des principes, la politique et la religion s'articulent très étroitement chez Thiollaz, tandis que d'autres têtes du clergé réfractaire, comme Antoine Martinet en Tarentaise, recommandent à leurs missionnaires de s'en tenir à une prudente réserve : « Ils se rappelleront que notre royaume n'est pas de ce monde... que par conséquent nous ne devons pas nous mêler des opinions politiques, lesquelles n'ont aucune liaison avec le dogme » dit le règlement des missions de Martinet, là où celui de Thiollaz s'ouvre avec un article sur l'« ordre civil » qui affirme hautement « qu'aucun savoyard ne peut en conscience désirer ou concourir volontairement à empêcher que le roi de Sardaigne ne rentre dans les droits qu'il conserve sur la Savoie et dont l'exercice ne se trouve suspendu que par le fait ».

Les années révolutionnaires, en définitive, permettent au vicaire général de Genève d'acquérir une importance incontestable à l'échelle locale. M. de Thiollaz, lorsque sa radiation officielle de la liste des émigrés en décembre 1800⁶⁸ puis le concordat de 1801 lui permettent de rentrer officiellement en Savoie, est bien connu des autorités politiques et religieuses françaises et sardes. Après avoir dû quitter en 1797 la Suisse envahie par les armées françaises, il s'est d'ailleurs réfugié en Italie, ce qui lui a permis d'assister à Venise, en compagnie de Mgr Paget, au conclave de 1799-1800 et au couronnement du pape Pie VII. Il est donc amplement pourvu désormais du réseau qui lui faisait défaut dix ans plus tôt pour succéder à Mgr Biord. De façon plus décisive, son attitude dans les épreuves lui assure durablement la considération générale, une fois la paix religieuse revenue. Tout comme ses frères d'armes Bigex, Besson, Aubriot de La Palme, il est systématiquement paré du titre de « confesseur de la foi », celui de saints persécutés mais non martyrs, ou qualifié d'« homme apostolique », dans les chants et les éloges composés en son honneur⁶⁹, sur lesquels renchérit la tradition historiographique catholique du XIX^e siècle⁷⁰. Dans les années 1800, remarque M. Franck Roubeau à propos de Bigex ou Thiollaz, « il est fort probable qu'ils représentaient pour les séminaristes ce que le clergé pouvait produire de meilleur »⁷¹. Durant ses années d'épiscopat, enfin, le prestige personnel de Thiollaz est au moins autant que l'onction reçue à Turin la source de sa légitimité et de l'autorité si visible qu'il exerçait sur tout son clergé.

⁶⁷ AN, F7 3049, police générale, dossier 1, pièces 320-332.

⁶⁸ AN, F7 5350, dossiers des émigrés, Dethiollaz Claude-François.

⁶⁹ AAS, C308.

⁷⁰ C.-J. Joennoz, *Beautés de l'histoire du diocèse de 0Genève*, Annecy, 1830 ; F. Fleury, *op. cit.*, Genève, 1881 ; J.-F. Vuarin, *Lettre au vénérable clergé de l'ancien diocèse de Genève, suivie d'une notice édifiante sur quatre confesseurs de la foi de ce diocèse*, Genève, 1838.

⁷¹ F. Roubeau, Une institution religieuse très politique : le séminaire de Chambéry sous le Premier Empire, *États de Savoie : Églises et institutions religieuses, des Réformes au Risorgimento, actes du colloque PRIDAES VII, Lyon (17-19 octobre 2013)*, sous la dir. de M. Ortolani, C. Sorrel et O. Vernier, Nice, 2013, p. 233-242.

Restaurer le diocèse de Genève

L'organisation des paroisses du Léman sous le concordat, premier acte du retour à l'ordre

En vertu du concordat de 1801, le pape Pie VII demanda à Mgr Paget sa démission, que celui-ci, âgé de 75 ans, lui remit en avril 1802. La nouvelle organisation des circonscriptions ecclésiastiques prévoyait de maintenir la formule adoptée sous la Révolution d'un diocèse unique en Savoie, à ceci près qu'il ne porterait plus le nom de « diocèse du Mont-Blanc » mais de « diocèse de Chambéry et Genève ». En 1798, en effet, avait été créé, en amputant le département du Mont-Blanc de sa partie Nord, un département du Léman, qui avait Genève pour capitale. Le territoire du Léman correspondait environ aux deux tiers de celui de l'ancien diocèse de Genève ; il avait l'avantage, en englobant le pays de Gex, de faire disparaître la frontière temporelle qui traversait jusque-là le diocèse, mais se voyait privé de tout l'avant-pays genevois et en particulier de la ville d'Annecy, demeurée sous-préfecture du Mont-Blanc. L'évêque nommé à Chambéry et Genève fut Mgr René de Mérinville, qui occupait avant la Révolution le siège de Dijon. Âgé de cinquante ans, ancien aumônier de la reine Marie-Antoinette, réfractaire et émigré, il prit possession de sa cathédre chambérienne en janvier 1803, après avoir passé plusieurs mois à réorganiser l'archidiocèse de Lyon pour le compte du cardinal Fesch.

Le nouvel évêque, conscient de trouver au sortir de la période révolutionnaire un diocèse globalement uni, confirma dans leurs responsabilités les élites des différents clergés savoyards qui avaient fait leurs preuves en organisant les missions durant les années précédentes. Le chapitre de Chambéry intégra donc d'anciens vicaires généraux de Genève, avec les abbés Bigex, de Thiollaz et Dubouloz, le vicaire capitulaire de Moûtiers, l'abbé André-Marie de Maistre, celui de Chambéry, l'abbé Aubriot de La Palme, ainsi que l'abbé Goybet, ancien vicaire général de Belley⁷². Bigex et Thiollaz étaient en outre vicaires généraux du nouveau diocèse, chargés plus particulièrement du département du Mont-Blanc pour le premier et de celui du Léman pour le second⁷³. Leur tâche consistait à rétablir l'organisation de l'Église dans leurs circonscriptions respectives, avec, selon l'esprit du système concordataire, deux axes principaux : la délimitation des paroisses, dont le nombre devait être réduit et l'emplacement rationalisé, et la nomination des curés, avec l'idée avouée de réconcilier et de fondre en un le clergé réfractaire et le clergé constitutionnel. Ce travail d'envergure s'étendit sur plusieurs années, des négociations avec la préfecture ayant lieu jusqu'en 1808. Mgr de Mérinville, en la matière, laissa à ses vicaires généraux une autonomie complète, et on retrouve donc tout au long des échanges l'écriture et le style de l'abbé de Thiollaz.

⁷² A. Billiet, *op cit.*

⁷³ ADS, 43F45, nomination des vicaires généraux, 25 janvier 1803.

La législation sur la disposition des paroisses était fixée par les articles organiques qui furent ajoutés sans négociation par Bonaparte au concordat de 1801. Elle prévoyait une organisation à trois niveaux, avec en premier lieu les cures, qui devaient correspondre aux justices de paix, puis les succursales, dont les desservants avaient un revenu deux fois moindre, et enfin les annexes qui n'avaient pas de desservant propre. Les curés au sens strict et les desservants des succursales étant devenus des fonctionnaires salariés par l'État, celui-ci avait intérêt à réduire leur nombre le plus possible. Les négociations entre préfet et vicaire général étaient donc vouées à suivre le scénario écrit d'avance d'un rapport de force entre l'administrateur économe, proposant de diviser au moins d'un tiers le nombre des paroisses, et le pasteur ombrageux, attentif dans l'esprit du concile de Trente à maintenir un maillage paroissial serré, en particulier dans le Léman où la reconquête de Genève ouvrait au catholicisme des perspectives intéressantes. Thiollaz eut affaire, en la circonstance, à deux préfets successifs. Ayant en effet commencé à organiser les paroisses avant même la prise de possession de Mgr de Mérinville et sa confirmation comme vicaire général en janvier 1803, il avait été amené à négocier d'abord avec le préfet Ange-Marie d'Eymar, qui avait approuvé en grande partie ses plans. Après la mort de ce dernier, les discussions reprirent avec son successeur, Claude-Ignace de Barante, père de l'écrivain, qui se montra d'abord moins conciliant et proposa d'autres suppressions. Thiollaz écrivit à ce moment plusieurs mémoires faisant appel à différents arguments (éloignement, difficulté des communications, exigüité des églises, et même antipathie réciproque de deux villages dont on avait prévu la fusion) et obtint en 1806 un compromis avec l'érection de cinquante-quatre nouvelles succursales dont la dotation serait entièrement aux frais des communes⁷⁴, ce qui ménageait les deux parties.

Sur les 248 paroisses que comptait le territoire du Léman avant la Révolution, 209 furent donc en définitive maintenues, soit 84% d'entre elles⁷⁵. Vingt-deux paroisses avaient le rang de cure. Le culte ne fut interdit que dans vingt-neuf églises, qui n'étaient ni succursales ni annexes. Il s'agissait donc pour Thiollaz d'un succès, dans la mesure où le plan initial du diocèse prévoyait 218 paroisses, contre 155 dans celui du préfet de Barante, et d'un résultat un peu supérieur à la moyenne des autres diocèses, où le taux de suppression est évalué à 25%⁷⁶. On doit noter, à l'inverse, qu'une partie du travail souhaité par le préfet était déjà réalisée avant 1802. L'organisation des missions dans les années 1790, en effet, annonçait le système concordataire à bien des égards. Le futur territoire du Léman, dans les dernières années de la Révolution, était divisé en dix-huit « missions », regroupant sous l'autorité d'autant de chefs la quarantaine d'archiprêtres que comprenait jusque-là cette portion du

⁷⁴ ADS, 43F46.

⁷⁵ ADS, 43F43.

⁷⁶ N. Champ, La paroisse concordataire : un espace religieux entre contraintes administratives et aspirations communes, *La paroisse : communauté et territoire*, sous la dir. de B. Merdrignac, Rennes, 2019, p. 129-139.

diocèse⁷⁷. La délimitation de ces missions n'est pas sans évoquer celle des 22 cures établies en 1803, sans la recouper exactement, et témoignait déjà du souci de créer, entre la paroisse et le diocèse, une structure plus efficace et moins pléthorique que les anciens archiprêtres. L'organisation des paroisses concordataires, même si elle fut longue et parfois conflictuelle, le vicaire général ou les communes n'hésitant pas à en appeler directement au ministre pour contraindre le préfet⁷⁸, fut donc aussi marquée par un certain pragmatisme, tant de la part du pouvoir civil, appliquant les consignes de pacification religieuse du Consulat, que de la part de Thiollaz, à qui l'expérience avait déjà donné une connaissance approfondie du diocèse, de ses villages et de ses communications difficiles.

La nomination des curés était un sujet plus brûlant. Bonaparte souhaitait qu'un tiers ou un quart du clergé des diocèses concordataires fût composé d'ecclésiastiques constitutionnels⁷⁹. Toutefois, dans la mesure où le clergé de Genève avait été très majoritairement réfractaire, et où les prêtres ayant effectivement fait partie du diocèse constitutionnel de Mgr Panisset, pendant les quelques mois de son existence, étaient de nombre encore plus restreint, le vicaire général de Thiollaz avait les moyens de se passer facilement des jureurs en attribuant les postes, et il ne s'en priva guère. Les listes de curés établies de sa main⁸⁰ et le grand dictionnaire du chanoine Rebord⁸¹ permettent en effet d'établir que, sur 218 curés prévus au départ, le nombre des assermentés s'élevait dans un premier temps à huit, puis fut finalement étendu à onze. Encore s'agissait-il exclusivement de prêtres n'ayant prêté que le premier serment, dit de « Liberté-Égalité », s'étant rétractés rapidement et n'ayant jamais participé au culte constitutionnel (à l'exception d'un cas, celui de Nicolas-Marie Mugnier, ci-devant chanoine de Samoëns, nommé curé à Saint-Jean-de-Gonville). La proportion des assermentés dans les curés du Léman en 1803 était donc de 4%, et parmi les 83 prêtres séculiers du diocèse de Genève ayant prêté le premier serment en 1792, 12% étaient parvenus à être réintégrés. Aucun d'entre eux n'était pourvu d'une cure au sens concordataire du terme, et ils furent la plupart du temps éloignés de leur paroisse d'origine. Il en était ainsi même pour des prêtres qui, après avoir rétracté leur serment, avaient émigré puis participé aux missions, comme l'abbé Ballaloud, ancien curé de Morillon, nommé dans le pays de Gex. Son oncle, un M. Rouge, écrivit en sa faveur un mémoire à l'évêque, dans lequel il se plaignait de l'hostilité de M. de Thiollaz, incompréhensible envers un ancien missionnaire, et dépeignait son neveu comme victime d'une cabale, en omettant le fait que celui-ci était

⁷⁷ ADS, 43F46, tableau du diocèse de Genève.

⁷⁸ AN, F19*263 et 175 et ADS, 43F46.

⁷⁹ A. Billiet, *op. cit.*, p. 394.

⁸⁰ ADS, 43F43, observations sur le plan de la préfecture relatif à la nouvelle organisation des paroisses du Léman

⁸¹ C.-M. Rebord et A. Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy, dès 1535 à nos jours*, Bourg, 1920-1921.

aussi un ancien jureur⁸². L'abbé Bigex, dans le Mont-Blanc, semble s'être montré un peu moins draconien, puisqu'on trouve un certain nombre d'assermentés de l'ancien diocèse de Genève transférés à des postes du Mont-Blanc, parfois d'une certaine importance. C'est le cas de l'abbé Recville, ancien curé de Collonges, nommé curé d'Aix-les-Bains, ou de l'abbé Calligé, curé-archiprêtre de Moûtiers. La part des jureurs restait néanmoins très limitée à l'échelle du diocèse, ce dont Mgr de Mérinville s'excusait dans une lettre au ministre des cultes Portalis en faisant remarquer, à juste titre, que le nombre des prêtres assermentés était depuis l'origine plus faible en Savoie qu'ailleurs⁸³. On pourrait également ajouter que, parmi les prêtres les plus en vue du diocèse constitutionnel, beaucoup avaient prêté le second serment, dit d'Albitte, qui équivalait à une abjuration, et que plusieurs s'étaient ensuite mariés, à l'exemple de Joseph-François Mallinjouid et de Claude-Martin Cadon, respectivement vicaire général et vicaire épiscopal de Mgr Panisset.

Lorsque l'abbé de Thiollaz attribua les postes du Léman en 1803, sa priorité, au-delà de la mise à l'écart des curés compromis durant les années révolutionnaires, semble avoir été, dans une visée clairement restauratrice, de replacer autant que possible les curés là où ils étaient avant 1792. 87 paroisses retrouvaient ainsi leur curé, soit près de 40% d'entre elles. La conséquence de ce fait était la constitution d'un corps presbytéral plutôt âgé, en particulier pour les missions les plus importantes, étant donné que les curés d'avant 1792 devaient déjà avoir une certaine expérience, et qu'ils avaient en 1803 dix ans de plus. Si les cas de l'abbé Hugonet, nommé curé-archiprêtre de Ferney à 73 ans, et de l'abbé Gallay de Saint-Pierre, curé-archiprêtre de Douvaine à 74 ans, restaient isolés, on peut raisonnablement penser que la moyenne d'âge de ces curés d'Ancien Régime de retour dans leurs paroisses approchait 60 ans. Leur faible longévité en poste est un autre signe de leur âge avancé : on peut estimer à environ un tiers la proportion des curés du département nommés en 1803 qui étaient morts moins de dix ans plus tard⁸⁴.

Pour les paroisses auxquelles il était impossible de rendre leurs desservants d'avant la Révolution, car ceux-ci étaient décédés, avaient quitté le diocèse, ou prêté serment, Thiollaz puisa naturellement dans le vivier des missionnaires qui, à partir de 1795, avaient occupé des charges pastorales sur le territoire du diocèse. Il s'agissait, au contraire des anciens curés, d'hommes souvent jeunes, qui avaient été vicaires sous l'Ancien Régime ou qui avaient été ordonnés pendant l'émigration, comme les abbés Vuarin et Rey, promis à de féconds ministères. L'activisme et la détermination de ces missionnaires suscitait la méfiance des autorités : « Je ne doute pas, écrivait Barante en 1803, que vous n'écartiez de ces emplois les prêtres jeunes qui n'ont commencé à

⁸² ADS, 43F46, mémoire de M. Rouge relatif à M. Ballaloud, recteur de Grilly, et à M. Choullex, recteur de Morillon.

⁸³ A. Billiet, *op. cit.*, p. 395.

⁸⁴ AAC, Z1 245-248, clergé du diocèse de Chambéry au cours de la révolution (1792-1802).

exercer leur ministère que depuis la Révolution. [...] Ils ont d'ailleurs tous montré un esprit ardent et un amour de domination et d'influence qui a troublé la paix des communes, [...] ils ont aigri les citoyens contre la France et ont soulevé l'opinion contre les acquéreurs de biens nationaux »⁸⁵. Étaient particulièrement visés les missionnaires du canton de Thonon, sous l'autorité de l'abbé Bouvet, et ceux du canton de Bonneville, dirigés par l'abbé Clarésy. Il va sans dire que de tels hommes représentaient aux yeux de Thiollaz l'élite de ses missionnaires ; la plupart furent d'ailleurs nommés en dépit du préfet, et leurs chefs à des cures-archiprêtres concordataires : M. Bouvet, dit l'« oncle Jacques » à la tête de la paroisse Saint-Maurice d'Annecy, dans le Mont-Blanc, et M. Clarésy à Chamonix⁸⁶. Le décalage générationnel entre les missionnaires et les curés de retour chez eux put également donner lieu à quelques protestations de la part de ces derniers. Un « ecclésiastique de l'ancien diocèse de Genève » adresse ainsi une acrimonieuse lettre anonyme à l'évêque pour accuser les « missionnaires qui n'ont point été curés » avant la Révolution d'introduire de nouvelles pratiques liturgiques et de s'attirer la faveur des fidèles par de brillantes prédications au lieu de leur enseigner le catéchisme comme autrefois⁸⁷.

Au-delà de cette affaire anecdotique, on constate que les bases posées en 1803 par l'abbé de Thiollaz pour le clergé du Léman ont tenu sans véritable difficulté. Une fois éteinte la génération des curés d'Ancien Régime, les paroisses reçurent de nouveaux titulaires formés au séminaire de Chambéry, de sorte que les curés que Thiollaz trouva en poste lorsqu'il devint évêque d'Annecy vingt ans plus tard étaient presque tous ceux qu'il avait lui-même nommés en 1803 et dans les années suivantes. Certains des jeunes curés de 1803 restèrent en place vingt ou trente ans, la palme revenant à l'abbé Chevalier, nommé à Arcine, qui mourut à son poste en 1840. La mise à l'écart des prêtres assermentés ne semble pas avoir suscité de contestation notable. Il n'y eut pas en Savoie de tentative de « petite Église » refusant le concordat et le ralliement à l'Empire. Les quelques cas de refus du serment de 1802 étaient restés isolés, et un *Avis à Messieurs les ecclésiastiques* de Bigex et Thiollaz avait tranché la question en appelant à la soumission au souverain pontife⁸⁸. Ce bon ordre du diocèse était remarqué en avril 1805, avec l'enthousiasme du nouvel arrivant, par l'évêque nommé, Mgr Dessolle, qui écrivait à sa mère : « le clergé y est extrêmement régulier, et n'a jamais été divisé par les opinions religieuses, de sorte que je me trouve dans un diocèse précisément tel qu'ils étoient avant la Révolution, ce qui est infiniment avantageux pour un évêque »⁸⁹. Sans

⁸⁵ ADS, 43F43.

⁸⁶ J. Mercier, *Vie de M. Bouvet, dit l'Oncle Jacques, curé de Saint-Maurice d'Annecy*, Annecy, 1870.

⁸⁷ ADS, 43F155.

⁸⁸ ADS, 43F62 et AAC, Z2 245-94.

⁸⁹ G. Dessolle, *Envoyé par l'Église et l'État, Mgr Irénée-Yves Dessolle (1744-1824)*, Digne, 1998.

souscrire tout à fait à ce tableau irénique, on doit constater que le contraste était net entre Chambéry et la situation que connaissaient au même moment des évêques comme Mgr Brault à Caen, obligé de faire face sur tous les fronts⁹⁰, et que la réorganisation religieuse du Léman par Thiollaz, presque sans coup férir, fut, avec l'expérience révolutionnaire, une autre étape essentielle qui explique sa gestion autoritaire, quelques années plus tard, du gouvernement épiscopal.

Restauration politique et restauration diocésaine : le rôle de Thiollaz

Dès qu'il fut question de paix religieuse et de concordat, on parla d'établir un siège épiscopal à Annecy. Ceci était fort naturel, puisque les autorités révolutionnaires y avaient fixé la résidence de Mgr Panisset lorsque, pour la première fois, le diocèse constitutionnel du Mont-Blanc réalisa l'unité de tous les diocèses de Savoie. Étant donné qu'il était probable que le concordat maintienne l'idée d'un diocèse unique, les habitants d'Annecy pouvaient s'attendre à ce que leur ville en soit à nouveau le siège. La municipalité écrivit en octobre 1801 une lettre en ce sens, relayée par le préfet du Mont-Blanc, et à laquelle le directeur général des cultes Portalis répondit de manière évasive. Deux logiques s'opposaient en réalité. La première était celle du système concordataire, qui, soucieux de rationalisation administrative, réclamait la superposition de la carte des diocèses à celle des départements, et la présence de l'évêché dans la ville de la préfecture, ou dans l'une des préfectures lorsque le diocèse, ce qui arrivait dans de nombreux cas par souci d'économie, regroupait plusieurs départements. Ces principes généraux se coloraient parfois de calcul géopolitique : en Normandie et en Bretagne, face à l'Angleterre, les diocèses étaient maintenus nombreux, souvent avec leurs anciens sièges, tandis que dans d'autres régions on ne tenait pas à multiplier des évêchés qui pouvaient devenir autant de foyers de contestation, comme en Vendée où le diocèse de Luçon était absorbé par celui de La Rochelle. On peut imaginer que, dans une moindre mesure, cette idée a pu jouer un rôle dans le regroupement des diocèses de Savoie. On pensait d'ailleurs à l'origine ajouter encore à cet ensemble le département de l'Ain, conserver le titre épiscopal de Genève, et placer l'évêché à Bourg-en-Bresse, qui était encore plus éloignée du Piémont et rappelait moins l'ancienne configuration savoyarde⁹¹.

La seconde logique concevait le concordat en rupture avec l'esprit de la constitution civile du clergé et non comme son héritier. La réorganisation des diocèses devenait dès lors le premier pas vers le rétablissement de ce qu'était

⁹⁰ T. Blot, *Reconstruire l'Église après la Révolution : le diocèse de Bayeux sous l'épiscopat de Mgr Charles Brault (1802-1823)*, Paris, 1997.

⁹¹ Lettre du cardinal Caprara au cardinal Consalvi du 23 octobre 1801, *promemoria sulla nuova circoscrizione delle diocesi della Francia*, citée par A. Boulay de La Meurthe, *Documents sur la négociation du concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège*, Paris, 1895, t. IV, p. 183.

l'Église avant la Révolution ; il convenait de saisir cette opportunité et de pousser toujours plus loin les avantages acquis sous le Consulat et au début de l'Empire dans le sens d'un retour aux structures du passé, dont le rétablissement d'un siège épiscopal à Annecy (comme d'ailleurs à Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne) aurait été un signe manifeste. On peut supposer que cet état d'esprit était assez répandu au sein du clergé savoyard, dont la correspondance du ministre Portalis souligne à de multiples reprises le « mauvais esprit ». En novembre 1801, on se plaint à lui qu'« une foule de prêtres émigrés et déportés [...] ne cessent de prêcher contre les prêtres assermentés et les acquéreurs de biens nationaux » ; en juillet 1802, « un ecclésiastique ignorant » veut célébrer les mariages religieux avant les mariages civils ; en août de la même année un curé refuse d'inhumer la fille d'un protestant dans le cimetière communal ; en décembre l'abbé Hocquiné est accusé d'avoir empêché un acquéreur de biens nationaux d'être le parrain d'un enfant, et Portalis écrit à Mgr de Mérinville pour « le tenir en garde contre les conseils et pratiques de certains prêtres occupés à entretenir le fanatisme dans son diocèse »⁹². L'abbé de Thiollaz, peut-être visé en la circonstance, rédigeait d'ailleurs en décembre 1804 un « mémoire relatif à l'état du clergé » dans lequel il appelait le gouvernement à mettre en œuvre « tout ce qui peut attirer à la religion un profond respect de la part des peuples, tout ce qui peut concourir à augmenter son influence », notamment le retour de la dîme et une loi sur la sanctification du dimanche⁹³.

De ce désir d'une restauration religieuse à celui d'une restauration politique, et de l'agitation contre les acquéreurs de biens nationaux au militantisme pour le compte du roi de Sardaigne, il n'y avait qu'un pas. Celui-ci ne fut globalement pas franchi dans les faits, au moins avant 1814. Le clergé du Mont-Blanc, bien que son ralliement à l'Empire ne fût probablement en général qu'une façade, ne constitua jamais une menace politique ouverte : « ses opinions politiques ne sont peut-être pas celles d'un serviteur très dévoué, mais elles sont celles d'un sujet obéissant » disait en 1811 le préfet Cappelle d'un curé du Léman⁹⁴. Pour Thiollaz, cependant, la Restauration formait un système, où politique et religion devenaient indissociables à partir du moment où il s'avérait que le régime impérial n'était pas décidé à satisfaire les demandes de l'Église. Dans une lettre de 1820, radicalisant les deux logiques à l'œuvre, il allait jusqu'à établir une équivalence directe entre le rétablissement de l'évêché d'Annecy et les évolutions de la politique en France, où les ultras dénonçaient alors la proximité entre le ministère Decazes et les libéraux : « Il paraît qu'on pense à Turin à faire ériger l'évêché d'Annecy ; il faut croire que ce sera tout de bon ; d'un autre côté, on pense à Paris à tout bouleverser à nouveau. Dieu sait qui l'emportera »⁹⁵. Du concordat à son élévation à l'épiscopat en 1822, l'abbé

⁹² AN, F19*207, 263, 209, 186, 175.

⁹³ AAS, C309.

⁹⁴ AN, F7 3049.

⁹⁵ N. Albert, *op. cit.*, t. II, p. 396-397.

de Thiollaz travailla donc, à l'échelle locale, à la « restauration solide » qu'il appelait de ses vœux dans son *Essai* de 1799, dans sa double dimension politique et religieuse, et dont le rétablissement d'un siège épiscopal à Annecy et le retour de la Savoie entre les mains du roi de Sardaigne étaient pour lui les deux piliers.

Beaucoup des partisans d'Annecy, toutefois, n'allaient pas si loin. La municipalité, plaidant sa cause, mettait en avant des arguments locaux et pratiques, ignorés par les services du ministère des cultes : Annecy était au centre du diocèse, ce qui avait son importance dans une région où les communications étaient difficiles, et la ville disposait d'un vaste palais épiscopal, construction de prestige ordonnée par Mgr Biord, ainsi que d'un séminaire, tandis qu'à Chambéry aucun bâtiment n'était immédiatement disponible. La situation semble d'ailleurs être demeurée incertaine assez longuement. En août 1802, Mgr de Mérinville, qui n'était pas encore arrivé en Savoie, demandait lui-même au gouvernement de fixer l'évêché à Annecy. Portalis, de son côté, après avoir sollicité l'avis du préfet du Mont-Blanc, remettait l'affaire entre les mains du ministère de l'intérieur. L'année suivante, le cardinal Caprara, légat pontifical en France, paraissait encore penser que le Léman allait recevoir un évêque, et chargeait Mgr de Mérinville d'administrer provisoirement cette partie de l'ancien diocèse de Genève⁹⁶. Ce n'est donc que dans le courant de l'année 1803 qu'il fut définitivement décidé de placer l'évêché à Chambéry. Il est probable que les principaux membres de l'ancien clergé de Genève avaient manqué d'un appui en haut lieu ; la preuve en est qu'alors que Thiollaz et Bigex, surtout le second, étaient en lien avec M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, qui joua un rôle de premier plan dans les nominations, celui-ci ne proposa aucun d'entre eux pour l'épiscopat. Au contraire, son neveu l'abbé Routh de Varicourt, curé de Gex, figura sur plusieurs listes mais ne fut finalement pas promu. L'abbé Dessolle, enfin, dont on jugeait qu'il n'était « pas fait pour l'épiscopat » mais qui était recommandé par son neveu le général, fut nommé à Digne, ce qui témoignait du rôle joué par les réseaux dans ces différentes affaires⁹⁷.

Ce même Irénée-Yves Dessolle fut choisi en janvier 1805 pour succéder à Mgr de Mérinville, qui venait de renoncer à sa charge, comme évêque de Chambéry. Mgr Dessolle était un homme doux, effacé, surtout durant ses premières années en Savoie, et qui devint rapidement aveugle. Il confirma tout le personnel en place et abandonna aux vicaires généraux l'administration du diocèse, se servant de sa bonhomie naturelle pour naviguer en eaux troubles sans se brouiller ni avec ses ardents subordonnés (Bigex, Thiollaz, de Maistre et l'abbé Rey son secrétaire) ni avec le régime impérial, ni par la suite avec la

⁹⁶ ADS 43F43, Lettre du 25 mars 1803

⁹⁷ S. Delacroix, *La réorganisation de l'Église de France après la Révolution (1801-1809)*, Paris, 1962.

⁹⁸ N. Albert, *op. cit.*, t. I, p. 326-327.

monarchie sarde. Il fut l'une des voix de l'opposition modérée à la politique de Napoléon vis-à-vis de Pie VII : Mgr Dessolle fut l'un des dix évêques qui refusèrent de célébrer le *Te Deum* de la victoire de Wagram au lendemain de l'arrestation du pape, et il appela fermement à sa libération lors du concile de Paris de 1811. Sa situation ne devint véritablement délicate qu'au moment de la chute de l'Empire, lorsque ses vicaires généraux, en particulier Thiollaz, commencèrent à intriguer ouvertement en faveur de la Sardaigne. En janvier 1814, les Autrichiens du maréchal von Bubna s'emparèrent de la Savoie, suscitant la mobilisation de membres de la noblesse et du clergé qui tentèrent de lever des troupes pour les soutenir. Les autorités françaises décidèrent donc de placer sous surveillance Thiollaz, Bigex et l'abbé Rey, particulièrement compromis, pendant la brève période où l'armée française reprit pied en Savoie en mars 1814⁹⁸. En mai, l'abbé de Thiollaz était à Paris où il présidait une délégation de la noblesse de Savoie chargée de défendre devant les puissances alliées la restitution de la Savoie au roi Victor-Emmanuel. Cet épisode fut le cadre d'un portrait acide que Pictet de Rochemont, émissaire de Genève, donc défenseur d'intérêts directement opposés, fit de lui : « Hier je vis, dans la salle des postulants, la députation des nobles Savoyards, avec un ecclésiastique en costume (grand, maigre, pâle, et causeur avec un accent du pays). Il s'écoutait et se complaisait dans son langage un peu trop haut pour un diplomate »⁹⁹. Le premier traité de Paris ayant décidé, quelques jours plus tard, de séparer la Savoie en deux parties, l'une restant française et l'autre revenant au roi de Sardaigne, Thiollaz rédigea pour le congrès deux mémoires sur le sujet¹⁰⁰, et fit circuler parmi le clergé le « plébiscite » de juillet 1815 en faveur de Victor-Emmanuel I^{er}¹⁰¹. Cet activisme plaçait Mgr Dessolle en porte à faux vis-à-vis des autorités françaises et de la police, aussi bien durant la première Restauration du roi Louis XVIII que durant les Cent-Jours qui virent le retour de Napoléon. Afin de gagner du temps et d'éviter d'avoir à sévir trop nettement, l'évêque de Chambéry se présentait alors comme exagérément dépassé par les événements (« Si j'usais de rigueur ou d'autorité, affirmait-il au ministre des cultes, tous mes prêtres déserteraient, comme il y en a déjà des exemples »), tandis que le préfet du Mont-Blanc jugeait ainsi la situation : « M. Dessolle, évêque de Chambéry, est animé des meilleures intentions. Il voudrait voir cesser des abus dont les conséquences pourraient devenir si funestes. Mais dominé par deux grands vicaires, respectables il est vrai dans leurs mœurs, mais partisans très prononcés du roi de Sardaigne, il est impuissant pour arrêter le mal »¹⁰².

Lorsqu'après les Cent-Jours, en novembre 1815, le nouveau traité attribua toute la Savoie au roi Victor-Emmanuel I^{er}, celui-ci savait donc

⁹⁹ C. Pictet de Rochemont, *Correspondance diplomatique*, Genève, 1914, t. II, p. 45.

¹⁰⁰ AAS, C 309.

¹⁰¹ M. Bruchet, *Le plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie*, Paris, 1903.

¹⁰² AN, F7 3049 et F19 1073B.

pouvoir y trouver de fidèles serviteurs du trône. Sans que Thiollaz ait joué un rôle décisif sur le plan diplomatique, face à un Talleyrand ou un Metternich, il avait contribué à l'échelle locale à susciter l'adhésion (ou du moins l'apparence d'une adhésion) de la population au retour de son ancienne dynastie¹⁰³. On pouvait alors considérer que la logique restauratrice avait vaincu, et que les réformes religieuses de Napoléon seraient effacées, aussi bien par volonté systématique de supprimer l'héritage français que par attachement du nouveau souverain pour l'Église qui, en bien des cas, s'était montrée une alliée efficace. Le roi Victor-Emmanuel s'empressa ainsi de rétablir les fêtes religieuses supprimées, et commença à négocier avec Rome une nouvelle circonscription des diocèses du Piémont, où la mise en application du concordat en 1803 avait amené à supprimer neuf diocèses sur dix-sept. L'heure était donc au rétablissement des anciens évêchés, et les municipalités d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne ainsi que les ecclésiastiques savoyards multiplièrent en ce sens les mémoires et les délégations adressés à Turin pendant les années 1816 et 1817¹⁰⁴. L'affaire semblait entendue au point que l'abbé Nicolas Saint-Marcel, ancien précepteur du roi et prêtre du diocèse de Genève, légua par testament de juin 1816 son anneau et la croix pectorale héritée de Mgr Biord à « Mgr l'évêque qui sera nommé pour le diocèse d'Annecy »¹⁰⁵.

C'était beaucoup s'avancer. Le principe d'une augmentation du nombre des diocèses, en effet, était acquis aussi bien pour Rome que pour Turin dès 1815, mais les négociations entre les deux cours furent longues et complexes. Comme le souligne Rémy Hème de Lacotte pour la France, où des tractations similaires avaient lieu en parallèle, « on a communément fait de la Restauration (1814-1830) une période « bénie » des relations entre l'Église et l'État à l'âge post-révolutionnaire, vite résumée par la célèbre (et quelque peu irénique) formule d'« union du trône et de l'autel ». Pourtant, on l'oublie souvent, le retour des Bourbons, accueilli avec tant d'enthousiasme par le clergé, marque également [...] le point de départ d'une nouvelle période d'incertitudes, un imbroglio politique et religieux où alternent, huit années durant, au gré de rebondissements sans fin, situations de blocage et arrangements plus ou moins définitifs »¹⁰⁶. En Piémont-Sardaigne s'opposaient la mauvaise volonté de Rome, qui ne souhaitait ni désavouer ouvertement le concordat de 1801,

¹⁰³ P. Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, Thonon, 1982, p. 27-28.

¹⁰⁴ C. Sorrel, La montagne, espace naturel et construction idéologique : le rétablissement des diocèses savoyards de Maurienne et de Tarentaise sous la Restauration sarde (1814-1825), *La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (XV^e-XIX^e siècle), actes du IV^e colloque international des Sabaudian Studies (Grenoble, 15-17 mai 2014)*, sous la dir. de S. Gal et L. Perrillat, Chambéry, 2015, p. 167-179.

¹⁰⁵ N. Albert, *op. cit.*, t. I, p. 379.

¹⁰⁶ R. Hème de Lacotte, Seconde mort ou résurrection de l'Église gallicane ? L'épiscopat français au défi du concordat de 1817, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2011, t. 97, n° 2, p. 291-313.

parfaitement valable d'un point de vue canonique, ni renoncer à la suprématie que la papauté avait par lui acquise sur l'épiscopat, et celle de Turin, dont les ministres piémontais étaient très marqués par le régéralisme du XVIII^e siècle et tenaient avant tout à empêcher toute immixtion pontificale dans les affaires de l'État, à l'image du secrétaire d'État à l'Intérieur Borgarelli¹⁰⁷. Cette situation explique que plusieurs années aient été nécessaires pour aboutir, en particulier pour le dossier annécien, particulièrement embrouillé, à une nouvelle organisation tirant les conséquences religieuses de la restauration politique.

Annecy, diocèse créé « d'un coup de baguette » ou diocèse « de seize siècles » ?

Le congrès de Vienne, en redessinant la carte de l'Europe, n'avait pas tant cherché à retrouver les frontières d'avant la Révolution qu'à satisfaire territorialement les puissances alliées et à contenir l'expansionnisme français, dont les Cent-Jours venaient de montrer une nouvelle fois la dangerosité. Cette stratégie passait par le renforcement et la constitution en États tampons des puissances secondaires qui bordaient les frontières françaises, dont le Piémont-Sardaigne (ce qui lui avait valu de récupérer finalement toute la Savoie et le comté de Nice) mais aussi la Suisse. C'est donc à ce moment (1815 et 1816) que Genève devint un canton, et que lui furent attribuées une vingtaine de communes catholiques savoyardes, dont Carouge, afin que son territoire fût d'un seul tenant. Aux yeux du gouvernement genevois, l'intégration de ces nouvelles communes impliquait, sur le plan religieux, leur rattachement à un diocèse catholique suisse. Malgré l'opposition résolue de l'abbé Vuarin, curé de Genève, qui fit tout ce qui était en pouvoir pour continuer à appartenir au diocèse de Chambéry, le pape Pie VII, par le bref *Inter multiplices* de septembre 1819, accéda à la demande genevoise. L'évêque de Lausanne, Mgr Yenni, étendit sa juridiction sur les paroisses du canton de Genève. Il devenait donc plus logique que l'antique titre épiscopal de cette ville lui fût pareillement attribué. Ce fut chose faite en décembre de l'année suivante, malgré les protestations de Mgr Dessolle et de la cour de Sardaigne¹⁰⁸. Il s'agissait là d'une première brèche importante faite à l'idée d'une restauration de l'ancien diocèse de Genève.

En 1817, aboutirent en même temps les négociations entre Rome et Paris et celles entre Rome et Turin, avec le concordat français du 11 juin 1817, qui ne fut jamais mis en application, et la bulle *Beati Petri* qui réorganisait les diocèses du Piémont. En vertu de ces deux textes, le diocèse de Chambéry était détaché de la province métropolitaine de Lyon et érigé en archidiocèse

¹⁰⁷ A. van de Sande, *La curie romaine au début de la Restauration : le problème de la continuité dans la politique de Restauration du Saint-Siège en Italie (1814-1817)*, 'S-Gravenhage, 1979, p. 143-185.

¹⁰⁸ I. Herrmann, *Genève entre République et Canton : les vicissitudes d'une intégration régionale (1814-1846)*, Genève, 2003, p. 173-179.

métropolitain. Il avait dans l'immédiat pour unique diocèse suffragant celui d'Aoste, qu'on venait de rétablir, et il était textuellement prévu qu'il serait rejoint par les autres diocèses qu'on créerait par la suite en démembrant Chambéry¹⁰⁹. Alors que tous les diocèses piémontais supprimés par Napoléon étaient restaurés, les diocèses savoyards étaient donc oubliés mais avec l'assurance que cette situation n'était que provisoire. La réorganisation des diocèses, aussi bien en France qu'en Piémont, fut naturellement suivie d'une série de nominations en 1817-1818, et pas moins de cinq prêtres du diocèse de Chambéry y furent promus. L'abbé Routh de Varicourt, curé de Gex, devint évêque d'Orléans, et le chanoine André-Marie de Maistre évêque d'Aoste, mais il mourut avant d'être consacré et fut remplacé par l'abbé Aubriot de La Palme, autre chanoine de Chambéry. Les vicaires généraux Bigex et Thiollaz furent nommés par Louis XVIII respectivement évêque d'Aire et évêque de Castres, mais le roi de Sardaigne, dit le *Journal des débats* du 4 septembre 1817, les invita à refuser ces diocèses français car il leur destinait des sièges dans ses États. Or si Mgr Bigex fut effectivement nommé évêque de Pignerol dans les semaines qui suivirent, ce ne fut pas le cas de Thiollaz. La création du siège d'Annecy, avec Mgr de Thiollaz pour premier titulaire, semblait donc imminente.

À cette date, le principal obstacle au rétablissement des diocèses de Savoie était l'archevêque de Chambéry, Mgr Dessolle. Celui-ci souhaitait empêcher le démembrement de son diocèse, autant par attachement personnel à celui-ci que convaincu, en homme de l'administration impériale, que la multiplication des petits diocèses de montagne avait un caractère archaïque et irréaliste. Il se livra entre 1820 et 1822 à une lutte d'influence contre les municipalités d'Annecy, de Saint-Jean et de Moûtiers, contre une part importante des membres de son propre clergé et contre leurs soutiens dans l'administration piémontaise, où les Savoyards devenaient nombreux, surtout après l'avènement du roi Charles-Félix en 1821. Le chevalier Roget de Cholex, ancien intendant de Tarentaise devenu secrétaire d'État à l'Intérieur, son adjoint le baron Falquet, natif d'Annecy, et l'intendant du Genevois Rubin étaient en particulier favorables à la revendication des anciens diocèses. Mgr Dessolle, à leur invitation, dressa en juin 1821 un projet de division en quatre circonscriptions¹¹⁰, qui reculait considérablement les frontières de l'ancien diocèse de Chambéry, notamment en direction d'Annecy, afin de conserver des paroisses riches en vocation, comme celles des Bauges et de la rive gauche du Chéran, dont Rumilly où se trouvait un petit séminaire. Le projet du ministère de l'Intérieur, au contraire, pour se rapprocher des anciennes frontières mais aussi en vertu de considérations géographiques, accordait à Annecy 295 paroisses contre seulement 174 pour Chambéry. Le plan présenté à Rome constitua finalement un compromis, en vertu duquel on érigerait

¹⁰⁹ ADS, 43F49, « recueil de quelques renseignements historiques concernant le diocèse de Chambéry ».

¹¹⁰ ADS, 43F52, lettre de Roget de Cholle à Mgr Bigex.

seulement le diocèse d'Annecy, avec 284 paroisses, et on laisserait provisoirement à Chambéry la Maurienne, la Tarentaise et les environs de Rumilly. Cette solution fut entérinée par la bulle *Sollicita catholici gregis* du 15 février 1822, par laquelle Pie VII créa le siège épiscopal d'Annecy.

L'abbé de Thiollaz avait jusque-là brillé par son absence. Mgr Dessolle, considérant à juste titre qu'il était en lui-même, surtout après 1817, une menace pour l'unité du diocèse, l'avait mis à l'écart, notamment au profit de l'abbé Rey, son futur successeur à Annecy. Alors qu'il était omniprésent sous l'Empire, le vicaire général de Chambéry connut donc quelques années de « traversée du désert » pendant lesquelles son écriture n'apparaît plus sur aucun dossier, et ne prit part directement à aucune des négociations qui amenèrent à la naissance du diocèse d'Annecy. Aussi s'empressa-t-il, dès le lendemain de la bulle du 27 septembre 1822 qui le nommait officiellement évêque, après les quelques mois ordinaires d'enquête et de procédure à Turin puis à Rome, de contester *Sollicita catholici gregis* et de revendiquer pour Annecy la totalité de l'héritage de l'ancien diocèse de Genève. Le nouveau diocèse, outre le fait qu'il n'avait pas le même nom, différait géographiquement de l'ancien en plusieurs endroits. Après les paroisses rattachées à Chambéry par la bulle, et celles cédées à Lausanne en 1819, il perdit en effet, dans l'intervalle entre la nomination de Mgr de Thiollaz et son sacre épiscopal, toutes les paroisses du pays de Gex qui se trouvaient en France depuis 1815. Cette évolution était issue de laborieuses négociations menées entre la France et le Saint-Siège pour rétablir les anciens diocèses malgré l'échec du concordat de 1817, et suivait l'érection du diocèse de Belley, auquel étaient rattachées ces paroisses ; ni Mgr Dessolle ni Mgr de Thiollaz ne pouvaient intervenir à ce niveau¹¹¹.

Ce dernier était donc d'autant plus déterminé à rendre méthodiquement le diocèse d'Annecy aussi ressemblant que possible au précédent. Il s'attacha très rapidement à réinstaller dans la ville d'Annecy un monastère de visitandines, décision particulièrement symbolique en ce qu'elle faisait de lui, de façon incontestable, le successeur de saint François de Sales. Après avoir tenté sans succès de racheter le premier monastère de la Visitation, Mgr de Thiollaz acquit un terrain à la périphérie de la ville et y fit construire le monastère où les visitandines résidèrent jusqu'au début du XX^e siècle. Il ne put pas reconstituer comme il l'aurait souhaité la communauté qui avait été dispersée à la Révolution, car seules quatre des sœurs de 1790 étaient aptes à revenir à Annecy ; il admit donc, en sa qualité de supérieur, des sœurs originaires d'autres monastères, qui emménagèrent en juin 1824¹¹². Pour le chapitre de sa cathédrale, institué en décembre 1824, Mgr de Thiollaz nomma les survivants de l'ancien chapitre de Genève, qui étaient aussi peu nombreux :

¹¹¹ ADS, 43F28.

¹¹² M.-P. Burns, *La Visitation d'Annecy de 1793 à 1826, Chemins d'histoire alpine : mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, sous la dir. de M. Fol, C. Sorrel et H. Viallet, Annecy, 1997, p. 171-181.

Jean-François de Rolland, prévôt du chapitre, Claude-François Amblet, archidiacre, et Jean-Pierre Saint-Marcel. Le chanoine Louis Hocquiné, dernier des chanoines de Genève, ne fut pas intégré au chapitre d'Annecy car il était âgé de 86 ans. En revanche, les deux vicaires généraux, Joseph Carlin et Jean-Alexis Poncet, qui avaient été de jeunes missionnaires dans les années 1790, devenaient chanoines. Mgr de Thiollaz, enfin, comme Mgr Biord et Mgr Paget avant lui, réservait une stalle à son neveu, l'abbé Alexis Collomb d'Arcine, âgé de 31 ans. Il recréait en même temps le grand séminaire dans ses bâtiments d'Ancien Régime, et en confia la direction à un autre ancien missionnaire, l'abbé Jean Neyre. Voulant rentrer en possession du revenu des anciennes bourses du diocèse de Genève, notamment celle des pauvres clercs et celle des nouveaux convertis, il soutint à partir de 1825 un long procès contre l'archidiocèse de Chambéry dont le prévôt, l'abbé Georges-Gabriel de Mouxy de Loche, en avait la gestion depuis 1817, où il avait succédé à l'administration des hospices¹¹³. Il chercha enfin par tous les moyens, sollicitant tantôt Rome, tantôt Turin, à obtenir des dérogations à la bulle *Sollicita catholici gregis* sur quelques points précis, en particulier l'organisation des paroisses de la ville d'Annecy. Suivant l'habitude piémontaise, la bulle prévoyait en effet l'existence d'une paroisse dans la cathédrale Saint-Pierre. Mgr de Thiollaz, au contraire, considérait l'édifice comme trop exigü pour abriter à la fois les offices de la paroisse et ceux du chapitre, et souhaitait rétablir la tradition annécienne, qui consacrait la cathédrale au chapitre seul. Il fit tant que le 15 octobre 1824, le pape Léon XII publia une nouvelle bulle, intitulée *Postquam felicis*, qui revenait sur la précédente et donnait satisfaction à l'inflexible évêque d'Annecy.

En tout cela, Mgr de Thiollaz était parfaitement à contre-courant de l'esprit des institutions romaines, comme le lui signifia Mgr Mazio, secrétaire de la congrégation consistoriale (ancêtre de la congrégation pour les évêques) dans un vif échange de lettres de février 1823¹¹⁴. Mgr Mazio y rappelait en substance ce que M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, expliquait déjà à Mgr Bigex à propos de Chambéry en 1803 : l'absence formelle de lien canonique entre les anciens et les nouveaux diocèses, empêchant que ceux-ci puissent se prévaloir des droits de ceux-là. « L'Église gallicane ayant été éteinte, tous les privilèges des sièges ont dû l'être, et l'ont été. Cette Église a été recrée d'un coup de baguette ; elle est toute neuve, et peut bien se régir par les anciens errements et usages, mais elle n'est plus la même identiquement, sinon par la foi, la mission légitime, et l'union au Saint-Siège. [...] La formation d'un siège sous la même dénomination, au même lieu, et même avec les mêmes circonscriptions, n'empêcherait pas que le nouveau diocèse de Chamberry ne fût aussi étranger à l'ancien diocèse de ce nom qu'il l'est à celui de Lyon ou de Bordeaux »¹¹⁵. Cette réalité canonique était étrangère au premier évêque

¹¹³ ADS, 43F200.

¹¹⁴ N. Albert, *op. cit.*, t. II, p. 30-32.

¹¹⁵ ADS, 43F46.

d'Annecy, qui, dans une perspective plus proche de celle des rois Victor-Emmanuel I^{er} et Charles-Félix, ne voyait fondamentalement aucune légitimité dans tout ce qui était issu de la Révolution, et considérait, comme la boutade attribuée au monarque sarde, que les vingt années précédentes étaient semblables à un long sommeil. Mgr Dessolle, fidèle à son esprit modéré, avait quant à lui avancé en 1821 une curieuse solution de compromis, qui aurait ménagé la continuité entre l'ancien et le nouveau diocèse malgré le transfert du titre à Lausanne, en suggérant que le nouveau diocèse n'ait pas un nom territorial mais se nomme officiellement « diocèse de saint François de Sales »¹¹⁶. Cette idée, qui n'avait, à notre connaissance, aucun précédent, n'eut pas de suite.

Mgr de Thiollaz détailla sa propre analyse de la création du diocèse d'Annecy dans une lettre adressée au ministre Roget de Cholex en mars 1824, alors que, Mgr Dessolle ayant démissionné, on rétablit finalement les diocèses de Maurienne et de Tarentaise. Annecy dut alors céder au diocèse de Chambéry neuf nouvelles paroisses des environs de Rumilly, afin de limiter ses pertes. « Je m'étonne, écrivait Mgr de Thiollaz, que des personnes judicieuses aient osé demander au gouvernement de passer sur plus de seize siècles de possession légitime et cela pour favoriser les intérêts d'un diocèse qui compte à peine, en deux temps, quarante-trois ans d'existence [Chambéry]. Je m'étonne qu'on puisse trouver une convenance à étendre les limites du diocèse de Chambéry jusqu'à deux lieues de la ville de ma résidence, lorsque, pendant seize cents ans, c'était mon diocèse qui, sans contradiction quelconque, s'étendait jusqu'à deux lieues de Chambéry. On dira peut-être que le diocèse d'Annecy n'a que quinze à dix-sept mois d'existence ; mais je laisserai ce propos à celui qui aura une imagination assez robuste pour se persuader que je ne suis pas le successeur des évêques qui ont résidé à Annecy, il dirait aussi, celui-là, que la Maison de Savoie ne règne sur ses États que depuis 1814 ; cependant la tempête révolutionnaire ne lui a pas fait perdre ses droits, pas plus que celle qui avait forcé le pape Pie VII à supprimer ce diocèse avec les formes canoniques, il est vrai, mais toutefois tellement forcées qu'on s'est empressé d'y revenir dès le moment où cela a été possible. [...] Au moment où l'on s'occupe du juste projet de rétablir les évêchés de Moûtiers et de Saint-Jean, on propose encore de le dépouiller, je ne dis pas de trois paroisses qui appartiennent à Moûtiers et qu'il est juste de lui rendre, mais de douze paroisses qui m'appartiennent et de tous les temps. Votre Excellence jugera avec moi que c'est trop. Elle croira que les intérêts de Chambéry ont été surabondamment satisfaits aux dépens de mon diocèse ; et elle pensera qu'il y a intérêt, convenance et justice à laisser à un propriétaire légitime le terrain que ses prédécesseurs ont défriché et soigné pendant seize siècles »¹¹⁷.

¹¹⁶ AAS, recueil n° 66, lettre de Mgr Dessolle au ministre Roget de Cholex.

¹¹⁷ N. Albert, *op. cit.*, t. II, p. 144.

Le premier évêque d'Annecy organisa donc son diocèse à partir d'une ambition claire et cohérente : restaurer intégralement, par-delà la Révolution destructrice, le diocèse de Genève, qui n'aurait fait que changer de nom. Les quelques exemples que nous avons donnés des décisions de Mgr de Thiollaz montrent que, dans les années 1820 tout comme en 1803, cette ligne de conduite utopique, même servie par le réel talent administratif d'un homme qui avait fait ses preuves depuis longtemps, butait largement sur la réalité issue de la Révolution (vente irréversible des biens nationaux, disparition d'une grande partie des personnes en place en 1792, continuité au pouvoir des hommes d'Église qui s'étaient accommodés des événements), en même temps qu'elle s'en nourrissait paradoxalement (formation d'une génération de missionnaires très liés personnellement et intellectuellement au nouvel évêque, prévenance de l'administration royale vis-à-vis d'un prélat qui lui avait prouvé son dévouement, intégration au sein des élites politiques et religieuses sans commune mesure avec celle que connaissait Mgr Biorde). En cela, la situation de Mgr de Thiollaz en 1823-1824 s'inscrivait dans un mouvement plus général de renouvellement ecclésiologique, théologique et spirituel. Lorsque fut créé le diocèse d'Annecy, le premier quart du XIX^e siècle était déjà presque passé, et des rapports nouveaux, issus de la Révolution, s'instauraient entre le clergé et les trois autorités principales auxquelles il avait alors affaire, c'est-à-dire le pape, le roi et l'évêque. Le diocèse, dans le même temps, était traversé par la campagne en faveur de la théologie morale de saint Alphonse-Marie de Liguori, par le renouveau des congrégations féminines, par l'essor des missions étrangères. C'est l'action de Mgr de Thiollaz face à ces nouveaux enjeux, qui tantôt recoupaient, tantôt contrariaient son programme strictement contre-révolutionnaire, qu'il s'agit maintenant de considérer, au sein d'un groupe assez uni, celui des évêques savoyards de la Restauration¹¹⁸, dont il se démarqua toutefois en plusieurs occasions.

Inflexions et évolutions

L'ultramontanisme savoyard : un groupe de précurseurs

Le grand mouvement saillant de l'ecclésiologie de la première moitié du XIX^e siècle, partout en Europe, est l'ultramontanisme. L'Église de France, avant la Révolution, était très profondément attachée aux « libertés de l'Église gallicane » définies par Bossuet dans sa célèbre Déclaration des Quatre Articles de 1682, qui affirmait la primauté du concile œcuménique sur le pape en matière de dogme, l'indépendance du pouvoir royal par rapport à l'Église sur toutes les questions temporelles, et la force des traditions de l'Église française,

¹¹⁸ C. Sorrel, André Charvaz et l'épiscopat savoisien de la première moitié du XIX^e siècle, *André Charvaz (1793-1870) : précepteur de Victor-Emmanuel II, évêque de Pignerol, archevêque de Gênes, actes du colloque franco-italien de Moûtiers (10-12 septembre 1993)*, sous la dir. de J.-D. Durand, M. Hudry, C. Sorrel, Chambéry, 1994, p. 61-72.

au moins égale à celle des décisions de la curie romaine. Au-delà de ces questions théologiques, le « parti » gallican, aux multiples nuances parfois imprégnées de jansénisme, même si à la fin du XVIII^e siècle ce qu'on entend par là n'avait plus grand-chose à voir avec l'œuvre théologique de Cornelius Jansen ou d'Antoine Arnauld, se nourrissait d'une attitude de défiance globale vis-à-vis du Saint-Siège, et se rattachait plus ou moins aux luttes politiques qui opposaient celui-ci aux monarchies européennes. Joséphisme en Autriche, régéralisme jansénisant du synode de Pistoia en Toscane, fébronianisme en Allemagne : le gallicanisme français était loin d'être isolé dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Le royaume de Piémont-Sardaigne n'échappait pas à ce phénomène. Les tensions y avaient été très vives entre Rome et la monarchie sarde, qui puisait ses grands commis dans les troupes de l'université de Turin, de tradition juridictionnaliste (c'est-à-dire considérant que la juridiction piémontaise devait en toutes circonstances s'imposer au droit interne de l'Église) et avaient abouti en 1700 à la suppression de la nonciature apostolique à Turin, donc à la rupture des relations diplomatiques officielles¹¹⁹.

Mgr de Thiollaz, formé à Saint-Sulpice et à la Sorbonne dans les années 1770, est un pur produit du gallicanisme français. Son protecteur Mgr Biord, depuis son diocèse de Genève-Annecy, est aussi un représentant de ce qu'on peut appeler par extension le « gallicanisme savoyard », et lorsque l'occasion s'en présente, comme sur la question de la réforme des fêtes, fait le choix de Turin contre Rome¹²⁰. L'épiscopat français de la Restauration, tout comme lui, est de formation gallicane, et l'ultramontanisme y est très peu représenté : « Jusqu'au début de la monarchie de Juillet, dit Jacques-Olivier Boudon, l'arrivée à l'épiscopat de prêtres réputés ultramontains est extrêmement rare »¹²¹. Le haut clergé des années 1810 et 1820 est l'héritier des traditions d'Ancien Régime, et le gallicanisme en fait partie sans conteste. Parmi les clercs et les fidèles, au contraire, un renversement des mentalités est à l'œuvre. Brillamment défendue par Lamennais dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* publié à partir de 1817, et par Joseph de Maistre dont l'ouvrage *Du Pape*, de 1819, connaît un grand succès après des débuts difficiles, la cause du Saint-Siège fait des progrès dans l'opinion catholique, en se focalisant sur des thèmes tels que l'infailibilité personnelle du pape ou les méfaits d'une soumission excessive de l'Église aux pouvoirs politiques. Cette évolution est directement issue de la période révolutionnaire et impériale, qui a permis aux papes Pie VI et Pie VII, dont toute l'Europe a suivi l'arrestation et les tribulations, de devenir très populaires, en même temps qu'elle décrédibilisait

¹¹⁹ J.-F. Chauvard, A. Merlotti, M.-A. Visceglia, dir., *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, 2015 ; F. Meyer, Le Sénat de Chambéry et le « gallicanisme savoyard » sous l'Ancien Régime, *Le sénat de Savoie : archives, historiographies, perspectives*, sous la dir. de F. Briegel et S. Milbach, Chambéry, 2013, p. 107-121.

¹²⁰ A. Pertuiset, *op. cit.*, p. 258-296 : Mgr Biord et le défi de l'« entre-deux » savoyard.

¹²¹ J.-O. Boudon, *op. cit.*, p. 243.

l'argumentaire gallican, utilisé par le clergé constitutionnel pour défendre sa position. L'un des rares évêques d'Empire soupçonnés d'ultramontanisme, Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, formule le doute qui se fait jour partout en Europe en ces termes : « N'est-ce pas l'heure de revenir au pape, à l'obéissance du pape, entière et sans réserve ? Convenons-en de bonne foi : n'avons-nous pas là-dessus quelques reproches à nous faire ? »¹²². À partir de 1850, l'ultramontanisme a vaincu, même au niveau épiscopal, et il est définitivement consacré par le premier concile du Vatican, qui, en 1869-1870, ancre dans le dogme l'idée de l'infaillibilité pontificale.

Quelle fut la position exacte de Mgr de Thiollaz sur ces questions ? Les avis de l'ancienne historiographie divergent à son sujet, ce qui illustre bien la difficulté qu'il y a, en règle générale, à regrouper gallicans et ultramontains en deux blocs symétriquement opposés. On trouve d'un côté les biographes de Joseph de Maistre de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e, qui, dans l'analyse parfois nettement hagiographique qu'ils établissent de l'itinéraire du futur apôtre de l'ultramontanisme, sont tentés d'expliquer son revirement idéologique, sa « conversion », par les influences reçues en 1793 à Lausanne, où Maistre vivait au milieu des prêtres de Genève-Annecy. Le groupe des futurs évêques savoyards, c'est-à-dire Bigex, Rey, Besson, et surtout Thiollaz, aurait alors constitué une cellule ultramontaine en pleine ébullition, qui serait à l'origine des grands axes de la pensée de Joseph de Maistre. Ainsi Claude-Joseph Gignoux dépeint-il la vie de Bohème de son héros en émigration, où, « sous l'influence de l'abbé de Thiollaz et des autres familiers de la cuisine de Lausanne, il était devenu un ultramontain intransigeant ». Georges Goyau voit en Maistre l'« élève » de Thiollaz et rappelle que, dans sa déclaration de refus du serment civique, le vicaire général de Genève avait affirmé que le pape possédait, dans l'Église, non seulement une primauté d'honneur mais également une primauté de juridiction (ce qui, ceci étant dit, n'avait rien de bien original, puisque la primauté de juridiction n'était pas contestée par Bossuet) et en déduit que Thiollaz, « ce confesseur de ce qu'on appelait alors les « doctrine ultramontaines » avait failli en devenir le martyr ». François Descotes, enfin, mentionne l'influence sur Joseph de Maistre des grands vicaires Thiollaz, Besson, et de Maistre, autour desquels « se mouvait une légion de nobles âmes »¹²³.

De l'autre côté, les auteurs de la tradition catholique savoyarde, qui arrivent une ou deux générations après Mgr de Thiollaz, à une époque où l'ultramontanisme triomphe, tendent à reprocher au premier évêque d'Annecy

¹²² Lettre à Mgr Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, citée par A. Roquette, *Le concordat de 1817 : Louis XVIII face à Pie VII*, Paris, 2010, p. 27.

¹²³ C.-J. Gignoux, *Joseph de Maistre : prophète du passé, historien de l'avenir*, Paris, 1963, p. 67-87 ; G. Goyau, *La pensée religieuse de Joseph de Maistre*, Paris, 1921, p. 80 ; F. Descotes, *Joseph de Maistre pendant la Révolution : ses débuts diplomatiques, le marquis de Sales et les émigrés (1789-1797)*, Tours, 1895 ; voir aussi F. Vermale, *Joseph de Maistre émigré*, Chambéry, 1927, et *Notes sur Joseph de Maistre inconnu*, Chambéry, 1921.

de n'avoir pas tout à fait renoncé au gallicanisme de sa jeunesse et d'avoir été bien plus timoré sur les prérogatives pontificales qu'il ne l'aurait dû. Nestor Albert regrette que le prélat ne soit pas parvenu à se soustraire à l'influence « d'un certain jansénisme dont Saint-Sulpice ne fut pas toujours complètement exempt, et surtout du gallicanisme dont la Sorbonne était le boulevard », et note que Thiollaz recommandait au chapitre d'Annecy de suivre avant tout dans ses offices le cérémonial de l'ancien chapitre de Genève, et seulement en second lieu le pontifical romain. L'abbé Guillermin, auteur de la biographie de Mgr Rendu, rend grâce à son évêque d'avoir rétabli l'usage de la visite *ad limina* par laquelle l'évêque va rendre compte au Saint-Siège des affaires de son diocèse, et affirme que « Rome n'a jamais vu ni Mgr Rey ni Mgr de Thiollaz »¹²⁴. On trouve également des éléments intéressants dans l'enquête ordonnée en 1835 par Mgr Rey sur le catéchisme rédigé par son prédécesseur. À la requête de plusieurs prêtres du diocèse, qui jugeaient le style du catéchisme de Thiollaz trop abscons pour les fidèles et priaient l'évêque de revenir au vieux catéchisme de Mgr Biord, Mgr Rey demanda à tous ses clercs leur avis, et obtint des résultats très contrastés, parmi lesquels un mémoire qui accusait entre autres le catéchisme de Thiollaz d'« établir le système gallican sur le pape et l'Église ». Mgr de Thiollaz, en effet, s'inspirant directement du catéchisme de Bossuet, la bête noire de Joseph de Maistre, présentait d'abord le « corps des apôtres, qui durera jusqu'à la fin du monde » grâce aux évêques qui sont leurs successeurs, puis le pape, comme simple chef du collège épiscopal¹²⁵. Le premier évêque d'Annecy, réticent à faire sa visite *ad limina*, admirateur de Bossuet et traditionaliste en matière de liturgie, aurait donc été, selon ses successeurs annéciens, gallican par action et par omission.

Les enjeux de l'affaire apparaissent plus clairement au cours de la rédaction de l'œuvre révolutionnaire de Maistre sur le sujet, son traité *Du Pape*. En 1817, alors que le manuscrit est achevé, Maistre cherche un relecteur apte à faire les corrections nécessaires, sans se dissimuler le caractère profondément polémique de sa thèse : « mon duel avec Bossuet, écrit-il, sera regardé comme un sacrilège ». Il s'adresse alors, après une première tentative infructueuse auprès de Chateaubriand, au « groupe énergique d'ultramontains savoisiens » qu'il a connu à Lausanne¹²⁶, et présente son texte aux vicaires généraux Thiollaz et Rey, qui manquent de temps pour s'y consacrer. Sa correspondance semble toutefois considérer le soutien de ses relecteurs, en particulier celui de l'abbé Rey, qu'il déclare être un « fanatique de premier ordre et mon ami particulier », comme tout acquis à des idées qui sont pourtant extrêmement novatrices. Il y parle effectivement de Thiollaz comme de son maître, se demandant s'il ne l'a « point trouvé ignorant » et s'il ne va pas prendre ombrage de « l'audace d'un laïque qui ose traiter ces sortes de matières », mais constate en même temps

¹²⁴ N. Albert, *op. cit.*, t. I, p. 43 et t. II p. 120 ; F.-M. Guillermin, *Vie de Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy*, Paris, 1867, p. 111.

¹²⁵ ADHS, 13FS46 et AAS, G325.

¹²⁶ F. Vermale, *Joseph de Maistre émigré*, Chambéry, 1927, p. 164.

que celui-ci « a de grands doutes » sur la supériorité du pape par rapport au concile, point essentiel de l'ouvrage¹²⁷ ! Le manuscrit passe ensuite entre les mains de l'abbé Vuarin, curé de Genève, et de l'abbé Besson, autre ancien vicaire général de Genève transféré à Lyon, avant d'aboutir sur la table de l'écrivain Guy-Marie Deplace, qui se chargea enfin d'en superviser l'impression. Ainsi se dessinent, dans les années 1815, les contours d'un groupe de prêtres savoyards en passe d'accéder à l'épiscopat, auquel on peut ajouter l'abbé Aubriot de La Palme, futur évêque d'Aoste, qui se querella avec son chapitre notamment sur la question ultramontaine, dont les membres, sans partager toutes les audaces de Joseph de Maistre, pouvaient être considérés par ce dernier comme des sympathisants de sa cause.

Peut-être était-ce aussi question de points de vue. Dans leurs écrits publics, en effet, des hommes comme Bigex et Thiollaz n'abordent pas la question de l'infaillibilité, ne se demandent jamais si un concile pourrait déclarer le pape hérétique, n'entrent pas dans les controverses sur l'étendue de son pouvoir dogmatique. Leur version de l'ultramontanisme est politique, juridique, pastorale, plus que théologique, et tourne essentiellement autour de la notion d'autorité. Dans la longue lettre pastorale du 29 juin 1800 par laquelle Thiollaz et Bigex, encore vicaires généraux de Genève, annonçaient l'élection du pape Pie VII, l'autorité du souverain pontife, centre et chef de l'Église, est sans cesse exaltée et justifiée comme le fondement de l'unité du catholicisme, comme le sommet de la « divine hiérarchie » instituée par Dieu pour prémunir contre l'erreur et la dispersion, et comme une exigence pratique nécessaire par la nature des choses : une société bien ordonnée a un chef ; celui de l'Église est le pape¹²⁸. Une fois devenu évêque, Mgr de Thiollaz poursuit sur ce thème dans les différents textes où il traite de la prérogative pontificale, notamment les lettres pastorales qu'il publie, comme tous les évêques de Savoie, à l'occasion des jubilés de 1825-1826 et de 1829 promulgués par Léon XII et Pie VIII. En homme qui a vécu la Révolution, Thiollaz a constaté que l'autorité du pape était la seule capable de condamner l'Église constitutionnelle, et s'est mis à son service. Durant la captivité de Pie VII, il a fait partie d'un réseau chargé de transmettre la correspondance secrète entre le pape et les « cardinaux noirs », qui avaient reçu de Napoléon l'interdiction de porter la pourpre, réseau dont la découverte conduisit à l'arrestation de l'abbé Rey¹²⁹. L'ultramontanisme de fait de Thiollaz ressemble donc finalement peu ou prou au « gallicanisme modéré » de M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, qui refusait l'infaillibilité pontificale mais admettait l'autorité absolue du Saint-Siège en matière de discipline, et qui s'était d'ailleurs lui aussi compromis dans l'affaire de la correspondance des « cardinaux noirs ».

¹²⁷ J. de Maistre, *Correspondance*, Paris, 2017, p. 1375 et 1415, lettres à l'abbé Vuarin et à l'abbé Rey, de janvier 1818 et février 1820.

¹²⁸ AAC, Z1 270, annexe 7.

¹²⁹ J. Ruffin, *Vie de Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy*, Paris, 1858, p. 71.

À la différence de Mgr Rey ou de Mgr Bigex, Mgr de Thiollaz ne fut pas membre, sous la Restauration, des organismes ultramontains piémontais, en particulier l'*Amicizia cattolica* de l'abbé Pio-Bruno Lanteri, qui eut une certaine influence sur la famille royale, mais cette méfiance s'explique aussi par le fait que l'*Amicizia* défendait la théologie morale de saint Alphonse de Liguori, trop conciliante aux yeux de Thiollaz. La doctrine de Liguori, qui laissait au pénitent le bénéfice du doute sur les questions théologiques controversées et qui prônait la communion fréquente au lieu de subordonner celle-ci à de lourdes pénitences, se répandit en France dans la première moitié du XIX^e siècle, notamment par l'intermédiaire de Mgr Devie, l'évêque de Belley, qui avait dépossédé Mgr de Thiollaz du pays de Gex. Elle comptait des partisans à Annecy, notamment le supérieur du petit séminaire de Mélan, l'abbé Marin Ducrey, qui tenta d'inviter dans le diocèse des jésuites, des rédemptoristes (congrégation de saint Alphonse de Liguori) et des oblats de la Vierge Marie (société sacerdotale de l'abbé Lanteri)¹³⁰. L'hostilité de Mgr de Thiollaz envers l'abbé Ducrey, fondée sur des divergences en matière de stratégie pastorale, était aussi liée à la fidélité du vieil évêque au rigorisme qui dominait la théologie morale d'Ancien Régime, et à sa méfiance à l'égard du liguorisme, qui était cependant fréquemment le corollaire de l'ultramontanisme, en raison de leur commune origine italienne et de leur passage par les mêmes canaux.

Mgr de Thiollaz n'entre donc qu'imparfaitement dans le cadre de ce qu'on appelle ultramontanisme dans la seconde moitié du XIX^e siècle, bien qu'il ait été lié à des hommes qui peuvent en être considérés comme les précurseurs, tels Joseph de Maistre, l'abbé Vuarin ou Mgr Rey. On constate en revanche, au risque de céder à la manie des étiquettes, que le premier évêque d'Annecy s'identifie en tout point au concept que Philippe Boutry appelle à substituer à l'idée d'ultramontanisme, celui de « catholicisme intransigeant ». L'intransigeance, écrit-il, dépasse les mots d'ordre de regroupement derrière le pape ; elle est « une forme de sensibilité à l'histoire et au présent », qui, du quadruple refus de la Réforme, des Lumières, de la Révolution et de l'État libéral, conduit au *Syllabus* de 1864 en conclusion duquel Pie IX condamne la proposition suivante : « Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne »¹³¹. Ce catholicisme de refus qui structure le XIX^e siècle et le premier XX^e siècle, arc-bouté sur la défense de l'argumentation tridentine menacée de toute part, est donc peut-être plus représentatif, en définitive, que l'ultramontanisme au sens strict du positionnement de Mgr de Thiollaz, et a l'avantage d'expliquer aussi bien sa

¹³⁰ F. Marullaz, *Histoire de Mélan : R^d Marin Ducrey et le collège de Mélan (1804-1834)*, 2^e partie, Annecy, 1922.

¹³¹ P. Boutry, « Ce catholicisme qu'on pourrait dire intransigeant », avant-propos, *Entre Bossuet et Maurras : l'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870*, Paris, 1998, p. XIII-XXIII.

défense du pape en danger que sa méfiance instinctive à l'égard des nouveautés théologiques et morales.

Un nouveau rapport de force entre le trône et l'autel ?

L'« intransigeance » est aussi le nom qu'on donne en français à un mouvement politique propre à la curie romaine, celui des *zelanti*, qui se développe à partir de l'élection du pape Clément XIII en 1758. Ces *zelanti*, ou intransigeants, étaient alors les partisans d'une réaction pontificale ferme face à la pression que les monarchies catholiques faisaient peser sur Rome pour obtenir la dissolution des jésuites. Le parti adverse, qui l'emporta sous Clément XIV, prônait au contraire l'entente avec les souverains, même si ceux-ci étaient tentés par le régéralisme, et quitte à leur sacrifier les jésuites. Cette polarisation réapparut à la fin du règne de Pie VII et lors du conclave de 1823 qui élut Léon XII. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État de Pie VII, avait en effet mené jusque-là une politique réaliste s'accommodant aussi bien des puissances issues de la Révolution que des exigences des souverains restaurés, afin d'établir une « union du trône et de l'autel », jugée bénéfique pour les intérêts de l'Église, et sanctuarisée le plus souvent possible par les concordats passés avec les États européens. Contre les soutiens de Consalvi, appelés *politicanti*, le groupe des *zelanti* des années 1820 entendait tirer parti du contexte globalement favorable à l'Église pour tenir la dragée haute aux pouvoirs politiques, empêcher toute ingérence de ceux-ci dans les affaires ecclésiastiques, voire réactualiser le grand rêve médiéval d'une soumission générale du temporel au spirituel. Les deux tendances admettaient naturellement d'innombrables nuances, surtout étant donné le flou des lignes de partage au sein de la curie romaine. On considère toutefois que Léon XII se rangeait parmi les *zelanti* modérés, et que les *zelanti* romains avaient la plupart du temps partie liée avec les ultramontains des Églises nationales.

À observer le contraste qui oppose Mgr Dessolle et Mgr de Thiollaz dans leur rapport aux autorités politiques, on est fort tenté de décalquer sur la scène savoyarde le schéma romain. Mgr Dessolle, en vrai « préfet violet » d'Empire, rend compte régulièrement de son administration au ministère des cultes, et tient à l'assurer fréquemment de son entier dévouement¹³². Sans manquer par ailleurs de courage politique lorsque les enjeux étaient importants, Mgr Dessolle a toujours envisagé les préfets successifs du département comme des collaborateurs chargés de gérer avec lui le territoire diocésain, et s'est efforcé de travailler avec eux en bonne intelligence, au point que le préfet de Ladoucette, qui l'avait connu dans les Hautes-Alpes en 1802, réclamait quelques années plus tard sa nomination comme évêque d'Aix-la-Chapelle afin de pouvoir à nouveau avoir affaire à lui¹³³. Mgr Dessolle a su conserver la confiance des autorités, aussi bien impériales que sardes, ce qui témoigne d'un

¹³² AN, F19 1073B et ADS, 43F51, 43F46.

¹³³ G. Dessolle, *op. cit.* p. 81.

certain succès de sa stratégie de conciliation. Mgr de Thiollaz, au contraire, qu'il s'adresse aux syndics (c'est-à-dire aux maires) des communes, aux intendants sardes ou aux services des ministères turinois, traite systématiquement son interlocuteur en écolier ignorant, et envisage la puissance civile comme son « bras séculier », essentiellement au service de l'Église et chargée de faire appliquer ses orientations. À titre d'exemple, il déclare en 1828 à l'intendant du Genevois, à propos d'une affaire de restauration d'un presbytère : « J'ai attribué la conduite que vous avez tenue avec M. le recteur de Saint-Julien à une erreur [...]. Permettez-moi, sans entrer dans aucun détail, de vous énoncer quelques maximes qui sont du ressort de la simple raison, fondées en droit, et sur l'usage immémorial et de tous les temps », puis lui demande quelques mois plus tard de sévir contre le brigadier de Samoëns, qui a interdit à la paroisse de couper des branches d'arbres pour la procession de la Fête-Dieu, en affirmant hautement que « le plus énorme des abus consiste, surtout dans les circonstances actuelles, à priver les cérémonies religieuses des honneurs dont elles sont en possession dans toute l'Église catholique »¹³⁴. L'affaire de la réorganisation des paroisses d'Annecy, au début de son épiscopat, était aussi l'occasion de critiquer vertement le ministre de l'Intérieur dans une lettre au marquis Sallier de La Tour, ministre des Affaires étrangères de Charles-Félix : « J'ai opté pour le second plan puisque six mois de négociations avec Monsieur le chevalier de Cholex n'ont pas pu déraciner de son esprit une idée qu'il sera fâché d'avoir eue, si jamais il voit cette église »¹³⁵.

Ces formules sont largement liées au tempérament de Mgr de Thiollaz, et à son style tranchant que les clercs du diocèse connaissaient bien¹³⁶. Elles n'en demeurent pas moins au service d'un objectif clair, que poursuit le premier évêque d'Annecy tout au long de ses dix années d'épiscopat : empêcher méthodiquement toute incursion des laïcs dans les affaires du diocèse. La restauration du roi de Sardaigne, à laquelle il a pourtant travaillé, ne suscite chez lui aucune confiance dans les autorités locales, mais lui semble être au contraire l'occasion d'affranchir les paroisses de tout droit de regard des maires, l'évêque de tout contrôle du Sénat ou des ministères, et l'instruction religieuse de toute emprise de l'État, c'est-à-dire de revenir radicalement sur une logique de soumission de l'Église à l'État qui n'était pourtant guère remise en cause aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les conseils de fabrique, qui, déjà sous l'Ancien Régime, étaient chargés des affaires économiques des paroisses, furent ainsi l'objet d'un long affrontement entre l'évêché d'Annecy et le sénat de Savoie. Sous l'Empire, les membres des conseils de fabrique étaient partiellement élus et le maire de la commune, membre de droit, détenait les titres de la fabrique. Bien que le curé fût président du conseil, il n'avait donc pas l'entière disposition

¹³⁴ ADHS, archives de l'Académie florimontane, A751.

¹³⁵ N. Albert, *op. cit.*, t. II, p. 36, lettre à M. de La Tour.

¹³⁶ AAS, E313, fonds Albert, témoignages des neveux de Mgr de Thiollaz.

des revenus de la paroisse, qui étaient en général très faibles en Savoie, aussi bien avant qu'après la Révolution, et essentiellement dépendants du casuel, de la vente des cierges ou de la location des bancs¹³⁷. Après la Restauration, le curé fut libre de composer le conseil de fabrique, mais en 1825 le sénat de Savoie, en exécution de lettres patentes du roi Charles-Félix, demanda d'établir un règlement qui soumit les budgets des conseils de fabriques à l'approbation des communes. Mgr Bigex, qui avait succédé à Mgr Dessolle comme archevêque de Chambéry, s'y conforma. Mgr de Thiollaz, au contraire, n'appliqua jamais ces dispositions dans son diocèse, et maintint jusqu'à sa mort son refus absolu de « toute ingérence des conseils de communes dans les affaires de Fabrique »¹³⁸.

Il contesta de même les décrets de la Réforme (sorte de ministère de l'Instruction publique) qui encadraient l'institution des régences vicariales, assez florissantes dans le diocèse d'Annecy. Dans les communes rurales, des vicaires étaient chargés de dispenser une instruction sommaire aux garçons, et rétribués pour ce faire soit par des fondations, soit par les communes. En certains endroits, on demanda aux vicaires concernés de se soumettre à un examen vérifiant leur aptitude à lire et à écrire, ce qui fut jugé par Mgr de Thiollaz « humiliant pour le clergé » et personnellement outrageant pour lui. Il obtint donc de Turin le retrait de cette demande pour son diocèse, et l'assurance que la recommandation de l'évêque suffirait¹³⁹. On pourrait multiplier les exemples d'interventions de cette nature, qui tendent à faire de Mgr de Thiollaz, à l'échelle savoyarde, un représentant de l'esprit *zelante*, davantage que Mgr Bigex ou Mgr Dessolle. Cette politique offensive de reconquête du terrain perdu par le clergé, au cours des trois ou quatre siècles précédents, face aux grands commis de la monarchie obtint-elle quelques résultats ? Dans le cas de Mgr de Thiollaz, il semble que ce fût le cas, du moins sur le plan local. Lorsqu'il s'agit des frontières des diocèses ou des autres questions négociées directement entre Rome et Turin, Mgr de Thiollaz, pas plus que Mgr Dessolle, n'a de réelle influence. Lorsqu'il s'agit des intendants ou du sénat de Savoie, en revanche, le poids de l'évêque n'est pas inexistant. Mgr de Thiollaz a reçu de Victor-Emmanuel I^{er}, au moment de la Restauration, le titre honorifique de « conseiller du roi », et il sait pouvoir compter sur le réseau des Savoyards employés par Charles-Félix au sommet de l'État, tels que le ministre de l'Intérieur Roget de Cholex, le ministre des Affaires étrangères Sallier de La Tour, ou le marquis d'Yenne, gouverneur de Gênes. Son crédit est suffisant pour que le diocèse d'Annecy reçoive à plusieurs reprises des dotations financières supplémentaires ou anticipées en marge du concordat de

¹³⁷ ADHS, 13FS4, tableau comparatif des biens des paroisses en 1792 et 1850.

¹³⁸ N. Albert, *op. cit.*, t. II, p. 340, lettre au curé de Samoëns.

¹³⁹ J.-Y. Juillard, Les régences vicariales en Savoie au XIX^e siècle : une institution ecclésiastique scolaire originale ? *États de Savoie : Églises et institutions religieuses, des Réformes au Risorgimento, actes du colloque PRIDAES VII, Lyon (17-19 octobre 2013)*, sous la dir. de M. Ortolani, C. Sorrel et O. Vernier, Nice, 2013, p. 275-288.

1828 entre le Saint-Siège et le roi Charles-Félix¹⁴⁰. En matière de censure, enfin, les clercs du diocèse d'Annecy peuvent faire intervenir les *carabinieri* pour saisir les livres contraires au catholicisme¹⁴¹, et c'est à Mgr de Thiollaz que le journaliste légitimiste Pierre-Sébastien Laurentie s'adresse en 1831 pour lui demander d'intercéder en faveur d'un élargissement de la liste très étroite des publications autorisées par le royaume de Sardaigne¹⁴².

Cette relative emprise sur les faits a toutefois un coût idéologique. Mgr de Thiollaz est en effet contraint de justifier continuellement la nécessité d'une soumission du pouvoir temporel à l'Église par l'utilité sociale, et en particulier politique, de la religion catholique. Ce faisant, il est un exemple symptomatique de ce que Bernard Plongeron appelait le « piège des Lumières », qui conduit les apologistes à se situer fondamentalement sur le même plan que les philosophes, et à tout miser sur les effets de la religion dans le monde¹⁴³. Pour Thiollaz, l'Église est indispensable à la monarchie, car elle apprend à l'homme à obéir. « Voyez, NTCF, combien seroit belle la société où tous les membres qui la composent sentiroient le devoir de vivre dans la dépendance et la soumission ! » « La nécessité impérieuse se montre à chaque instant, à l'homme, des devoirs à remplir. [...] Il doit obéir aux lois, payer les impôts, respecter les autorités qui concourent au gouvernement ; il doit au souverain, en qui réside toute l'autorité civile, un profond respect, une obéissance prompte, une fidélité à toute épreuve. [...] Or, ces devoirs si nombreux, si mal interprétés, si opposés aux passions, qui les enseignera ? Qui les fixera ? Qui les expliquera dans les circonstances difficiles ? [...] Ôtez l'autorité infaillible de l'Église, et tout le monde sera livré à la versatilité de ses propres opinions, ou de celles d'autrui. [...] Du moment où l'Église perdra son influence, l'État sera près de sa ruine »¹⁴⁴.

On se trouve ici face à une parole ecclésiastique qui appelle distinctement à ce qu'on qualifierait aujourd'hui d'instrumentalisation : le gouvernement doit accéder à toutes les demandes de l'Église, parce qu'elle est le meilleur garant de l'ordre social qu'il ait à sa disposition. Le zélanisme de Mgr de Thiollaz, comme d'ailleurs celui de presque tous ses représentants dans le haut clergé du début du XIX^e siècle, ne va donc pas jusqu'au bout de sa logique, et ne suit pas l'évolution d'un Lamennais, qui, partant d'un ultramontanisme vigoureux et d'une exaltation de l'autorité de l'Église dans

¹⁴⁰ AEA, correspondance de Mgr de Thiollaz.

¹⁴¹ ADHS, 4FS173, directives du gouverneur général d'Andezeno en matière de censure.

¹⁴² AN, 372AP/7, 3^e carton, lettre de Thiollaz au Laurentie.

¹⁴³ B. Plongeron, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, 1973.

¹⁴⁴ AAS, C309, lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Annecy sur le respect dû à l'Église (1825) et lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Annecy qui publie le précis des lettres apostoliques par lesquelles le souverain pontife, Léon XII, condamne les sociétés secrètes (1826).

son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, en venait à déplorer la situation du clergé de France, réduit au rang de domestique du pouvoir sous la Restauration, puis à admettre progressivement l'idée d'une séparation nécessaire entre l'Église et l'État dans son journal *L'Avenir*. Lamennais comptait d'ailleurs à Annecy un certain nombre de lecteurs et de partisans, parmi lesquels le supérieur du petit séminaire de La Roche, l'abbé Pasquier ; il était l'ami de l'abbé Vuarin, curé de Genève, qui l'avait accompagné à Rome en 1824 pour présenter sa défense au sujet de l'*Essai sur l'indifférence*, et Mgr de Thiollaz lui-même admirait ses premiers écrits. Lorsque parut *L'Avenir* à l'automne 1830, Lamennais défendait toujours la souveraineté du pape, mais était déjà rangé dans une opposition résolue à la monarchie, et Mgr de Thiollaz interdit la lecture du journal aux prêtres de son diocèse lors de la retraite ecclésiastique de 1831. La popularité de Lamennais au sein du clergé intransigeant était alors suffisante pour que cette affaire ait trouvé un écho dans le journal légitimiste *L'Ami de la religion*, où plusieurs prêtres d'Annecy intervinrent en 1832 pour rectifier la notice nécrologique de leur évêque, qui indiquait que Mgr de Thiollaz était allé jusqu'à menacer de suspense les prêtres lecteurs de *L'Avenir*¹⁴⁵.

Mgr de Thiollaz fit donc partie de ceux qui, dans l'Europe post-révolutionnaire, tentèrent d'inverser en faveur du clergé le rapport de forces qui prévalait au XVIII^e siècle entre celui-ci et les agents de l'État. Il sut profiter à cet égard des circonstances favorables que lui offrait le règne de Charles-Félix, dont il célébra, en tant que doyen des évêques savoyards, la messe de funérailles à l'abbaye d'Hautecombe le 11 mai 1831. Son insistance sur le respect dû à l'Église et sa politique en faveur de l'indépendance des clercs vis-à-vis des laïcs demeura cependant toujours très loin d'une remise en cause de l'alliance entre le catholicisme et la monarchie, et d'un abandon de la conviction, issue de l'apologétique anti-Lumières, que le clergé était indispensable aux pouvoirs temporels. En ce sens, Mgr de Thiollaz fut bien un *zelante* des années 1820.

Le centralisme épiscopal

« Dans sa reconstruction du diocèse, Napoléon n'a relevé qu'un des pouvoirs diocésains, celui de l'évêque », disait Taine dans *Les origines de la France contemporaine*¹⁴⁶. Il mettait par là en évidence la position privilégiée dévolue à l'évêque dans le système concordataire, et faisait du moment de la réorganisation ecclésiale post-révolutionnaire la pierre d'angle du renforcement de l'autorité épiscopale partout visible au XIX^e siècle. L'idée de centraliser le plus possible le pouvoir ecclésiastique entre les mains de l'évêque n'était pourtant pas chose nouvelle en 1802. Le concile de Trente était déjà marqué

¹⁴⁵ *L'Ami de la religion, journal ecclésiastique, politique et littéraire*, 1832, n° 1958, n° 1966 et n° 1976.

¹⁴⁶ H. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, Paris, 1894, t. II, p. 72, cité par S. Blenner-Michel, L'autorité épiscopale dans la France du XIX^e siècle, *Histoire@politique*, 2012, t. 3, n° 18, p. 62-78.

par cet état d'esprit, et les évêques des XVII^e et XVIII^e siècles avaient tâché d'étendre leur juridiction de plus en plus loin, en particulier en direction du clergé régulier. La Révolution, paradoxalement, fut une étape décisive en ce sens. En taillant largement le maquis touffu des corps d'Ancien Régime, elle supprima ou affaiblit presque tous les contre-pouvoirs qui existaient au sein des diocèses, ouvrant la voie à un absolutisme épiscopal délié de ses entraves. Le concordat, qui faisait de l'évêque le seul interlocuteur diocésain valable face au pouvoir civil, entérina cette situation en appliquant à l'Église le programme centralisateur du Consulat. On peut donc à nouveau parler, en ce sens, d'un legs de la Révolution à l'épiscopat autoritaire de la Restauration, dont Mgr de Thiollaz fut, à Annecy, le premier à profiter.

La réorganisation des diocèses après la coupure révolutionnaire, surtout pour Annecy où un diocèse canoniquement nouveau naissait après une absence de trente ans, permit à l'évêque de bénéficier de l'extinction de nombreux particularismes et droits acquis, naturels dans une société de privilèges, qui grevaient jusque-là son gouvernement. L'évêque était sous l'Ancien Régime largement privé du droit de nommer les titulaires des bénéfices de son diocèse ; il devait compter aussi bien avec le pape, qui se réservait la collation des bénéfices les plus importants, qu'avec le roi (ou les rois, dans le cas du diocèse de Genève) dont le pouvoir de nomination s'imposait sur de nombreux prieurés, qu'avec les abbayes locales, qui nommaient aux cures qu'elles avaient fondées, et avec les chapitres, qui étaient au XVIII^e siècle au nombre de sept : celui de la cathédrale Saint-Pierre naturellement, mais aussi celui de la chapelle des Macchabées, celui de la collégiale Notre-Dame de Liesse, celui de l'Hôpital du Saint-Sépulcre, et ceux des collégiales de Flumet, Samoëns et Sallanches. Nous voyons ainsi, dans le cas du jeune abbé de Thiollaz, Mgr Biord contraint de solliciter pour lui le prieuré de Lovagny, dont la nomination était réservée à Rome, dans une supplique qui est loin d'être une formalité¹⁴⁷, puis le prieuré de Léaz auprès du roi de France, approché par l'intermédiaire de l'évêque d'Orléans¹⁴⁸. Si, en revanche, la bulle *Sollicita catholici gregis* de 1822 accorde en théorie au nouveau chapitre de Saint-Pierre, seul rétabli, dans des proportions très restreintes (dix chanoines contre trente auparavant), « tous les privilèges, sauf ceux qui auraient été obtenus à titre onéreux, dont jouissaient autrefois légitimement les chapitres de Savoie », et affirme en ce qui concerne les droits du roi ne « rien innover à ce qui se faisait avant l'année 1801 », il s'agit là de considérations de pure forme. L'évêque pourvoit tous les postes, cures et archiprêtres ; le pape se réserve uniquement la nomination du prévôt du chapitre, confie au roi celle des autres chanoines, et encore le monarque comme le pontife se contentent-ils en chaque cas d'entériner les propositions de l'évêque. L'une des conséquences de cet esprit nouveau est la mise au pas de fait du chapitre, qui pouvait encore au XVIII^e siècle se prévaloir de son

¹⁴⁷ AAS, C309, lettre de Mgr Biord au pape.

¹⁴⁸ ADHS, 1G377, lettre de Mgr Biord à l'évêque d'Orléans.

ancienneté pour contrecarrer l'action épiscopale, tandis qu'il ne mène aucune politique autonome au XIX^e siècle. Il conserve le pouvoir d'élire les vicaires capitulaires chargés d'administrer le diocèse pendant les vacances du siège, mais confirme lui aussi les choix épiscopaux, puisqu'à la mort de Mgr de Thiollaz, ses vicaires généraux les abbés Carlin, Poncet et Collomb d'Arcine sont élus.

Les congrégations masculines, d'autre part, entretenaient parfois avant la Révolution des rapports conflictuels avec l'évêché, aux yeux duquel elles tendaient à constituer des foyers d'agitation, et des enclaves autonomistes au milieu du territoire diocésain. L'évêché plaidait pour la suppression des Feuillants d'Abondance au début des années 1760 et n'aurait pas vu d'un mauvais œil celle des Bénédictins de Talloires en 1785. Les Dominicains étaient accusés de tendances jansénistes¹⁴⁹, et on a longtemps affirmé, à tort ou à raison, que les réguliers savoyards avaient été nettement plus nombreux que les prêtres séculiers à prêter serment en 1792¹⁵⁰. Or les ordres monastiques furent les principales victimes des mesures religieuses de la Révolution et de l'Empire, qui s'attaquèrent en priorité aux congrégations jugées inutiles à la société. La reconstruction des ordres supprimés et dispersés fut longue et partielle : beaucoup de communautés ne furent pas relevées au XIX^e siècle. Mgr de Thiollaz, comme vicaire général puis comme évêque, se considéra toujours essentiellement comme le pasteur du clergé diocésain et s'attacha plutôt à assurer au sein du diocèse la pérennité des fondations religieuses des réguliers qu'à faire revenir ceux-ci. On assiste donc avec la réorganisation du diocèse en 1803 puis dans les années 1820 au passage d'un paysage ecclésiastique où les congrégations tiennent une grande place, surtout dans les villes et au sein de l'enseignement (près d'une quarantaine d'abbayes, monastères et couvents masculins, et dix-huit monastères féminins)¹⁵¹ à une organisation quasi-exclusivement séculière, vigoureusement structurée, et hiérarchisée autour de l'évêque.

L'enseignement, en particulier, est repris en main par le diocèse, aussi bien au niveau du grand séminaire, qui était tenu à Annecy par les Lazaristes avant la Révolution et que Mgr de Thiollaz confie à ses prêtres diocésains, qu'au niveau des collèges, qui font place la plupart du temps à des petits séminaires, structure séculière. Alors qu'il était encore vicaire général, Mgr de Thiollaz en avait établi un dans l'ancien couvent des Bernardines de La Roche, dont il avait personnellement acheté les bâtiments parmi les biens nationaux¹⁵². La chartreuse de Mélan, sous l'égide de Marin Ducrey, et le collège chappuisien d'Annecy, précédemment confié aux Barnabites, connurent une évolution

¹⁴⁹ M. Collombat, *Les bibliothèques des clercs séculiers en Savoie du XVIII^e siècle à 1860*, thèse de doctorat, université Lyon-III, 2016.

¹⁵⁰ C. Sorrel, *Le serment civique du clergé du département du Mont-Blanc en 1793, Vivre en Révolution : la Savoie (1792-1799), actes du colloque de Montmélian (20 mai 1989)*, Chambéry, 1989, p. 159-199.

¹⁵¹ F. Fleury, *op. cit.*, t. III, p. 4.

¹⁵² ADS, 43F46, mémoire relatif à une adjudication faite à la préfecture de Genève.

similaire. Mgr de Thiollaz alla jusqu'à faire en 1825 du collège d'Annecy une annexe du grand séminaire, imposant aux plus jeunes élèves de se rendre à La Roche, ce qui suscita les protestations de la municipalité et de l'intendance. Celles-ci s'empressèrent d'ailleurs de réintégrer les petites classes après la mort du prélat¹⁵³. Le premier évêque d'Annecy ferrailla enfin contre Chambéry afin de conserver le petit séminaire de Rumilly, établi à la place d'un ancien collège des Oratoriens, et confirma la transformation de l'église des Dominicains d'Annecy en paroisse Saint-Maurice. Cette politique d'intégration dans la sphère diocésaine de l'héritage des congrégations comportait aussi des aspects financiers, à Annecy comme dans tout le royaume de Piémont-Sardaigne. La vente des biens nationaux ayant été plus tardive en Piémont qu'en France, il existait en effet de l'autre côté des monts un certain nombre de propriétés ecclésiastiques qui n'avaient pas été vendues, parmi lesquelles certaines appartenaient à des ordres disparus. La monarchie sarde chargea donc, à la Restauration, l'Économat royal de gérer ces biens en attendant de les répartir entre les diocèses. Ce ne fut chose faite qu'en 1828, et le diocèse d'Annecy toucha à ce moment-là une somme de onze mille livres, négociée entre Mgr de Thiollaz et Mgr Frasoni, futur archevêque de Turin, qui dirigeait la manœuvre¹⁵⁴. Les congrégations féminines, de leur côté, connurent un sort comparable, bien que dans une moindre mesure, à l'exception des Visitandines considérées comme l'œuvre du diocèse par excellence. Mgr de Thiollaz écrivait ainsi dans ses notes : « Sur les sœurs de Saint-Joseph ; je ne les adopterai dans le diocèse que sous la condition stricte qu'elles se borneront à apprendre le catéchisme, à lire, à écrire, et les ouvrages manuels, sans aucune instruction quelconque plus relevée, ne voulant ni introduire des dames à rentes, ni nuire à la grande Visitation, ni sortir les sœurs de leur état »¹⁵⁵. Il fallut donc attendre la mort du premier évêque pour que fût érigée par Mgr Rey, son successeur, la congrégation des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy en mai 1833.

L'épiscopat centralisateur et autoritaire de Mgr de Thiollaz ne pouvait accorder qu'une place très secondaire aux missions étrangères, source d'une dispersion des prêtres hors des frontières du diocèse. Il tenta donc d'interdire à l'abbé Marin Ducrey, qui avait envisagé après son ordination de partir pour la Chine, de faire de son petit séminaire de Mélan une école de futurs missionnaires, au point de fermer l'accès du grand séminaire d'Annecy aux élèves que Ducrey destinait à la société des missions étrangères de Paris. Ceux-ci allèrent donc se former à Belley, chez Mgr Devie, par ailleurs liguoriste tout comme l'abbé Ducrey¹⁵⁶. Tandis que Mgr Bigex, à Chambéry, publiait en 1824 une lettre pastorale autorisant et encourageant l'Association pour la

¹⁵³ AAS, mémoire sur le collège chappuisien d'Annecy (1817).

¹⁵⁴ AEA, correspondance de Mgr de Thiollaz.

¹⁵⁵ AEA, demandes diverses, cité par N. Albert, *op. cit.*, t. II, p. 212.

¹⁵⁶ C. Sorrel, *La mitre et la croix de Savoie : les évêques savoyards hors d'Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, *Les Savoyards dans le monde : recherches sur l'émigration, actes du colloque d'Annecy (13 et 14 décembre 1991)*, sous la dir. de C. Sorrel, Chambéry, 1992, p. 287-319.

Propagation de la Foi, récemment fondée par Pauline Jaricot¹⁵⁷, Mgr de Thiollaz s'y refusait ; l'Association fut finalement établie dans le diocèse par Mgr Rey en 1835. C'est le même Mgr Rey qui, en 1838, approuva la fondation de la congrégation des missionnaires de Saint-François-de-Sales par les abbés Pierre-Marie Mermier et Joseph-Marie Favre, en vue des missions intérieures dans les quatre diocèses de Savoie puis des missions étrangères, qu'avait freinée Mgr de Thiollaz, qui déclarait : « Je vois que chacun pense à son affaire, et, par ce moyen, toutes les ressources nécessaires au centre se dispersent et ne produisent que des biens partiels »¹⁵⁸.

En toutes choses, le fondateur du diocèse d'Annecy s'attacha donc à privilégier le maillage paroissial, et montra toujours la plus grande réticence à laisser des vocations issues du territoire diocésain échapper au « centre », c'est-à-dire à l'organisation épiscopale, qui était tenue bien en main ; il n'est que de lire le procès-verbal d'une des nombreuses visites pastorales de Mgr de Thiollaz, portant la mention « Monseigneur ordonne qu'on y mette ordre incessamment », pour s'en convaincre. Ce faisant, Mgr de Thiollaz semble avoir étouffé ou retardé la plupart des vecteurs de renouveau ecclésial à l'échelle locale, laissant à Mgr Rey le soin de rattraper le temps perdu, d'accueillir et de développer à Annecy toutes les initiatives qui n'avaient pas trouvé leur place sous son épiscopat, et donnant l'impression d'être resté toute sa vie un pasteur du concile de Trente face à des confrères plus disposés à tirer parti des mouvements nouveaux. La priorité donnée à la structure paroissiale, cependant, était loin d'être en 1820 un combat d'arrière-garde, si l'on en croit la réussite de cette politique d'un point de vue vocationnel tout au long du XIX^e siècle. Au risque de simplifier outrancièrement une réalité complexe, on constate en effet que le début du siècle voit le passage d'un recrutement volontiers bourgeois et urbain, dont les couvents et les monastères d'Annecy, de Thonon ou de Rumilly étaient, avant la Révolution, le symbole, à un corps presbytéral massivement issu des familles paysannes et des paroisses de montagne, que Mgr de Thiollaz avait tenu à maintenir en 1803 puis à pourvoir en prêtres, quitte à sacrifier à cette considération toutes les autres. Sous son épiscopat, 24 prêtres furent ordonnés chaque année en moyenne, dont certains exercèrent leur ministère jusqu'à la fin du siècle, et parmi lesquels se trouvaient deux futurs évêques d'Annecy, Mgr Rendu (1842-1859) et Mgr Magnin (1861-1879)¹⁵⁹. Le caractère centralisé de son administration, de même, ne fut remis en cause dans ses fondements ni par Mgr Rey ni par ses successeurs, d'autant qu'il allait dans le sens du XIX^e siècle. Aucun d'eux ne revint à l'effacement ou à la prudence d'un Mgr Paget, d'un Mgr Dessolle, ou même d'un Mgr Biord. Les prélats annéciens, se sentant sûrs de leurs troupes, cultivèrent au contraire une certaine audace épiscopale, n'hésitant pas à prendre

¹⁵⁷ ADS, 43F88.

¹⁵⁸ F. Marullaz, *op. cit.*

¹⁵⁹ E. Deloche, *op. cit.*

vigoureusement position sur tous les sujets, de l'économie à la géologie en passant par tous les degrés de la politique. Cet interventionnisme exacerbé, qui avait cours sous Mgr Rendu (*Lettre à S. M. le roi de Prusse, Du libre-échange et des traités de commerce conclus par le Piémont avec l'Angleterre et la Belgique*) atteignit son paroxysme avec Mgr Isoard (1879-1901). L'habitude d'une politique épiscopale intransigeante et hautement affirmée, voire imposée au clergé local, n'est probablement pas sans lien avec l'ancrage durable de la Haute-Savoie dans le camp du « catholicisme bleu », celui des régions où politique et religion sont dissociées, et où un électorat profondément catholique fait dans les urnes le choix de la République anticléricale des années 1880 et 1890, en même temps qu'elle rappelle, dans les dernières décennies du siècle, l'orientation donnée au siège d'Annecy par Mgr de Thiollaz¹⁶⁰.

Lorsque meurt Mgr de Thiollaz, le 14 mars 1832, le diocèse tourne la page de son premier épiscopat, réceptacle d'un long cursus ecclésiastique initié sous Mgr Biord et charnière du XVIII^e siècle finissant et du XIX^e déjà avancé. Il perd un homme tout d'une pièce, qui, selon le témoignage de son neveu, s'écria alors qu'on récitait autour de lui la prière des agonisants : « Non, jamais je n'ai douté ! »¹⁶¹, et qui eut peut-être moins d'emprise sur les événements que sur les hommes. Sans être l'artisan de la création du diocèse d'Annecy en tant que telle, qui fut élaborée au cours de discussions dont il était écarté, il s'attacha à le modeler durant ses neuf années d'épiscopat, préparées par ses quarante années de vicariat général en vue d'un objectif assumé : renouer la continuité brisée par la Révolution et recréer le diocèse de Genève tel qu'il était sous l'Ancien Régime. Au service de cette ambition s'ordonnaient une théologie très classique, apprise de la Sorbonne des années 1770, un sens des réseaux mûri dans le combat contre-révolutionnaire, et une ecclésiologie fondée sur l'idée d'autorité, qui, si on devait en donner un, serait en définitive le principe directeur de la vie de Mgr de Thiollaz. Autorité du roi, autorité du pape, autorité de l'évêque : tels sont les piliers de l'action politique et pastorale de cet homme de la petite noblesse savoyarde qui eut toute sa vie une conception fondamentalement militaire de l'Église. L'Église de Mgr de Thiollaz est une Église en guerre, qui ne peut triompher qu'en bataillons ordonnés et groupés derrière une autorité incontestée. En cela, il est un évêque intransigeant du XIX^e siècle, qui illustre l'article de 1960 dans lequel le P. Congar plaçait toute l'ecclésiologie entre la Révolution et le premier concile du Vatican « sous le signe de l'affirmation de l'autorité »¹⁶², mais aussi un héritier de la Contre-

¹⁶⁰ *Ibid.* : Mgr Isoard, un évêque de combat ?

¹⁶¹ AAS, E313, récit du comte Emmanuel de Thiollaz.

¹⁶² Y. Congar, L'ecclésiologie, de la Révolution française au concile du Vatican, sous le signe de l'affirmation de l'autorité, *L'ecclésiologie au XIX^e siècle*, sous la dir. de M. Nedoncelle, Paris, 1960, p. 77-114.

Réforme savoyarde et de l'apologétique anti-Lumières, paradoxalement servies par la Révolution, et, enfin, un prélat à l'image de son diocèse de frontière et d'entre-deux, « antique et nouveau » dans son rapport à la société du premier XIX^e siècle.

Les évêques d'Annecy au XX^e siècle

Esther DELOCHE

Académie salésienne

Le 21 octobre 1983, le sénateur Charles Bosson déclara à Mgr Sauvage, évêque démissionnaire, que, depuis son arrivée « que d'évènements ont marqué [le] département et [le] diocèse, à la ville comme à la campagne, dans tous les domaines culturels, sociaux, économiques, mais aussi religieux. [... Qu'il soit permis] à un laïc d'illustrer cette évolution par deux images, celle de [son] entrée à Annecy sous le chapeau à glands d'or du prélat et celle de [son] départ sous le feutre du clergyman »¹. Ces quelques mots montrent combien les choses ont évolué pour le clergé au cours du XX^e siècle.

En effet, que de changements entre Mgr Isoard mort en 1901 et Mgr Barbier, qui, devenu archevêque de Bourges, quitta le diocèse à l'aube du nouveau millénaire, en l'an 2000. Dès le dernier tiers du XIX^e siècle les relations entre la République et l'Église se tendent de plus en plus alors que le XX^e siècle va débiter par la Séparation des Églises et de l'État. Survient ensuite la Grande Guerre au cours de laquelle de nombreux prêtres, religieux et religieuses participent. Après le temps de la reconstruction des années 1920 et 1930, la guerre est de retour avec toutes ses horreurs. Puis viennent les Trente Glorieuses au cours desquelles l'Église se lance dans de nouveaux projets, de nouveaux défis et de nouvelles dynamiques pour s'adapter à son temps. La crise de 1968 arrive et avec elle les bouleversements dans la société ; l'Église ne sera pas épargnée. Au fil du temps, la pratique religieuse se modifie, tout comme le recrutement sacerdotal.

Le diocèse d'Annecy réputé pour avoir l'un des plus forts taux de pratiquants au début du siècle connaît ces bouleversements et doit faire face à des crises, à des difficultés, mais rencontre aussi des réussites. Bien que ses limites ne correspondent pas totalement à celles du département, nous pouvons indiquer que la population départementale passe de 263 803 habitants en 1901 à 639 184 en 2000, avec une accélération très marquée à partir des années 1960-1970. D'un monde très rural, avec quelques enclaves ouvrières (Ugine, vallée de l'Arve notamment) le diocèse passe à un monde urbain voir très urbanisé. Tout au long du siècle l'agriculture cède la place à l'industrie et au

¹ AEA, 1D Mgr Sauvage.

tourisme ; le travail frontalier occupe également une part importante dans l'économie départementale. Petit à petit se développent les double-actifs (agriculture/tourisme ou agriculture/industrie) mais aussi le phénomène des navetteurs. Autant d'éléments qui modifient la pratique religieuse, le mode de vie et de pensée de nombreux diocésains.

Les évêques, qui sont l'objet de notre étude, ont dû s'adapter pour poursuivre au mieux leur ministère dans une société en mouvement. Ils sont cinq à se succéder, avec une durée moyenne d'épiscopat de 19,4 ans. Pour tous, Annecy est leur premier siège. Trois ont eu une carrière exclusivement professorale avant d'être élevés à l'épiscopat, un a enseigné avant de découvrir l'administration diocésaine en occupant le poste de vicaire général, un seul n'a jamais enseigné mais a plutôt occupé des fonctions administratives. Trois ont eu la charge de diriger des séminaires (petits et/ou grands). Quatre sont licenciés (lettres, philosophie, théologie, sciences bibliques), un est titulaire d'un doctorat en théologie. L'âge moyen d'accession à l'épiscopat est de 53 ans. Le plus jeune a 45 ans et le plus âgé 62 ans. Tous ne quittent pas le diocèse de la même façon : deux meurent en charge, deux sont appelés à la tête d'un archevêché et un est démissionnaire pour raison d'âge. Concernant les origines sociales, trois sont d'origines paysannes ou modestes, un vient d'un milieu bourgeois et un est un noble. Les origines géographiques sont majoritairement de l'Ouest : un vient du Sud-Ouest, et trois de l'Ouest (Bretagne, Anjou, Vendée), seul un vient du Nord.

Voilà brossé rapidement le portrait-robot du diocèse et de ceux qui en eurent la charge pendant près d'un siècle. Notre propos se fera de façon chronologique. Nous devons préciser que les archives diocésaines sont quasiment inexistantes pour le premier quart du XX^e siècle, ce qui empêche d'avoir accès aux documents personnels de l'évêque.

Débutons par Mgr Campistron qui dirige le diocèse de 1904 à 1921 et qui, dès avant même son arrivée à Annecy doit faire face à de nombreuses difficultés.

C'est le 26 octobre 1840, dans la sous-préfecture gersoise de Mirande que naît, au sein d'une famille modeste, *Lucien Campistron*. Son père Jean est tailleur, sa mère Joséphe [*sic*] Daran est ménagère. Après des études aux petit et grand séminaire d'Auch, il est ordonné prêtre le 24 septembre 1864. À l'issue d'une courte période de vicariat à Riguepeu, il est affecté au petit séminaire d'Auch. À partir de cette date, et jusqu'à son accession à l'épiscopat, il enseigne. En 1875, il obtient une licence ès lettres à l'université de Bordeaux. De 1889 à 1891, il est supérieur du collège Saint-Nicolas de Gimont. Il est ensuite appelé pour prendre la direction du grand séminaire d'Auch. En 1893, il devient chanoine titulaire.

Il est un homme effacé et conciliant, un prêtre très intelligent, d'un caractère ferme et doux. Il semble se tenir « à l'écart de tout ce qui n'était pas ses fonctions, auxquelles il se consacre exclusivement, vivant à l'écart des

coteries, et n'ayant avec personne de relation d'amitié, il jouit, malgré ce caractère réservé et cette attitude volontairement effacée, de l'estime et de la considération de tous, car sa conduite privée est d'une absolue correction »².

Au niveau politique, son attitude semble difficile à cerner, même si elle a probablement évolué au fil du temps. À Gimont, il laisse « le souvenir d'un esprit modéré et assez ouvert, entretenant de bonnes relations avec les meilleurs républicains de l'endroit »³. En 1901, il est toutefois présenté comme « s'étant toujours abstenu de manifester ses opinions politiques et [...] tout porte à croire qu'avec la presque unanimité du clergé, il n'est que peu républicain, mais il ne témoigne ses sentiments ni par actes ni par paroles »⁴.

Pourtant en 1902, lorsque sa nomination à Annecy est rendue officielle, le journal *L'Autorité* souligne que cette accession à l'épiscopat ne l'étonne pas puisque l'abbé Campistron a « donné [l]es gages les plus honteux de servilité au gouvernement..., a ouvertement favorisé les candidats ministériels »⁵. Pour la presse savoyarde, « le futur évêque a des opinions républicaines très anciennes, lesquelles sont jointes à un caractère indépendant et à un esprit bienveillant qui a toujours été apprécié »⁶.

En 1902, le choix se porte sur le chanoine Campistron pour succéder à Mgr Isoard. Malgré lui, ce candidat est au centre d'une bataille entre Paris et Rome : la querelle du *Nobis Nominavit*. Il doit attendre deux années avant de pouvoir faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

La consécration se fait à la cathédrale d'Auch le 13 mars 1904. L'archevêque d'Auch étant souffrant, c'est Mgr Germain, archevêque de Toulouse, qui est le prélat consécrateur. Les deux assistants sont Mgr Rumeau et Mgr de Carsalade, respectivement évêques d'Angers et de Perpignan. Le diocèse d'Annecy, quant à lui, est représenté par plusieurs membres du chapitre cathédral.

Mgr Campistron fait son entrée solennelle à Annecy le 26 mars 1904. Il s'arrête à l'église de la Visitation pour vénérer les reliques de saint François de Sales et placer son épiscopat sous sa protection. La veille il y a d'ailleurs célébré sa première messe dans le diocèse. Il revêt les ornements pontificaux, et précédé de la procession, il se rend à son église cathédrale en suivant la rue royale, la rue du Pâquier, le quai Eustache-Chapuis, la rue Saint-Maurice, la rue Grenette et celle de l'Évêché.

Au début de son épiscopat, il a pu apparaître comme « complaisant » avec le pouvoir civil, mais le ton change rapidement, notamment lorsque la loi de Séparation des Églises et de l'État est annoncée. Évêque du concordat, il devenait « subitement [celui] de la Séparation »⁷, puis de la Grande Guerre.

² AN, F¹⁹ 2492.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *L'Autorité*, 27 mai 1902.

⁶ *Le Mont-Blanc républicain*, 6 avril 1902.

⁷ *Revue du Diocèse d'Annecy*, 25 novembre 1921, n° 47 p. 523.

Il fut « l'évêque douloureux [...] dans les injustices d'un temps [...] où les Français ne s'aimaient pas »⁸.

À peine installé, il rencontre des difficultés. L'administration préfectorale refuse qu'il conserve les vicaires capitulaires. Fort d'appuis politiques importants, il propose alors d'autres candidats, mais ils sont refusés par le préfet. Un accord est finalement trouvé, mais pendant près de deux mois c'est lui qui contresigne de sa main les lettres et les envois aux prêtres du diocèse. Ce n'était là que bien peu de choses par rapport à la suite.

Promulguée le 9 décembre 1905, inscrite au *Journal Officiel* le 11, la loi de Séparation des Églises et de l'État entre en application le 2 janvier 1906. Le développement des Inventaires ici serait beaucoup trop long et hors sujet ; succinctement nous n'évoquerons que la question de l'évêché.

Le 15 décembre 1906, l'évêque le quitte après avoir refusé la proposition du maire d'Annecy qui lui suggère de louer l'évêché pour un franc. Mgr Campistron oppose son refus estimant qu'il ne va tout de même pas louer un bien qui est à lui ! En des termes exagérés, la *Revue du diocèse d'Annecy* écrit : « On donne huit jours à un domestique, un mois à un locataire, et *une* minute à un évêque pour opérer un déménagement... en hiver... [...] aussi compliqué que celui d'un palais épiscopal »⁹. Près de 2 000 personnes auraient accompagné Mgr Campistron vers la maison jadis occupée par le second externat des Sœurs de Saint-Joseph, son nouveau lieu de résidence.

La Séparation entraîne la suppression des fonds, il faut donc trouver de nouveaux subsides. Dans sa lettre pastorale de février 1907, l'évêque définit clairement le mode de fonctionnement de l'œuvre de la conservation de la foi dans le diocèse d'Annecy ou denier du clergé. Destinée à remplacer le traitement des prêtres des paroisses elle est placée directement sous l'autorité de l'évêque. La mise en place ne se fait pas sans heurts ; en octobre 1907, Mgr Campistron rappelle que des divergences ont eu lieu au sein de son clergé quant à cette mise en place.

Toute cette période a été difficile pour le clergé comme pour les fidèles. D'autres combats se profilent autour de la défense de l'enseignement catholique mais aussi contre le modernisme et le sillonnisme.

Le décret *Lamentabili* (3 juillet 1907) précède l'Encyclique *Pascendi* (8 septembre 1907) qui condamne solennellement le modernisme et dresse une sorte de portrait-robot du moderniste. Mgr Campistron traduit lui-même en français le décret *Lamentabili*. En septembre, il rappelle qu'il est « impossible de se dire moderniste et de rester catholique »¹⁰. Le diocèse ne semble pas avoir été affecté par le départ de prêtres, même si Mgr Campistron, dans son rapport *ad limina* de 1912, déclare avoir écarté de leur charge d'enseignement, quatre

⁸ *Ibid.*, 20 janvier 1922, n° 3, p. 32.

⁹ *Ibid.*, 21 décembre 1906, n° 51, p. 1211.

¹⁰ *Ibid.*, 13 septembre 1907, n° 37, p. 874.

maîtres qui s'éloignaient de la « vraie doctrine » en les expulsant du séminaire, ce qui se produit à la fin de l'année 1905 et au début de 1907.

En 1910, le pape demande aux évêques de faire prêter à leur clergé un serment antimodernisme. Le 24 février 1911, Mgr Campistron, craignant que des prêtres ne viennent dans son diocèse présenter des idées condamnées par Rome, rappelle « que les prêtres et religieux étrangers au diocèse, invités à prêcher ou à confesser dans [les] églises ou chapelles, doivent être munis d'un certificat établissant qu'ils ont prêté le *serment antimoderniste* entre les mains de leur évêque ou leur supérieur »¹¹.

L'intégrisme ne semble pas être la ligne de conduite de Mgr Campistron, mais l'absence d'archives est handicapante une fois là encore. Cependant en 1913, il renvoie le directeur de la *Revue du diocèse d'Annecy*, l'abbé Ogier, qui est en contact avec la Sapinière de Mgr Benigni.

Le Sillon est un autre mouvement condamné par Mgr Campistron avant les décisions pontificales. S'inspirant des doctrines chrétiennes de Léon XIII et de sa politique de « ralliement », le Sillon voudrait être le porte-parole d'une démocratie chrétienne qui souhaite affirmer (politiquement et socialement) la présence de l'Église dans les problèmes du siècle à venir. Lors de sa création, il reçoit l'approbation d'une majorité d'ecclésiastiques même si certains sont rapidement méfiants vis-à-vis de ce nouveau mouvement qui risquerait d'échapper à l'autorité cléricale. Rapidement Mgr Campistron marque une certaine distance à l'égard de ce mouvement qu'il n'apprécie guère, comme nombre de ses confrères, tel Mgr Turinaz (Nancy), ou encore Mgr de Cabrières (Montpellier). En 1906, l'abbé Rhuin, l'un des diffuseurs des idées de Sangnier, est nommé curé de Seytroux, petite paroisse chablaisienne de cinq cent quarante-cinq âmes. Ne faut-il pas voir ici un signe avant-coureur de la disgrâce du mouvement par l'ordinaire ?

Mgr Campistron condamne le Sillon lors du premier congrès diocésain des œuvres en novembre 1909. Il n'est pas le premier prélat français à le faire. À Quimper, Mgr Dubillard le fait dès 1906 et, dès 1908, dix archevêques et vingt-six évêques ont interdit à leurs prêtres de faire partie du Sillon. Cette condamnation est réitérée dans une lettre circulaire adressée à tous les prêtres via la *Revue du diocèse d'Annecy*. Sa lettre épiscopale est d'ailleurs publiée *in extenso* dans l'*Osservatore Romano*.

Le 25 août 1910, Pie X adresse une lettre à Marc Sangnier pour lui signifier la condamnation du mouvement. C'est au cours d'une retraite ecclésiastique que l'annonce de la condamnation du mouvement par Rome arrive à l'évêque qui ne tarde pas à envoyer sa soumission à Rome et à publier la lettre dans les colonnes de la *Revue* le 9 septembre 1910. Le 3 septembre, il est ravi d'avoir été obéi par ses prêtres avec une complète unanimité et une touchante docilité.

¹¹ *Ibid.*, 24 février 1911, n° 8, p. 176.

Mgr Campistron accompagne les premiers pas de l'action catholique qui apparaît dans le diocèse en 1901. Il rappelle aux militants, qu'ils seront « des apôtres par l'exemple, par la plume et par la parole » et que de « tout cela sortira une belle moisson qui sera la récompense de [leurs] efforts et la joie du père de famille »¹². Plusieurs paroisses comptent des groupes d'action catholique, des réunions ont lieu, un journal est publié. C'est un mouvement qui tend à évoluer positivement.

Entre 1907 et 1914, soixante diocèses au moins tiennent un ou plusieurs congrès diocésains. Le diocèse d'Annecy ne reste pas en marge du mouvement en tenant son premier congrès diocésain des œuvres du 24 au 26 novembre 1909, sous la présidence de Mgr Campistron. C'est quelques mois après son arrivée à Annecy que l'évêque « avait décidé en principe la tenue d'un *Congrès diocésain des Œuvres*. « Mais, faisait-il remarquer, il faut préparer ce Congrès de longue main, si nous voulons obtenir de sérieux résultats. Ailleurs, on fait des expériences qui nous serviront. D'autre part, des œuvres se créent dans nos paroisses. [...] D'autres essayent du *Congrès avant l'Action*, chez nous *l'Action précèdera le Congrès* »¹³.

Mgr Campistron a placé son épiscopat sous le patronage de saint François de Sales et c'est sans doute avec une grande joie qu'il a pris part à la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal au nouveau monastère au pied du Semnoz. Le 14 avril 1909, il en avait béni la première pierre. C'est sans doute la dernière grande manifestation religieuse qu'Annecy connut avant bien longtemps.

Les dix premières années de son épiscopat sont marquées par des combats, mais aussi par des initiatives prospères. Toutefois les dernières années seront encore plus difficiles et l'affecteront beaucoup. Au printemps 1914, toujours dans le combat, l'évêque évoquait alors les trois fléaux que connaissait la France à ce moment : l'école laïque, le dimanche païen et les journaux impies. Mais quelques mois plus tard, le clergé comme les fidèles répondent à l'appel lancé pour l'Union sacrée. Tous s'unissent dans un effort commun destiné à sauver la patrie. Le 7 août, la *Revue du diocèse d'Annecy* publie une lettre pastorale de l'évêque datée du 3 août concernant le conflit. Rapidement, il doit faire face à la désorganisation liée à la mobilisation, et dans une moindre mesure aux effets de la Séparation qui a réduit le nombre des ordinations.

À l'été 1914, quarante-deux curés, quatre-vingt-seize vicaires, soit le quart des desservants, sont mobilisés. À ceux-là s'ajoutent vingt-trois autres prêtres et vingt-cinq séminaristes. Au total cent quatre-vingt-six membres du clergé partent sous les drapeaux. Le diocèse ne fait pas partie de ceux qui sont le plus touchés.

¹² *La Voix des Alpes*, décembre 1910, n° 8.

¹³ *Congrès diocésain des Œuvres présidé par Mgr Campistron, 25-26 novembre 1909*, Annecy, 1910, p. 5.

Pour pallier ces départs, Mgr Campistron fait appel « à la bonne volonté des prêtres que leur âge ou leurs infirmités avaient réduits au repos »¹⁴. Il prend plusieurs résolutions destinées à faciliter la continuation de la célébration du culte : il accorde à chaque prêtre « toute juridiction pour toute l'étendue de l'archiprêtré où il est en fonction », ainsi que l'autorisation de biner¹⁵ « dans la même église ou dans une église différente lorsqu'il le jugera nécessaire »¹⁶. Il lève également l'interdiction d'utilisation de la bicyclette et l'autorise à chaque fois que l'exigera le service du ministère paroissial. Face au manque de prêtres, il décide de supprimer les retraites ecclésiastiques annuelles. En 1915, afin de faciliter « l'accomplissement du devoir pascal [et] en vertu d'un Indult », il autorise « l'ouverture du temps pascal, à partir du 12 mars, premier dimanche de Carême »¹⁷. L'année suivante, afin que tous les diocésains puissent recevoir la communion pascale, il les autorise à la recevoir exceptionnellement dans une paroisse différente de la leur.

À la fin de l'année 1915, l'évêque décide (comme en 1905) de réduire au maximum les frais de cartes de vœux et de ne recevoir aucune visite à l'occasion du Nouvel An ; il le fait jusqu'en 1918 inclus. De la même façon, il demande à supprimer tout le faste extérieur lors des cérémonies de la confirmation, souhaitant que seuls les enfants y assistent.

À l'occasion des mandements et lettres pastorales pour le Carême, l'évêque n'interrompt pas sa thématique d'avant-guerre : les enseignements sur l'Église, son institution. Il est là dans un sens contraire à la plupart de ses confrères. La guerre n'intervient pas dans ses communiqués ou lettres pastorales sauf sous l'aspect religieux : incitation à la prière, encouragement des initiatives de célébration.

L'armistice est signé le 11 novembre 1918. Le diocèse a perdu cinquante-trois prêtres, séminaristes, religieux et novices. Le 28 novembre, un service solennel est organisé à la cathédrale pour les soldats tués à la guerre ou morts de ses suites. À cette occasion, Mgr Campistron y célèbre pontificalement la messe devant les autorités et les corps constitués.

Petit à petit, le diocèse reprend vie : les œuvres se réunissent à nouveau, les retraites ecclésiastiques sont à nouveau organisées, les pèlerinages se poursuivent. Aucun nouvel élan n'est donné par l'autorité ecclésiastique, il faut d'abord reconstituer, se réhabituer à la vie, panser les plaies. Mgr Campistron âgé de quatre-vingts ans, meurtri par les épreuves de la guerre et les nombreux décès qui ont touché son clergé n'a sans doute plus la force de donner un vent nouveau au diocèse. Il laisse agir ses vicaires généraux, surtout le vicaire général Cusin qui s'occupe principalement des œuvres de jeunesse, jusqu'à son départ pour Mende en 1920. Au cours de son épiscopat, on relève 262 entrées au

¹⁴ *Revue du Diocèse d'Annecy*, 7 août 1914, n° 32, p. 501.

¹⁵ Célébrer deux fois ou plus la messe dans la même journée.

¹⁶ *Revue du Diocèse d'Annecy*, 7 août 1914, n° 32, p. 501.

¹⁷ *Ibid.*, 10 mars 1916, n° 10, p. 113.

grand séminaire, pour 141 ordinations, soit un peu plus de la moitié des grands séminaristes.

Début juillet 1921 pensant échapper aux « chaleurs intenses et prolongées » qui lui « caus[ent] une grande fatigue » Mgr Campistron rejoint sa villégiature de Monthoux. Cependant, son séjour ne lui apporte pas les bienfaits escomptés. Devant son état de santé qui se dégrade, il rentre à Annecy le 20 août, et il meurt dans la matinée du 22 août 1921 au 12 rue Jean-Jacques Rousseau siège de son nouvel évêché.

Ses funérailles sont célébrées en présence de Mgr Castellan, archevêque de Chambéry, Mgr Besson, évêque de Lausanne-Genève, Mgr Termier, évêque de Tarentaise, Mgr Coppel, évêque missionnaire de Nagpur, Mgr Cusin, coadjuteur de Mende, du chef de cabinet du préfet, du secrétaire général de la préfecture Dupraz, du sénateur Gallet, des députés Taponnier et Bartholoni. Les cordons du poêle sont tenus par Joseph Blanc, maire d'Annecy, Albert Crolard, député, Eugène Laeuffer, directeur de la manufacture et le président du tribunal.

Quelques semaines plus tard, Florent du Bois de La Villerabel est nommé pour lui succéder. Il avait été élu évêque titulaire d'Énos et auxiliaire avec future succession de Mgr Nègre, archevêque de Tours. Alors que l'archevêque n'avait rien demandé, de La Villerabel aurait été nommé à ce poste par l'influence du pamphlétaire intégriste Gaudeau, afin de prévenir la nomination d'un successeur moderniste. Il est sacré le 20 juin, en la cathédrale d'Amiens. La vacance du siège d'Annecy permet alors de régler un différend opposant les deux hommes ; l'auxiliaire y est nommé le 21 novembre 1921. À l'évidence, sa personnalité rompt avec celle de son prédécesseur. Ce nouvel évêque donne un souffle nouveau au diocèse.

Florent Michel Marie Joseph Augustin du Bois de La Villerabel naît à Saint-Brieuc, le 29 septembre 1877 de Arthur Jean Marie, propriétaire, et de Adèle Marie Victorine de Kersauzon de Pennendreff, propriétaire également. Il est le dernier des trois enfants d'une famille légitimiste. Rapidement il perd sa mère et quelques années plus tard, son père. Après des études au lycée Saint-Charles de Saint-Brieuc, il entre au grand séminaire, avant de partir à Rome où il passe six années et y acquiert le grade de docteur en théologie à l'université pontificale grégorienne. Ordonné prêtre à Saint-Jean de Latran, le 9 juin 1900, il est fait chapelain de Notre-Dame de l'Espérance de Saint-Brieuc l'année suivante. En août 1903, il devient professeur de philosophie puis de rhétorique au grand séminaire briochin. En 1910, en même temps que son ami l'abbé Harscoët, il est fait chanoine honoraire. Exempté de service militaire en 1898, il est appelé en 1915 et incorporé à la 10^e section d'infirmiers militaires le 19 mars. Cependant, il est renvoyé définitivement dans ses foyers le 25 mars 1915 pour bronchite sommet droit et réformé n° 2 le 8 juin 1915 pour tuberculose pulmonaire sommet droit. En août 1915, il part rejoindre à Amiens André du Bois de La Villerabel son cousin. Élevé à l'épiscopat, ce

dernier l'appelle comme secrétaire particulier et vicaire général. C'est là qu'il connaît les horreurs et les difficultés de la guerre, et c'est sans doute dans cette ville qu'il apprend le décès de son frère Arthur. En reconnaissance des services qu'il a rendus aux Belges réfugiés à Amiens, il est fait chevalier de la Couronne de Belgique le 16 août 1920.

C'est un jeune évêque bénéficiaire du saint *pallium* « dont l'honneur rejaillit sur le diocèse tout entier »¹⁸, qui est transféré sur le siège d'Annecy le 21 novembre 1921. Ses armoiries et sa devise¹⁹ épiscopales sont celles de sa famille. Sacré évêque par son cousin ; les assistants sont Mgr de Llobet, évêque de Gap et Mgr Durand, évêque d'Oran. Le chanoine Rebord, prévôt du chapitre, le représente lors de la prise de possession du siège par procuration.

Il arrive le 18 au matin à la gare, et sans qu'aucune réception officielle ne lui soit faite, il se rend directement à l'évêché. Lors de cette cérémonie d'intronisation « le temps semblait ne vouloir pas être de la fête. Un épais manteau de neige couvrait le sol et rendait les voies peu praticables. Mais le cœur et la foi ne connaissent pas d'obstacles. [...] Toutes les cloches de la ville sonnaient à pleine volée. [...] La foule, pressée autour de l'Évêque et charmée par sa bonté, l'entourait, voulait baiser son anneau, recevoir encore sa bénédiction et le retenait malgré les efforts des prêtres qui l'entouraient et lui frayaient la route »²⁰.

1922, l'année même de son arrivée, voit le tricentenaire de la mort de saint François de Sales. C'est sous sa protection qu'il place le diocèse, et plusieurs fois il rend hommage à son illustre prédécesseur. En mai 1922, il bénit la première pierre de la basilique de la Visitation construite grâce à la générosité des fidèles et il sera présent à sa consécration en 1949. En 1924, il assiste à l'inauguration de la statue de saint François de Sales dont le projet est lancé au moment de la translation des reliques en 1911. C'est l'effigie de l'apôtre du Chablais qu'il choisit pour mettre au centre de la médaille de la reconnaissance diocésaine, qu'il crée en 1926.

Cet évêque « toujours très affable, courtois, accueillant, attentif à tous et à chacun... d'un abord très facile... homme de cœur... »²¹, âgé d'à peine quarante-cinq ans montre un dynamisme certain. Dès son arrivée, il semble conquérir d'emblée, le cœur de ses diocésains et de ses prêtres. Ce témoignage rejoint celui du cardinal Duval, alors élève au grand séminaire, pour qui, Mgr du Bois de La Villerabel « enthousiasme » les fidèles par son zèle ardent et sa parole vivante. Il sait faire confiance, même s'il ne partage pas toujours l'avis de ses subalternes. Il sait leur laisser une certaine liberté tout en leur rappelant parfois qu'il est le chef du diocèse, et que c'est lui qui commande ;

¹⁸ *Ibid.*, 9 décembre 1921, n° 49, p. 546.

¹⁹ Ses armes sont d'argent à trois sapins de sinople, posés deux et un. Sa devise est : *Toujours vert, Bois jaqu.* Exergue : *Usque ad Aras.*

²⁰ *Revue du diocèse d'Annecy*, 27 janvier 1922, n° 4, p. 46

²¹ AEA, 1D21, boîte Mgr du Bois de La Villerabel (Baud).

son abondante correspondance avec le chanoine Clavel le montre très nettement. Il essaie autant que possible de défendre ses prêtres lorsqu'ils sont attaqués, soit par des municipalités peu ferventes, tel est le cas à Sciez, soit lorsqu'ils ont un différend avec des paroissiens. Selon son ami de toujours, Mgr Harscoüet, « le doux évêque [...] est capable d'arrêter net les menaces les plus déterminées de[s] sectaires »²². Il le prouve en 1924, lorsqu'il défend les Clarisses d'Évian contre la politique du cartel des Gauches. Il crée des paroisses (Le Fayet, Chedde), réorganise le diocèse, convoque deux synodes, encourage les initiatives. Il permet la création d'un établissement d'enseignement privé à Annecy qui prend d'ailleurs l'un de ses prénoms : le collège Saint-Michel. Il ne refuse pas la recherche artistique en permettant à Maurice Novarina, jeune architecte, de faire ses débuts. Il permet également la création de ce qui va devenir plus tard la commission diocésaine d'art sacré. En 1932, il permet aux carmélites de s'installer dans le couvent du Reposoir laissé vacant par le départ des Chartreux, au début du siècle. Peu après son arrivée, il ouvre un petit séminaire à Thonon (1923), redonne leur maison aux grands séminaristes (1927). Pour ce faire il utilise d'ailleurs ses amitiés de jeunesse pour débloquer une situation compliquée. Toutefois, il serait inexact de penser que son épiscopat se passe sans heurts, il lui arrive parfois de raidir ses positions vis-à-vis de certaines options, comme la spécialisation des mouvements, ou encore par rapport à la Démocratie chrétienne. Issu d'une famille légitimiste, il est sans doute lecteur de l'*Action française* dont il déplore la condamnation en 1926, mais son profond et parfait attachement au Saint-Siège, ainsi que son obéissance, l'obligent à accepter la décision et à en faire part à ses diocésains.

Avant même qu'il n'entre solennellement dans sa ville épiscopale, il répond à toutes les marques de sympathie qui lui sont adressées par ses diocésains et par les différentes œuvres. Le 8 décembre 1921, répondant aux vœux de l'abbé Clavel, il lui déclare qu'il compte « absolument » sur les jeunes des mouvements autant qu'ils pourront toujours compter sur lui. Après avoir énuméré les quelques œuvres dont s'occupe l'abbé, il écrit que « rien que cette énumération d'œuvres fait battre [s]on cœur d'une grande joie et d'une sainte fierté ! Elle manifeste en effet tant de vitalité catholique ! Quelles espérances elles [lui] font concevoir pour le bien – de la chère Savoie ! »²³. À la lecture de la *Revue du Diocèse d'Annecy* ou de sa correspondance, son dynamisme, son zèle, son enthousiasme pour faire avancer le diocèse, sont largement perceptibles. Rapidement, il prend des initiatives destinées à dynamiser les activités du diocèse, n'hésitant pas à enchaîner les présidences de congrès, de réunions, de semaines religieuses.... Non sans un brin d'humour sans doute, en 1926 Mgr Harscoüet déclare : « Hier [...] un de vos prêtres me déclarait qu'il y a au moins un péché qu'on ne commet plus en Haute-Savoie : c'est

²² *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, 7 août 1926, n° 24, p. 341.

²³ AEA, 1D21, boîte Mgr Clavel n° 1.

celui qui consiste à dire du mal de son évêque... »²⁴. Dès 1927, il semble toutefois que l'évêque soit malade, mais sans doute s'agit-il d'une fatigue due à son trop grand dévouement pour ses diocésains. Tous les ans, en août, il part se reposer à Martigné, en Mayenne, dans le château de sa sœur, la comtesse de Crozé de Clesmes.

Il marque immanquablement le diocèse de son empreinte, qu'il s'agisse des vocations, de l'enseignement libre ou des œuvres catholiques, tant encouragées par Pie XI, dont le pontificat coïncide presque avec son épiscopat. Il jette des bases, sur lesquelles le diocèse, pendant de nombreuses décennies, poursuivra son ascension. Son épiscopat qui bouillonne d'initiatives est vraiment vivant et pourrait se découper en deux périodes : la première allant jusqu'au début des années Trente, serait une sorte de restructuration et de prise en main du diocèse, même si les mouvements de jeunesse se reforment, et même si d'autres de défense religieuse s'affirment. Il s'agit alors de reconstruire après la guerre, de s'adapter aux nouvelles exigences, de lutter contre les nouvelles mesures anticléricales... La seconde partie serait plus tournée vers l'action catholique et politique, tout en étant également celle de la construction d'églises. C'est le temps des ligues, les catholiques ont-ils le droit d'y participer ? C'est également celui de la spécialisation des mouvements d'action catholique qui s'adaptent à la situation du pays pour refaire chrétiens leurs frères, c'est le début de *Sept* et de la démocratie chrétienne.

Au cours de ses deux décennies à la tête du diocèse, il voit l'entrée au grand séminaire de 357 élèves ; 278 sont ordonnés soit plus des trois-quarts. Son épiscopat se termine à la veille de la défaite de juin 1940 ; il est promu archevêque d'Aix-en-Provence, le 11 mai 1940. Il avait été pressenti pour le siège archiépiscopal de Rennes, mais le gouvernement avait refusé de mettre un Breton à la tête de l'archevêché rennais, par crainte d'une rébellion bretonne. Mgr Roques étant nommé à Rennes, c'est Mgr de La Villerabel qui devient métropolitain d'Aix-en-Provence. Ses prises de position au cours de la guerre lui vaudront de faire partie de ces quelques prélats rejetés par leur peuple qui doivent quitter leurs fonctions. Il est nommé évêque *in partibus* d'Énos. Retiré à l'abbaye de Solesmes, il meurt dans sa ville natale le 7 février 1951.

En septembre 1940 un Angevin est nommé pour lui succéder. *Auguste* Léon Alexis *Cesbron* naît à Vezins (Maine-et-Loire) le 7 décembre 1887. Il est le quatrième enfant d'Henri et de Marie Froger, tous deux fermiers. Sur les six enfants que compte la fratrie, trois meurent au front entre 1914 et 1918. Il fait ses études au petit séminaire de Beaupréau avant de rejoindre le grand séminaire d'Angers. Il est ordonné le 29 juin 1910. Licencié ès lettres de l'école des Hautes-Études de Saint-Aubin, il retourne à Beaupréau comme professeur de philosophie et c'est là que la guerre le trouve.

²⁴ *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, 7 août 1926, n° 24, p. 341.

À vingt ans, exempté de service militaire pour bronchite spécifique, il est appelé à l'activité en 1914. Déclaré bon pour le service, il est mobilisé et arrive au corps le 20 février 1915. Caporal le 10 août, il est nommé sergent 10 jours plus tard au 406^e RI. Il est sergent-fourrier le 7 février 1916. Il fait toute la guerre dans divers régiments d'infanterie et il est démobilisé en mai 1919.

Il retrouve Beaupréau et son petit séminaire dont il devient le supérieur. Il ne le quittera plus jusqu'à son accession à l'épiscopat. Le 30 septembre 1940, il est nommé évêque d'Annecy. Sacré un mois plus tard à Angers sous la présidence de Mgr Gaillard, archevêque de Tours et en présence des évêques d'Angers (consécrateur), du Mans, de Laval, de Poitiers et de Nantes (assistants). Notons que le 30 novembre correspond à la Saint-André, patron de l'œuvre des vocations d'Annecy. Il est intronisé le 20 décembre à Annecy. Sa devise est *Luce Maria, labor et caritas*²⁵ ; ce sont là des thèmes largement présents dans son épiscopat. Il est prudent, et presque à l'image des évêques d'ancien régime, un « grand seigneur ». C'est un homme de devoir, de discipline et ferme sur les principes, pour qui l'obéissance est d'une grande importance.

Dans la lettre pastorale publiée à l'occasion de son arrivée, il rappelle que tous doivent travailler « dans l'obéissance aux autorités établies » et qu'ils doivent avoir « le courage d'obéir »²⁶. En 1940-1941, comme une majorité de Français et d'évêques, Mgr Cesbron semble enthousiaste face à la mise en place de ce nouveau régime qui prône des valeurs chrétiennes. Lui, le fervent défenseur des écoles libres, trouve dans le régime de Vichy un écho favorable. Tout au long de son épiscopat d'ailleurs, il aura à cœur de développer ces établissements et d'encourager les vocations.

En 1941, il reçoit le maréchal Pétain en visite en Savoie avec l'amiral Darlan. Quelques semaines plutôt, il avait participé au premier anniversaire de la Légion sur le Pâquier. En 1942, il paraît se détacher de son enthousiasme des premiers mois, refusant par exemple de participer à la cérémonie de création du SOL (Service d'Ordre Légionnaire) et en interdisant à ses prêtres d'y paraître. Le 9 mai 1943, il inaugure la statue de Jeanne d'Arc, œuvre du sculpteur Real del Sarte, parce qu'il s'agit d'honorer la sainte.

Il n'assiste pas, comme aucun de ses prêtres, à l'assemblée constitutive de la Milice française de Haute-Savoie. Ce refus s'inscrit dans le détachement progressif de son soutien à Vichy. Cependant, sa lettre pastorale de 1943 évoque pourtant l'arrivée providentielle du Maréchal, et le bien-fondé de la devise de l'État Français. Veut-il par-là dresser un bilan des trois années passées, et ainsi montrer que les promesses de l'an 1940 n'étaient que de doux rêves dont les Français se sont bercés jusqu'à l'invasion de la zone sud ?

Il ne donne aucune directive précise aux jeunes concernés par l'épineuse question du STO, ni à ses séminaristes. Il ne donne non plus aucune directive

²⁵ « Sous la lumière de Marie, travail et charité ».

²⁶ *Revue du diocèse d'Annecy*, 19 décembre 1940, n° 51, p. 555.

claire à ses prêtres et aux religieux(es) mais il n'est pas possible qu'il n'ait pas été informé de leurs agissements dans la Résistance. En 1943, il accepte de recevoir le commandant Valette d'Osia qui lui demande des prêtres pour les jeunes réfractaires. L'évêque ne prend aucune décision mais le simple fait de recevoir celui qui est alors le commandant Faure lui fait prendre des risques.

Il encourage les initiatives charitables notamment lorsqu'il s'agit de venir en aide aux enfants des villes. Le diocèse adopte le Stalag II D et l'évêque invite ses diocésains à prier pour les prisonniers.

En 1944, son attachement à l'obéissance, s'il est toujours présent, semble se changer en une plus grande prudence. C'est au cours de cette année tragique, qu'il semble le plus affirmer son détachement par rapport à Vichy. Ses interventions se font plus nombreuses à l'approche du débarquement, notamment lorsqu'il s'agit d'arrestations de prêtres.

L'affirmation de son détachement total face à Vichy intervient à l'occasion de la messe de *Requiem* pour Philippe Henriot, à laquelle il refuse d'assister, ce qui lui sera reproché par la presse collaborationniste.

1944 reste sans doute l'année la plus douloureuse de son épiscopat. Il voit quelques-uns de ses prêtres arrêtés et déportés, un religieux est même fusillé. Mais surtout entre juin et décembre 1944, cinq de ses prêtres sont tués pour motif de collaboration. En décembre 1944, il publie un texte *Justice ! Justice !*, pour rappeler que tout le monde a le droit d'être jugé par la justice. Après cet appel il n'y aura plus d'exécution de membres de son clergé.

Atteint par la maladie, Mgr Cesbron ne peut assister à la rentrée des grands séminaristes, ni recevoir le général de Gaulle en novembre 1944.

En 1945, il ne peut qu'encourager le grand rassemblement marial à la Bénite-Fontaine qui voit près de 20 000 pèlerins s'unir pour remercier Notre-Dame, si souvent invoquée au cours des années de guerre. L'année suivante, il accueille à Ugine la statue de Notre-Dame-du-Grand-Retour qui marque un moment important de ferveur pour le diocèse.

Les années d'après-guerre vont être occupées à maintenir les vocations et le recrutement sacerdotal. Des efforts constants sont réalisés tout au long de son épiscopat pour maintenir un nombre de prêtres constant. Mgr Cesbron, très attaché à la conservation du séminaire à Annecy, s'oppose, en 1960, au départ des séminaristes dans un autre diocèse et réussit à garder l'établissement dans la cité épiscopale, qui devient ainsi le lieu d'accueil des élèves de Chambéry, de Maurienne et de Tarentaise. 440 élèves rentrent au grand séminaire sous son épiscopat et 279 sont ordonnés, soit près de 63%.

Conscient des modifications de la société, il autorise le chanoine Boulard à œuvrer dans le diocèse pour son enquête de sociologie religieuse. Elle ouvrira la porte aux missions régionales qui seront un temps de réflexion sur l'organisation territoriale, sur la pratique et seront un point de départ à l'organisation qui naîtra au lendemain du Concile. Mais les résultats obtenus ne tronquent-ils pas une part de la réalité ?

Les missions régionales débutent par les secteurs industrialisés du diocèse en 1955 et c'est pour Mgr Cesbron une grande entreprise apostolique. Il est conscient de la nécessité de s'ouvrir, d'utiliser des méthodes nouvelles et c'est d'ailleurs ce qu'il demande aux séminaristes au milieu des années 1950 : ne pas avoir peur de la modernité.

À la fin de son épiscopat se met en place la pastorale d'ensemble, en même temps que des chantiers sont lancés pour la construction de nouveaux lieux de culte. À cette période apparaissent également des redécoupages paroissiaux, notamment en zone urbaine.

Bien qu'encourageant l'action catholique il ne semble pas saisir entièrement son potentiel et la possibilité qui est offerte de travailler avec les laïcs.

En 1962, Mgr Cesbron, malade depuis de nombreuses années, fait part à ses diocésains que ses « forces physiques fléchissent... ». Le 25 mai il reçoit les sacrements de l'Église des mains du prévôt du chapitre, Mgr Fuzier, entouré de tous les membres du chapitre, après des adieux paternels. Fin juin, il « remercie toutes les personnes qui prient à son intention [...et] malgré son état de faiblesse, il continue de suivre de près les affaires du diocèse »²⁷. Il signe une dernière ordonnance début juillet 1962 autorisant le port du clergyman dans son diocèse²⁸. Elle est publiée dans la *Revue du diocèse d'Annecy* le 12 juillet.

Le lendemain, vendredi 13 juillet, il s'éteint dans la soirée. Les cloches de la ville annoncent son décès. Le samedi et le dimanche, une foule nombreuse vient prier auprès de son corps placé dans le salon de l'évêché. Le lundi, après la mise en bière, le cercueil est transporté dans le chœur de la cathédrale où nombre de fidèles viennent prier le mardi et le mercredi. Le jeudi 19 juillet, est célébrée la cérémonie des funérailles qui est la dernière que l'on verra à Annecy ; Mgr Cesbron est le dernier évêque du XX^e siècle à mourir en charge. Le cortège, émouvant de silence, de dignité et de recueillement, part de la rue Jean-Jacques Rousseau pour rejoindre la rue de la République, la rue Royale, la rue Notre-Dame, la rue Filaterie et la rue Jean-Jacques-Rousseau pour rejoindre la cathédrale où la cérémonie est présidée par Mgr Lefevre, cardinal-archevêque de Bourges. Mgr de Bazelaire célèbre la sainte messe et prononce une brève allocution à l'Évangile. Après les cinq absoutes liturgiques données par Mgr Jacquier, auxiliaire d'Alger, Mgr Duval, archevêque d'Alger, Mgr Bontemps, évêque de Maurienne, Mgr Baud, évêque de Berberati²⁹ (Centre Afrique), et le cardinal Lefevre. L'inhumation a lieu le soir en présence des membres du chapitre, dans le chœur de la chapelle du Saint-Sacrement, où une plaque de marbre mentionne le nom des évêques d'Annecy qui reposent dans cette crypte.

²⁷ *Ibid.*, 28 juin 1962, n° 13, p. 281

²⁸ *Ibid.*, 12 juillet 1962, n° 14, p. 299.

²⁹ Franciscain capucin.

Le service de quarantaine est célébré à la cathédrale le 27 août. À cette occasion, Mgr Lefevre préside au trône, Mgr de Bazelaire célèbre la sainte messe et Mgr Duval, archevêque d'Alger et ancien vicaire général de Mgr Cesbron, prononce l'oraison funèbre.

Le 29 septembre 1962, les cloches de la ville épiscopale annoncent la nomination du nouvel évêque en la personne de Jean-Baptiste Sauvage, premier évêque d'Annecy né au XX^e siècle.

Jean-Baptiste Étienne Augustin Simon Sauvage naît le 30 septembre 1908 à Marcq-en-Baroeul (Nord). Il est le fils d'Alfred, graveur puis marbrier et de Justine Clémence Flipo, sans profession. Jean-Baptiste est le prénom de son grand-père paternel qui était marbrier. Son grand-père maternel quant à lui était fossoyeur. Son père est militant démocrate-chrétien et conseiller municipal. Jean-Baptiste est l'aîné de six enfants. L'un de ses frères rejoindra les Écoles chrétiennes et sera docteur en théologie, professeur à l'Institut Jesus-Magister à Rome ; une de ses sœurs sera fille de la Charité à Paris.

Dès 1919, il fréquente le petit séminaire d'Haubourdin, avant d'intégrer le séminaire Saint-Thomas de Merville en 1926 puis l'année suivante celui des facultés catholiques de Lille où il obtient les licences de philosophie et de théologie. Ordonné prêtre le 26 mai 1934, il rejoint ensuite l'Institut biblique de Rome, où il est licencié en Sciences bibliques. En 1937, de retour dans son diocèse, il est nommé professeur au séminaire de philosophie de Merville. Mobilisé en 1939 comme sergent-chef au 43^e RI, il est fait prisonnier en 1940 et rejoint le stalag XII A. Malade, il est rapatrié en 1941, date à laquelle il retrouve le séminaire de Lille. Il devient supérieur de Merville en 1944 puis du grand séminaire de Lille en 1953. Cette même année, il devient membre du conseil épiscopal. Il est responsable des séminaristes et de la formation, c'est ainsi qu'en 1962 « plus de 600 prêtres lui disent leur reconnaissance ». Parallèlement à ses fonctions d'enseignement, il accompagne les mouvements d'action catholique, tout en soulignant l'importance de la collaboration indispensable des laïcs à l'apostolat. En 1949, il est secrétaire de la Commission diocésaine de la pastorale. Il anime par la suite des sessions de formation pour le clergé et les aumôniers, en même temps qu'il rédige des articles pour diverses revues pastorales.

Le 28 septembre 1962, le chanoine Sauvage est nommé évêque d'Annecy. C'est, sans doute avec beaucoup de joie mais aussi un peu de regret que Mgr Liénart le voit quitter son diocèse qui « lui doit beaucoup [...] Nul ne le sait mieux que ses anciens élèves qui se souviennent de tout ce qu'il a fait pour eux. Ils lui savent gré d'avoir su les comprendre, lorsqu'après avoir subi les épreuves de la guerre, des camps de prisonniers, des remous de la libération, ils revenaient au Séminaire comme toute la jeunesse [p. 424] d'alors, pleins d'aspirations nouvelles, et de les avoir aidés à retrouver leur équilibre dans une formation spirituelle et sacerdotale plus profonde. Ils se souviennent aussi de la part très active qu'il a prise à la création d'une 6^e année de séminaire, conçue

de telle manière qu'elle fût une préparation directe au ministère, et qui se révèle à l'expérience aussi utile et féconde pour le diocèse que pour les jeunes prêtres eux-mêmes »³⁰. Mgr Liénart précise d'ailleurs que la préoccupation fondamentale du chanoine Sauvage « fut toujours de donner aux prêtres une formation théologique et spirituelle adaptée à l'évolution de la pastorale moderne »³¹.

Sa consécration épiscopale a lieu à Lille le 3 novembre 1962 en la cathédrale Notre-Dame-de-La-Treille. Le prélat consécrateur est Mgr Liénart, assisté de Mgr Bazelaire, archevêque de Chambéry et de Mgr Huyges, évêque d'Arras. Son nouveau diocèse est représenté par le chanoine Fuzier, vicaire capitulaire et par le chanoine Duchêne, chancelier, ainsi que par une trentaine de prêtres et une quinzaine de laïcs.

Il choisit de centrer ses armoiries sur ses origines et ses convictions : le Mystère pascal. Elles sont d'azur à une fasce ondée d'argent, accompagnée au canton dextre d'une fleur de lys d'or. Le cri : *Surrexit Christus* : Le Christ est ressuscité ! Sa devise est *Virtutem Evangelii praedicare*. En référence au texte de saint Paul, Romain 1, 16 : l'Évangile n'est pas une simple théorie, c'est une force.

L'azur rappelle Marcq-en-Baroeul et la Vierge. La fasce ondée argentée évoque l'eau du baptême (et par là même le baptême de Jean-Baptiste, patron de Mgr Sauvage) et le lac d'Annecy. La fleur de lys en haut à gauche est la représentation symbolique de la Vierge patronne du diocèse de Lille, Notre-Dame-de-La-Treille. Elle se trouve également dans les armes de Lille et de Merville où Mgr a exercé son ministère.

Mgr Sauvage prend possession du siège d'Annecy le 5 novembre. Cependant sa charge lui impose « un devoir urgent : répondre à l'appel du pape qui [le] convoque »³² au concile. Il doit partir le jour même pour rejoindre Rome où, par sa présence, l'Église d'Annecy, participera activement au concile.

Il faut attendre le 17 novembre pour que « toutes les cloches du diocèse se mett[ent] en branle pour annoncer [l']heureux évènement »³³ qu'est son intronisation.

Il est alors officiellement reçu devant le monument aux combattants où il dépose une gerbe. Le préfet, accompagné du colonel commandant d'Annecy, lui souhaite la bienvenue. À 15h30, Charles Bosson, alors député-maire d'Annecy, le reçoit. À 16h, les chanoines titulaires et honoraires en habit de chœur, précédés de Mgr Fuzier, prévôt du chapitre, en chape, les chanoines Corbet et Dubois, en dalmatique, se rendent en procession à l'évêché et reviennent ensuite à la cathédrale suivis de Mgr Sauvage revêtu de sa chape.

³⁰ *Revue du diocèse d'Annecy*, 25 octobre 1962, n° 20, p. 423.

³¹ *Ibid.*, 11 octobre 1962, n° 19, p. 403.

³² *Ibid.*, 8 novembre 1962, n° 21, p. 446.

³³ *Ibid.*, p. 448.

Le nouvel évêque va beaucoup s'investir pour les travaux conciliaires ; pour permettre le bon fonctionnement du diocèse en son absence il désigne Mgr Chauplannaz pour pourvoir à toutes les questions urgentes.

Une fois le concile terminé il faut le faire appliquer dans le diocèse car « le concile restera lettre morte s'il n'entraîne pas l'engagement personnel des Chrétiens. Et les Chrétiens doivent, pour commencer, prendre une connaissance sérieuse et appropriée des textes et des décisions conciliaires. Des mesures sont donc à envisager pour procurer cette connaissance et cette étude des textes »³⁴. Dès 1963 il l'explique à ses diocésains comme lors d'une conférence sur *Concile et œcuménisme*.

Comme ses prédécesseurs, il rencontre des difficultés et des oppositions. Il est en quelque sorte le réorganisateur du diocèse, en même temps qu'il doit faire face aux modifications de la pratique qui sont concomitantes de celles de la société plus largement. Il fait passer le diocèse d'une époque à une autre, avec lui il rentre véritablement dans le XX^e siècle.

Comme nous l'avons indiqué il quitte immédiatement Annecy pour rejoindre Rome où il va activement participer aux quatre sessions du concile³⁵. Dans la ville éternelle il retrouve son frère avec qui il loge chez les Frères des écoles chrétiennes. Ce dernier sera d'ailleurs son conseiller théologique tout au long de ces trois années. Mgr Sauvage y travaille notamment sur la liberté religieuse, la vie religieuse laïque, la formation sacerdotale, l'éducation chrétienne, le diaconat permanent, la collégialité des évêques ou encore la doctrine mariale. Ses confrères français lui confient la responsabilité du travail sur la liberté religieuse, qui aboutira à la déclaration *Dignitatis humanae*, largement utilisée par Jean-Paul II lors de son pontificat.

Son passé de professeur l'incite à travailler et à défendre le ministère des prêtres et la formation des séminaristes qu'il considère comme des jeunes de leur temps et de futurs pasteurs.

Au cours de ces sessions, et par le hasard des rencontres, il fait la connaissance de Mgr Karol Wojtyła, archevêque de Cracovie. Ensemble ils font partie d'un groupe informel de réflexion qui s'intéresse à la façon d'insérer les prêtres, religieux et laïcs dans une collaboration active à l'apostolat. Mgr Sauvage continue d'échanger avec cet archevêque polonais, créé cardinal, qu'il invitera d'ailleurs en 1978 pour clôturer la semaine salésienne à la Visitation. Mais la tenue du conclave suite au décès de Paul VI empêchera cette venue.

Mgr Sauvage s'intéresse à chaque congrégation présente dans le diocèse, et à leurs charismes propres, il dialogue, encourage et stimule les efforts de renouveau. Concernant saint François de Sales il présidera les cérémonies du quatrième centenaire de sa naissance en 1967 et suite à ces manifestations

³⁴ *Église d'Annecy*, 6 janvier 1966, n° 1, p. 18.

³⁵ Th. Lavergne, Mgr Sauvage : un évêque du XX^e siècle, *Rendez-vous de l'Académie salésienne*, 2013, n° 17, 24 p.

salésiennes, les écrits du saint savoyard entrent dans la prestigieuse collection de la Pléiade. En même temps, il y a un renouveau des études et des pèlerinages salésiens. Mgr Sauvage donne d'ailleurs des week-ends salésiens où il confronte les lumières de saint François de Sales aux questions de ses contemporains.

Dès 1964, il rencontre des problèmes avec le chapitre cathédral, ou plutôt avec le chanoine Fuzier, prévôt du chapitre, à propos des différentes propriétés dudit chapitre puis pour la création d'une nouvelle paroisse avec la cathédrale comme église paroissiale. D'ailleurs en 1964, il remarque que paradoxalement, depuis qu'il est évêque, il n'a pu « qu'une fois, à [s]on intronisation [s]'adresser à l'assemblée de [s]on peuple. Les autres fois, ce fut en allant à la Bourse du Travail ! » Il souhaiterait que deux ou trois fois par an, les « chrétiens de la ville sachent qu'ils peuvent et doivent prier ensemble et écouter ensemble la parole de l'évêque »³⁶.

En 1965, une fois le concile terminé il a fallu à Mgr Sauvage le faire appliquer dans le diocèse, il a parfois été confronté à des contestations. Intéressons-nous à quelques aspects.

Le renouveau catéchétique a été un point important et avec lui la formation des catéchistes, qui jusqu'alors étaient exclusivement des prêtres. Pour ce faire, un centre de formation est créé à La Roche-sur-Foron en 1972. De nombreuses femmes s'y retrouvent pour s'y former une journée par mois sur une durée de deux années.

L'un des points importants de Vatican-II porte sur la liturgie et son adaptation, notamment avec la messe de Paul VI, qui entraîne l'opposition des traditionalistes défenseurs de la messe de saint Pie V. Il y a également l'utilisation du français en remplacement du latin, la célébration face au peuple. Dans le même temps la vie sacramentelle est davantage mise en valeur avec la préparation des baptêmes, des mariages, la pastorale des funérailles ou le sacrement des malades. Des équipes liturgiques sont formées grâce à l'ouverture de centres de formations. En 1966 est fondée la commission de pastorale liturgique et sacramentelle.

Vatican-II prévoit la création de différents conseils diocésains. Ainsi plusieurs sont créés sous l'épiscopat de Mgr Sauvage à raison d'un par année. Le conseil diocésain de pastorale le fut en 1963. Cette même année le directeur diocésain de l'apostolat des laïcs intègre le conseil de l'évêque. La commission du temporel est constituée en 1965 ; elle permet aux paroisses les plus aisées de participer aux besoins des plus pauvres. Là encore, l'évêque rencontre des oppositions. Le diocèse est l'un des premiers de France à se doter d'un conseil des laïcs en 1966, suivi l'année suivante par celui des religieux(SES). Après plusieurs années d'existence, ils travaillent ensemble et dans leur suite sont mis en route les conseils pastoraux de secteurs. Toujours en 1966, il met en place la pastorale familiale.

³⁶ AEA, délibérations du vénérable chapitre.

Mgr Sauvage conscient de la diminution du nombre de prêtres, de leur âge avancé pour un grand nombre et des paroisses sans prêtre résident, s'inspire des volontés conciliaires de donner aux laïcs une part plus importante dans la vie des communautés. Il permet la création d'équipes animatrices de communautés ; tout ne doit plus exclusivement reposer sur la charge et l'initiative du prêtre.

À l'ouverture du concile, le 11 octobre 1962, Jean XXIII déclare que l'Église « regardera sans crainte vers l'avenir » ajoutant que les participants doivent se « mettre joyeusement, sans crainte, au travail qu'exige [leur] époque, en poursuivant la route sur laquelle l'Église marche depuis près de vingt siècles ». L'Église doit être plus proche de la vie des hommes et moins s'enfermer dans des problèmes de fonctionnement interne. C'est donc à la suite du concile que se fait le remodelage des structures pastorales. À l'issue de l'enquête Boulard, un découpage en grands espaces avait permis de créer six zones pastorales afin que les activités pastorales puissent mieux s'accorder avec la vie des habitants. Peu après celle-ci est lancée l'enquête préconciliaire dont les résultats datent de fin 1962-début 1963, soit au tout début de l'épiscopat de Mgr Sauvage. Les résultats ainsi obtenus sont combinés à l'impulsion de la Conférence épiscopale pour permettre au diocèse de passer de l'archiprêtré au secteur pastoral.

Les missions régionales débutent en 1955 et ne sont pas terminées lorsque Mgr Sauvage arrive à Annecy. Après plusieurs années, il s'interroge sur leur bien-fondé et lance alors la création de la commission de recherche des missions régionales qui, entre octobre 1964 et décembre 1965, se réunit six fois et met en avant les différents problèmes rencontrés lors des missions régionales.

En 1966-1968, il lance un synode « moins juridique que pastoral [...] qui devait sortir des perspectives traditionnelles[. Car] il n'est plus possible, après Vatican-II, de le restreindre à l'intérêt et au travail des prêtres seulement » ; les laïcs y seraient donc associés mais il n'aboutira pas aux buts escomptés.

Homme de son temps, il est le premier évêque d'Annecy à recevoir des journalistes à l'évêché. En 1966, il crée un centre diocésain d'information et nomme un prêtre délégué aux médias. Cette même année la *Revue du diocèse d'Annecy* devient *Église d'Annecy*, abandonnant ainsi un titre vieux de plus de 80 ans. Il y donne son emploi du temps.

La commission du tourisme se constitue au lendemain du congrès des Œuvres d'Annecy sur les loisirs. D'ailleurs dans *Église d'Annecy* il signe toujours un mot de bienvenue pour les touristes et les travailleurs saisonniers, ce que fera également son successeur.

Sous l'épiscopat de Mgr Cesbron nombre de nouvelles paroisses ont été créées et avec elles de nouvelles églises. L'évêque a toujours sollicité la générosité des diocésains pour tenter de mener à bien ces différents chantiers. Entre 1948 et 1962 pas moins de 20 lieux de culte voient le jour, les dons n'étant pas

suffisants, des emprunts furent contractés. Lorsque le nouvel évêque arrive tout n'est pas terminé, il faut poursuivre le remboursement et dans ce but il crée en 1966 l'Œuvre des chantiers.

Lors du concile, Mgr Sauvage a travaillé sur la liberté religieuse. En 1966, il crée une commission œcuménique permettant des rencontres régulières entre catholiques et protestants. Il porte un intérêt constant aux travailleurs étrangers présents sur le territoire de son diocèse. En 1968, est instaurée la pastorale des migrants avec la désignation d'un prêtre délégué. Il permet l'érection à Annecy et pour le diocèse, de la paroisse italienne et des missions espagnole et portugaise. Mais cela ne s'arrête pas là, il permet aux musulmans de trouver un lieu de culte à Annecy notamment. Le 23 juin 1979, plus de 400 personnes se retrouvent aux Fins à Annecy pour l'inauguration du lieu de culte islamique dont le projet a été initié en 1977. Le rassemblement des musulmans et des chrétiens se fait dans la crypte de l'église Saint-Joseph des Fins.

Toujours en lien avec le monde ouvrier et son évangélisation particulièrement il crée en 1968 une mission ouvrière. Il envoie en mission des prêtres ouvriers. Dans une perspective missionnaire, il accepte l'envoi de prêtres *Fidei Donum* dès le début de son épiscopat.

Le début de son épiscopat est donc riche de créations et de promesses mais la crise de mai 1968 semble mettre un coup de frein à ce dynamisme. Le clergé diocésain rencontre une crise d'identité du sacerdoce dans un monde en crise, une remise en question du prêtre sur le célibat, le travail salarié et l'engagement politique. Entre 1962 et 1983, Mgr Sauvage voit 52 de ses prêtres quitter leur ministère, soit 1/10^e du total. En homme de compassion, il n'hésite pas à passer une après-midi entière avec un prêtre pour marcher et discuter, pour le rassurer, l'écouter. Mais il n'hésite pas à s'opposer lorsqu'il le juge nécessaire. Lorsqu'un prêtre décide de se présenter sur une liste électorale du Parti Socialiste Unifié (PSU) ; il en avertit son évêque qui le dissuade et lui précise que s'il persiste il se verra dans l'obligation de le désavouer publiquement. Ce que l'évêque fera en même temps qu'il refusera de le reconnaître comme prêtre ouvrier en 1972³⁷.

1968 marque un tournant pour l'Église aussi. Une large consultation des prêtres et des assemblées prêtres-évêques, à laquelle participe Mgr Sauvage, montre une aspiration à la co-responsabilité, au besoin de réorganiser les unités pastorales, d'accentuer la formation permanente. C'est à la suite de cela que naissent les sessions de recyclages, des congrès, des journées pour aider les prêtres à trouver des points de repère dans un monde en crise.

Cette époque connaît également une raréfaction des vocations et de ce fait l'abandon des séminaires. Mgr Sauvage rencontre la crise des vocations alors que ses prédécesseurs n'avaient pas vraiment connu de problèmes

³⁷ P. Brand, *Des prêtres épousent leur humanité : 24 témoignages de prêtres mariés*, Paris, 2010, p. 233-234.

concernant le recrutement sacerdotal même si tous y ont porté une attention particulière en estimant n'avoir jamais assez de séminaristes. Cette crise des vocations entraîne la révision de l'organisation de la formation qui aboutit à la vente du bâtiment du grand séminaire, qui offre une superficie de 7 000 m². En 1973, *Église d'Annecy* indique que « l'évêque a pris la décision de vendre l'ancien immeuble et de le remplacer par une construction mieux adaptée aux besoins actuels et aux besoins futurs prévisibles. L'acte de vente sera signé très prochainement »³⁸. Comme nous le savons, le département acquiert le bâtiment pour y loger les archives ; les négociations avec la municipalité n'ayant pas abouti. Il est alors envisagé de négocier « l'acquisition d'un terrain juste au-dessus de l'ancien bâtiment, près de la maison Saint-François » sur lequel serait édifié le futur séminaire. Un projet qui n'aboutira pas sous cette forme mais sous une autre en 1976 avec la création du centre diocésain de formation permanente qui ouvre ses portes l'année suivante.

Mgr Sauvage permet ainsi aux prêtres et aux laïcs de poursuivre toujours un peu plus leur formation. En 1984, pour répondre aux séminaristes alors au séminaire de Lyon qui demandent à leur hiérarchie un lieu d'accueil et de rassemblement pour leurs séjours en Haute-Savoie, il est décidé que La Puya sera le centre d'accueil. Sous l'épiscopat de Mgr Barbier, de nouvelles modifications interviendront.

Non loin de là, est réalisée la résidence Saint-François, propriété de l'hôpital, qui, à sa création, compte 20 studios de 40 m² pour accueillir les prêtres âgés. En effet, le diocèse a cédé gratuitement à l'établissement hospitalier un terrain d'1,5 hectare en échange de quoi l'hôpital a construit la résidence. Cela correspondait à la pastorale attentive aux conditions de vie, à la santé, à l'espérance des prêtres. Lors de son départ, on rappelle que Mgr Sauvage a toujours « été attentif à la santé des prêtres et cela d'autant qu'[il a] connu, [lui]-même la maladie et la souffrance ». Il s'est fait « un devoir de veiller sur [leur] santé et [leur] équilibre physique et psychique. Le texte sur la santé des prêtres, publié après une réflexion au Conseil presbytéral, restera un document important pour l'avenir. La fondation du foyer SFS sera également un témoin de [sa] sollicitude pour les prêtres retraités »³⁹.

Il a maintenu le Conseil presbytéral à travers de nombreuses difficultés et parfois dans un climat de contestation, en fidélité aux orientations de Vatican-II.

Mgr Sauvage a également joué un rôle en dehors du diocèse. Il est membre du conseil permanent de 1966 à 1972. Il a été chargé d'animer le bureau d'études sur le célibat sacerdotal. Membre de la congrégation des évêques de 1978 à 1983, il a participé à la naissance et à la structuration de la conférence épiscopale et a aidé à la mise en place d'organismes pour la formation sacerdotale : conseil national des grands séminaires, institut de

³⁸ *Église d'Annecy*, 8 novembre 1973, n° 19, p. 514.

³⁹ AEA, 1D, Mgr Sauvage.

formation des éducateurs du clergé. Il a également été membre des commissions épiscopales des milieux indépendants, du milieu ouvrier, du clergé et des séminaires.

Avec Mgr Sauvage c'est la première fois que des évêques auxiliaires sont nommés à Annecy. Le 18 avril 1974, Bernard Panafieu arrive dans le diocèse où il reste quatre années avant d'être appelé à l'archevêché d'Aix-en-Provence. À cette occasion, il remerciera son évêque de « la délicatesse avec laquelle [il a] accueilli l'inexpérience de [son] collaborateur et l'amitié fraternelle dont [il l'a] entouré ». Mgr Sauvage doit attendre 1980 pour accueillir un nouvel auxiliaire en la personne de Hubert Barbier, précédemment vicaire général de Mgr Paty, évêque de Luçon. La cathédrale d'Annecy se révèle d'ailleurs trop exiguë pour accueillir toutes les personnes présentes lors de la cérémonie du 21 décembre 1980. Parmi celles-ci se trouvent le préfet Gérolami, le président du conseil général et sénateur Bernard Pellarin, André Fumex, maire d'Annecy, mais aussi des membres de l'Église réformée et de la communauté israélite d'Annecy. À cette occasion, Mgr Sauvage écrit que les « les laïcs attendent de l'évêque qu'il soit profondément et discrètement attentif à ce qu'ils vivent en tous secteurs de leur vie, non pour leur dicter des solutions dans les situations difficiles, mais pour chercher, en cheminant avec eux sur leurs routes, ce que l'Esprit Saint veut [...] dire aujourd'hui pour construire le Royaume. [...] Vous entrez dans le chantier d'une Église au travail »⁴⁰.

En 1983, atteint par la limite d'âge, Mgr Sauvage présente sa démission à Jean-Paul II qui l'accepte. Il obéit ainsi « à l'Église », « vu le décret conciliaire qui invite tous les évêques à remettre spontanément leur charge à 75 ans »⁴¹. Le 20 septembre, il s'adresse au chanoine Duchêne, prévôt du chapitre, pour l'informer que, conformément aux instructions qu'il a reçues de la nonciature apostolique, il l'avise « officiellement et sous embargo [...] que l'acceptation par le pape de [s]a démission de [s]a charge d'évêque d'Annecy paraîtra à l'*Ossevatore Romano* le 27 septembre prochain : la nouvelle pourra être publiée à partir de midi ». Suite à l'annonce de son départ, il reçoit de nombreux courriers, la très grande majorité fait ressortir son côté humain et sa bienveillance. Il n'est pas possible de tous les citer et nous ne prendrons que quelques extraits comme ce courrier de deux frères prêtres qui écrivent : « Le regret [...] de ne pas avoir su être plus proches de vous alors que, de votre côté, vous étiez toujours là aux moments où l'on vous appelait et même quand on ne vous appelait pas ! Je pense à ces visites spontanées [dans notre paroisse], ou pour les deuils familiaux ou pour les malades à l'hôpital ». Un autre évoque le courage dont il a fait preuve dans l'adversité. Un autre encore écrit : « Votre message du 13 courant m'a surpris et attendri : surpris parce que c'était à moi de faire cette première démarche, et attendri, parce que nous ne comprenons jamais assez à quel point un évêque peut aimer ses collaborateurs prêtres, pas

⁴⁰ *Église d'Annecy*, 8 janvier 1981, n° 1, p. 6.

⁴¹ AEA, 1D, Mgr Sauvage.

plus que les paroissiens n'ont une idée de l'attachement d'un curé pour eux ». Mgr Duval, archevêque d'Alger, rappelle qu'il a travaillé dans le diocèse « avec tant de zèle et d'abnégation pour le soutien des prêtres, des religieux et des religieuses, pour l'animation apostolique des laïcs et pour les progrès de la justice et de la paix. [...] Qu'il [lui] soit permis de [le] remercier tout particulièrement de [sa] bienveillance à l'égard des émigrés, en Algérie nous recueillons les fruits du témoignage que portent les catholiques de France devant les musulmans du Maghreb »⁴².

Dans une lettre du 30 septembre 1983, il remercie « tous ceux qui [l'] ont aidé dans [s]on ministère d'évêque : Mgr Barbier après Mgr Panafieu, tous [s]es collaborateurs, les sœurs de l'évêché et [...] tous [s]es diocésains »⁴³. Il n'oublie pas de préciser qu'il a aimé son diocèse et ses diocésains et « demande pardon à ceux à qui [il n'a] pas pu ou su le monter, comme [il] pardonne à ceux qui [l']ont peu accueilli ou vite jugé »⁴⁴.

Des cérémonies sont organisées pour son départ. Autorisé à conserver son domicile dans le diocèse, il préfère ne pas « user de cette faculté pour ne pas entraver la totale liberté de manœuvre de [s]on successeur. L'archevêque de Chambéry [lui] a proposé de [s]e fixer à Aix-les-Bains, l'équipe pastorale [l'] accueille et le diocèse d'Annecy a facilité [s]on installation ». Il revient à Annecy où il décède le 29 octobre 1991.

En décembre 1983 un prêtre du secteur annecien écrit à son ancien évêque qu'ils vivent « l'attente de Noël – et aussi l'attente d'un évêque. Beaucoup se posent des questions – il ne faudrait pas que la vacance ne se prolonge trop longtemps ». Il faudra attendre le printemps 1984 pour qu'un nouvel évêque soit désigné.

Le 28 septembre 1983, le chapitre se réunit pour élire un vicaire capitulaire et un économe. Pour le premier poste c'est Hubert Barbier qui est élu avec onze voix. Concernant l'économe, il revient au même après deux votes. Mgr Barbier, connaissant déjà les rouages du diocèse depuis près de trois ans, prend donc la charge de l'administrer en attendant la nomination d'un nouvel évêque.

Dans une lettre du 13 décembre 1983, il déclare qu'il se trouve « un peu comme Poher après de Gaulle et après Pompidou : [il] assure l'intérim entre deux évêques. Pour la suite [il] n'en sai[t] rien. Les journaux ont fait des supputations. [...] *Ouest France* a dû [l]e nommer à certains sièges. Des Hauts-Savoyards, eux, parlent de [l]e garder ». Il demande aux diocésains de prier « pour le futur évêque d'Annecy quel qu'il soit, et pour [lui] aussi un peu car la situation intérimaire n'est pas toujours très confortable : il faut poursuivre sur la lancée de son prédécesseur et cependant ne rien innover qui puisse mettre

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

le successeur devant des décisions sur lesquelles il ne pourrait revenir. Quant aux diocésains d'Annecy, pour eux [il est] toujours là, et comme avant »⁴⁵.

Le 23 mai 1984, l'*Osservatore Romano* publie la nomination de Mgr Barbier à la tête du diocèse. Il avait été consacré en la cathédrale de La Roche-sur-Yon, le 13 décembre 1980, lorsqu'il avait été désigné comme auxiliaire. Le 17 juin 1984, a lieu la prise de possession du siège épiscopal, pour la première fois, à la basilique de la Visitation, « à défaut de la cathédrale dont l'accès était rendu impossible en raison du nombre impressionnant de voitures qui n'auraient pu trouver de place pour se stationner »⁴⁶. L'archevêque de Chambéry, Mgr Bontems conduit Mgr Barbier au siège épiscopal et lui remet la crosse épiscopale. Étaient également présents Mgr Angelo Felici, nonce apostolique à Paris, Mgr Feidt, auxiliaire de Mgr Bontems ; Mgr Marchand, évêque de Valence et président de la région apostolique Centre-Est ; Mgr Sauvage, Mgr Socquet, ancien archevêque de Ouagadougou et Mgr Bertrand, auxiliaire de Lyon, représentant Mgr Decourtray. L'Église réformée de France était représentée par le pasteur Jean-Louis Richard. Élisabeth Pascal vint ensuite le saluer et l'accueillir au nom du peuple de Dieu. Le nouvel évêque souhaite conserver les anciens collaborateurs de Mgr Sauvage au moins pour un an, tous acceptent, sauf un qui a déjà été prolongé plusieurs fois et qui a demandé à être déchargé.

Le vicaire général Dunand déclare : « On désire d'un évêque qui soit un homme de prière, proche de tous, attentif à la vie du monde ; un rassembleur, un homme qui met en relations les différents groupes d'Église et favorise entre tous le dialogue. Un homme ouvert à la co-responsabilité, courageux pour dénoncer les injustices et prendre le parti des pauvres. Un « homme de terrain », moins occupé, autant que faire se peut, par les différentes commissions diocésaines, régionales ou nationales »⁴⁷. Si sur certains points Mgr Barbier pourra répondre aux attentes, pour d'autres ce sera différent, lui qui fera près de 25 000 kilomètres par an pour se rendre à la fois dans son diocèse mais aussi à Paris, à Rome et partout où ses réunions l'appellent. Il déclarera que la voiture lui offre un temps de détente, où il peut souffler et méditer.

Mgr Hubert Barbier naît à La Chaize-le-Vicomte en Vendée le 4 août 1932. Il est le fils de Jacques, notaire et de Henriette Duchaine. Il est le troisième d'une fratrie de dix. Sa mère est d'une foi profonde, discrète et chaleureuse ; tous les matins, elle assiste à la messe. Son père est un homme droit qui l'a beaucoup impressionné par son sens du service, son attention à celui qui est dans la difficulté et qui avait un vrai sens de sa vie.

Après l'obtention de son baccalauréat à 17 ans, le jeune Hubert rejoint le séminaire d'Issy-les-Moulineaux où il rencontre des vocations tardives, la

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ AEA, délibérations du vénérable chapitre.

⁴⁷ *Église d'Annecy*, 28 juin 1984, n° 12, p. 293.

plupart des ouvriers. Au travers de ses lectures, il découvre Maurice Blondel ou Madeleine Delbrêl, qui comme lui a été attirée par la spiritualité de Charles de Foucault. Ordonné prêtre pour le diocèse de Luçon le 18 septembre 1955, il poursuit sa formation au séminaire français de Rome. Il étudie particulièrement le statut juridique des instituts séculiers et centre son travail sur *Jesus Caritas*. Son intérêt pour Charles de Foucault lui permet d'interviewer Mgr Riobé, évêque d'Orléans.

Il est licencié en théologie et en droit canonique. Ses études lui laissent un peu de temps libre qu'il occupe à visiter les musées, ce qui devient en quelque sorte une passion, « parfois seul, avec un sac à dos », il va « à la rencontre des œuvres et des artistes italiens »⁴⁸. Pour ce faire, il va parfois jusqu'à Florence.

C'est dans la Ville Éternelle qu'il découvre la misère et la pauvreté lors de l'un de ses premiers ministères près du quartier des Archis. De retour en France, il est aumônier de la JEC (1958-1961) et il est envoyé par son évêque à l'Institut d'Études Sociales. Il s'y familiarise avec les analyses économiques et découvre les économistes. Sur la demande de Mgr Cazaux, il redémarre le secrétariat social, dont il a la charge de 1959 à 1970, ce qui l'a complètement passionné. Dans ses entretiens, il déclare d'ailleurs « je suis heureux [...] je suis passionné par le service qui m'est confié »⁴⁹. De 1970 à 1974, il est vicaire épiscopal, délégué diocésain à l'apostolat des laïcs ; de 1974 à 1978 il est archidiacre du Haut-Bocage. En 1978, il est nommé vicaire général de Mgr Paty, ce qui le prépare à ses futures fonctions épiscopales. Puis, comme nous l'avons dit précédemment, il est nommé par Jean-Paul II auxiliaire de Mgr Sauvage en 1980. Il arrive dans un département de 478 804 habitants (1980) et qui présente la meilleure croissance démographique de la région Rhône-Alpes, qui tient la première place française du tourisme été comme hiver et a toujours une forte présence de travailleurs étrangers.

Lorsqu'il arrive à Annecy il ne connaît de la Haute-Savoie que le Val d'Arly et la chaîne du Mont-Blanc, où en 1981 il gravira d'ailleurs la pointe du Tricot. Il trouve un « peuple [qui] a eu la chance d'une évangélisation en profondeur, les mouvements ruraux et d'autres mouvements d'Action Catholique ont pu s'y développer au milieu du siècle marquant profondément les hommes, le diocèse et les communautés »⁵⁰. Il compare sa première année savoyarde à un « temps de fiançailles où l'on apprend à connaître l'histoire, les racines du conjoint »⁵¹.

Comme pour ses prédécesseurs il porte un intérêt particulier à la formation. En 1985, débute la formation pour des ministères divers, comme celle qui se tient sur deux ans et qui est ouverte à des laïcs qui ont ou auront

⁴⁸ H. Barbier, *Tout par amour : entretiens avec François Le Roux*, Paris, 1999, p. 31.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 45.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 53.

⁵¹ *Ibid.*, p. 54.

des responsabilités au niveau paroissial, de secteur ou diocésain. Plus tard la formation Théophile sera mise en place de façon plus spécifique. À partir de cette date se met également en œuvre un groupe de travail pour l'engagement de permanents en pastorale.

En 1985, Mgr Barbier est heureux d'annoncer : « Cette fois-ci c'est vrai : le pape vient à Annecy. Il sera chez nous, à une date non encore déterminée, en septembre 1986. Il nous faut préparer cette venue. (...) Le pape vient en pèlerinage »⁵². La date sera finalement fixée au 7 octobre. L'évêque demande que le 21 septembre 1986 soit une journée préparatoire à la visite du pape dans toutes les paroisses et communautés du diocèse.

Jean-Paul II débute par la Visitation avant de présider en milieu de matinée une messe solennelle sur le Pâquier. À cette occasion, il déclare qu'il arrive « à réaliser un projet qu'[il a] désiré réaliser depuis beaucoup de temps. C'est à cause de l'invitation de votre ancien évêque Mgr Sauvage qui est ici présent qui m'a invité, il y a peut-être 15 ans. Mais il m'invitait toujours à venir à la fin du mois d'août et cela coïncidait avec les célébrations en Pologne. Alors la situation était difficile ! Finalement on a décidé de venir ici en 1978 et dans ce moment tombait le Conclave. On voit que tout était préparé à mettre cette visite un peu plus avant dans le temps qu'aujourd'hui. Je suis très heureux que finalement je puisse tenir parole à Mgr Sauvage et à son successeur »⁵³. Lors des salutations, Mgr Barbier, lui déclare : « Depuis le rendez-vous manqué du 27 août 1978, en raison de l'élection de votre prédécesseur, vous n'avez cessé de répéter à Mgr Sauvage : « ce que je n'ai pu faire comme évêque, je le ferai comme pape »⁵⁴.

La venue du Souverain Pontife n'a pas seulement été un moment de rencontres, il a été le point de départ d'un synode qui marquera un moment important pour la vie du diocèse.

En mars 1987, il lance la préparation du grand forum des 16-25 ans qui doit se tenir à l'automne à La Roche-sur-Foron. 2 000 jeunes se réunissent malgré un temps maussade.

Deux événements majeurs marquent son épiscopat : le synode diocésain et le grand jubilé de 2000.

Le synode diocésain qui se tient de 1990 à 1992 pourrait être considéré comme le cœur de son ministère à la fois par sa préparation et par sa mise en œuvre. D'autant plus qu'il a inspiré la pastorale diocésaine, dans les domaines de la coresponsabilité et de la formation, la famille, les vocations, la solidarité. Aujourd'hui en 2022, le diocèse vit encore sur les 55 lois synodales qui ont été votées alors.

C'est d'ailleurs la première fois qu'une femme est cosecrétaire avec un prêtre pour animer le synode. Toutes les paroisses, qui étaient alors au nombre

⁵² *Église d'Annecy*, 14 novembre 1985, n° 19, p. 461

⁵³ *Ibid.*, 23 octobre 1986, n° 18, p. 513.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 522.

de 320, ont dû élire deux représentants pour assister aux assemblées synodales. Plus de 800 groupes vont travailler sur ce projet. Ces rencontres ont été l'occasion de nombreux échanges, de partage d'expérience et de travail en commun. Ils sont près de 6 500 à être présents le matin de l'ouverture et 15 000 l'après-midi.

À la suite de ce synode, la coresponsabilité s'est organisée avec la création ou le renouvellement de différents conseils qui ont été créés ou renouvelés. Ainsi en 1991, le conseil diocésain pour les affaires économiques, puis l'année suivante, le conseil diocésain de pastorale. En 1993, sont promulgués les statuts des conseils pastoraux de paroisse, de secteur, des affaires économiques de paroisse, le conseil diocésain de la vie religieuse, le conseil diocésain de la communication. Dans le même temps, sont mises en œuvre les équipes d'animation pastorale qui partagent la charge avec un prêtre modérateur. Les jeunes ne sont pas oubliés puisqu'en 1998, il y a le conseil de la médiation et le conseil diocésain de la pastorale des jeunes.

Cette coresponsabilité, déjà évoquée dans l'enquête préconciliaire, ne peut s'exercer qu'avec une formation adaptée. Une commission de discernement est créée et la charte pour « les permanents chargés d'un service ecclésial » est promulguée le 15 octobre 1998. À la veille du nouveau millénaire, il y aura 94 laïcs au service de l'Église diocésaine.

Les lois synodales ont été votées le 29 juin 1992 et ont été remises publiquement par Mgr Barbier à l'Église.

Il lance le projet de refonte des paroisses qui ne deviendront effectives que sous l'épiscopat de Mgr Boivineau.

Plusieurs fois, Mgr Barbier attire l'attention sur les problèmes agricoles, les problèmes du logement, le tourisme ou encore la solidarité, comme le fit Mgr Sauvage en son temps. D'ailleurs, dans ce domaine ont été créés le relais diocésain puis les relais locaux de la solidarité pour coordonner et alerter sur toutes les questions de pauvreté et d'exclusion en 1997. En collaboration avec l'Église réformée d'Annecy, le diocèse a lancé une consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Haute-Savoie.

Mgr Barbier s'est également intéressé aux divorcés remariés et, en 1994, dans un cahier spécial « points de repère pour une pastorale des divorcés remariés » joint au numéro de décembre 1994, il écrit : « L'année de la famille⁵⁵ est en cours... un groupe de travail du service diocésain de pastorale familiale, reprenant les lois synodales 38, 39 et 40 a élaboré, dans le cadre de cette année de la famille, une réflexion pour une pastorale des divorcés remariés ; réflexions destinées aux prêtres, aux diacres et aux équipes qui accueillent les divorcés. Après avoir apporté quelques modifications, je fais mien ce document et le donne comme tel au diocèse. Annecy, le 1^{er} décembre 1994 »⁵⁶.

⁵⁵ Il s'agit de l'année internationale de la famille (ONU).

⁵⁶ *Église d'Annecy*, 15 décembre 1994, n° 21-22.

Dans les années qui suivent d'autres publications voient le jour, en 1998 sur la confirmation ; en 1999 sur la pastorale des funérailles, les assemblées dominicales en l'absence de prêtres. Pour l'an 2000, c'est la préparation au mariage.

Soulignons qu'il a organisé une table ronde en invitant les prêtres qui avaient quitté le ministère, un certain nombre répondirent à cette invitation.

En 1993, il transfère l'évêché de la rue Jean-Jacques-Rousseau à Trésum où il se trouve actuellement. L'ancien bâtiment est remis à Habitat et Humanisme au service de l'insertion sociale de familles défavorisées.

En 1994, *Église d'Annecy* se réjouit de voir que la maison diocésaine sera « bientôt terminée. Elle accueillera les permanences des mouvements d'action catholique et des services et les secrétariats de la Maison du peuple sise d'abord 4, passage de la Cathédrale puis depuis quelques années 10, avenue de la Visitation. Mais elle accueillera aussi, désormais, outre Radio Nussy, déjà installée à la Maison du peuple, le service diocésain de la catéchèse, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et les archives diocésaines. D'autres secrétariats et permanences ont décidé de rejoindre cette maison : un bureau pour l'aumônerie diocésaine de l'enseignement public, pour Alpes 74, la pastorale familiale... »⁵⁷.

Comme son prédécesseur, Mgr Barbier occupe des fonctions au niveau national, il est membre du Conseil permanent, président de la Commission des affaires économiques. Il est également président du Conseil d'orientation de RCF et suit de près la question des médias.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'évêque porte un intérêt particulier à la formation et « à une époque où la rareté des vocations aurait pu rendre un évêque moins regardant sur les candidats, Mgr Barbier a également marqué par ses positions fermes sur le choix et la formation des séminaristes. Enfin, attentif au rôle des laïcs dans l'Église, il leur aura confié des responsabilités (service des vocations, service diocésain de la catéchèse) souvent réservées à la sphère cléricale »⁵⁸.

En effet, les rangs de son clergé s'éclaircissent. En 1990, sur 346 prêtres, les 2/3 ont plus de 60 ans. Au début des années 1980, plus de 100 prêtres avaient plus de 70 ans. En 2000, son diocèse compte 261 prêtres. Il déclare d'ailleurs à la fin de son épiscopat : « j'enterre 10 prêtres par an pour 1 ordination tous les 2 ans »⁵⁹. Qu'il semble loin le temps où Mgr Campistron avait peur de ne pas pouvoir donner du travail à tous les nouveaux ordonnés...

En 2000, Jean-Paul II nomme Mgr Barbier à l'archevêché de Bourges. À cette occasion, l'évêque écrit : « Depuis le 25 avril, la nouvelle est officielle : le pape Jean-Paul II me nomme archevêque de Bourges. J'ai reçu un appel. Je

⁵⁷ *Ibid.*, 9 juin 1994, n° 11, p. 279.

⁵⁸ D.-M. Dauzet, dir., *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*, Paris, 2010, p. 53.

⁵⁹ H. Barbier, *op. cit.*, p. 63.

ne peux me dérober à cet appel, même si j'ai fait part de mes difficultés possibles du fait de mon arrivée dans un autre diocèse et une autre région à près de 68 ans. [...] Par ailleurs je ne suis pas propriétaire du diocèse d'Annecy. Pas plus que les prêtres ne sont propriétaires de leur paroisse. Ni que les paroisses ne sont propriétaires de leurs prêtres. Ministres, nous sommes sans cesse des envoyés »⁶⁰.

Il termine son épiscopat avec la fête diocésaine du Jubilé le 11 juin 2000 et avec lui se termine notre propos puisqu'il quitte Annecy pour Bourges à la fin juin.

Au terme de cette évocation où il n'a pas été possible de tout dire et de tout développer tant chaque évêque a œuvré pour le diocèse et marqué de son empreinte son histoire, il n'est pas aisé de dresser une conclusion. Que retenir ? Tous ceux qui ont eu en charge le diocèse ont tout fait pour qu'il reste un bon diocèse, ils ont essayé de leur mieux de l'adapter à son temps. Suivant Mgr Isoard, ils ont tous apporté une attention particulière à la formation, ce qui portera d'ailleurs ses fruits puisque nombre d'évêques de la deuxième moitié du XX^e siècle ont été formés sous l'épiscopat de Mgr du Bois de La Villerabel (Bouchex, Coffy, Dupanloup, Duval Joseph). Tous ont encouragé l'action catholique avec plus ou moins d'entrain mais les militants ont été des relais importants dans les paroisses et ils ont, d'une certaine manière, ouvert la voie de la participation des laïcs à la vie de l'Église. Les évêques ont eu la chance de bénéficier de collaborateurs actifs, pensons notamment au chanoine Clavel sous l'épiscopat de Mgr du Bois de La Villerabel. Mgr Cesbron a ouvert, sans le savoir, le chemin de la refonte des structures, on passe avec lui progressivement à un espace paroissial élargi ; Mgr Boivineau aura la lourde charge au début du XXI^e siècle de mettre en place les nouvelles paroisses telles qu'elles existent aujourd'hui, après que Mgr Barbier eut préparé le travail en amont pendant de longues années. Mgr Sauvage a su faire appliquer les directives conciliaires dans le diocèse et, malgré les difficultés, enrayé une crise qui aurait pu être bien plus ample. Mgr Barbier a apporté une attention toute particulière aux jeunes, bien conscient de leur importance pour l'avenir. Il a également su montrer que l'Église pouvait se remettre en question pour s'adapter à son temps. Son successeur *Mgr Yves Boivineau*, nommé en 2001, quitte le diocèse en cette année 2022, laissant place à *Mgr Yves Le Saux* arrivé le 21 août, le premier évêque depuis deux siècles à être nommé à Annecy après avoir déjà exercé une charge épiscopale. Une nouvelle page du diocèse s'ouvre et avec elle une histoire des évêques au XXI^e siècle qui sera à écrire.

⁶⁰ *Église d'Annecy*, 27 avril 2000, n° 8, p. 273.

Galerie des portraits des évêques de Genève et d'Annecy

Christian REGAT

Président d'honneur de l'Académie salésienne

Les traits de saint François de Sales nous sont familiers et sont universellement connus mais qui pourrait identifier ses prédécesseurs ou ses successeurs ? Mettre un visage derrière un nom, tel est l'objectif de ce parcours à travers une galerie de portraits.

Si la tâche est aisée à partir du XVII^e siècle, elle est beaucoup plus aléatoire pour les périodes antérieures dont tous les évêques resteront pour nous à jamais sans visage, à l'exception de quelques prélats du XV^e siècle, comme le très riche et très influent cardinal **Jean de Brogny (1)**, son neveu, le fastueux cardinal **François de Metz (2)**, le duc de Savoie **Amédée VIII**, devenu le pape **Félix V (3)**, qui s'attribua l'administration du diocèse en 1444, avant d'en devenir évêque en 1449 ou encore **Philippe de Savoie (4)**, évêque en 1495 alors qu'il n'avait que cinq ans, mais qui renonça à la carrière épiscopale à 19 ans pour devenir comte apanagiste de Genevois.

Nous commencerons notre parcours avec **Pierre de La Baume de Montrevel (5)**, le dernier prince évêque ayant résidé à Genève. Déjà pourvu de nombreux bénéfices ecclésiastiques, il reçut l'évêché de Genève en 1522. Il résida dans sa ville épiscopale du 1^{er} février 1526 au 1^{er} août 1527, puis du 1^{er} au 15 juillet 1533, soit pendant 18 mois et 15 jours sur les 22 ans que dura son épiscopat. Tout en conservant son titre d'évêque de Genève, il devint archevêque de Besançon en 1541, paré de la pourpre cardinalice depuis 1539. Le tableau qui le représente dans une galerie de portraits du séminaire d'Annecy a été commandé à un fort bon peintre dont l'identité nous est restée inconnue. Il a été réalisé au XVII^e siècle, bien longtemps après la vie du prélat, et n'a pas la moindre ressemblance avec le véritable Pierre de La Baume. C'est une pure invention de l'artiste, qui a voulu donner du cardinal la vision idéalisée d'un vénérable patriarche, sans rien de commun avec les traits du prélat, tels qu'ils nous sont connus par deux portraits antérieurs à son élévation au cardinalat. L'un est conservé à la bibliothèque de Genève. L'évêque, âgé de 60 ans, est

imberbe. Les cheveux que lui laisse sa large tonsure n'ont pas encore blanchi et ne sont nullement bouclés, contrairement à l'abondante chevelure que lui prête le tableau d'Annecy. L'autre montre Pierre de La Baume en donateur, agenouillé sur un prie-Dieu, à côté de saint Pierre, au centre du magnifique retable qu'il offrit à l'abbatiale de Saint-Claude. Si le portrait de Genève est d'une grande sobriété, celui de Saint-Claude, fort semblable quant à la physionomie, met en évidence les doigts chargés de bagues d'un prélat mondain, ami du luxe. Lorsqu'il mourut dans son prieuré d'Arbois, le 4 mai 1544, ses deux diocèses revinrent aux deux neveux qu'il avait pris soin de s'adjoindre comme coadjuteurs : l'archevêché de Besançon à Claude de La Baume, appelé à devenir cardinal lui aussi, tandis que l'évêché de Genève passait à **Louis de Rye (6)**, fils de sa sœur Jeanne de La Baume.

Louis de Rye ne mit jamais les pieds dans son diocèse. Il le fit administrer par l'évêque Guillaume Furbit, qui était un carme, et prit pour coadjuteur son propre frère, **Philibert de Rye (7)**. À sa mort, le 15 août 1550, c'est donc Philibert de Rye qui lui succéda comme évêque de Genève. Lui non plus ne vint jamais dans son diocèse dont la gestion concrète resta aux mains de Guillaume Furbit. Philibert de Rye mourut au bout de 6 ans d'épiscopat, le 17 juin 1556. Dans la collection du séminaire d'Annecy, les portraits de Louis et de Philibert de Rye sont aussi fantaisistes que celui de leur oncle Pierre de La Baume. Le peintre s'est surtout appliqué à montrer qu'ils étaient frères en leur donnant une grande ressemblance physique. Qu'ils aient été barbus est assez probable, car la barbe a été l'apanage de tous les évêques à partir du XVI^e siècle et tous les titulaires du siège de Genève l'ont portée jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Le 27 juin 1556, c'est l'abbé commendataire d'Ambronay et de Saint-Rambert, **François de Bachod (8)**, qui fut nommé évêque de Genève. Contrairement à ses prédécesseurs, il vint plusieurs fois s'acquitter de la charge pastorale dans son diocèse, notamment à Annecy en 1564, 1565 et 1567. Mais il résidait à Turin où le retenait sa fonction de nonce apostolique auprès du duc de Savoie. Mgr de Bachod participa au concile de Trente et apposa sa signature sur les décrets publiés à la session finale, le 4 décembre 1563. Il mourut à Turin le 1^{er} juin 1568. Apocryphe lui aussi, son portrait semble avoir été inspiré par le jugement que le président Favre portait sur le prélat : « Un grand homme, singulièrement entendu aux affaires et de haute conscience »¹.

Mgr de Bachod eut pour successeur le Génois **Angelo Giustiniani (9)**. Ce frère mineur, savant théologien et brillant helléniste, avait participé lui aussi à la dernière session du concile de Trente en tant que théologien. Mgr Giustiniani fut le premier évêque de Genève à s'installer à Annecy. Il y fit son entrée le 22 mai 1569. Cela faisait 40 ans qu'aucun évêque n'avait plus résidé dans le diocèse. Puisqu'il était franciscain, il établit sa demeure au

¹ *Code Fabrien*, Turin, 1829, liv. I, tit. I, p. 27, 1^e col.

couvent des cordeliers, dont l'église, depuis une trentaine d'années, faisait déjà fonction de cathédrale pour le chapitre. Les chanoines, qui se prétendaient exempts de la juridiction de l'évêque, entrèrent en conflit avec lui, ce qui le conduisit, en 1578, à échanger l'évêché de Genève contre le prieuré de Talloires. Mais les déboires qu'il rencontra dans cette communauté bénédictine décadente l'amènèrent à quitter la Savoie pour aller finir ses jours à Gênes, où il mourut en 1596. Mgr Giustiniani est évoqué lui aussi par un portrait imaginaire. Dans tous ces portraits, de Pierre de la Baume jusqu'à lui, l'évêque porte toujours la même croix pectorale suspendue au même cordon, alors que cet attribut est représenté avec une certaine variété dans les portraits authentiques des évêques suivants. Dans la réalité, Mgr Giustiniani ne portait pas sa croix pectorale sur une mosette, comme on le voit dans ce tableau, mais sur sa bure de franciscain, car il est de règle qu'un religieux devenu évêque conserve l'habit de son ordre.

En revanche, on possède le portrait authentique de son auxiliaire, **Galois Regard (10)**, évêque démissionnaire de Bagnorea, siège qu'il avait occupé brièvement, de 1563 à 1568. Mgr Regard, qui construisit l'hôtel de Bagnorea à Annecy et le château de Clermont, porte le mantelet, vêtement sans manches, agrafé au cou, ouvert en avant et fendu sur les côtés pour laisser passer les bras. Sa croix pectorale est suspendue à un ruban.

Dans le portrait de **Claude de Granier (11)**, successeur d'Angelo Giustiniani, la croix pectorale est également suspendue à un ruban. Pour autant, le portrait n'est pas authentique. Cet évêque était un moine. Il ne portait donc pas de mosette et sa croix pectorale se détachait sur sa coule noire de bénédictin. De plus, sa tonsure monastique ne laissait subsister qu'une étroite couronne de cheveux autour de la tête. Autant de détails ignorés par son portrait imaginaire.

Claude de Granier, prieur de Talloires, avait entrepris de rétablir l'observance de la règle dans son monastère relâché. Mais, sur les 20 membres de la communauté, 5 seulement le suivirent dans son projet. C'est alors que Mgr Giustiniani, en conflit avec le chapitre cathédral, obtint la nomination de Claude de Granier à l'évêché de Genève, lui-même prenant sa place à Talloires. Claude de Granier reçut la consécration épiscopale en 1579, des mains de Galois Regard. Il fit aussitôt la visite pastorale de son diocèse. Puis il réunit un synode afin de promulguer les décrets du concile de Trente. Premier acteur de la Contre-Réforme dans le diocèse de Genève, ce grand évêque eut le mérite de soutenir la vocation sacerdotale de **François de Sales (12-13-14 -15)**. L'ayant ordonné prêtre, il l'envoya reconquérir le Chablais à la foi catholique. Il lui confia ensuite une délicate mission diplomatique auprès du roi de France concernant le pays de Gex. Il fit de lui son homme de confiance et son principal collaborateur en le choisissant comme coadjuteur. De sorte qu'à sa mort, le 17 septembre 1602, François de Sales devint automatiquement évêque de Genève.

De François de Sales, nous connaissons bien le véritable visage, caractérisé par le grand front dégarni, la barbe soyeuse et les yeux affectés d'un strabisme divergeant. Si sa canonisation nous a valu un nombre incalculable de portraits, elle a eu aussi pour effet, dans l'intention qu'on puisse le reconnaître facilement, de figer son visage sous l'aspect qui était le sien à l'âge mûr, même lorsqu'il s'agit de représenter le jeune prêtre de 27 ans, missionnaire en Chablais. Il est très rare, en effet, de le voir représenté dans sa jeunesse. Il est habituellement figuré avec les attributs liturgiques de la fonction épiscopale : la croix pectorale, la crosse et la mitre. Souvent, il enseigne, soulignant ses propos d'un geste de la main, tandis qu'un livre, tenu dans l'autre main, évoque ses propres écrits, source de son enseignement. Le livre ouvert et la plume à la main rappellent qu'il fut un écrivain spirituel particulièrement fécond. On ne compte plus les représentations qui le montrent ainsi. Parfois, il est assis à son écritoire, et parfois, sa plume est le seul attribut qui suffit à identifier le saint patron des écrivains et des journalistes. À Annecy, entouré de ses livres, il apparaît comme « gloire des lettres françaises ». Comme saint Augustin, il a pour attribut le cœur enflammé que souvent il tient à la main, allusion à son *Traité de l'amour de Dieu*. On n'a pas manqué d'illustrer les épisodes marquants de sa vie : l'arrivée en Chablais, placée sous l'invocation de l'ange tutélaire de la province et l'apostolat parmi les Chablaisiens ; la mission diplomatique auprès d'Henri IV, les prédications devant la cour de France, la fondation de l'Académie florimontane ; la rencontre avec Jeanne de Chantal et l'institution de la Visitation, une scène très souvent représentée.

L'Académie salésienne est fière de posséder l'un des plus beaux portraits de François de Sales, peint par Jean Restout pour la Visitation de Rouen en 1767. L'Académie l'a mis en dépôt à la maison de la Galerie où chacun peut l'admirer.

Bien évidemment, **Jean-François de Sales (16)**, successeur de saint François, ne peut pas se prévaloir de l'iconographie foisonnante dont a bénéficié son frère. On possède néanmoins son portrait authentique, révélant qu'il portait la barbe sous la forme d'un simple bouc, sans que celui-ci soit taillé en pointe comme chez le cardinal de Richelieu qui était son contemporain. Évêque de Genève de 1622 à 1635, il était aussi chancelier de l'ordre suprême de l'Annonciade dont le collier entoure ses armoiries. Sur sa poitrine, le médaillon de l'Annonciade apparaît au-dessus de sa croix pectorale.

Le 28 mars 1639, à l'âge avancé de 61 ans, le barnabite **Juste Guérin (17)** fut nommé évêque de Genève. En 1618, il avait été chargé par François de Sales d'établir les barnabites au collège d'Annecy, puis il avait dirigé les études au collège de Thonon. Devenu évêque, il fit venir les lazaristes à Annecy pour y ouvrir un séminaire. Il mourut le 3 novembre 1645 au couvent des capucins de Rumilly où, malade, il s'était retiré après avoir obtenu comme coadjuteur Charles-Auguste de Sales, neveu de saint François.

Mgr Guérin est le dernier évêque dont les traits ne nous soient pas connus par un portrait authentique. En revanche, le visage de tous les évêques suivants nous est parfaitement connu grâce à de véritables portraits. Ainsi en est-il de **Charles-Auguste de Sales (18)**, évêque de Genève de 1645 à 1660. Son grand front dégarni n'est pas sans faire penser à son oncle. Il est le dernier évêque qui ait porté la barbe. Sa croix pectorale est suspendue à un ruban et son blason introduit une variante dans la représentation des armoiries familiales : les deux étoiles, au lieu d'être d'or comme le croissant de lune, sont d'argent. Avant son accession au siège de Genève, Charles-Auguste de Sales avait été vicaire général de l'archevêque de Tarentaise, puis coadjuteur de Mgr Juste Guérin. Devenu évêque, il travailla sans relâche à la canonisation de son oncle, publiant une *Histoire du bienheureux François de Sales*. Il fit aussi paraître *Le pourpris historique de la maison de Sales*, histoire quelque peu enjolivée de sa famille. Charles-Auguste de Sales s'aliéna les chanoines de sa cathédrale en introduisant parmi eux un prêtre de Rouen, Nicolas d'Hauteville, qui travaillait lui aussi à l'histoire de la famille de Sales. Tous les deux vivaient au château de Trésun, propriété personnelle que l'évêque avait fait construire sur les hauteurs d'Annecy, loin de la cathédrale et des chanoines. C'est là qu'il mourut le 8 février 1660.

Avec son successeur, **Jean d'Arenthon d'Alex (19)**, apparaît un type de portrait différent. L'évêque est assis devant une fenêtre qui permet de voir l'œuvre de son épiscopat la plus importante à ses yeux, le séminaire. Derrière le bâtiment se découpe la silhouette du Semnoz. L'allée rectiligne conduisant au séminaire n'est autre que l'actuelle avenue de Trésun. Jean d'Arenthon porte la mosette sur un rochet aux poignets de dentelle. La croix pectorale est suspendue à un large collier de tissu finement liseré de rouge, sur lequel se rabattent les deux pointes du col dont la grande largeur préfigure le rabat qui sera de règle sous les épiscopats suivants.

Formé à Paris, à la Sorbonne, Jean d'Arenthon, devenu prêtre en 1644, et chanoine de la cathédrale de Genève, reçut, en 1649, les bénéfices des commanderies mauriciennes de Chieri et de Chivasso. Lorsqu'il fut évêque, il les transmit aux lazaristes comme dotation du séminaire qui put s'ouvrir en 1688. Au cours de son long épiscopat, Mgr d'Arenthon effectua 1 594 visites de paroisses. Il mourut au cours de la visite pastorale d'Abondance, le 4 juillet 1695, au terme de 34 ans d'épiscopat.

Il eut pour successeur **Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex (20)**. Entré en 1672 à l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné, il fut envoyé à Strasbourg, suite à la conquête de l'Alsace par Louis XIV, pour y tenir des conférences contradictoires avec les pasteurs protestants. En 1685, il fut transféré comme professeur à Toulouse où il devint supérieur de la communauté locale des antonins. Destiné initialement au siège épiscopal d'Aoste, c'est à celui de Genève qu'il fut nommé le 26 août 1697. Dès lors, il

accueillit à Annecy plusieurs adeptes du jansénisme venus de France, dont 3 prêtres qui entrèrent à la trappe de Tamié, où il avait fait nommer comme abbé un ami qu'il avait connu à Toulouse. Très attentif à l'apostolat auprès des réformés, il accueillit à Annecy Madame de Warens et le jeune Jean-Jacques Rousseau, dans le souvenir duquel il resta comme le bon évêque de Bernex.

Avec le portrait de Mgr de Rossillon de Bernex apparaît le rabat caractéristique de la tenue ecclésiastique française aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'usage de cet accessoire vestimentaire, totalement inconnu en Italie, trahit l'affinité des évêques de Genève avec les pratiques ecclésiastiques de la France, où plusieurs d'entre eux avaient fait leurs études. La croix pectorale est suspendue à un collier de tissu, moins large que celui de Mgr d'Arenthon. L'évêque pose devant une théâtrale draperie rouge sur laquelle se détache son austère figure de prélat janséniste. Il est le seul évêque de Genève dont le rochet ne soit pas orné de dentelle au poignet. Mgr de Rossillon de Bernex occupa le siège épiscopal pendant 37 ans. Après son décès, survenu le 23 avril 1734, il fallut attendre pendant 7 années la nomination de son successeur.

Le portrait sans concession de ce dernier révèle cruellement que **Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont (21)** était un malade mental, dont la vie se termina tragiquement par un suicide, le 2 août 1763. Les 22 années de son épiscopat n'avaient été que 22 années de souffrances. En fait, dès 1753, le pouvoir effectif fut exercé par son vicaire général, le chanoine Jean-Pierre Biord. Pour devenir évêque de Genève, Mgr Deschamps de Chaumont avait eu pour principal mérite d'être le petit-fils d'un parvenu, le roturier Nicolas Deschamps, un Français, qui avait fait fortune à la tête de la gabelle du duc de Savoie, ce qui permit à son fils Marc-Louis, père de l'évêque, d'être anobli en 1681 et d'obtenir la seigneurie de Chaumont avec un titre de marquis. Ce malheureux prélat tient sa croix pectorale d'un geste convenu qui met en évidence la dentelle au poignet de son rochet. Son rabat amidonné est en gaze, laissant voir par transparence le ruban de la croix pectorale. Mgr Deschamps de Chaumont porte une perruque dont les rouleaux latéraux sont mis en évidence dans une autre version de ce portrait.

Tout autre est **Jean-Pierre Biord (22)**, son vicaire général, devenu son successeur le 17 mai 1764. Évêque de Genève pendant 21 ans, après avoir déjà géré le diocèse durant 10 ans, il fut le prélat du siècle des Lumières. Formé à la Sorbonne, il fut ordonné prêtre à Paris où il devint, à 24 ans, curé de la Basse-Sainte-Chapelle, la paroisse du palais de justice. En 1751, Mgr Deschamps de Chaumont le rappela dans le diocèse, le fit chanoine de la cathédrale et lui confia la cure de Douvaine, en attendant de le prendre comme vicaire général. Devenu évêque, Jean-Pierre Biord se montra l'ennemi déclaré des communautés religieuses en déclin, œuvrant à la suppression des abbayes de Talloires, d'Entremont et de Sainte-Catherine. Sous prétexte d'adhésion à la franc-maçonnerie, il ferma aussi le couvent des cordeliers d'Annecy pour

construire à son emplacement le palais épiscopal, l'église des franciscains devenant officiellement la cathédrale subrogée du diocèse de Genève.

Le portrait de Jean-Pierre Biord révèle un homme déterminé. Il tient un livre de prière et son rochet montre au poignet une magnifique dentelle à motifs floraux. Son rabat est noir, finement liseré de blanc, comme le sera désormais celui de tous ses successeurs. La croix pectorale est suspendue à un cordon de passementerie constitué de fil vert et de fil doré, qui est encore, aujourd'hui, celui qui est réservé à la croix des évêques en habits liturgiques. En tenue de ville, ils portent leur croix pectorale suspendue à une chaînette métallique.

Joseph Paget (23) fut le dernier prince-évêque de Genève. Nommé le 26 février 1787, il fut, en juin 1792, le premier occupant du palais épiscopal voulu par Mgr Biord. Il dut le quitter à jamais au soir du 22 septembre, chassé par la Révolution française. Il avait déjà 60 ans lorsqu'il devint évêque. Fuyant la Révolution, il se réfugia tout d'abord à Saint-Maurice en Valais, puis à Turin. En 1801, suite à la signature du Concordat, il remit sa démission et se retira à Saint-Julien-en-Genevois, sa ville natale, où il mourut le 23 avril 1810. Son portrait, austère et intériorisé, révèle un ascète qui nous invite à lire une page d'Évangile. Il tient le livre ouvert devant un crucifix, placé sur une table que recouvre une nappe de couleur verte.

La Révolution supprima les diocèses de Genève, Chambéry, Maurienne et Tarentaise pour les remplacer par un immense diocèse correspondant au département du Mont-Blanc. Le siège en fut établi à Annecy. Un prêtre jureur, François-Thérèse Panisset, curé de Saint-Pierre-d'Albigny, en fut élu évêque le 6 avril 1793. Nous n'avons aucun portrait de cet évêque constitutionnel qui fut chassé d'Annecy par l'émeute anti-révolutionnaire du mois d'août 1793. En 1794, Albitte le contraignit à la démission et l'obligea à renier son sacerdoce. Le malheureux Panisset fit son retour dans l'Église le 22 février 1796 et fut nommé curé de Tresserve après le Concordat. Celui-ci, signé le 15 juillet 1801, transforma l'éphémère diocèse du Mont-Blanc en diocèse de Chambéry et Genève, la cathédrale étant fixée désormais à Chambéry.

Le premier évêque de Chambéry et Genève fut **René des Monstiers de Mérimville (24)**, ancien aumônier de la reine Marie-Antoinette. Évêque de Dijon, il avait refusé le serment à la Constitution civile du clergé et avait pris la route de l'exil. Nommé à Chambéry le 12 avril 1802, il démissionna le 7 février 1805. Retiré comme chanoine à Saint-Denis, il termina sa vie à Versailles le 11 juillet 1829. Son portrait a l'originalité de le présenter de profil. Le peintre a parfaitement su restituer la noblesse et la prestance de ce prélat d'Ancien Régime, tout en jouant magnifiquement avec la lumière sur le pommeau en cuivre de l'accoudoir de son siège, meuble luxueux qui rehausse encore le prestige du prélat.

L'évêque de Digne, **Irénée-Yves Dessolle (25)**, lui succéda le 22 mars 1805. Portant la mosette sur un fin rochet de dentelle, tenant à la main son bonnet carré noir, à gros pompon, il est assis face à nous, auprès d'une table

chargée de livres. Devant ces livres est posé le pallium, bande de laine blanche, marquée de croix noires, qui se porte autour du cou. C'est l'insigne de sa dignité d'archevêque, le diocèse de Chambéry et Genève ayant été érigé en archevêché en 1817.

Mgr Dessolle eut beaucoup de mal à accepter le démembrement de son diocèse, amputé des paroisses du canton de Genève attribuées au diocèse de Lausanne, de celles du Pays de Gex attribuées au diocèse de Belley et d'une grande partie de son territoire devenue le diocèse d'Annecy en 1822. Âgé de 79 ans, devant la perspective de nouveaux démembrements pour reconstituer les diocèses de Maurienne et de Tarentaise, il démissionna le 11 novembre 1823.

Le diocèse d'Annecy fut créé le 15 février 1822. Son premier titulaire fut **Claude-François de Thiollaz (26)**, cousin de Jean-Pierre Biord dont il avait été le vicaire général en 1780. Déjà âgé de 70 ans, il allait vivre encore 10 années qu'il employa à organiser le nouveau diocèse, à lui restituer sa cathédrale, son palais épiscopal et son séminaire, et à faire renaître la Visitation. Assis à sa table de travail, le prélat tient d'une main une lettre et de l'autre son bonnet carré noir à pompon. Il porte le rochet aux poignets de dentelle et la mosette sur laquelle se rabattent les deux languettes noires du rabat. La croix pectorale est suspendue au cordon de passementerie vert et or.

Comme jadis Mgr d'Arenthon d'Alex, posant devant une fenêtre donnant à voir son cher séminaire, Mgr de Thiollaz se tient devant une baie ouverte sur le monastère de la Visitation, construit par ses soins rue Royale et inauguré en 1826 par le roi Charles-Félix. On peut ainsi observer la façade néoclassique de son église, très caractéristique des constructions de la Restauration sarde. Quant au visage de l'évêque, il révèle, dans l'intensité du regard et la crispation des mâchoires, toute la détermination et l'énergie de ce vieillard qui fut un lutteur jusqu'à sa mort, survenue le 14 mars 1832.

Pierre-Joseph Rey (27), vicaire général du diocèse de Chambéry et Genève, acquit une grande renommée pour ses talents oratoires. Nommé évêque de Pignerol le 22 mai 1824, il fut transféré à Annecy le 2 juillet 1832. Il fonda les Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy, et créa, au côté du Père Mermier, les Missionnaires de Saint-François-de-Sales et les Sœurs de la Croix de Chavanod. Sous son épiscopat, les Sœurs de la Charité de sainte Jeanne-Antide Thouret établirent leur importante maison provinciale à La Roche-sur-Foron. Le roi de Sardaigne lui décerna le grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Dans un portrait qui représente le prélat déjà âgé, il en arbore la plaque sur la poitrine. Soutenue par le large ruban vert de l'ordre, la croix des Saints-Maurice-et-Lazare, surmontée de la couronne royale, pend en dessous de la croix pectorale. Mgr Rey ne revêt pas le rochet et la mosette qui sont des vêtements liturgiques avec lesquels le port d'une décoration est incompatible. Il est donc en tenue de ville, c'est-à-dire habillé de la simple soutane à large ceinture et revers aux poignets. Une autre version de ce portrait donne à voir

par la fenêtre le bâtiment de La Feuillette, la maison des Missionnaires de Saint-François-de-Sales que Mgr Rey fit construire à Annecy en 1838. Elle lui était si chère qu'il voulut être inhumé dans sa chapelle lorsqu'il mourut le 31 janvier 1842.

Le portrait de **Louis Rendu (28)**, évêque d'Annecy de 1843 à 1859, révèle toute la profondeur de ce grand intellectuel qui fut un savant reconnu, autant qu'un pasteur attentif aux responsabilités de sa mission. Professeur de physique au collège de Chambéry, il publia un *Traité de physique* et entra à l'Académie de Savoie, puis fit paraître une *Théorie électrique de la cristallisation*. En 1829 il fut nommé chanoine de la cathédrale de Chambéry. Délaissant la physique pour la philosophie, il publia *De l'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs*, qui lui valut des félicitations de Chateaubriand. Devenu secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie et chargé par les autorités universitaires de l'inspection des études, il fut choisi comme vicaire général par l'archevêque de Chambéry. Le 27 janvier 1843, Louis Rendu, âgé de 54 ans, fut nommé évêque d'Annecy où il agrandit considérablement le séminaire. Il dénonça, auprès du roi de Sardaigne, la condition misérable des ouvriers dans les grandes manufactures, et écrivit au roi de Prusse, champion du protestantisme en Europe, une lettre en faveur des catholiques d'Allemagne. À sa mort, le 28 août 1859, les tractations en cours en vue de la réunion de la Savoie à la France ne permirent pas de lui donner immédiatement un successeur. De sorte qu'il n'y eut point d'évêque à Annecy pour accueillir au palais épiscopal, où ils furent logés, Napoléon III et Eugénie, en septembre 1860.

Claude-Marie Magnin (29), premier évêque du régime français, fut le dernier Savoyard à occuper le siège épiscopal d'Annecy. Il se présente à nous à travers un portrait à mi-jambe. Ce portrait d'apparat convient bien à la personnalité de ce grand évêque, issu d'un milieu modeste, qui sut gagner l'estime de Napoléon III et de Pie IX, lequel l'éleva à la dignité de comte romain, d'où la couronne comtale qui figure au-dessus de son blason. Debout près d'une table que recouvre un tapis dans le goût du Second Empire, Mgr Magnin appuie sa main droite sur un livre posé devant un crucifix d'ivoire, semblable à celui qui figure dans le portrait de Mgr Paget. Il est en grande tenue de chœur. Sur sa soutane violette et son rochet de dentelle, il porte, avec le chaperon d'hiver en hermine, la cape prélatice ou *cappa magna*, dont la traîne est retroussée sur le bras. Sa croix pectorale est beaucoup plus recherchée que celle de ses prédécesseurs, s'agissant d'une croix tréflée en or, dont chaque extrémité est garnie de trois rubis.

Nommé évêque le 18 mars 1861, il réaménagea complètement le palais épiscopal, suscita la création d'un orphelinat de garçons tenu par les Sœurs de l'Immaculée Conception, d'un orphelinat de filles tenu par les Sœurs de la Charité à qui fut aussi confié l'asile de vieillards de l'avenue du Parmelan, tandis que des Sœurs franciscaines ouvraient à Tessay un institut pour les jeunes

sourdes muettes. Mgr Magnin participa au premier concile du Vatican où il se déclara en faveur de l'infailibilité pontificale. Pendant la guerre de 1870, il transforma son évêché et les 3 séminaires de son diocèse en hôpitaux militaires. La paix revenue, il mit toute son énergie à faire aboutir la cause du doctorat de François de Sales. Le saint évêque fut proclamé docteur de l'Église le 19 juillet 1877, ce qui donna lieu à de grandes fêtes à Annecy, en août de l'année suivante. Au cours de celles-ci, le 21 août 1878, Mgr Magnin créa l'Académie salésienne. Cet évêque, chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare et de la Légion d'honneur, mourut le 14 janvier 1879.

Le 15 mai 1879, **Louis-Ernest-Romain Isoard (30-31-32)**, auditeur du tribunal de la Rote pour la France à Rome, fut nommé évêque d'Annecy. Âgé de 59 ans à son arrivée à Annecy, Mgr Isoard fit réaliser son portrait en buste, revêtu de la *cappa magna* et du chaperon d'hermine à l'image de son prédécesseur. La croix pectorale, suspendue au cordon de passementerie vert et or, est en argent, beaucoup moins riche que celle de Mgr Magnin. Elle se détache sur la fourrure immaculée du chaperon d'hiver, porté sur un rochet de précieuses dentelles. De Rome, où les rabats du costume des prêtres français étaient inconnus, Mgr Isoard avait rapporté le col romain auquel il resta fidèle toute sa vie, comme on peut le voir sur un portrait à mi-jambe réalisé une dizaine d'années plus tard. Le prélat porte la soutane, le rochet ajouré de dentelles et la mosette sur laquelle la croix pectorale n'est plus en argent, mais en or.

Mgr Isoard dirigea son diocèse d'une poigne de fer, faisant preuve d'un rigorisme légendaire. À ses prêtres, il imposa de multiples interdictions. Des chanoines s'étant permis de critiquer sa manière de gouverner le diocèse, il coupa toute relation avec son chapitre durant de longues années. Il mit fin brutalement aux liens qui unissaient les Missionnaires de Saint-François-de-Sales aux Sœurs de la Croix de Chavanod et provoqua la fermeture de l'institut des jeunes sourdes-muettes de Tessy. Estimant que la vie d'un évêque c'était la bataille, il entra en guerre contre les mesures administratives et fiscales prises par le gouvernement contre les congrégations. Luttant contre l'école laïque, il condamna certains manuels scolaires et refusait le sacrement de la confirmation aux écoliers qui les utilisaient sur les bancs de l'école publique. La plume fut son arme préférée. Il écrivit d'innombrables documents, créa la *Revue du diocèse d'Annecy*, dont il fut le seul rédacteur pendant 18 ans, et lança, en 1891, *La Croix de la Haute-Savoie* dont il inspira nombre d'articles. La formation des futurs prêtres fit l'objet de ses soins les plus attentifs et il fonda l'Œuvre de Saint-André pour financer les études des séminaristes issus de milieux modestes.

Un troisième portrait de Mgr Isoard, désormais octogénaire, constitue la première photographie d'un évêque d'Annecy. Le prélat, toujours adepte du col romain, est en tenue de ville. Sur la soutane, il porte le camail, qui n'est pas un vêtement liturgique. Plus court que la mosette, il en diffère par le fait

que ses deux pans ne sont pas boutonnés sur la poitrine, laissant apparaître les boutons de la soutane. La croix pectorale, soutenue par une chaîne métallique, est fixée par un crochet au boutonnage de la soutane.

Persuadé que la monarchie n'était plus possible en France, Mgr Isoard proposa à Léon XIII, le 8 novembre 1886, de proclamer l'indépendance de l'Église par rapport à tout régime politique. Le pape voulut lui en confier la mission mais il suggéra qu'elle le soit à l'archevêque d'Alger. C'est ainsi que, le 12 novembre 1890, le cardinal Lavigerie prononça le célèbre Toast d'Alger, invitant les catholiques à accepter la République. Inutile de dire que Mgr Isoard fut le premier et l'un des rares évêques de France à approuver le Toast d'Alger, sans que ce ralliement soit une adhésion au régime, s'agissant seulement d'être en paix avec la République, sans pour autant aimer la République. Mgr Isoard mourut le 2 août 1901, demandant des obsèques sans éloge funèbre et sans dépenses inutiles.

Originaire du Gers, **Pierre-Lucien Campistron (33)**, supérieur du petit séminaire d'Auch, fut nommé évêque d'Annecy le 13 mai 1902. En raison du différend qui opposait la France au Saint-Siège à propos de la nomination des évêques, il dut attendre le 13 mars 1904 pour recevoir la consécration épiscopale, deux mois avant la rupture unilatérale, par la France, du Concordat de 1801. Il s'en suivit la loi de séparation des Églises et de l'État, le démantèlement des congrégations religieuses et de l'enseignement catholique, les inventaires et les expulsions. Mgr Campistron dut quitter le palais épiscopal le 14 décembre 1906, pour être accueilli par la famille Aussedat dans sa maison de l'avenue des Marquisats. Les visitandines furent obligées de laisser la rue Royale pour s'établir dans un nouveau monastère où la translation des reliques de saint François et de sainte Jeanne, en 1911, apparut comme une grandiose manifestation de triomphe du catholicisme sur l'adversité du temps présent. En mai 1915, Mgr Campistron put établir son évêché dans l'ancien hôtel de Boège-Conflans, à côté du palais épiscopal, rue Jean-Jacques-Rousseau, nouveau nom que la municipalité républicaine avait donné à la rue de l'évêché. C'est là qu'il mourut, à 81 ans, le 22 août 1921. Son portrait montre un homme débonnaire et discret, voire effacé, bien différent de son prédécesseur. Le rabat à la française, dont il fut le dernier à faire usage, s'étale sur la mosette, sur laquelle se détache une belle croix d'or ouvragée.

Le portrait de **Florent-Michel du Bois de La Villerabel (34)** est celui d'un aristocrate de haut vol qui fut le plus grand évêque du XX^e siècle à Annecy. Il est en tenue de ville, revêtu de la soutane noire à boutons et large ceinture de la couleur réservée aux évêques. Il porte le camail, plus petit que la mosette et non fermé sur le devant. Sur ses épaules, le manteau de cérémonie en soie n'est pas un vêtement liturgique : sans manches, il s'attache sous le cou par deux rubans d'un grand effet décoratif. Selon l'usage, la chaîne en or de la croix pectorale est fixée par un crochet au boutonnage de la soutane. Couverte de la

calotte, la tête émerge d'un col romain, le rabat étant désormais définitivement abandonné par les évêques d'Annecy.

Le Breton Florent-Michel du Bois de La Villerael fut tout d'abord vicaire général de l'évêque d'Amiens, son cousin André du Bois de La Villerael, avant d'être nommé coadjuteur de Tours le 7 mai 1920, puis aussitôt transféré à Annecy le 21 novembre 1921. Âgé de 44 ans, le nouvel évêque, homme de cœur, affable, attentif et toujours disponible à tous, enthousiasma son diocèse auquel il insuffla une impressionnante vitalité. Pour redynamiser le recrutement sacerdotal, il dota l'Œuvre de Saint-André d'une publication appelée *La Page de Saint-André*. Il créa le petit séminaire de Thonon, récupéra le grand séminaire confisqué lors de la séparation des Églises et de l'État, ouvrit les collèges Saint-Joseph à Thônes et Saint-Michel à Annecy, créa de nouvelles paroisses où furent construites les églises de Chedde, du Fayet et du plateau d'Assy, Saint-Joseph des Fins à Annecy et Saint-Étienne du Pont-Neuf à Cran-Gevrier, Saint-Joseph à Annemasse et Notre-Dame du Léman à Vongy, tandis que s'édifiait, à Annecy, la basilique de la Visitation. Il donna un essor considérable à l'action catholique. Contrairement à la majorité des évêques, il envisagea favorablement les Ligues, demandant toutefois que seuls les adultes y adhèrent, à l'exclusion des jeunes et des responsables des différents mouvements d'action catholique. Il ne cachait pas son admiration pour l'Italie fasciste. Survint la guerre. Le 11 mai 1940, lendemain de l'offensive allemande contre les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France, Mgr de La Villerael fut promu à l'archevêché d'Aix-en-Provence. Il quitta Annecy le 18 juin, deux jours après la nomination du maréchal Pétain comme président du Conseil. Ses prises de positions à Aix-en-Provence lui valurent, à la Libération, d'être l'un des quatre prélats dont la démission fut exigée par le gouvernement du général de Gaulle. Il se démit le 13 décembre 1944 et se retira à l'abbaye de Solesmes. Il mourut à Saint-Brieuc, sa ville natale, le 7 février 1951.

Auguste Cesbron (35) était supérieur du petit séminaire de Beaupréau, dans son Maine-et-Loire natal lorsqu'il fut nommé évêque d'Annecy le 30 septembre 1940, à l'âge de 53 ans. Comme beaucoup de ses confrères, Mgr Cesbron fut tout d'abord très favorable au maréchal Pétain. Le 31 août 1941, il célébra une messe solennelle sur le Pâquier pour le premier anniversaire de la Légion, en présence de Mgr de La Villerael, venu d'Aix-en-Provence, du général Laure, représentant le maréchal, et de 15 000 légionnaires, avant d'accueillir le maréchal à la Visitation le 23 septembre suivant. Mais à partir de mai 1942, il commença à prendre ses distances avec le régime, refusant de cautionner par sa présence les cérémonies du Service d'ordre légionnaire, puis de la Milice. Resté neutre devant la question du Service du Travail Obligatoire en Allemagne, il manifesta son détachement total du régime de Vichy en 1944, refusant notamment d'assister à la messe en mémoire du secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande Philippe Henriot, abattu par la Résistance.

Après s'être associé aux manifestations de joie marquant la Libération, il fit l'éloge de la Résistance à l'occasion des obsèques grandioses de Camille Folliet le 11 avril 1945. Mgr Cesbron ne fut pas inquiet par l'épuration et poursuivit paisiblement son ministère à la tête du diocèse jusqu'à sa mort, le 13 juillet 1962. Le portrait photographique de Mgr Cesbron le présente très simplement en soutane, sans camail ni calotte, la croix pectorale, suspendue à une chaîne, fixée au boutonnage de la soutane.

La mosette et le cordon de passementerie réapparaissent pour la dernière fois avec le portrait de Jean Sauvage, évêque d'Annecy de 1962 à 1983. **Jean Sauvage (36)** fut nommé évêque d'Annecy le 28 septembre 1962, à la veille du concile Vatican-II qui s'ouvrit le 11 octobre suivant et auquel il participa, s'y liant d'amitié avec l'archevêque de Cracovie Karol Wojtyła. Chargé de mettre en application les décisions du concile, il engagea le diocèse dans une importante mutation. Mais il eut la douleur de voir le départ de très nombreux prêtres et la chute des vocations qui le conduisit à vendre le séminaire, remplacé par le centre de formation de La Puya. En 1980, il reçut un évêque auxiliaire en la personne d'Hubert Barbier qui lui succéda après sa démission pour raison d'âge, le 27 septembre 1983. Mgr Sauvage est mort à Annecy, le 28 octobre 1991.

Hubert Barbier (37) était vicaire général du diocèse de Luçon depuis 1978, lorsqu'il fut nommé auxiliaire d'Annecy le 12 octobre 1980. Il devint évêque d'Annecy le 23 mai 1984 et eut l'honneur de recevoir Jean-Paul II venu vénérer saint François de Sales à Annecy le 7 octobre 1986. C'est lui qui transféra l'évêché au château de Trésun en 1993 et regroupa les services diocésains près du centre de formation de la Puya en 1994. Le 25 avril 2000, Jean-Paul II le nomma archevêque de Bourges. Arrivé à 75 ans, il a présenté sa démission à Benoît XVI qui l'a acceptée le 11 septembre 2007. Le portrait de Mgr Barbier le montre revêtu d'une aube sur laquelle se détache sa croix pectorale suspendue à une chaîne d'argent.

Vendéen comme son prédécesseur, **Yves Boivineau (38-39)**, âgé de 54 ans, était vicaire épiscopal de l'évêque de Luçon au moment de sa nomination à la tête du diocèse d'Annecy le 7 mai 2001. Il a eu pour mission de procéder au redécoupage du diocèse en 38 paroisses nouvelles et mit à leur service la Maison du diocèse, inaugurée en 2017. Avant le concile Vatican II, les évêques restaient en fonction jusqu'à leur mort. En 1966, Paul VI a fixé la limite d'âge de 75 ans à leur fonction, de sorte que Mgr Boivineau est appelé à présenter sa démission au pape en 2022. Dans ce portrait photographique l'évêque est en tenue de ville, portant un costume de clergyman sur une chemise blanche ignorant le col romain. Une petite croix est épinglée sur le revers de la veste, sous laquelle se devine la chaîne de la croix pectorale. Cette tenue ordinaire ne l'empêche pas de porter, dans certaines circonstances, la soutane avec la ceinture et la calotte aux couleurs épiscopales.

**GALERIE DES PORTRAITS
DES PRINCES-ÉVÊQUES DE GENÈVE
ET DES ÉVÊQUES D'ANNECY**



1 - Jean de Brogny



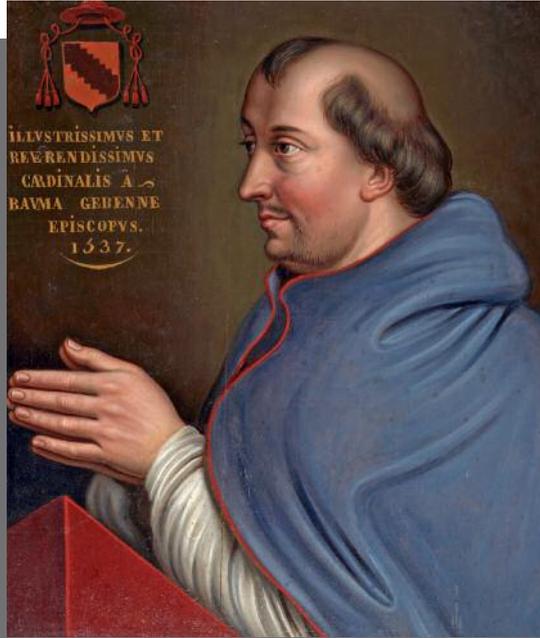
2 - François de Metz



3 - Amédée VIII devenu Félix V



4 - Philippe de Savoie



5 - Pierre de La Baume de Montrevel



6 - Louis de Rye et 7 - Philibert de Rye



8 - François de Bachod



9 - Angelo Giustiniani



10 - Galois Regard



11 - Claude de Granier



12 - Saint François de Sales



13 - Saint François de Sales (statue dans l'église de Thorens)



14 - Saint François de Sales (statue au château des Allinges)



15 - Saint François de Sales fonde la Visitation (cathédrale d'Annecy)



16 - Jean-François
de Sales



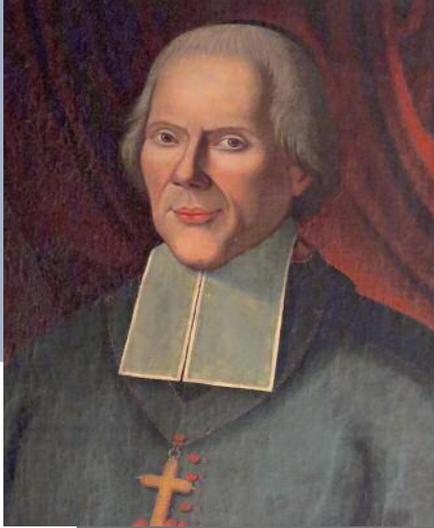
17 - Juste Guérin



18 - Charles-Auguste
de Sales



19 - Jean d'Arenthon
d'Alex



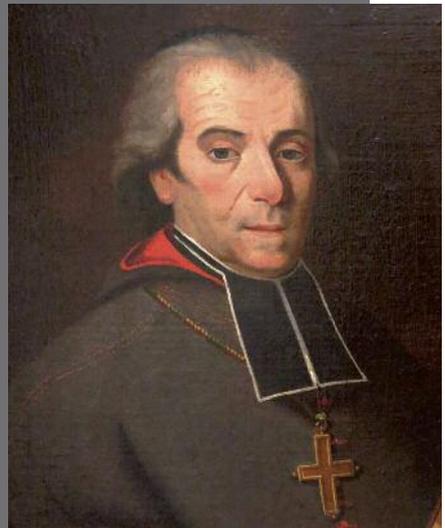
20 - Michel-Gabriel de
Rossillon de Bernex



21 - Joseph-Nicolas
Deschamps de Chaumont



22 - Jean-Pierre Biord



23 - Joseph Paget



24 - René des Monstiers de Mérinville



25 - Irénée-Yves Dessolle



26 - Claude-François de Thiollaz



27 - Pierre-Joseph Rey



28 - Louis Rendu



29 - Claude-Marie Magnin

UN ÉVÊQUE DE COMBAT



30 - Louis-Ernest-Romain
Isoard



31 - Louis-Ernest-Romain
Isoard



32 - Louis-Ernest-Romain
Isoard



34 - Florent-Michel du
Bois de La Villerabel



33 - Pierre-Lucien
Campistron

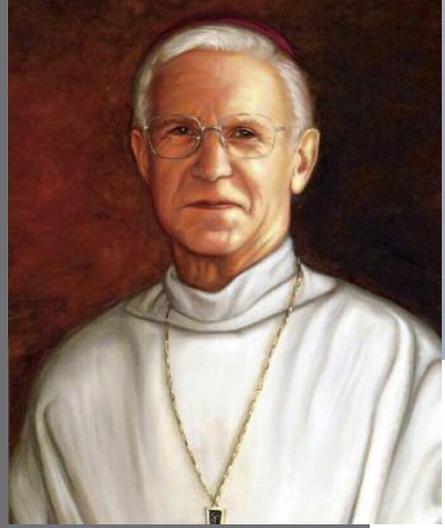


35 - Auguste Cesbron

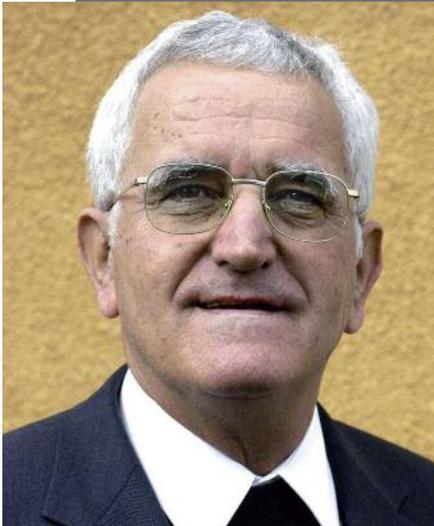
LES HÉRITIERS DE VATICAN II



36 - Jean Sauvage



37 - Hubert Barbier



38 - Yves Boivineau



39 - Yves Boivineau et le pape François

Sources de l'iconographie

Galerie de portraits du grand séminaire d'Annecy, photographies Littoz-Baritel et Jean Eyheralde, Annesi, 1959, n° 7 :

Pierre de la Baume de Montrevel, Louis de Rye, Philibert de Rye, François de Bachod, Angelo Giustiniani, Claude de Granier, Juste Guérin.

Galerie de portraits de la salle capitulaire de la cathédrale d'Annecy, photographies Christian Regat :

Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, Jean-Pierre Biord, Claude-François de Thiollaz, Pierre-Joseph Rey, Louis Ernest-Romain Isoard.

Bourse des pauvres clercs, en dépôt au Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie, photographies Christian Regat :

Jean d'Arenthon d'Alex, Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, Joseph-Marie Paget, Louis-Ernest-Romain Isoard.

Académie salésienne, photographie Christian Regat :

Louis Rendu.

Académie salésienne, en dépôt à la Galerie, photographie Denis Vidalie :

François de Sales.

Château de Thorens, photographies Christian Regat :

Jean-François de Sales, Charles-Auguste de Sales.

Bibliothèque de Genève, VG 0294 :

Pierre de La Baume (1477-1544), évêque de Genève.

Musée d'Art et d'Histoire, ville de Genève :

François de Metz (détail de *La Présentation du cardinal de Metz à la Vierge* par Konrad Witz).

Ville d'Annecy, église Saint-Maurice, photographie Archives municipales Annecy, Photo Studio Pedro : Jean de Brogny.

Table alphabétique des illustrations

Le numéro renvoie à celui de la page du cahier couleurs où on trouvera le portrait de l'évêque.

Amédée VIII	209
Arenthon d'Alex, Jean	213
Bachod, François de	210
Barbier, Hubert	218
Biord, Jean-Pierre	214
Bois de La Villerabel, Florent du	217
Boivineau, Yves	218
Brogny, Jean de	208
Campistron, Pierre Lucien	217
Cesbron, Auguste Léon	217
Deschamps de Chaumont, Joseph-Nicolas	214
Dessolles, Irénée-Yves	215
Félix V, <i>Voir</i> Amédée VIII	209
Giustiniani, Angelo	211
Granier, Claude de	211
Guérin, Juste	213
Isoard, Louis Ernest Romain	216
La Baume, Pierre de	210
Magnin, Claude-Marie	215
Metz, François de	208
Monstiers de Mérinville, René des	215
Paget, Joseph-Marie	214
Regard, Galois	211
Rendu, Louis	215
Rey, Pierre-Joseph	215
Rossillon de Bernex, Michel-Gabriel de	214

Rye, Louis de	210
Rye, Philibert de	210
Sales, Charles-Auguste de	213
Sales, François de	212
Sales, Jean-François de.....	213
Sauvage, Jean	218
Savoie, Philippe de.....	209
Thiollaz, Claude-François de.....	215

Table des matières

Table des abréviations.....	4
Introduction	5
Les évêques de Genève au Moyen Âge	7
François Demotz	
Félix V et l'évêché de Genève au milieu du XV^e siècle : entre usages politiques et réforme religieuse	43
Alexandre Parent	
Saint François de Sales : une autre idée de Dieu et des hommes	61
Stéphane Gal	
Le concept de l'amour, base de la pensée et de la spiritualité de saint François de Sales	75
Père Jean-Claude Mutabazi	
Saint François de Sales en ligne : panorama de ses écrits sur internet	85
Laurent Perrillat	
Les évêques de Genève-Annecy à l'épreuve des défis du siècle des Lumières	95
Arnaud Pertuiset	
« Un diocèse antique et nouveau » : Mgr de Thiollaz et la création du diocèse d'Annecy	109
Éric Fontanet	
Les évêques d'Annecy au XX^e siècle	163
Esther Deloche	
Galerie des portraits des évêques de Genève et d'Annecy	193
Christian Regat	
Table des illustrations	221

La Bibliothèque nationale de France, en partenariat avec l'Académie salésienne, responsable scientifique du titre et éditeur, souhaite procéder à la numérisation des *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, pour la période postérieure à 1938.

Les volumes numérisés en mode image et en mode texte par la BnF seront rendus accessibles de façon libre et gratuite sur Gallica, bibliothèque numérique de la BnF (<http://gallica.bnf.fr>).

Il est en conséquence demandé aux auteurs ayant collaboré à ce titre, ou à leurs ayant droit, de bien vouloir remplir le formulaire d'autorisation ci-joint et le retourner à la :

Académie salésienne
Conservatoire d'Art et d'Histoire
18 avenue de Trésun - 74000 Annecy

À l'issue d'un délai de 6 mois, prenant effet à compter de la date de publication du présent encart dans les *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayant-droit, la Bibliothèque nationale de France procèdera à la mise en ligne des volumes numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la Bibliothèque nationale de France s'engage à retirer tout article ou illustration en cas de réclamation de son auteur ou des ayant-droit de ce dernier.

Je, soussigné, auteur ou ayant droit de, autorise gracieusement et à titre non exclusif la Bibliothèque nationale de France à procéder à la numérisation en mode image et en mode texte et à diffuser à titre gratuit sur le site de sa bibliothèque numérique Gallica :

- L'ensemble de mes contributions aux *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*
- L'ensemble de mes contributions aux *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, à l'exception de celles mentionnées dans la liste jointe.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de la propriété intellectuelle et est limitée strictement aux usages définis ci-dessus.

Date

Lieu Signature :

Suivi d'édition



Dépôt légal à la parution
Achevé d'imprimer au 4^e trimestre 2022
sur les presses de SEPEC - Peronnas (01960)

Cet ouvrage fête deux anniversaires : les 400 ans de la mort de saint François de Sales et les 200 ans de la création du diocèse de Genève-Annecy. Ces événements ont marqué la vie religieuse de la Savoie du nord et constituent des points de repère importants pour notre Académie salésienne. Au cours de l'année 2022, son cycle de conférences a porté sur ces deux thématiques, embrassant ainsi l'histoire de tout le diocèse de Genève-Annecy, des origines à nos jours. Le présent livre rassemble le texte de ces conférences et c'est donc à la découverte de saint François de Sales, des personnages et des événements qui ont façonné le diocèse que le lecteur est ici convié.



académie salésienne



Prix 32 €